

GUIDE PRATIQUE POUR LA PRÉVENTION ET LA GESTION DES CONFLITS LIÉS A LA TERRE ET AUX RESSOURCES NATURELLES

Ressources renouvelables et conflits



avec le financement et le soutien de l'Union européenne



Groupe interagences
des Nations Unies pour les actions préventives

Présentation du Groupe interagences des Nations Unies pour les actions préventives

Le Groupe interagences des Nations Unies pour les actions préventives (GI) constitue un mécanisme interne d'appui des Nations Unies destiné à aider les Coordonnateurs résidents (CR) et les équipes de pays des Nations Unies (EPNU) à élaborer des stratégies et des programmes de prévention des conflits. Le GI travaille étroitement avec les départements, agences, fonds et programmes des Nations Unies dans le but d'améliorer l'efficacité des programmes à travers une meilleure collaboration interorganisations au sein du Siège et entre le Siège et le terrain.

Le Groupe est chargé de coordonner le partenariat « Prévention et gestion des conflits liés à la terre et aux ressources naturelles » entre les Nations Unies et l'Union européenne. Il agit à ce titre pour le compte des agences partenaires concernées, soit le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (DAES), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), le Département des affaires politiques des Nations Unies (DAP), et le Bureau d'appui à la consolidation de la paix (BACP).

À propos de ce guide pratique

Ce guide a été préparé par le PNUE pour le compte du Groupe, en collaboration avec le Comité permanent du projet, qui réunit l'UE, le DAES, le PNUD, le PNUE, ONU-Habitat, le DAP et le BACP. Il a fait l'objet d'une évaluation collégiale par les soins des départements participants et d'agences, de fonds et de programmes des Nations Unies.

Droits d'auteur © 2012

À condition d'en mentionner la source, cette publication peut être reproduite en totalité ou en partie à des fins d'information non commerciales sans l'autorisation expresse du détenteur des droits. Cette publication ne peut être ni vendue, ni utilisée à toute fin commerciale quelconque sans l'autorisation préalable par écrit du Groupe interagences des Nations Unies pour les actions préventives ou du PNUE.

Avertissement

Ce document a été produit avec le soutien financier de l'UE et du gouvernement de Finlande. Les vues qui y sont exprimées ne peuvent en aucune façon être interprétées comme reflétant l'opinion officielle des Nations Unies, de l'UE ou du gouvernement de Finlande. Les désignations employées et la présentation de l'information contenue dans ce document n'expriment aucun avis particulier de la part des Nations Unies, de l'UE ou du gouvernement de Finlande à propos du statut juridique ou l'état de développement d'un pays, d'un territoire, d'une ville ou d'une région quelconque et de ses autorités, ou à propos de la délimitation de ses frontières. La mention qui est faite de certaines entreprises ou produits, brevetés ou non, n'implique pas que ceux-ci seraient soutenus ou recommandés par l'ONU de préférence à d'autres produits non mentionnés de même nature.

Partenariat Union européenne – Nations-Unies

Guide pratique pour la prévention et la gestion des conflits liés à la terre et aux ressources naturelles

La gestion des terres et des ressources naturelles compte parmi les défis critiques auxquels les pays en développement sont confrontés aujourd'hui. L'exploitation de ressources naturelles de forte valeur, qu'il s'agisse d'hydrocarbures, de minéraux ou de bois, a souvent été associée à la genèse, à l'escalade ou à la persistance de conflits violents autour du globe. On observe aussi une multiplication des situations de concurrence et de conflit face à une diminution de ressources renouvelables, notamment en eau et en terres. Cet état de choses a été encore aggravé par la dégradation de l'environnement, la croissance démographique et le changement climatique. La gestion défectueuse de terres et de ressources naturelles a contribué à la création de nouveaux conflits, tout en compromettant la résolution pacifique de ceux qui existaient déjà.

Dans le but d'améliorer les capacités de gestion de terres et de ressources naturelles et de prévention des conflits, l'Union européenne s'est associée, fin 2008, au Groupe consultatif d'experts du Groupe interagences (GI) des Nations Unies. Le but de ce partenariat était d'élaborer et de mettre en œuvre un projet stratégique multi-organisations visant à doter les parties prenantes nationales, les Nations Unies et l'Union européenne des moyens d'empêcher que des difficultés au niveau des terres et des ressources naturelles ne donnent lieu à des conflits violents. Six agences, programmes et départements des Nations Unies ont pris part à ce projet, notamment le PNUD, le DAP, le PNUE, le BACP, ONU-Habitat et le DAES. Le partenariat est également agencé de manière à renforcer l'élaboration de politiques et la coordination de programmes entre les acteurs clés sur le terrain.

Le premier résultat de ce projet a été la réalisation d'un inventaire des outils et des capacités qui existaient déjà au sein du système des Nations Unies, et d'un ensemble de quatre guides pratiques sur les moyens d'aborder la gestion des ressources naturelles (GRN) et la prévention des conflits. Ces guides pratiques couvrent les thèmes suivants : (1) Terres et conflits ; (2) Industries extractives et conflits ; (3) Ressources renouvelables et conflits ; (4) Renforcement des capacités pour la gestion harmonieuse et pacifique des ressources naturelles tenant compte des risques de conflits.

À partir des guides pratiques, le second résultat du projet sera de produire une série de modules de formation à l'intention des personnels de l'ONU et de l'UE sur le terrain ainsi que des partenaires locaux, afin de développer les connaissances et les compétences dont ils auront besoin pour comprendre, prévoir, prévenir et atténuer des conflits potentiels à propos de terres et de ressources naturelles. Les participants seront ainsi en mesure de formuler et d'opérationnaliser des mesures de prévention dans le contexte de la GRN et des conflits qui pourraient y être liés.

Dans les pays où des risques précis de conflits liés à la GRN auront été identifiés, le projet visera à proposer une assistance technique ciblée à l'élaboration de stratégies de prévention de conflits. Cette assistance pourrait impliquer le déploiement de personnels et d'autres experts pour prêter assistance à l'équipe de pays des Nations Unies (EPNU), y compris le Coordonnateur résident (CR) ou le Conseiller pour les questions de paix et de développement, dans l'analyse d'options et la définition de programmes. Le cas échéant, des actions spécialisées de suivi pourraient également être entreprises dans le cadre d'une collaboration interorganisations et en partenariat avec l'UE.

Pour plus de précisions, veuillez contacter le secrétariat du Groupe interagences à : framework.team@undp.org ou M. David Jensen du PNUE à : david.jensen@unep.org

ACRONYMES

ADR	Mode alternatif de résolution des conflits
AFP	Agences, fonds et programmes (des Nations Unies)
ASM	Activité minière artisanale à petite échelle
BACP	Bureau d'appui à la consolidation de la paix des Nations Unies
CBNRM	Gestion communautaire des ressources naturelles
CMB	Commission mondiale des barrages
DAES	Département des affaires économiques et sociales
DAPNU	Département des affaires politiques des Nations Unies
DSP	Document de stratégie pays
EIE	Évaluation d'impact environnemental
EPNU	Équipe de pays des Nations Unies
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
FLEGT	Application des réglementations forestières, gouvernance et échanges commerciaux
GI	Groupe interagences des Nations Unies pour les actions préventives
GRN	Gestion des ressources naturelles
ICCM	Conseil international des mines et métaux
ICZM	Gestion intégrée des zones côtières
IDE	Investissement direct étranger
IDP	Personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays
IE	Industrie(s) extractive(s)
INN	Illicite, non déclaré et non réglementé
ITIE	Initiative pour la transparence des industries extractives
IWRM	Gestion intégrée des ressources en eau
LTDP	Logement, terre et droits de propriété
MFP	Programme de foresterie multipartite
NU	Nations Unies

ONG	Organisation non gouvernementale
ONU-Habitat	Programme des Nations Unies pour les établissements humains
OSC	Organisation de la société civile
PCNA	Évaluation des besoins après conflit
PES	Paiement pour services liés aux écosystèmes
PIB	Produit intérieur brut
PME	Petites et moyennes entreprises
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
PPP	Partenariat public-privé
PV	Principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'homme
RC	Coordonnateur résident
SFM	Gestion durable des forêts
PNUAD	Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement
UE	Union européenne
UNHCR	Haut-commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
VBG	Violence basée sur le genre

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ ANALYTIQUE	8
1 INTRODUCTION 14	
1.1 Le rôle des ressources naturelles dans la genèse de conflits.....	14
1.2 Structure de ce guide pratique.....	16
2 LES PRESSIONS CROISSANTES EXERCÉES SUR LES RESSOURCES NATURELLES.....	17
2.1 L'eau 18	
2.2 Terres cultivées	19
2.3 Pâturages.....	20
2.4 Forêts 20	
2.5 Pêche et ressources marines.....	21
2.6 Aires protégées.....	22
2.7 Changement climatique et aléas naturels.....	23
3 CADRE POUR L'APPRÉCIATION DES CAUSES DE CONFLITS LIÉS AUX RESSOURCES RENOUVELABLES	25
3.1 Cause 1 : Concurrence sur des ressources renouvelables toujours plus rares	29
3.2 Cause 2 : Mauvaise gouvernance des ressources naturelles renouvelables et de l'environnement.....	31
3.3 Cause 3 : Dynamique et pressions transfrontalières pouvant affecter des ressources naturelles	36
4 CADRE D'INTERVENTION EN MATIÈRE DE RESSOURCES NATURELLES RENOUVELABLES	42
4.1 Analyse du conflit.....	42
4.2 Analyse des interventions en cours et des risques que comportent les projets	42
4.3 Conception des interventions.....	44
4.4 Rôles spécifiques des Nations Unies et de l'UE dans la prévention de conflits liés aux ressources naturelles	45
5 STRATÉGIES DE PRÉVENTION DES CONFLITS	47
5.1 Apporter un soutien au maintien de moyens de subsistance durables et réduire la vulnérabilité à la rareté de ressources	48
5.2 Accroître la disponibilité et enrayer la dégradation de ressources renouvelables rares.....	52
5.3 Mettre en place un cadre et des capacités pour la bonne gouvernance des ressources naturelles.....	55
5.4 Renforcer les capacités de la société civile à s'engager dans les processus de gouvernance.....	60
5.5 Établir des institutions et des accords pour la gestion de ressources transfrontalières.....	62

5.6	Intégrer la sensibilité au risque de conflits liés aux ressources naturelles dans tous les programmes	66
5.7	Alerte avancée, évaluation des risques et analyse de scénarios pour la détection des points chauds.....	67
6	STRATÉGIES DE PRÉVENTION DE CONFLITS LIÉS À DES RESSOURCES NATURELLES APPARTENANT À DES SECTEURS SPÉCIFIQUES	72
6.1	Conflits liés à l'eau	72
6.2	Conflits liés aux pâturages.....	75
6.3	Conflits liés à la forêt.....	79
6.4	Conflits liés aux pêches.....	83
7	RESSOURCES ET ORGANISATIONS SUPPLÉMENTAIRES.....	85
7.1	Capacités et programmes des Nations Unies.....	85
7.2	Capacités et programmes de l'UE	87
7.3	OSC, ONG et institutions académiques.....	87
7.4	Initiatives du secteur privé et d'instances à but non lucratif	91
	ANNEXE 1 : GUIDES PRATIQUES ET TROUSSES À OUTILS THÉMATIQUES	93
1	Méthodes d'analyse et de programmation dans le contexte de conflits.....	93
2	Accroître la disponibilité en ressources naturelles	93
3	Moyens de subsistance durables	94
4	Gouvernance des ressources naturelles.....	95
5	Engagement de la société civile et accès à la justice	96
6	Informations, institutions et processus transfrontaliers.....	97
7	Programmation tenant compte des risques de conflits.....	98
8	Alerte avancée, évaluations du risque et analyse de scénarios.....	99
	ANNEXE 2 : Guides pratiques et trousse à outils spécifiques à des secteurs.....	101
1	Eau	101
2	Pâturages	102
3	Forêts	103
4	Pêches	104
	ANNEXE 3 : Indicateurs de qualité des relations	105
	ANNEXE 4 : Indicateurs de ressources naturelles et de conflits aux fins d'alerte avancée	107
	ANNEXE 5 : Autres lectures recommandées.....	108
	Références.....	110
	Remerciements	116

Les figures contenues dans ce guide pratique sont les suivantes :

Figure 1: Les facteurs de stress internes et externes qui contribuent à l'émergence de conflits violents lorsqu'ils sont combinés à des institutions et à une gouvernance faibles..	26
Figure 2: Les conflits au sujet de ressources naturelles renouvelables peuvent entraîner, alimenter et aggraver d'autres facteurs de stress.	27
Figure 3: Le changement climatique agit comme multiplicateur de menaces sur la disponibilité en ressources naturelles et sur les vulnérabilités existantes.	27
Figure 4: Le modèle du sablier : Confinement du conflit, règlement du conflit et transformation du conflit.	28
Figure 5: Les stratégies de prévention de conflits liés aux ressources naturelles reposent généralement sur un ensemble de quatre objectifs principaux et d'interventions connexes.	48
Figure 6: Cadre de moyens de subsistance durables.	49

Les tableaux contenus dans ce guide pratique sont les suivants :

Tableau 1 : Cadre analytique élémentaire pour la cartographie des conflits portant sur des ressources, des acteurs clés, de l'ampleur du conflit et de ses interactions avec d'autres facteurs de stress	43
Tableau 2: Cartographie des activités en cours des principaux acteurs en matière de prévention, de médiation et de résolution de conflits, et de consolidation de la paix.	44

Les études de cas contenues dans ce guide pratique sont les suivantes :

Étude de cas 1 : La raréfaction de ressources renouvelables au Darfour constitue un facteur de la poursuite de conflits violents dans cette région	30
Étude de cas 2 : Le défi de la raréfaction des terres et de l'eau au Rwanda	32
Étude de cas 3 : Rareté accrue de l'eau dans la bande de Gaza sous l'effet de facteurs liés à l'offre et à la demande	32
Étude de cas 4 : Des droits qui se chevauchent et des politiques discriminatoires contribuent à un conflit violent sur les hauts plateaux d'Afghanistan	34
Étude de cas 5 : Dégradation de l'environnement et conflit violent à Bougainville	35
Étude de cas 6 : Dégradation environnementale et conflit dans l'Ogoniland, au Nigéria	36
Étude de cas 7 : Privatisation et tarification accrue de l'eau sans consultation communautaire à Cochabamba, en Bolivie	37
Étude de cas 8 : Tensions au sujet de ressources naturelles transfrontalières entre Haïti et la République dominicaine	39
Étude de cas 9 : Des droits mal définis et des pressions transfrontalières entraînent des conflits en République centrafricaine	40
Étude de cas 10 : L'Initiative du bassin du Nil	41
Étude de cas 11 : Appui aux moyens de subsistance et réduction de la vulnérabilité à la rareté des ressources au Darfour	51
Étude de cas 12 : Mesures prises aux niveaux de l'offre et de la demande pour lutter contre la raréfaction de l'eau au Moyen-Orient et en Afrique du Nord	54
Étude de cas 13 : Restauration des marais irakiens pour y reconstituer des moyens de subsistance	54

Étude de cas 14 : Programme du PNUE de renforcement des capacités et des institutions de gestion de l'environnement et des ressources naturelles en Afghanistan...	59
Étude de cas 15 : Programme commun PNUE-PNUD de gestion de l'environnement et des ressources naturelles en Sierra Leone.....	60
Étude de cas 16 : Participation de la société civile à l'élaboration du droit forestier au Libéria et à la surveillance de son respect	63
Étude de cas 17 : Faciliter le dialogue et les échanges d'information transfrontières entre l'Afghanistan et l'Iran sur le bassin du Sistan	66
Étude de cas 18 : Ressources naturelles renouvelables et développement tenant compte des risques de conflits.....	68
Étude de cas 19 : Évaluations du risque environnemental transfrontalier dans la vallée de Ferghana.....	70
Étude de cas 20 : Changement climatique, conflits et migration dans le Sahel.....	71

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Plus que jamais auparavant, savoir gérer des conflits liés aux ressources naturelles revêt aujourd'hui une importance capitale. Comme la croissance économique et démographique entraîne une augmentation de la consommation générale, de nombreux pays sont confrontés à des pénuries grandissantes en ressources renouvelables essentielles, telles que leurs réserves d'eau douce, de terres cultivables, de pâturages, de forêts, et de poissons ainsi que d'autres formes de faune et de flore sauvages. L'amenuisement de ressources naturelles renouvelables, ainsi que la dégradation de l'environnement et le changement climatique, représentent des menaces graves pour la sécurité humaine. Isolément ou associés à d'autres facteurs, ils sont capables de déstabiliser les moyens de subsistance, d'affecter les écosystèmes et de compromettre la paix et le développement. Les gouvernements des pays en développement, des États fragiles et des économies émergentes se voient obligés de manière toujours plus pressante de gérer leurs ressources naturelles durablement et de résoudre les conflits entourant leur propriété, leur gestion, leur répartition et leur contrôle.

En eux-mêmes, les conflits ne représentent pas un phénomène négatif. S'ils sont bien gérés, ils peuvent représenter un élément essentiel du changement social, de la démocratie et du développement. Cependant, du moment où les institutions locales et nationales n'ont pas les capacités de résoudre des conflits touchant à la dégradation ou à l'épuisement de ressources naturelles, ces conflits peuvent devenir violents. Il est donc crucial que les praticiens du développement des Nations Unies et de l'UE aient une bonne compréhension des facteurs qui déclenchent des conflits liés aux ressources naturelles et qu'ils sachent quels sont les rôles que les politiques, les programmes et les projets de ces deux institutions peuvent jouer pour repérer les risques de conflits et identifier les points d'entrée permettant de prévenir et de gérer les conflits par l'emploi de pratiques durables de gestion des ressources naturelles (GRN).

Recourant aux connaissances disponibles et aux meilleures pratiques qui se sont dégagées du terrain, le présent guide pratique vise à stimuler l'adoption d'une réponse commune, coordonnée et stratégique de la part des Nations Unies et de l'UE, ainsi que d'autres acteurs internationaux, pour prévenir et gérer les conflits entourant des ressources naturelles renouvelables.

Causes de conflits à propos de ressources naturelles renouvelables

Il est possible de résoudre des conflits de manière non violente si les individus et groupes concernés se fient à leurs structures gouvernantes pour prendre en charge des intérêts incompatibles. Lorsque les mécanismes de gestion et de résolution des conflits ne sont plus opérants, les conflits prennent une ampleur accrue et peuvent tourner à la violence. Par ailleurs, des institutions insuffisamment solides, des systèmes politiques fragiles et des dissensions sociales sont capables de perpétuer des cycles de violence. Il est donc dans l'intérêt absolu tant des États individuels que de la communauté internationale de prévenir un tel engrenage et de veiller à la résolution pacifique des différends.

Le plus souvent, les conflits qui surgissent à propos de ressources renouvelables touchent à la répartition des droits d'accès et de contrôle sur ces ressources, aux moyens de contrôle sur leur allocation, au partage des avantages à en tirer ainsi qu'à la gestion et au rythme d'utilisation de ces ressources. Il importe de souligner que les différends et les griefs à propos de ressources naturelles ne sont que très rarement, si tant est qu'ils ne le sont jamais, la cause unique de conflits violents. Les causes de la violence sont le plus souvent multiples. Mais les différends et les griefs entourant l'utilisation de ressources naturelles peuvent contribuer au déclenchement d'un conflit quand ils s'ajoutent à d'autres facteurs, tels que la polarisation ethnique, les inégalités prononcées, la pauvreté, l'injustice ou une gouvernance défectueuse.

C'est dire qu'un conflit violent risque d'éclater dès que des griefs portant sur des ressources naturelles, ressentis ou objectivement justifiés, entraînent, renforcent ou aggravent des tensions économiques, politiques ou sécuritaires et des facteurs de stress. Les relations causales entre l'existence de différends sur des ressources naturelles et le déclenchement d'un conflit violent ne sont généralement pas directes ou linéaires. Le plus souvent, l'escalade d'un différend et sa transformation en un conflit violent sont liées aux facteurs suivants : le système politique, y compris le degré de marginalisation et d'exclusion opéré par ce système ; la présence et l'étendue de l'autorité de l'État ; l'application de l'état de droit ; les facteurs socio-économiques, surtout quand ils sont associés à des situations de discrimination et d'inégalité ; et la situation sécuritaire qui prévaut.

De même, lorsqu'un conflit portant sur des ressources naturelles prend une dimension politique dans un contexte conflictuel et politique élargi, le risque qu'il devienne violent en est accru.

Dans le but de proposer une présentation pratique et ciblée aux praticiens des Nations Unies et de l'UE, le présent guide pratique identifie trois catégories principales de causes de conflits liées aux ressources naturelles renouvelables. Ces causes se dégagent des connaissances théoriques actuelles dans ce domaine ainsi que de l'expérience acquise par les Nations Unies et l'UE sur le terrain, des évaluations qu'elles ont respectivement effectuées et d'études de cas. Comme ces trois types de cause peuvent s'influencer réciproquement et se renforcer, les stratégies de prévention de conflits devront souvent en tenir compte intégralement.

Cause 1. Concurrence sur des ressources renouvelables de plus en plus rares : Le concept de « rareté des ressources environnementales » décrit une situation dans laquelle l'approvisionnement en ressources renouvelables – eau, forêts, pâturages et terres cultivables – ne suffit pas pour répondre à la demande. La raréfaction accrue des ressources naturelles renouvelables requises pour assurer les moyens de subsistance peut entraîner une concurrence accrue entre groupes d'utilisateurs. Les réponses sociales à une telle situation comprennent la migration, l'innovation technologique, la coopération et les conflits violents. La raréfaction accrue des ressources environnementales s'explique par trois facteurs essentiels, dont les effets peuvent être distincts ou combinés.

- **Rareté provoquée par la demande :** La rareté provoquée par la demande intervient lorsque la demande pour une ressource renouvelable donnée ne peut être satisfaite par l'offre courante. Alors que des ressources en terres cultivables et en eau peuvent au départ répondre à tous les besoins locaux, la croissance démographique, l'utilisation de nouvelles techniques ou l'augmentation de la consommation réduisent progressivement la disponibilité par habitant en ressources de ce type.
- **Rareté provoquée par l'offre :** La rareté provoquée par l'offre intervient lorsque, par suite de la dégradation de l'environnement, de la pollution, de variations naturelles ou d'une détérioration des infrastructures d'approvisionnement, l'offre totale ou la disponibilité locale d'une ressource donnée en vient à diminuer. La réduction de l'offre de ressources naturelles compromet les options de production de moyens de subsistance, et cela peut intensifier la concurrence entre groupes à moyens de subsistance distincts.

- **Rareté d'origine structurelle :** La « rareté d'origine structurelle » existe lorsque différents groupes au sein d'une même société ne bénéficient pas du même accès à des ressources naturelles. Bien que la rareté d'origine structurelle puisse être causée par une mauvaise gouvernance des ressources naturelles (telle que décrite sous la Cause 2 ci-dessous), elle peut également se produire dans le cadre de structures de gouvernance fonctionnant bien, suite à des décisions et à des concessions inopportunes sur l'utilisation des terres. Par ailleurs, les pratiques culturelles, la dynamique du genre et des barrières sociales et économiques peuvent aussi entraîner une rareté de type structurel.

Cause 2. Mauvaise gouvernance des ressources renouvelables et de l'environnement : Les politiques, les institutions et les processus régissant l'accès, l'utilisation, la propriété et la gestion de ressources naturelles peuvent devenir des causes déterminantes de conflits. Dans de nombreux cas, ils contribuent tant à une rareté à caractère structurel qu'à des griefs associés à l'exclusion politique, à la corruption et à la répartition inégale des avantages. Parallèlement, la gouvernance des ressources naturelles joue un rôle critique dans la gestion de conflits entraînés par la raréfaction des ressources et dans la résolution de griefs avant que ceux-ci ne donnent lieu à des situations violentes. Par une bonne compréhension du cadre de gouvernance national et local des ressources naturelles, ainsi que des mécanismes de résolution de différends, on obtiendra des aperçus d'importance cruciale sur les raisons de l'émergence de conflits liés aux ressources naturelles et les moyens d'y faire face. Quatre facteurs, pouvant agir isolément ou conjointement, interviennent dans la mauvaise gouvernance des ressources naturelles.

- **Manque de clarté, chevauchements et application défectueuse de droits et de lois en matière de ressources naturelles :** Les systèmes d'occupation des terres et de jouissance de ressources naturelles, ainsi que les droits et lois y afférents, établissent qui a la faculté d'utiliser des ressources de la terre, pendant combien de temps et à quelles conditions. Dans de nombreux pays, la terre et les ressources naturelles renouvelables sont couvertes par une réglementation procédant d'un ensemble de formes d'occupation légales, coutumières, informelles et religieuses. Des conflits sont souvent nés de désaccords, de contradictions et de chevauchements de droits relatifs à ces « règles », ainsi que d'incertitudes quant aux droits dont ces ressources font l'objet. Les capacités insuffisantes de l'État, dans la mesure où il est incapable d'assurer une présence et d'exercer

une autorité suffisantes en milieu rural pour y faire appliquer les lois et résoudre des conflits, constituent souvent une cause importante des défauts de gouvernance en matière de ressources naturelles. En outre, le manque de compréhension ou la prise en compte insuffisante du droit coutumier par les pouvoirs publics est également de nature à exacerber les tensions.

- **Politiques, droits et lois discriminatoires tendant à marginaliser des groupes spécifiques :** Lorsqu'un groupe d'utilisateurs contrôle l'accès à des ressources naturelles au détriment d'autres groupes, des communautés dépendant de ressources naturelles sont souvent marginalisées. La violence peut éclater lorsque des individus ou des groupes cherchent à obtenir un accès plus important ou plus équitable à des ressources essentielles. En luttant pour une égalité accrue, des communautés revendiquent souvent la reconnaissance de leur identité, de leur statut et de leurs droits politiques, ce qui complique le processus de résolution du conflit. Comme indiqué ci-dessus, les revendications de ce type peuvent constituer un facteur clé de rareté des ressources dont l'origine est structurelle.
- **Répartition inégale des avantages et des fardeaux associés aux projets de développement :** La présence d'industries extractives, de sites industriels ou de grands projets infrastructurels peut procurer de multiples avantages aux communautés riveraines tout en dégradant, épuisant ou polluant des ressources naturelles et en suscitant de nombreux griefs. Les impacts environnementaux de projets de développement peuvent créer des tensions si les communautés ne sont pas indemnisées pour les dommages subis, ou si elles ne reçoivent pas une part des avantages, financiers ou autres, du projet.
- **Manque de participation publique et de transparence dans les prises de décisions :** Les politiques et interventions relatives aux ressources naturelles sont souvent le fait des pouvoirs publics, agissant de concert avec des acteurs du secteur privé, sans la participation active des communautés affectées ou la transparence et les consultations qui conviennent avec les parties prenantes. Lorsque des communautés et des parties prenantes ne sont pas suffisamment impliquées, ou sont exclues, du processus de décision sur des ressources naturelles renouvelables, elles sont susceptibles de s'opposer aux décisions en la matière ou aux effets de ces décisions. La perte de l'accès à des ressources essentielles, les évictions sans dédommagement ou de soudaines hausses du prix

de ressources renouvelables, telles que l'eau, peuvent occasionner de graves tensions entre les communautés affectées, le gouvernement et le secteur privé.

Cause 3. Dynamique et pressions transfrontières sur des ressources naturelles : Les exigences de la gestion de ressources naturelles renouvelables débordent souvent des frontières nationales. Cela est particulièrement vrai de l'eau, de la faune sauvage, de la pêche et de la qualité de l'air. De manière analogue, les risques pesant sur des ressources renouvelables à cause de la présence de déchets, de la pollution, du changement climatique ou de catastrophes, sont souvent de caractère transfrontalier. Si les États ont le droit souverain, prévu par la Charte des Nations Unies et les principes du droit international, d'exploiter leurs propres ressources selon leurs politiques en matière d'environnement et de développement, elles ont également à veiller à ce que les activités qui se poursuivent dans leur juridiction ou sous leur contrôle ne causent pas de dommages à l'environnement d'autres États. Cependant, comme un État souverain n'a souvent pas les capacités de gérer unilatéralement la dynamique des ressources naturelles transfrontalières et les pressions qui en sont issues, il aura à s'assurer la collaboration et la volonté de gestion commune des pays voisins. Quatre types de problèmes transfrontaliers peuvent contribuer à des conflits au sujet de ressources renouvelables :

- **Allocation ou consommation inéquitable ou inflexible de ressources renouvelables transfrontalières :** Lorsque des ressources naturelles transfrontalières telles que l'eau et les pêches sont partagées par plusieurs pays, un conflit peut surgir lorsqu'un pays consomme ces ressources à un rythme plus élevé qu'un autre, enfreint l'allocation convenue ou fait preuve d'inflexibilité quand il est confronté à une variation naturelle. Il est également possible qu'un manque de données fiables sur les taux de consommation de ressources, ainsi que sur les quantités et la qualité de ces ressources, donne lieu à des perceptions erronées qui aboutissent à des accusations infondées.
- **Effets sur les ressources renouvelables d'un pays par la création d'infrastructures, par des projets de développement industriel et par un changement de l'utilisation des sols dans des pays voisins :** La qualité ou la quantité de ressources naturelles transfrontalières, par exemple en eau, en poisson et en faune sauvage, ainsi que la qualité de l'air, peut être affectée dans un pays donné par les infrastructures, l'industrie ou l'utilisation des sols d'un autre pays. Tout spécialement, la pollution engendrée dans un pays peut facilement franchir des frontières

nationales et créer des risques sanitaires dans un autre. De même, un changement de l'utilisation des sols dans un pays, par exemple sous la forme d'une déforestation ou d'une érosion accrue, peut vulnérabiliser un autre pays à des dangers naturels.

- **Migrations transfrontières de populations fidèles à leurs modes de vie traditionnels et mouvements d'animaux sauvages :** Les frontières nationales définissent certes les limites territoriales de la souveraineté des États, mais elles sont souvent ignorées de groupes pastoraux effectuant des migrations saisonnières le long de voies traditionnelles, en fonction de la disponibilité en ressources naturelles telles que les pâturages et les sources d'eau. De même, des populations d'animaux sauvages franchissent fréquemment les frontières nationales, déplaçant des opportunités économiques d'un pays à l'autre. Les deux situations peuvent être des causes importantes de conflits, car différents groupes d'utilisateurs sont alors exposés à une concurrence accrue ou à la perte de moyens de subsistance. De plus, cette dynamique peut contribuer à la disparition de communautés autochtones et, partant, de leur patrimoine culturel et spirituel.
- **Activités marquées par l'exploitation, la consommation et le commerce transfrontière illicites de ressources naturelles :** L'une des menaces qui se profilent actuellement pour les

ressources naturelles de nombreux pays provient de l'exploitation illégale de ressources naturelles par des réseaux criminels internationaux et transfrontaliers. L'extraction et le commerce illicites de ressources naturelles privent des communautés locales des avantages qu'elles pourraient tirer de ces ressources et peuvent conduire à des conflits. Parallèlement, les pressions occasionnées par la poursuite de conflits violents, la défaillance de l'État, des catastrophes et la dégradation de l'environnement peuvent pousser des populations à migrer par-delà des frontières de leur pays et à établir dans les pays voisins des moyens de subsistance qui puisent à leurs ressources et échappent à la réglementation et au contrôle de leur propre gouvernement.

Le changement climatique ne constitue pas une cause directe de conflits, mais il peut accentuer chacune des causes évoquées plus haut. Il faut donc le considérer comme un multiplicateur des menaces qui conduira à une nouvelle raréfaction des ressources, sollicitera encore plus les moyens d'adaptation des sociétés, et affaiblira les capacités institutionnelles des États à résoudre des conflits de manière pacifique et démocratique. Dans toute stratégie de prévention de conflits liés à des ressources naturelles renouvelables, il convient donc de tenir compte des risques posés par le changement climatique et les autres risques naturels.



Photo : UNEP, Central African Republic

Stratégie de prévention de conflits en matière de ressources naturelles

Alors que la divergence des intérêts à propos de ressources naturelles peut être une source de conflits, elle peut aussi offrir des perspectives communes de coopération, d'établissement de la confiance et de développement durable. Un objectif essentiel des stratégies de prévention et de gestion des conflits consiste à apprécier les moyens de transformer des conflits relatifs à des ressources naturelles en des résultats mutuellement bénéfiques, capables d'instaurer la confiance et l'interdépendance entre les parties. De telles stratégies doivent viser au renforcement d'un consensus et de la confiance mutuelle relatifs à la gestion de ressources naturelles et de l'environnement, et parvenir à un partage équitable des avantages et à la résolution non violente de différends.

Dans la plupart des cas, les conflits portant sur des ressources naturelles renouvelables interagissent avec les tensions politiques, socio-économiques ou sécuritaires existantes, et appellent donc à des réponses à plusieurs niveaux, au travers de secteurs multiples. C'est dire qu'il n'y a souvent pas de solution rapide au problème, et que les interventions qui conviendront dépendront de la combinaison des causes, des réponses aux moyens de subsistance, des structures de gouvernance existantes et de l'intensité du conflit en présence. Il arrive souvent que les solutions exigent des interventions ciblées aux échelons local, national et transfrontalier. Pour ce qui est des ressources naturelles renouvelables, les stratégies de prévention et de gestion des conflits comprennent souvent une combinaison de quatre types d'objectifs liés et d'interventions qui y sont associées, à savoir :

Objectif 1. Réduire la concurrence autour de ressources rares entre groupes à moyens de subsistance distincts :

- **Soutenir les moyens de subsistance durables et réduire la vulnérabilité face à la rareté de ressources :** Le cadre de préservation de moyens de subsistance durables constitue une méthode particulière d'analyse des options et de détermination des interventions appropriées capables de réduire la vulnérabilité et de contribuer à prévenir un conflit. L'appréciation des stratégies de préservation des moyens de subsistance dans une région donnée, surtout si ces moyens briguent les mêmes ressources naturelles limitées, est indispensable à l'agencement de stratégies de prévention ou de gestion des conflits. Il s'agit en particulier d'évaluer les risques pesant sur les groupes minoritaires et les populations autochtones.

- **Accroître la disponibilité de ressources renouvelables par la protection, la restauration, la création d'infrastructures et l'efficacité de l'utilisation :** Ces mesures portent sur la qualité, la quantité et la disponibilité de ressources naturelles renouvelables dans le but de réduire la rareté et la concurrence. Les interventions sur l'offre s'attachent à accroître l'approvisionnement général en ressources renouvelables, ou les moyens d'y accéder, tout en cherchant à endiguer les sources de dégradation environnementale et de pollution. Du côté de la demande, les stratégies visent à améliorer l'efficacité de l'utilisation des ressources et à réduire leur consommation par habitant. Les mesures de substitution visent à remplacer des ressources renouvelables rares par des alternatives.

Objectif 2. Améliorer la gouvernance des ressources, la responsabilité et les capacités de résolution de conflits :

- **Mettre en place un cadre de gouvernance des ressources naturelles, renforcer les capacités de mise en œuvre, et reconnaître les droits aux ressources :** Pour améliorer la gouvernance des ressources, un large éventail de mesures peut être envisagé : affronter les inégalités d'accès ; réduire la corruption et améliorer la transparence ; empêcher la dégradation environnementale ; établir et appliquer des droits et des règles sur l'utilisation de ressources naturelles ; encourager une surveillance parlementaire ; favoriser la participation du public dans la formulation et l'acceptation desdites règles ; veiller à l'identification transparente de tout impact possible, qu'il soit social ou environnemental, de projets de développement ; et établir des mécanismes pour la résolution de différends.
- **Renforcer les capacités des parties prenantes et de la société civile à participer à la prise de décisions, à surveiller le respect des cadres gouvernementaux, et à accéder à des mécanismes de justice :** Même lorsqu'il existe un cadre gouvernemental pour la gouvernance des ressources naturelles, les parties prenantes et les groupes de la société civile ne disposent pas toujours des capacités leur permettant de participer aux décisions, de suivre la conformité des projets aux cadres gouvernementaux, de promouvoir la responsabilité et la transparence et d'accéder à des mécanismes de justice et de règlement de différends. Comme il s'agit là des éléments essentiels d'une bonne gouvernance, susceptibles de contribuer à la prévention de conflits, des actions ciblées de renforcement des capacités s'imposent souvent en la matière.

Objectif 3. Améliorer les institutions de gestion et la coopération transfrontières :

- **Établir ou consolider les dispositifs d'information transfrontalière, les accords de partage de ressources, les institutions conjointes et les processus de résolution de différends :** La bonne gestion de ressources transfrontalières dépend souvent d'une combinaison d'outils et de méthodes, notamment d'institutions de gestion commune, d'accords prévoyant un partage flexible de ressources, de lois harmonisées et d'un accès à des processus de règlement de différends. Ces mesures doivent souvent être renforcées dans le cadre des efforts visant à prévenir les conflits.

Objectif 4. Mettre en œuvre des mesures transversales intéressant l'ensemble des programmes :

- **Concevoir des programmes de gestion de ressources tenant compte des risques de conflits, ainsi que de l'adaptation et du développement :** Un aspect critique de tout effort visant à prévenir des conflits à propos de ressources naturelles consiste à intégrer une approche tenant compte des risques de conflits dans l'ensemble des politiques et programmes de gestion des ressources naturelles, de développement et d'adaptation au changement climatique. Les parties prenantes et les donateurs ont à anticiper les sources potentielles de conflits que leurs interventions pourraient susciter, et adopter une approche tenant compte des risques de conflits dans toutes les phases de leur activité.
- **Mener une analyse d'alerte, de risque et de scénario en vue d'identifier d'éventuels points chauds précurseurs de conflits :** L'usage de systèmes d'alerte avancée, d'évaluation du risque et d'analyse de scénarios pour déceler tout point chaud impliquant des ressources renouvelables pourra contribuer utilement à tout programme ciblé de prévention de conflits. Ces outils devront être utilisés systématiquement pour identifier les points de conflits existants ou potentiels.

Bien que tous les programmes de prévention et de gestion de conflits portant sur des ressources naturelles doivent être pris en main par les acteurs nationaux, les Nations Unies et l'UE pourront être appelées à tenir cinq rôles distincts en soutien des gouvernements et des parties prenantes du pays d'accueil :

- Apporter un soutien en matière de renforcement des capacités au gouvernement et à la société civile concernant la gouvernance de l'environnement, la gestion durable des ressources naturelles et la résolution de conflits ;
- Agir comme acteurs impartiaux ou tiers de confiance dans des processus de résolution de conflits ;
- Alerter le pays d'accueil en temps utile lorsque des programmes mondiaux ou régionaux de suivi et d'évaluation environnementale auront fait ressortir des risques et des vulnérabilités ;
- Catalyser une réponse internationale à l'émergence de conflits portant sur des ressources naturelles, et organiser le financement d'une telle intervention ; et
- Agir comme intermédiaires pour faciliter la coopération transfrontalière et la conclusion d'accords y relatifs.

En plus des quatre objectifs thématiques de prévention de conflits examinés ci-dessus, des stratégies spécifiques aux différents secteurs sont également nécessaires. À ce sujet, le présent guide pratique contient 50 activités spécifiques de prévention des conflits qui pourront être envisagées face à tout conflit portant sur l'eau, les forêts, les pâturages et la pêche.

1

INTRODUCTION

1.1 Le rôle des ressources naturelles dans la genèse des conflits

Un conflit au sujet de ressources naturelles peut survenir lorsque les parties ne s'entendent pas sur la gestion, la propriété, l'affectation, l'utilisation et la protection de ces ressources et des écosystèmes connexes. Ce conflit deviendra un problème grave si les mécanismes sociaux et les institutions destinés à gérer et à résoudre les conflits deviennent inopérants et ouvrent la voie à la violence. Les sociétés dans lesquelles les institutions sont faibles, les systèmes politiques sont fragiles et les relations sociales sont conflictuelles peuvent être entraînées dans des cycles de conflits et de violence. La raréfaction accrue de ressources renouvelables, les griefs suscités par leur gouvernance défectueuse et/ou leur nature transfrontalière peuvent exacerber les facteurs de stress existants et contribuer à la décision de recourir à la violence.

Il est d'importance fondamentale que les Nations Unies, l'UE et toute la communauté internationale empêchent un tel enchaînement de se produire et s'assurent que les différends soient résolus de manière pacifique. Cette réalité a été soulignée dans le *Rapport 2010 du Secrétaire général des Nations Unies : les fruits de la diplomatie préventive*.¹ Les situations qui peuvent provoquer des conflits entre différents groupes sont nombreuses. Cependant la présente série de guides pratiques se concentre sur le rôle des ressources naturelles dans le déclenchement, l'escalade et la perdurance de conflits violents. Elle offre des orientations pratiques aux personnels de pays des Nations Unies et de l'UE qui leur permettent de repérer des causes de conflits liés aux ressources naturelles et de déterminer les actions qu'ils pourront entreprendre pour les prévenir. Elle présente aussi un cadre stratégique que les praticiens pourront utiliser en vue de prévenir l'émergence de conflits portant sur des ressources naturelles, et elle contient les trousseaux à outils, les meilleures pratiques et les conseils tirés des activités des Nations Unies et de l'UE.

Le besoin urgent d'élaborer des conseils pratiques sur les moyens de prévenir les conflits portant sur les ressources naturelles est souligné dans un rapport publié par le PNUE en 2009 sous le titre *Du conflit à la consolidation de la paix* :

Rôle des ressources naturelles et de l'environnement. Ce document résume dix ans de travaux académiques et puise à l'expérience des Nations Unies en ce qui concerne les liens entre les ressources naturelles, l'émergence de conflits violents et la consolidation de la paix. Les principales conclusions de ce rapport sont les suivantes :

- On peut associer les causes de 40 pour cent des guerres civiles qui se sont produites au cours des 60 dernières années aux ressources naturelles ; depuis 1990, au moins 18 conflits violents ont été alimentés par des ressources naturelles ou financés par elles.
- La présence de ressources naturelles et d'autres facteurs environnementaux sont liés à la poursuite de conflits violents de différentes façons, souvent occultées par des causes plus visibles telles que les tensions ethniques, l'exclusion politique et les défauts de gouvernance. Plus particulièrement, la concurrence suscitée par le désir de contrôler ou d'accéder à des ressources naturelles est capable de déclencher des conflits violents. Par ailleurs, les ressources naturelles peuvent servir à financer les guerres menées par des groupes armés. Il est même possible qu'au cours de conflits, des individus ou des groupes soient en mesure d'exploiter des ressources naturelles, qui feront alors partie de leur « système économique » et créeront des incitations de nature à saper les efforts pour bâtir la paix.
- L'environnement subit de très graves dommages pendant les conflits armés. Il arrive que des ressources soient ciblées par des bombes et d'autres munitions en vue de leur destruction ou de leur endommagement ; la guerre est susceptible de déplacer des populations vers des environnements fragiles dont les ressources sont dégradées par la lutte pour la survie de ces populations ; et les organisations destinées à gérer les ressources naturelles peuvent être perturbées ou mises hors d'état de fonctionner pendant une guerre.
- Dans la reconstruction de sociétés déchirées par la guerre, l'environnement et les ressources naturelles assument des rôles cruciaux : appui à la reprise économique, création de nouveaux moyens de subsistance durables, contribution à la réinstallation des populations déplacées

et aménagement de possibilités de dialogue, de coopération, de rétablissement de la confiance et de réforme gouvernementale.

La conclusion principale de ce rapport du PNUE est que les ressources naturelles peuvent jouer différents rôles au travers de toutes les phases d'un conflit. L'acquisition d'une bonne compréhension de la dynamique de la ressource naturelle en cause et de la façon exacte dont elle est capable de contribuer à l'escalade d'un conflit peut aider les décideurs et les praticiens à inscrire la prévention des conflits et la sensibilité au risque de conflits à tous les programmes de GRN, et inversement. Le rapport note aussi que le système des Nations Unies ne peut plus séparer les thèmes de la paix et de la sécurité des modes de gestion des ressources naturelles et de l'environnement. Il est souvent impossible d'assurer la sécurité, de catalyser la croissance économique et de prévoir des services de base sans premièrement affronter et résoudre les questions de la propriété des ressources, de leur accès, de leur contrôle et de leur gestion.

Bien que chaque crise ou conflit possède sa dynamique propre, liée à la situation politique, à l'économie et à l'histoire de la région concernée, la nécessité d'entreprendre des actions préventives est claire. La politisation de la répartition des revenus issus de ressources naturelles de forte valeur – généralement basée sur des considérations ethniques, religieuses ou régionales – s'est avérée être une cause majeure de conflits internes. De manière analogue, l'allocation politisée de ressources en eau et en terres, ainsi que d'autres ressources renouvelables, est une cause constante de conflits de faible intensité, qui peuvent toutefois dégénérer en affrontements violents s'ils sont associés à des divisions ethniques, nationales ou d'autres sortes, ou à des inégalités sociales. Aussi, les migrations de populations fuyant des régions à environnement dégradé peuvent intensifier la concurrence en matière d'utilisation de ressources rares tant à l'intérieur de pays qu'au-delà de frontières nationales. De même, la criminalité organisée est mêlée de plus en plus à l'exploitation et au commerce illicite de ressources naturelles et de faune sauvage, ce qui introduit un facteur supplémentaire de violence criminelle et d'insécurité.²

Même dans les pays qui n'ont pas connu de conflits violents, l'influence corruptrice des revenus provenant de ressources naturelles de forte valeur sur les élites est une cause très précise de sous-développement, de faillite des institutions et de croissance économique médiocre. La Banque mondiale estime qu'au cours des 40 dernières années, les pays en développement dépourvus de ressources naturelles majeures ont enregistré une croissance économique deux à trois fois

supérieure à celle des pays richement dotés en ressources naturelles. De surcroît, les économies à développement lent et à faibles revenus, caractérisées par une forte dépendance à l'égard des ressources naturelles, risquent dix fois plus que les autres de connaître une guerre civile.³

Fort heureusement, il ne manque pas d'outils opérationnels et d'options de politique pour affronter ces problèmes. Une vaste expérience a été réunie sur la prévention et la résolution de conflits à propos de ressources naturelles. Ce qui manque, pourtant, c'est l'application de ces outils et de ces approches dans l'élaboration et la coordination de stratégies de prévention des conflits. Il manque également une expérience de la détermination des causes profondes de l'instabilité pendant la mise en œuvre de programmes de développement. La présente série de guides pratiques va donc présenter de tels outils, en les combinant à un cadre pour l'ajustement de programmes de prévention de conflits liés aux ressources naturelles.

La GRN est une forme de prévention des conflits. Les traditions, coutumes, règles, lois et politiques réglementant l'accès, l'usage et la gestion de ressources naturelles visent toutes à apporter de l'ordre et de la prévisibilité à des situations marquées par de la concurrence et des conflits d'intérêts. La GRN et la prévention des conflits sont intimement liées, mais ce n'est que récemment que les décideurs, les gestionnaires de ressources publiques, les praticiens du développement, les universitaires ainsi que d'autres parties ont cherché à cerner cette connexion de près.

Il est d'importance cruciale de reconnaître que les différends et les griefs entourant des ressources naturelles sont rarement, sinon jamais, la seule cause de conflits violents. Les déterminants de la violence revêtent le plus souvent un caractère pluridimensionnel. Les différends et les griefs au sujet de ressources naturelles peuvent contribuer à l'émergence de conflits violents lorsqu'ils viennent s'ajouter à d'autres facteurs tels que la polarisation ethnique, un degré élevé de pauvreté et d'inégalité, l'injustice et une gouvernance défectueuse. Le facteur déterminant qui pousse un conflit à évoluer jusqu'à un stade de la violence est surtout lié au système politique existant. Il dépend plus précisément de la mesure dans laquelle ce système repose sur la marginalisation et l'exclusion (ethnique, religieuse ou autre), sur la présence et l'étendue de l'autorité de l'État et l'application de l'état de droit ; sur des facteurs économiques, particulièrement si ceux-ci sont associés à des situations de discrimination et d'inégalité, et sur la situation courante relative à la sécurité (passé de violence, accès à des armes).

1.2 Structure de ce guide pratique

Le présent guide pratique est axé sur les causes de conflits liés aux ressources renouvelables. Il formule des recommandations en matière de stratégies et d'interventions dans les pays que les praticiens des Nations Unies et de l'UE travaillant dans un cadre national pourront déployer en vue de prévenir des conflits de ce type et de favoriser l'adoption de stratégies de sensibilité aux risques de conflits dans la GRN et la conception de projets de développement. Tout au long de ce document, des études de cas tirées des activités des Nations Unies et de l'UE sont présentées pour illustrer les principaux problèmes en présence, risques et stratégies d'intervention. Là où cela s'avère nécessaire, des liens et des références aux trois autres guides pratiques de la série sont aussi communiqués.

La section 2 passe en revue les tendances mondiales en matière de consommation de ressources renouvelables et les causes principales de la rareté accrue des ressources. Elle se concentre sur les ressources en eau, les terres cultivables, les pâturages, les forêts, les zones de pêche et les aires protégées, et met en lumière les principaux types de conflits qui peuvent surgir à propos de chacune de ces ressources.

La section 3 porte sur les trois causes principales de conflits à propos de ressources naturelles, ainsi que sur les risques présentés par le changement climatique. Les conflits en questions sont occasionnés par les causes suivantes : a) rareté croissante de ressources et concurrence entre utilisateurs ; b) mauvaise gouvernance des ressources renouvelables et de l'environnement ; c) dynamique transfrontière et impacts y associés.

La section 4 présente un cadre d'intervention exposant la manière dont les Nations Unies et l'UE peuvent

analyser des conflits liés à des ressources naturelles renouvelables, ainsi que les mesures d'intervention en cours, pour agencer ensuite des stratégies de prévention appropriées. Sont également explorés les rôles précis que les Nations Unies et l'UE sont en mesure de jouer en soutien de gouvernements nationaux dans la conception et l'application des stratégies de prévention des conflits.

La section 5 propose une série de stratégies thématiques de prévention de conflits permettant de traiter directement les principales causes de conflits. Quatre objectifs principaux ainsi que les interventions y associées sont examinées : a) réduire la concurrence sur des ressources rares entre groupes à moyens de subsistance distincts ; b) améliorer la gouvernance des ressources, la responsabilité et les capacités de résolution de différends ; c) améliorer l'information, les institutions de gestion commune et les processus transfrontaliers ; d) appliquer des mesures transversales dans tous les programmes, celles portant notamment sur la sensibilité aux conflits, l'alerte avancée, l'évaluation du risque et l'analyse de scénario.

La section 6 examine les interventions de prévention des conflits liés à des ressources relevant de secteurs spécifiques. Ces interventions reposent sur les stratégies thématiques de la section 5. Au total, 50 interventions, intéressant l'eau, les pâturages, les forêts et la pêche, y sont recommandées.

La section 7 présente d'autres sources d'information et organisations dédiées à la prévention de conflits liés aux ressources naturelles renouvelables.

Le présent guide pratique contient également des annexes détaillées énumérant toutes les trousseaux à outils, les guides et les matériels de formation actuellement disponibles en matière de prévention de conflits dans le contexte des ressources naturelles renouvelables.



Photo : UNEP, Soudan

2

LES PRESSIONS CROISSANTES EXERCÉES SUR LES RESSOURCES NATURELLES

En octobre 2011, la population mondiale a franchi la barre des 7 milliards d'habitants et, d'après les dernières projections,⁴ elle passera à 8 milliards d'ici 2025. Conjugée à l'augmentation de la population et du niveau de vie, cette croissance démographique sollicitera encore davantage les disponibilités en ressources renouvelables.

Au cours du dernier demi-siècle, les écosystèmes de la planète ont subi des changements sans précédent de la part de l'homme. Ces changements ont aussi porté sur la qualité et la quantité des ressources naturelles renouvelables. Comme le rapporte *L'Évaluation des écosystèmes pour le millénaire*, l'épuisement des ressources naturelles de la planète constitue un sujet de préoccupation mondial : quelque 60 pour cent des services écosystémiques sont en voie de dégradation ou sont utilisés de manière non durable.⁵ Aujourd'hui, l'humanité utilise l'équivalent de 1,5 planète pour fournir les ressources nécessaires aux besoins de l'économie mondiale et pour absorber les déchets qui y sont associés. Cela signifie qu'une période de 18 mois est nécessaire pour permettre à la terre de régénérer la quantité de ressources consommée par l'humanité en l'espace d'un an.⁶ Même si on retient les projections modestes des Nations Unies concernant la croissance démographique, la consommation et le changement climatique, d'ici à 2030 l'humanité aura besoin des capacités de deux planètes pour répondre à sa consommation en ressources naturelles.

Dans une perspective historique, on estime que l'extraction et l'utilisation annuelles de ressources naturelles au niveau mondial sont passées d'environ 7 milliards de tonnes en 1900 à quelque 50 milliards de tonnes en 2000. Dans cette progression, le principal changement intervenu a été l'augmentation substantielle de la consommation de ressources non renouvelables, c'est-à-dire, minérales, par rapport à celle des ressources renouvelables. Pendant cette période, l'utilisation moyenne de ressources a plus que doublé, passant de 4,6 tonnes par habitant en 1900 à 8 à 9 tonnes par habitant au début du 21^{ème} siècle. Bien entendu, ces chiffres sont fonction du degré de développement, du niveau de vie et de la densité démographique des pays. Dans les pays industriels à forte densité démographique, ce taux d'utilisation s'élève à 13 tonnes par habitant, tandis que dans d'autres pays industriels faiblement peuplés, la consommation par habitant monte à 26 tonnes et même plus. Des variations

semblables s'observent dans les pays en développement rapide : ceux qui sont fortement peuplés consomment 5 tonnes de ressources par habitant, mais dans les pays en développement à faible densité démographique, la consommation est de 10 tonnes par habitant.⁷

À mesure que leur consommation augmente, des pays connaîtront des pénuries croissantes en ressources renouvelables vitales, notamment en eau douce, terres cultivées, pâturages, forêts, poisson et autres formes de faune et de flore sauvages. Dans toutes ces situations, les facteurs institutionnels, politiques ou économiques peuvent se révéler aussi importants que les facteurs physiques ou matériels dans la limitation des disponibilités en ressources naturelles. Les gouvernements peuvent aggraver la rareté de ces ressources (par exemple en pratiquant des subventions ou des contrôles de prix illogiques). De même, les perceptions entourant la rareté peuvent causer autant de dommages que les limites absolues effectives dans la quantité de ressources disponibles.⁸

Dans le même temps, le changement climatique menace de modifier la répartition et la disponibilité de nombreuses ressources naturelles d'importance critique, et donc de bouleverser des moyens de subsistance et des économies rurales. Les plus vulnérables sont les pauvres : dans leur effort pour se prémunir et protéger leurs familles, leurs biens et leurs moyens de subsistance devant les risques, les chocs et le stress liés à l'environnement, ils font face à des difficultés particulières. Par exemple, dans un rapport publié en 2007, *International Alert* a constaté que 46 pays sont vulnérables à l'émergence d'un conflit sous l'effet d'interactions entre le changement climatique et les problèmes économiques, sociaux et politiques de ces pays. En bref, les gouvernements fragiles, qui sont déjà aux prises avec de nombreuses difficultés, peineront à affronter de nouvelles difficultés dues au changement climatique.⁹

Pour situer ces défis dans la perspective qui convient, rappelons que près de la moitié de la population du monde dépend directement de ressources naturelles renouvelables pour ses moyens de subsistance.¹⁰ Quelque 2,5 milliards de personnes vivent directement de l'agriculture et de l'élevage,¹¹ tandis que 1,6 milliards d'autres personnes recourent aux ressources de la forêt pour y trouver la totalité ou une partie de leurs moyens de subsistance.¹²

De plus, la faune sauvage constitue un moyen de subsistance précieux pour 150 millions d'êtres humains, et 560 millions d'autres personnes tirent la totalité ou une partie de leurs moyens de subsistance de la pêche et/ou de l'aquaculture.^{13,14,15} Des 1,2 milliards d'êtres humains qui, d'après les estimations, subsistent aujourd'hui avec moins de 1 dollar US par jour, quelque 70 pour cent vivent dans des zones rurales dépendant fortement de ressources naturelles renouvelables.¹⁶ Plus que dans les autres économies, les ressources naturelles constituent la première source de revenu dans les pays en développement. Leur capacité à progresser sur la voie du développement et à réduire la pauvreté de leurs habitants dépend souvent des possibilités d'accès à des ressources naturelles.

Des universitaires et praticiens du développement soutiennent que la raréfaction de ressources renouvelables pourrait avoir de graves conséquences sociales, dont une pauvreté toujours plus tenace, d'importantes migrations, une intensification des clivages sociaux et un affaiblissement des institutions.^{17,18} Lorsque de tels facteurs interagissent avec des tensions socio-économiques, ethniques et religieuses existantes, ils peuvent contribuer au déclenchement de conflits violents. Les sections suivantes passent en revue certaines des principales tendances mondiales en matière d'utilisation, de gestion et de dégradation de ressources renouvelables, en mettant en lumière les causes les plus fréquentes de conflits. Elles considèrent également le rôle du changement climatique et des risques naturels dans la raréfaction des ressources renouvelables.

2.1 L'eau

Des pressions croissantes s'exercent sur des ressources en eau douce limitées sous l'effet de la croissance démographique et économique, de la pollution industrielle et de l'amenuisement de bassins versants forestiers. Dans certaines régions, la rareté de l'eau risque d'être aggravée encore davantage par les effets à prévoir du changement climatique. Par suite de l'augmentation de la demande, certains pays sont aujourd'hui sur le point d'atteindre les limites de leurs ressources en eau. Il en résulte une intensification de la concurrence pour celle-ci, cette concurrence s'exerce entre différents pays, entre zones urbaines et rurales, entre secteurs économiques ou entre groupes à moyens de subsistance distincts. Du fait de cette situation, l'eau pourrait faire l'objet d'une politisation croissante.¹⁹ Le monde compte à peu près 263 fleuves et cours d'eau internationaux, couvrant 45,3 % de la surface émergée de la terre (à l'exclusion de l'Antarctique).²⁰ Mais moins de 10 pays possèdent

60 pour cent des sources d'approvisionnement mondiales en eau douce : le Brésil, la Russie, la Chine, le Canada, l'Indonésie, les États-Unis, l'Inde, la Colombie et la République démocratique du Congo.²¹

Au cours du dernier siècle, la consommation d'eau a augmenté deux fois plus rapidement que la croissance démographique. Ainsi, alors que la population du monde a triplé, l'utilisation de ressources renouvelables en eau a sextuplé. Au cours des 50 dernières années, les prélèvements d'eau douce ont triplé.²² Au niveau mondial, l'agriculture représente 70 % de la consommation d'eau, contre 20 % pour l'industrie et 10 % pour les ménages.²³ Si la consommation agricole en eau n'est pas optimisée, la demande de l'agriculture mondiale passera de 70 % à 90 % du total d'ici à 2050, occasionnant de graves problèmes pour des pays déjà proches des limites de leurs ressources en eau.²⁴ À l'heure actuelle, 450 millions de personnes dans 29 pays souffrent de pénuries d'eau.²⁵ On prévoit que d'ici à 2030, 47 % de la population du monde habitera dans des zones à stress hydrique prononcé.²⁶

Le concept de stress hydrique s'applique à des situations où la population ne dispose pas d'une quantité d'eau suffisante pour l'ensemble de ses usages agricoles, industriels et domestiques. On a soutenu que lorsque les disponibilités annuelles en eau par habitant dans un pays donné tombent en dessous de 1700 mètres cubes, ce pays commence à connaître des situations périodiques ou régulières de stress hydrique. Et si la disponibilité tombe en dessous de 1000 mètres cubes, la rareté de l'eau commence à entraver le développement économique ainsi que la santé et le bien-être de sa population.²⁷ Sur la base de ces critères, les Nations Unies estiment que d'ici à 2025, 1,8 milliards de personnes vivront dans des pays ou des régions souffrant d'une rareté absolue en eau, et que les deux tiers de la population du monde pourraient être exposés à des conditions de stress hydrique.

En 2010, l'accès à de l'eau potable salubre a été officiellement érigé en droit de l'homme fondamental. La résolution que la Bolivie avait introduite à cet effet a été adoptée sans opposition par l'Assemblée générale des Nations Unies. Même si cette résolution n'a pas rendu le droit à l'approvisionnement en eau légalement applicable, elle revêt une importance symbolique certaine et impose davantage d'obligations politiques aux gouvernements nationaux. L'effet combiné de la rareté accrue en eau par suite de l'augmentation de la demande et des conséquences possibles du changement climatique rend d'autant plus pressante la nécessité de gérer de manière coopérative, équitable et durable les ressources nationales et transfrontalières en eau.

Les principales causes de conflits au sujet de l'eau sont les suivantes :

- La concurrence entre différents secteurs utilisant de l'eau (agriculture, industrie, ménages) ;
- La concurrence entre différents groupes à moyens de subsistance distincts (agriculture, élevage, pêche) ;
- La dégradation de la qualité de l'eau causée par la pollution (industrielle, agricole, urbaine) ;
- La réduction de l'approvisionnement en eau causée par des projets de développement / d'infrastructures ;
- La perte de l'accès à des sources d'eau et / ou l'épuisement des sources d'approvisionnement en eau ;
- Les variations naturelles des disponibilités en eau et la contraction soudaine de l'approvisionnement ;
- Le contrôle exclusif de ressources en eau et de leur accès ;
- Le passage d'une gestion publique à une gestion privée et la modification dans la structure des prix de l'eau ;
- Le manque de clarté dans les droits d'utilisation et d'accès à l'eau ; et
- La gestion transfrontalière mal coordonnée.

2.2 Terres cultivées

L'estimation de la superficie totale de la planète que l'on peut assimiler à des terres cultivées oscille entre 1,47 et 1,53 milliards d'hectares, ce qui représente environ 11 pour cent des terres émergées de la planète.^{28, 29} Soixante-quinze pour cent des pauvres du monde vivent en milieu rural et la plupart d'entre eux sont engagés dans l'agriculture.³⁰ Au cours des vingt dernières années, la production alimentaire mondiale a continué à suivre le rythme de la croissance démographique. Ces gains de production ont résulté principalement d'une amélioration des rendements et d'une intensification des cultures, où le recours aux engrais a joué un rôle majeur.³¹ Cependant, malgré ces avancées concrètes, des millions de personnes dans les pays en développement doivent toujours affronter une faim et une malnutrition chroniques en raison de problèmes de distribution et de consommation inéquitable. Un autre problème, affectant les régions les plus vulnérables, tient à la diminution des rendements agricoles liée aux effets conjugués d'une fertilité déclinante, de l'érosion et de la salinisation des sols.³²

La production agricole devra progresser plus rapidement afin de pouvoir répondre aux besoins d'une population constamment croissante. Il faudra pour cela étendre les superficies cultivées et recourir à des techniques de production plus intensives. Selon des estimations prudentes, les pays en développement devront mettre en culture six millions d'hectares de terres additionnelles tous les ans jusqu'à 2030.³³

L'augmentation projetée de 27 pour cent de la population de ces pays et de 83 pour cent de leur niveau de vie d'ici à 2030 aboutira à une demande en produits agricoles qui dépassera de 50 pour cent les quantités actuelles. Même si la productivité agricole continue à s'améliorer à la cadence présente, il sera nécessaire d'étendre les zones agricoles mondiales de 10 pour cent environ pour répondre à la demande. Les besoins en phosphore, le premier ingrédient des engrais, augmentera selon les prévisions de 50 à 100 pour cent d'ici à 2050.³⁴

Toutefois, la rareté accrue de l'eau ralentit actuellement l'expansion de l'irrigation dans de nombreuses régions où les quantités disponibles imposent des contraintes sérieuses à la production.^{35, 36} L'augmentation des superficies agricoles se fera aux dépens du couvert forestier, des zones humides et des pâturages extensifs, au risque de créer de nouveaux conflits.

Lorsque les prix des denrées alimentaires sont montés en flèche en 2007-2008, la période subséquente, marquée par des prix relativement élevés et volatils, a rappelé à de nombreux pays dépendant d'importations à quel point ils étaient exposés à l'insécurité alimentaire, ce qui les a poussés à accroître leurs approvisionnements alimentaires de l'étranger. Cette montée de la demande a amené différents types d'investisseurs à « redécouvrir » le secteur agricole et a suscité une vague d'intérêt pour l'acquisition de terres dans les pays en développement. Alors que l'expansion annuelle moyenne de la superficie agricole du monde représentait moins de 4 millions d'hectares avant 2008, l'acquisition à grande échelle de terres agricoles portant sur des superficies totales de 56 millions d'hectares, dont plus de 70 % en Afrique, avait été annoncée avant la fin de 2009.³⁷ L'augmentation de la production agricole provenait en grande partie de nouvelles cultures de soja, de colza, de tournesol et de palmiers à huile.³⁸

Selon des calculs fondés sur des projections démographiques établies en 2005, au moins 20 pays se trouvent dans la catégorie de stress extrême sur le plan de la disponibilité en terres cultivées par habitant, soit moins de 0,07 hectare par personne. Pendant les années 1990, les pays à faible disponibilité en terres cultivées ou en eau par habitant étaient exposés à un risque de conflits 1,5 fois

supérieur à celui couru par des pays mieux pourvus.³⁹ Des études de cas poussent à penser que le manque de terres cultivées dans les pays à faible revenu s'associe davantage à l'émergence de troubles civils que le manque d'eau douce.⁴⁰ Alors que les institutions locales et nationales ont montré une efficacité surprenante dans l'apaisement des tensions suscitées par la rareté de l'eau, la terre, elle, fait l'objet de droits séculaires de propriété privée et inéquitable, ainsi que de traditions conflictuelles dans ce domaine.

Les principales causes de conflits au sujet de terres cultivées sont les suivantes :

- Les inégalités dans la répartition de terres ou dans l'accès à celles-ci ;
- L'expansion d'exploitations agricoles, les prétentions divergentes sur des terres et le manque de capacités de résolution de différends ;
- L'appropriation de terres par des acteurs étrangers et/ou l'expropriation et l'éviction par des acteurs locaux ;
- Le manque de sécurité d'occupation et d'accès à l'eau ;
- La pollution de l'approvisionnement en eau provenant des ruissellements agricoles ; et
- La commercialisation de terres communes.

2.3 Pâturages

Composés essentiellement de sols trop secs ou pentus pour permettre leur mise en culture, les pâturages extensifs représentent 25 pour cent des surfaces émergées de la terre, ce qui équivaut à environ 3,4 milliards d'hectares, soit plus du double des superficies cultivées.⁴¹

Pour dégager de la productivité de cette immense superficie, il faut faire appel aux ruminants – bovins, ovins et caprins – des animaux dont le système digestif complexe leur permet de transformer des fibres en nourriture, y compris la viande de bœuf, la viande de mouton et le lait, ainsi qu'en matières telles que du cuir et de la laine.

Le cheptel est la partie du secteur agricole dont la croissance est la plus rapide, car dans de nombreux pays en développement, il représente plus de 50 % du PIB agricole.⁴² La présence de ce cheptel a accru les pressions sur les terres ainsi que le caractère non durable de leur utilisation. Mondialement, on estime que 20 à 35 pour cent des terres à pâturages sont dégradées.⁴³ En Afrique, l'effectif du cheptel, pierre angulaire de nombreuses économies, dépasse souvent les capacités de charge des terres à raison de 50 pour cent ou plus. Dans une étude des

terres à pâturages de neuf pays d'Afrique australe, il a été constaté que la capacité de ces terres à recevoir le cheptel est en voie de diminution. Les zones arides d'Afrique et d'Asie présentent des défis particuliers. Les fluctuations climatiques paraissent plus prononcées en Afrique subsaharienne et dans le Sud de l'Asie. Il en résulte que les régions les plus pauvres du monde, qui connaissent les taux d'insuffisance alimentaire les plus élevés, sont celles où l'instabilité du climat et la vulnérabilité au changement climatique sont les plus fortes.⁴⁴

Les principales causes de conflits au sujet de pâturages extensifs sont les suivantes :

- La concurrence croissante entre groupes pastoraux rivaux sur des terres à pâturage communes ;
- La concurrence croissante entre groupes à moyens de subsistance distincts ;
- La perte d'accès à des pâturages extensifs et la conversion accrue en d'autres formes d'utilisation des sols ;
- Le manque de clarté en matière d'accès et de droits à la terre ; et
- Les mouvements transfrontières et l'usage illégal de terres.

2.4 Forêts

Les forêts couvrent environ 30 pour cent des terres émergées de la planète, soit 4 milliards d'hectares.^{45,46} Bien que les définitions varient, on applique communément le terme de « forêt » à une étendue de terres dont le couvert des arbres dépasse 10 pour cent du total et dont la superficie est supérieure à 0,5 hectare.⁴⁷

La valeur du commerce mondial en bois et autres produits de la forêt est chiffrée à près de 330 milliards de dollars US par année. Cependant, en 2010, seulement 10 pour cent de la superficie totale des forêts était gérée sous des régimes de certification de gestion socialement et environnementalement responsable.^{48,49}

Outre leur utilisation comme sources de bois et d'emploi, les forêts assurent toute une gamme de services environnementaux et sociaux, qui comprennent notamment le stockage de l'eau et du carbone, les produits forestiers non ligneux, l'habitat pour la biodiversité, la maîtrise de l'érosion, la régulation de débits fluviaux et la réduction des impacts des risques naturels. Une population estimée à 1,6 milliards de personnes dépend d'une manière ou d'une autre de la forêt pour

ses moyens de subsistance, et plus de 2 milliards de personnes utilisent des combustibles issus de la biomasse, principalement du bois de feu, pour leurs besoins de cuisson et de chauffage.⁵⁰ Dans de nombreux pays en développement, plus de 80 pour cent de l'énergie totale consommée provient de la forêt et de la biomasse qui y est associée. Dans une proportion pouvant atteindre 45 pour cent, les plus grandes villes du monde dépendent dans une certaine mesure d'aires de captation forestières pour leur approvisionnement en eau.⁵¹ Les forêts assurent aussi le stockage de 25 pour cent du carbone terrestre.

La déforestation dans le monde se poursuit à un rythme alarmant, comme le montre le déclin du couvert forestier naturel, qui a atteint 13 millions d'hectares par année entre 1990 et 2005. Les causes principales de la déforestation sont les pratiques non durables, l'agriculture intensive, les établissements humains et l'exploitation illégale du bois.⁵² Malgré le ralentissement actuel du taux de déforestation, de grandes superficies de forêts primaires et d'autres forêts à régénération naturelle sont en déclin, particulièrement en Amérique du Sud et en Afrique.⁵³ La déforestation n'entraîne pas seulement une perte de la biodiversité, mais contribue aussi dans une proportion de 12 % à 15 %, au réchauffement général en libérant du CO₂ dans l'atmosphère et en freinant le stockage additionnel de CO₂.⁵⁴ Dans de nombreux pays, l'insécurité ou l'ambiguïté d'occupation exerce un impact négatif sur la gestion durable des forêts.⁵⁵

L'utilisation des forêts, qu'elle soit commerciale, culturelle ou nécessaire aux besoins de subsistance, est revendiquée par différentes communautés d'intérêt, et cela place souvent les forêts au cœur de luttes pour le contrôle de leur accès et l'utilisation de leurs ressources. Bien que répandue, cette concurrence n'est généralement pas violente, et si elle donne lieu à des situations violentes, celles-ci restent localisées. De fait, les indices dont on dispose donnent à penser que les pays disposant de grandes étendues forestières (par leur superficie totale ou par rapport au territoire national) ne sont pas plus exposés au risque de guerre civile que les pays sans forêts.⁵⁶

Il existe toutefois une corrélation entre la probabilité de conflits et la taille de l'industrie forestière. Dans les pays connaissant des guerres civiles et disposant d'autres ressources extractives, l'abondance des forêts accroît la durée du conflit. Cet effet est accentué par l'accessibilité croissante des forêts. C'est dire que les forêts ne sont pas à l'origine de conflits armés, mais que certains aspects de leur utilisation ont fréquemment tendance à exacerber les conflits armés, surtout lorsqu'elles sont susceptibles d'être « pillées » (par le fait que l'extraction de leurs ressources est peu onéreuse et n'utilise pas de main-d'œuvre qualifiée).⁵⁷

Les causes principales de conflits au sujet de forêts sont les suivantes :

- Les différends entre communautés forestières à propos de limites communes ;
- Les différends entre communautés forestières et détenteurs de concessions en matière d'accès et d'avantages ;
- L'exploitation illégale du bois et la collecte de produits forestiers non ligneux ;
- L'absence de participation communautaire dans les prises de décision de gestion forestière ;
- La non-reconnaissance de droits à des ressources ; et
- Les utilisations incompatibles tendant à exclure des groupes d'utilisateurs précis.

2.5 Pêche et ressources marines

Les poissons et fruits de mer sont une source importante de protéines pour près de trois milliards de personnes et représentent la denrée alimentaire la plus commercialisée au monde. Ils contribuent aux moyens de subsistance de plus de 560 millions de personnes.⁵⁸ Cependant, le quart au moins des stocks mondiaux de poissons de mer est surexploité ou significativement épuisé en raison de la surpêche.^{59, 60} Dans de nombreuses régions marines, les quantités totales de poissons disponibles ont chuté de 90 pour cent depuis que la pêche industrielle a débuté.⁶¹ On s'attend à voir la contribution du poisson à l'approvisionnement alimentaire mondial diminuer dans les vingt prochaines années, car la production ne parviendra pas à suivre l'augmentation de la demande. Ce déficit affectera principalement les pays en développement, parce que l'augmentation de leurs exportations réduira le nombre de poissons disponibles pour la consommation locale.⁶²

Les activités de pêche illicites, non déclarées et non réglementées (appelées activités INN) contribuent à la surexploitation des stocks de poisson et entravent la reconstitution de stocks halieutiques et d'écosystèmes. Il ressort d'une étude de la situation dans 54 pays et en haute mer que la valeur monétaire totale des pertes dues aux activités INN se situe entre 10 et 23,5 milliards de dollars par an et représente entre 11 et 26 millions de tonnes.⁶³ Cette étude a aussi établi une corrélation significative entre les capacités de gouvernance et le niveau de pêche INN. C'est dans les pays en développement que le risque de pêche illicite est le plus élevé. On estime ainsi qu'en Afrique de l'Ouest,

le niveau réel des prises dépasse de 40 pour cent celui des prises déclarées. Des taux d'exploitation de cette ampleur compromettent gravement la gestion durable des écosystèmes marins.⁶⁴

L'aquaculture a augmenté de 245 % entre 1992 et 2009, cette croissance se produisant principalement en Asie. La production mondiale de produits d'aquaculture est passée de 14 millions de tonnes en 1992 à près de 51 millions de tonnes en 2009, un chiffre qui représente plus de la moitié des prises de poissons sauvages. Cette industrie a créé des emplois et d'importants avantages économiques, mais l'environnement en a souffert en raison de la disparition de mangroves, d'une mauvaise gestion des déchets de poissons, d'un apport énorme d'antibiotiques, de l'impact de la production et des prises de grandes quantités de petits poissons pour l'alimentation des poissons d'élevage, ainsi que de la concurrence entre poissons d'élevage échappés et poissons sauvages de zones voisines.⁶⁵

Les principales sources de conflits au sujet des pêches et des ressources marines sont les suivantes :

- La pêche légale et illégale par des navires étrangers entrant en concurrence avec des pêcheurs locaux ;
- Les différends à propos de l'accès à des ressources ou de leur répartition entre communautés de pêche ;
- La concurrence à propos de zones de pêche productives ou d'espèces marines ciblées ;
- La non-reconnaissance de droits à des ressources ou le manque de définition juridictionnelle ;
- La pollution et les autres menaces pesant sur les habitats marins, notamment sur les mangroves et les récifs coralliens ;
- Les tensions entre les intérêts respectifs des besoins de subsistance, du commerce et de la conservation ;
- L'utilisation de technologies et les capacités de prise ; et
- La gestion de mouvements transfrontières de stocks de poissons et le partage des avantages qui en découlent.

2.6 Aires protégées

En 2010, plus de 148 000 aires protégées avaient été aménagées à travers le monde. Elles couvraient près de 13 % des zones terrestres ou 17 millions de kilomètres carrés, une superficie égale à celle de la Fédération de Russie.⁶⁶ Cependant les aires marines protégées ne couvrent qu'environ 7 % des eaux côtières (situées à moins de 12 milles marins du littoral) et légèrement plus de 1,4 % des

océans. Par le Protocole de Nagoya, négocié en octobre 2010, les gouvernements du monde ont fixé de nouvelles cibles en vue d'accroître l'étendue mondiale des aires protégées. Aux termes d'un plan en 20 points, ils se sont engagés à protéger, d'ici à 2020, 17 pour cent des eaux terrestres et intérieures et 10 pour cent des zones côtières et marines, notamment celles d'importance particulière pour la biodiversité et pour les services écosystémiques.⁶⁷

Les aires protégées abritent une grande diversité biologique et constituent une source importante de richesses matérielles et non matérielles. Elles représentent des stocks importants de capital naturel, culturel et social, assurant les moyens de subsistance et le bien-être de nombreuses populations. Ainsi, une étude menée en 2003 a montré que 33 des 105 villes les plus peuplées du monde puisent une part importante de leur eau potable dans des aires protégées.⁶⁸ Obtenir cette eau par d'autres moyens serait probablement onéreux et au-delà des moyens de certaines de ces villes.⁶⁹

À mesure que la population mondiale s'accroît et que la demande en ressources naturelles augmente, les aires protégées deviennent plus importantes mais aussi plus menacées sur le plan national. Par ailleurs, pour la plupart des gouvernements, il est difficile, voire impossible, de contrôler les menaces externes qui pèsent sur leurs aires protégées. Parmi ces menaces figurent le changement climatique, les évolutions au-delà des frontières nationales, la pollution transfrontière, la présence d'espèces envahissantes, la fragmentation des habitats et la perte de couloirs de migration d'animaux sauvages. Ces menaces ne feront que s'intensifier dans les décennies à venir. Il est pertinent de noter que plus de 80 % des conflits armés qui ont eu lieu au cours du dernier demi-siècle se sont déroulés, du point de vue biologique, dans certaines des zones les plus diverses et menacées de la terre.⁷⁰

En dépit de leur importance évidente pour les humains, les services écosystémiques et la valeur des aires protégées sont souvent ignorés lorsqu'on décide de convertir des zones naturelles en sols « économiquement plus productifs » en procédant à l'installation d'infrastructures, en y consacrant des activités agricoles commerciales ou en les utilisant à des fins de pâturage. Plusieurs facteurs expliquent cet état de choses. En première lieu, jusqu'à une date récente, on n'a pas bien compris la nature des services écosystémiques. Il arrive souvent que leur valeur ne devienne évidente qu'à partir du moment où ces services sont perdus et où des alternatives doivent leur être trouvées. En deuxième lieu, même au niveau local, les services écosystémiques ne sont souvent payants qu'au bout d'un certain temps, alors que d'autres actions peuvent dégager des avantages plus rapides mais nuisibles aux écosystèmes. Des populations

chercheront donc à en profiter dans le court terme bien que, avec le passage du temps ou l'arrivée d'autres populations cherchant à profiter des mêmes ressources, celle-ci en viendront à diminuer. En troisième lieu, beaucoup de pauvres dans le monde ont des besoins de moyens de subsistance qui, sur le plan pratique, les amènent à utiliser des ressources de manière non durable, même s'il ne s'agit pas d'un choix valable pour le développement à long terme.

Parmi de nombreuses parties prenantes, l'apparition du concept de paiements pour des services écosystémiques a suscité des attentes qui les ont poussé à penser qu'il serait possible de conserver des écosystèmes et des aires protégées en effectuant des paiements aux prestataires de services écosystémiques qui seraient acceptables à tous, plutôt qu'en répondant à des mesures contraignantes impopulaires. La logique de l'argument est simple : ceux qui fournissent des services écosystémiques en renonçant aux usages alternatifs de terres doivent être indemnisés par les bénéficiaires de ces services.

Les principales sources de conflits au sujet d'aires protégées sont les suivantes :

- La restriction ou perte d'accès à des moyens de subsistance essentiels aux dépens de communautés riveraines ;
- Les risques posés aux communautés riveraines par la présence d'animaux sauvages dans les aires protégées ;
- Les inégalités dans la distribution des avantages d'aires protégées parmi les communautés riveraines ;
- Le manque de participation aux prises de décisions relatives à l'établissement ou la gestion d'aires protégées ;
- La collecte illicite de bois et de produits forestiers non ligneux ;
- Les différends au sujet des limites respectives d'aires protégées et de grandes concessions ; et
- La gestion des mouvements transfrontières d'animaux sauvages et partage des avantages à en tirer.

2.7 Changement climatique et aléas naturels

Bien que le changement climatique soit un phénomène mondial, ses impacts varient considérablement d'une région à l'autre. Les conséquences principales du changement climatique seront vraisemblablement les

suyvantes : élévation du niveau de la mer ; modifications de l'intensité et de la répartition des précipitations dans l'espace et le temps ; changements de température ; et variabilité accrue dans la fréquence, la magnitude et la durée d'événements climatique extrêmes tels que les sécheresses, les inondations et les tempêtes tropicales. Ces facteurs sont tous susceptibles d'influencer la disponibilité et la répartition de ressources naturelles renouvelables, et donc d'aggraver ou d'exacerber la rareté de ces ressources.

Dans les régions où la rareté des ressources renouvelables est déjà une réalité, les risques naturels peuvent aggraver les causes de la rareté en occasionnant des dommages directs aux ressources naturelles, en déclenchant des migrations, ou en augmentant la demande en ressources naturelles pendant le processus de reconstruction.

Il convient toutefois de comprendre l'impact du changement climatique et des risques naturels dans le contexte de la vulnérabilité, qui est en quelque sorte la résultante de l'exposition aux menaces physiques et la capacité des personnes et des communautés à faire face à ces menaces.⁷¹

L'adaptation au changement climatique et l'atténuation de l'effet des risques naturels impliquent une réduction de l'exposition de populations aux impacts potentiels et une amélioration concomitante de leurs capacités d'adaptation et de leur résilience. La prévention de conflits susceptibles d'être déclenchés ou affectés par le changement climatique et par les risques naturels dépend donc de l'identification des moyens de subsistance vulnérables et de l'apport d'un soutien spécialisé aux mesures d'adaptation et de réduction de la vulnérabilité.

Une récente évaluation des relations entre les catastrophes naturelles et les conflits a fait ressortir les considérations suivantes :⁷²

- Les catastrophes naturelles, notamment sous forme de sécheresse ou de désertification, et la survenue rapide de telles catastrophes risquent davantage de contribuer à des conflits liés à des ressources naturelles limitées qu'à des conflits de tout autre type.
- Les catastrophes naturelles de petite étendue et à survenue rapide risquent moins de contribuer à des conflits d'envergure nationale ou étendue, mais peuvent avoir un impact important sur des conflits d'envergure locale, surtout si elles surviennent ou se reproduisent dans des contextes de forte vulnérabilité et rareté en ressources.
- Les catastrophes à survenue lente et prolongées, telles que de grandes sécheresses, peuvent aggraver les conflits liés aux ressources naturelles à travers de

grandes régions lorsqu'elles se produisent dans des endroits où les habitants font face à une pauvreté prononcée et à de la concurrence pour l'utilisation de ressources naturelles limitées.

- La présence concomitante d'une catastrophe naturelle et d'un conflit exacerbe la vulnérabilité et la violence liées au genre. Des études de cas ont fait ressortir les impacts cumulés et de longue durée qui peuvent se produire dans de tels contextes, ainsi que les fortes différences dans la façon où les femmes et les hommes accèdent aux ressources sociales, économiques et politiques et les contrôlent.

En 2009, le Secrétaire général des Nations Unies a présenté un rapport décrivant cinq effets du changement climatique susceptibles d'affecter la sécurité et d'accroître la probabilité d'un conflit⁷³. Ces effets sont :

- La vulnérabilité croissante des populations, en raison des menaces à la sécurité alimentaire et la santé humaine, et l'exposition à des événements climatiques extrêmes ;
- Le ralentissement ou le renversement de processus de développement, compromettant la capacité des États à maintenir la paix et la stabilité ;
- Les stratégies d'adaptation, y compris les migrations provoquées par la situation climatique, et l'exacerbation de la concurrence sur des ressources qu'elles provoquent ;

- La disparition de territoires, avec les conséquences qui en découlent sur les droits, la souveraineté et la sécurité ;
- Les conflits à propos des ressources partagées, dont la disponibilité peut être affectée par le changement climatique.

En juillet 2011, le Conseil de sécurité des Nations Unies a débattu des conséquences du changement climatique en termes de sécurité. Ce débat a abouti à une déclaration de la présidence (S/PRST/2011/15) qui porte reconnaissance des trois problèmes suivants :

« Le Conseil craint que les effets préjudiciables éventuels des changements climatiques puissent, à long terme, aggraver les menaces existantes à la paix et la sécurité internationales. Le Conseil exprime sa préoccupation devant les répercussions que la perte de territoire de certains États par suite de l'élévation du niveau de la mer pourrait avoir sur la sécurité, en particulier dans les petits États insulaires de faible altitude. Le Conseil note que, pour les questions relatives au maintien de la paix et de la sécurité internationales dont il est saisi, l'analyse des conflits et l'information contextualisée concernant, entre autres, les répercussions des changements climatiques sur la sécurité, sont importantes lorsque de tels vecteurs de conflits rendent difficile la mise en œuvre du mandat du Conseil ou compromettent la consolidation de la paix. À cet égard, il demande au Secrétaire général de veiller à ce que les rapports qu'il lui présente contiennent cette information contextualisée ».



Photo : UNEP, Sudan

3

CADRE POUR L'APPRÉCIATION DES CAUSES DE CONFLITS LIÉS AUX RESSOURCES RENOUVELABLES

Les conflits liés aux ressources naturelles relèvent essentiellement de la politique et portent sur les questions de savoir qui doit bénéficier de l'accès à des ressources et les contrôler, quels sont les avis qui doivent être retenus pour l'identification et la hiérarchisation des problèmes, et quels sont les objectifs de gestion à viser et les taux d'utilisation à adopter. Ces questions politiques clés peuvent facilement donner lieu à des tensions et à des divisions en fonction des intérêts conflictuels de différents individus, groupes ou pays en présence. De tels conflits peuvent se produire aux niveaux local, national et transfrontalier et impliquer de multiples parties prenantes, y compris des communautés, des acteurs du secteur privé, des organisations de la société civile, des collectivités locales et des gouvernements nationaux.

Toutefois, les conflits ne sont pas un phénomène négatif en eux-mêmes. Ils peuvent devenir un élément vital de changement et de développement. La résolution non violente de conflits est possible lorsque les parties impliquées font confiance à leurs structures et institutions de gouvernance dans la gestion d'intérêts incompatibles ou concurrents. Les conflits deviennent problématiques lorsque les mécanismes nécessaires à leur gestion et à leur résolution ne fonctionnent plus et ouvrent la voie à la violence. Des institutions faibles, des systèmes politiques fragiles et des sociétés en proie à des tensions peuvent être entraînés dans des cycles de violence et de conflits. Ainsi, il est dans l'intérêt essentiel des nations, des sociétés et de la communauté internationale de prévenir ce type d'enchaînement fatal et de parvenir à une résolution pacifique des différends.

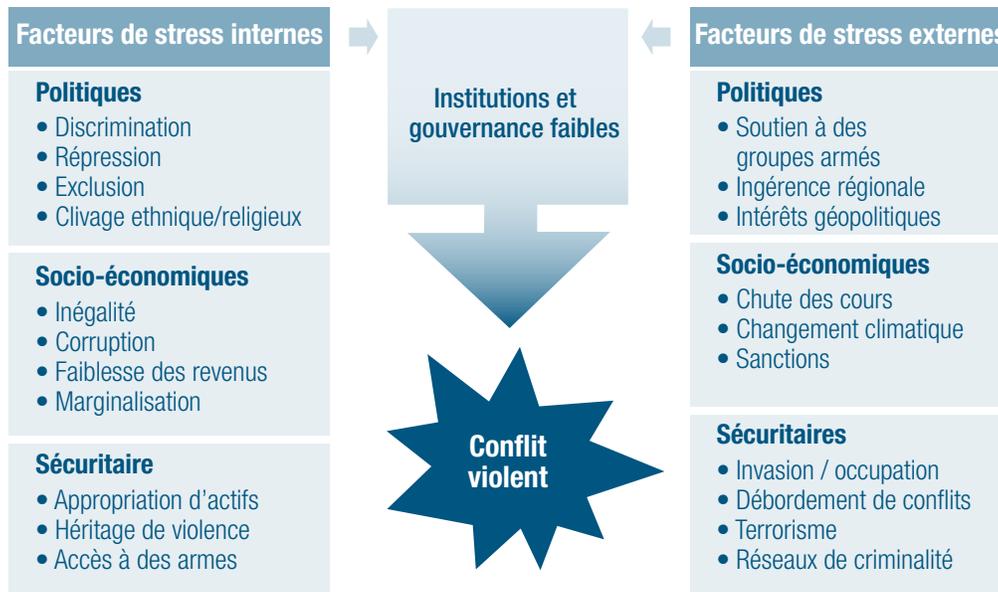
La relation entre la présence de ressources naturelles et l'émergence de conflits est toujours complexe. Ce n'est que rarement, pour ne pas dire jamais, que la raréfaction de ressources naturelles, les manquements à la bonne gestion des ressources et la dynamique et les pressions transfrontalières constituent la cause unique de conflits violents. Ces causes varient considérablement d'un pays à l'autre, beaucoup d'entre eux connaissant différents types de tensions de nature sécuritaire, socio-économique et politique. Ces tensions sont soit internes (par suite de fortes inégalités entre groupes, d'une polarisation

ethnique ou de l'exclusion politique) ou externes (issues par exemple de chocs économiques mondiaux, d'impacts du changement climatique, du trafic international de la drogue et d'infiltration du pays par des forces étrangères).⁷⁴ Lorsque les institutions d'un pays sont solides et sa gouvernance est satisfaisante, il est possible d'empêcher de telles tensions de dégénérer en violence. Mais quand ces tensions surgissent dans des sociétés aux institutions peu solides et à la gouvernance médiocre, il en résulte souvent des situations de violence (voir la Figure 1). Réformer les institutions est souvent difficile, voire impossible, dans un contexte de violence. C'est pourquoi les pays qui ne parviennent pas à se construire des institutions légitimes risquent de sombrer dans un cycle vicieux où la violence continuera de se répéter et où les institutions resteront faibles.⁷⁵

Le déclenchement de la violence est souvent dû à des événements immédiats venant se greffer sur des causes sous-jacentes.⁷⁶ Lorsqu'ils se conjuguent à d'autres facteurs, tels que la polarisation ethnique, de fortes inégalités, l'injustice et une mauvaise gouvernance, les griefs au sujet de ressources naturelles renouvelables peuvent contribuer à l'instabilité et à l'émergence de conflits violents. C'est donc lorsque des tensions sécuritaires, socio-économiques et politiques existent déjà et qu'un conflit au sujet de ressources renouvelables les entraînent, les alimentent ou les aggravent que des violences peuvent éclater.

Comme on l'a fait ressortir à la section 2, le changement climatique ne constitue pas une cause directe de conflits : il a plutôt tendance à exacerber la rareté des ressources et les vulnérabilités existantes. Le changement climatique est normalement considéré comme un intensificateur de menaces, car il sollicite fortement les capacités d'adaptation des sociétés, il affaiblit les capacités institutionnelles des États en matière de résolution pacifique et démocratique de conflits, et il provoque ou intensifie l'instabilité politique. Une telle situation se présente surtout dans des conditions où les moyens dont dispose l'État pour gérer les impacts écologiques, sociaux et économiques du changement climatique sont limités (voir la Figure 3).

Figure 1 : Les facteurs de stress internes et externes qui contribuent à l'émergence de conflits violents lorsqu'ils sont combinés à des institutions et à une gouvernance faibles. Les conflits liés aux ressources naturelles peuvent entraîner, alimenter ou aggraver de tels facteurs.⁷⁷



Depuis plus de vingt ans, des spécialistes de diverses disciplines se livrent à des recherches rigoureuses pour établir le rôle des ressources naturelles dans la genèse de conflits violents. Le champ de ces études continue à évoluer et à s'étendre, et les différentes thèses n'ont pas encore été consolidées. Le principal problème qui s'est présenté a été de distinguer le rôle des ressources naturelles dans l'émergence de conflits des autres causes plus directes et visibles. Dans la réalité, il y a toujours un flou entre le rôle exact des ressources naturelles et celui d'autres causes qui paraissent plus directes et évidentes. De ce fait, il est extrêmement difficile d'imputer des types de conflits particuliers à la raréfaction de ressources naturelles, à la mauvaise gouvernance de ces ressources ou à une dynamique transfrontalière.⁷⁸ S'il est possible de trouver des cas de corrélation entre la disponibilité en ressources renouvelables et le déclenchement d'un conflit, la question qui se pose vraiment est de savoir comment ces deux volets sont liés et quels sont les mécanismes de transmission spécifiques par lesquels une rareté accrue en ressources renouvelables ou des griefs au sujet de leur gouvernance peuvent conduire à un conflit.⁷⁹ Cette question sera examinée plus avant dans le présent guide pratique.

En termes généraux, on considère que le déclenchement d'un conflit est lié à l'existence préalable de différends entre les parties pour l'une ou plusieurs des raisons suivantes :⁸⁰

- **Les croyances** : Des divergences entre les principes, les valeurs et les idéologies déterminant les points de vue à propos du bien et du mal et de la manière dont le monde devrait être organisé ;
- **Les intérêts** : La concurrence entre différents utilisateurs pour l'acquisition et la protection de ressources données ;
- **L'information** : Le degré d'appréciation commune du problème en cause, qui peut être influencé par la présence ou l'absence, la pertinence, et l'évaluation ou l'interprétation d'informations ;
- **Les rapports** : Ils peuvent être marqués par de mauvaises communications, des malentendus, un passé de conflits et une méfiance entre les parties ; et
- **Les procédures** : Celles-ci ont trait aux modes de prise de décisions et aux préoccupations entourant l'équité de leurs effets.

Figure 2 : Les conflits au sujet de ressources naturelles renouvelables peuvent entraîner, alimenter et aggraver d'autres facteurs de stress.

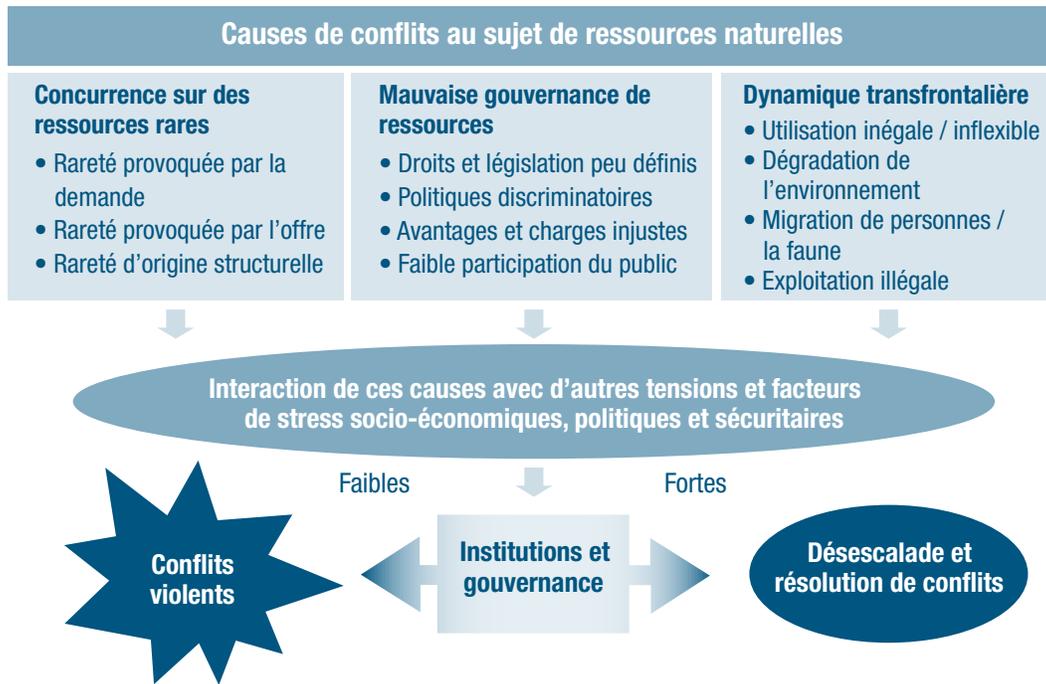
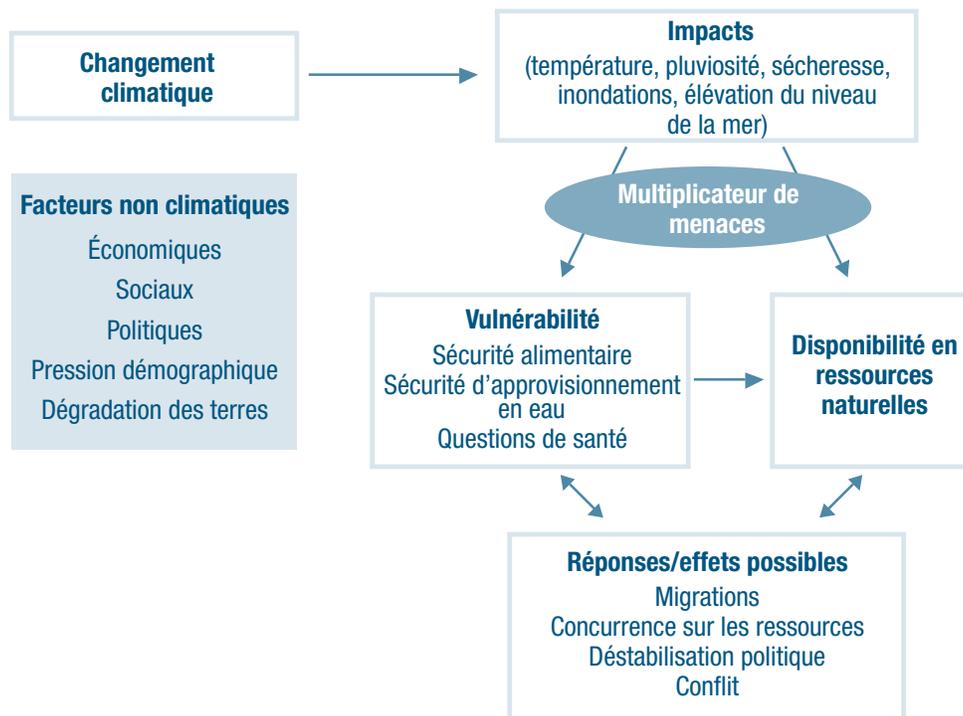


Figure 3 : Le changement climatique agit comme multiplicateur de menaces sur la disponibilité en ressources naturelles et sur les vulnérabilités existantes



Bien que des intérêts en concurrence ou des croyances opposées puissent être au cœur d'un conflit, ces intérêts et croyances sont aussi conditionnés par les informations disponibles, l'histoire de conflits passés, le degré de confiance réciproque des parties et les systèmes de décision courants. À cet égard, il est crucial de comprendre qu'un conflit ne tient que partiellement à la nature du différend, et qu'il procède tout autant des relations entre les parties, des conflits qu'elles ont eu dans le passé et du contexte politique, économique et social élargi dans lequel elles évoluent.⁸¹ En général, la résolution d'un conflit sera d'autant plus durable qu'elle sera fondée sur le consensus des parties et issue d'un processus légitime. Elle sera moins durable si elle repose sur l'exercice d'un pouvoir dominant par une partie sur l'autre.

De nombreux auteurs reconnaissent la nature dynamique d'un conflit et les limites de toute analyse statique visant à expliquer l'interaction entre différentes causes et dimensions.^{82,83} Selon un schéma simple, les conflits

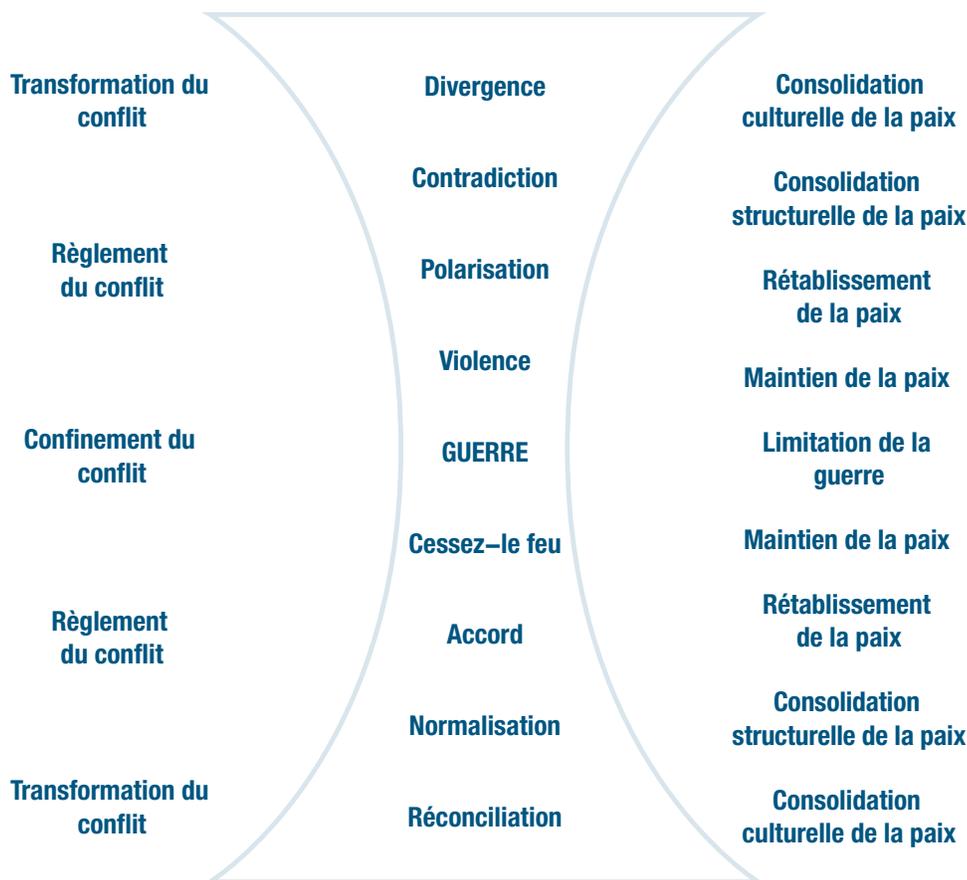
sont perçus comme se déroulant au travers de phases successives, comme l'illustre la Figure 4.

Ce modèle représente une simplification poussée. Dans la réalité, les conflits ne décrivent pas une trajectoire linéaire. Ils tendent plutôt à évoluer au hasard, passant par des phases de progrès et de revers sur la voie de la résolution. La coopération peut coexister avec le conflit, ces deux pôles pouvant osciller avec le temps, si bien que la construction de la paix peut s'avérer un processus complexe.⁸⁵

Le but de l'effort de transformation d'un conflit est d'opérer un changement social non violent. On cherche à transformer un conflit destructeur en un conflit constructif.⁸⁶ Dans cette activité, le but primordial est de prévenir la violence, et non le conflit.⁸⁷

Les États fragiles, qui par définition ne sont pas capables d'assurer la sécurité de leurs citoyens et de leur fournir des services essentiels, souffrent d'une série complexe de faiblesses – en matière de gestion économique, de

Figure 4 : Le modèle du sablier : Confinement du conflit, règlement du conflit et transformation du conflit⁸⁴



légitimité politique, de qualité de la réglementation, d'inclusion sociale et d'efficacité institutionnelle. Ces faiblesses peuvent conduire à des conflits violents, mais les mécanismes précis de cette évolution ne sont pas toujours explorés suffisamment. Les États fragiles se prêtent entièrement aux efforts de prévention et de transformation de conflits.⁸⁸

Bien que cette toile de fond soit utile pour comprendre la nature des conflits, le présent guide pratique identifie trois causes principales, ou vecteurs, de conflits liés aux ressources naturelles dans le but de proposer une approche pratique et focalisée aux praticiens des Nations Unies et de l'UE. Ces trois causes sont tirées à la fois de travaux de réflexion académiques, de l'expérience acquise sur le terrain par les Nations Unies et l'UE, d'évaluations et d'études de cas. Dans leurs effets isolés ou combinés, elles se sont avérées être des facteurs importants de l'émergence de conflits violents lorsqu'elles étaient associées à d'autres tensions socio-économiques, politiques et sécuritaires. Dans la réalisation d'un programme efficace de prévention de conflits, il est indispensable de tenir compte d'une ou de plusieurs d'entre elles.

- Cause 1. Une concurrence portant sur des ressources renouvelables toujours plus rares ;
- Cause 2. Une mauvaise gouvernance des ressources naturelles renouvelables et de l'environnement ; et
- Cause 3. La dynamique et les pressions transfrontalières agissant sur des ressources naturelles dans le voisinage de frontières nationales.

Chacune de ces causes de conflits liés à des ressources naturelles est passée en revue en détail dans la présente section. Bien que les conflits de ce type puissent surgir à plusieurs niveaux, le présent guide pratique se concentre sur les conflits relatifs aux ressources naturelles se produisant aux échelons local, infranational, national et transfrontalier et pouvant interagir avec des facteurs de stress et des vulnérabilités à caractère politique, économique et sécuritaire.

3.1 Cause 1 : Concurrence sur des ressources renouvelables toujours plus rares

Le concept de la « **rareté des ressources** » décrit une situation dans laquelle l'offre ou la disponibilité en ressources renouvelables, par exemple l'eau, les forêts, les pâturages et les terres cultivées, ne suffisent pas pour répondre à la demande locale. La raréfaction de ressources naturelles renouvelables nécessaires aux

moyens de subsistance peut intensifier la concurrence entre groupes d'utilisateurs ou secteurs économiques. Les différentes réponses sociales à une concurrence croissante comprennent la migration, l'innovation technologique, la coopération et le conflit violent. La raréfaction des ressources naturelles s'explique par trois causes principales, qui peuvent agir séparément ou ensemble.⁸⁹

La première cause de rareté est la « **rareté provoquée par la demande** ». Elle survient lorsque la demande pour une ressource renouvelable donnée augmente et ne peut être satisfaite par l'offre ou la disponibilité existante. Bien qu'une ressource telle que de l'eau ou des terres cultivées puisse initialement répondre à tous les besoins locaux, la croissance démographique, l'augmentation de la consommation et/ou l'emploi de nouvelles technologies peuvent réduire la disponibilité par habitant de cette ressource avec le temps. Le premier à décrire cette dynamique, au 19^{ème} siècle, a été Thomas Malthus. Il a observé qu'au cours de l'histoire, des sociétés avaient connu des épidémies, des famines ou des guerres qui souvent reflétaient le problème fondamental présenté par des populations qui excédaient les limites de leurs ressources.⁹⁰

La seconde cause de rareté de ressources est la « **rareté provoquée par l'offre** ». Elle survient lorsque, par suite de dégradations de l'environnement, de variations naturelles ou d'une perturbation des infrastructures de transport, l'offre totale d'une ressource donnée est entravée ou réduite. Du fait que la disponibilité de ressources naturelles est alors réduite, il y a moins d'options pour la préservation de moyens de subsistance et cela crée alors une concurrence entre groupes à moyens de subsistance distincts qu'il sera difficile de résoudre.

La dégradation de ressources renouvelables peut être due à différents facteurs, notamment la pollution issue de pratiques industrielles, de ruissellements agricoles et d'une gestion inadéquate des déchets. Les conflits violents eux-mêmes peuvent dégrader l'environnement, que ce soit directement par des bombes, de manière différée par la présence de mines et d'autres munitions non éclatées, ou indirectement par les mécanismes d'adaptation et les stratégies de survie qu'adoptent les populations locales. Lorsque des moyens de subsistance sont menacés en temps de guerre, les stratégies de survie choisies peuvent entraîner la liquidation à grande échelle de ressources naturelles, tels que des produits forestiers, du poisson, des pâturages et des animaux sauvages. Les catastrophes naturelles à survenue rapide, telles que les séismes, les ouragans, les inondations et les incendies, peuvent également causer des dommages étendus à l'environnement.

Quelle qu'en soit la cause, la dégradation environnementale se traduira par une diminution de l'offre globale et, partant,

par une diminution de la disponibilité par habitant de ressources critiques, conduisant potentiellement à une concurrence accrue entre utilisateurs ainsi qu'à des tensions. Cette situation se présente surtout lorsqu'un groupe d'utilisateurs cause des dégradations au détriment d'un autre groupe.

Des variations naturelles, notamment en eau, peuvent modifier l'offre de ressources renouvelables, tandis que

des infrastructures mal entretenues ou un manque d'investissement dans les infrastructures peuvent également affecter l'offre de ressources.

La troisième et dernière cause de raréfaction de ressources renouvelables est due à des « **facteurs structurels** ». Ceux-ci entrent en jeu lorsque les groupes différents d'une société ne jouissent pas d'un accès égal à des ressources. Alors que la rareté structurelle peut résulter d'une mauvaise GRN

Étude de cas 1 : La raréfaction de ressources renouvelables au Darfour constitue un facteur de la poursuite de conflits violents dans cette région⁹⁴

Le Soudan est le théâtre de conflits armés et de troubles civils depuis plus d'un demi-siècle. Au Darfour, des sécheresses répétées, des pressions démographiques et la marginalisation politique ont, parmi d'autres facteurs, plongé la région dans un cycle de violence et d'anarchie qui a entraîné plus de 300 000 pertes de vies humaines et le déplacement de deux millions de personnes depuis 2003.

Les causes du conflit au Darfour sont complexes, et beaucoup d'entre elles n'ont guère de rapports avec l'environnement ou les ressources naturelles. Cependant, la variabilité du climat de la région, la rareté de l'eau et la perte continue de terres fertiles se sont avérées être des facteurs sous-jacents importants.⁹⁵ Une étude des causes du conflit au Darfour portant sur la période de 1930 à 2000 a, par exemple, montré que la concurrence à laquelle les habitants de la région se livrent pour disposer de terres pastorales et de sources d'eau a été à l'origine de la plupart des confrontations locales au cours des 70 dernières années.^{96,97}

Depuis plusieurs dizaines d'années, la forte croissance de la densité démographique dans la région exerce des pressions sur les moyens de subsistance sédentaires et pastoraux traditionnels sous la forme d'une augmentation des besoins en ressources naturelles rares, notamment en eau et en terres. En raison de la croissance démographique, la pression exercée sur les pâturages a augmenté, ce qui a contribué à une réduction du couvert végétal. À son tour, ce phénomène a accéléré le processus de désertification qui affecte la région et a réduit le volume et la qualité de la terre végétale.

De plus, la région fait face à une forte baisse de la pluviosité - 16 des 20 années les plus sèches enregistrées à ce jour sont postérieures à 1972 - qui provoque la défaillance des récoltes et une diminution des pâturages.

Dans l'ensemble, l'augmentation régulière de la densité du bétail, assortie d'une diminution de la superficie, de l'accessibilité et de la qualité des pâturages, a conduit à une situation de surpâturage et de dégradation des sols. Il en a résulté une concurrence violente entre les agriculteurs, les nomades et les éleveurs itinérants dans une région où 75 % de la population dépend directement des ressources naturelles pour ses moyens de subsistance.⁹⁸

Les stratégies d'adaptation qui s'offrent aux sociétés pastorales soudanaises sont : (i) entrer directement en concurrence avec d'autres éleveurs itinérants à la recherche de pâturages plus productifs ; (ii) amener et faire paître leur bétail sur des terres cultivées sans consentement ; et (iii) réduire la concurrence en évinçant d'autres éleveurs itinérants et agriculteurs de terres précédemment partagées.⁹⁹ Chacune de ces stratégies entraîne un risque de conflit violent.¹⁰⁰

Avant 1970, il existait un système bien documenté de résolution de conflits de ce type qui faisait appel à des mécanismes établis de médiation et de règlement de différends. Depuis lors, des réformes légales et des décennies de conflits ont pour l'essentiel détruit un grand nombre de ces structures et procédures traditionnelles sans leur trouver d'alternatives valables. Pour cette raison, le processus global de paix dans la région passera obligatoirement par la mise en place de mécanismes de gouvernance et de résolution de différends dont l'importance pour affronter la rareté des ressources et prévenir les conflits sera cruciale. La variabilité du climat, qui est potentiellement liée au réchauffement général, aggravera encore la rareté de l'eau, l'infertilité du sol et la concurrence autour de ressources en voie de diminution. Cela augmentera d'autant l'importance d'une gouvernance efficace et d'alertes avancées.

Source : PNUE : « Évaluation environnementale post-conflit au Soudan », PNUE, Genève, 2007.

(situation relevant de la cause 2), elle peut également exister dans un cadre de gouvernance fonctionnel par suite de décisions ou de compromis intervenus dans l'utilisation des terres, comme elle peut provenir de pratiques culturelles ou de barrières sociales et économiques. C'est ainsi que dans de nombreuses régions du monde, les femmes se heurtent à des restrictions dans l'achat de terres, le forage de puits ou la récolte de ressources. De son côté, la pauvreté peut dresser un obstacle significatif à l'achat des équipements requis pour l'exploitation d'une ressource naturelle.

Cinq conditions clés déterminent la probabilité que la raréfaction accrue de ressources renouvelables contribue à l'émergence d'un conflit.⁹¹

- Le degré de rareté physique absolue ;
- La mesure dans laquelle la disponibilité limitée de la ressource est partagée entre deux (voire plus de deux) groupes, secteurs ou États ;
- Le pouvoir relatif de ces groupes, secteurs ou États ;
- La facilité de l'accès à des ressources alternatives ; et
- La capacité à déployer des mécanismes d'adaptation et la durée attendue de ces mécanismes.

Des points chauds de conflit potentiel risquent d'apparaître dans les situations où plusieurs groupes, secteurs ou États au pouvoir inégal font face à une rareté accrue des ressources, n'ont pas d'accès à des alternatives à celles-ci ou ne disposent pas de mécanismes d'adaptation.

Quand l'approvisionnement en ressources naturelles ne peut répondre à la demande locale, différentes issues sont possibles. Dans de nombreux cas, la ressource sera tout simplement épuisée et/ou dégradée par des groupes d'utilisateurs concurrents, chacun des groupes concernés luttant pour préserver ses moyens de subsistance. L'épuisement de nappes phréatiques, la déforestation, la dégradation des terres et la surpêche offrent des exemples courants de ce phénomène. La diminution de la base de ressources intensifie leur rareté, provoquant ainsi une nouvelle descente en spirale. Différents groupes d'utilisateurs peuvent aussi engager un processus d'« appropriation de ressources », dans lequel chaque groupe cherche à s'approprier l'accès et/ou le contrôle de ressources naturelles vitales à l'exclusion des autres utilisateurs.⁹²

Les conséquences possibles de la rareté accrue de ressources renouvelables sont, d'une part, une augmentation de l'insécurité causée par la perte de résilience des moyens de subsistance et par l'aggravation de la pauvreté et, d'autre part, les migrations, le déclin économique et les troubles civils. Lorsque ces tensions interagissent avec d'autres facteurs de stress, elles peuvent contribuer à la violence.

On a recensé un certain nombre de conflits dont l'une des causes sous-jacentes a été la raréfaction de ressources naturelles renouvelables et la concurrence qu'elle a suscitée entre groupes à moyens de subsistance distincts et/ou entre groupes ethniques différents. Par exemple, l'évaluation environnementale post-conflit effectuée par le PNUE au Soudan a permis de constater que la variabilité du régime climatique régional, la rareté de l'eau et la perte continue de terres fertiles ont constitué des facteurs sous-jacents importants du conflit au Darfour (voir l'étude de cas 1).⁹³ D'autres évaluations effectuées par le PNUE ont montré que la rareté croissante de ressources renouvelables constitue tant un sujet de préoccupation majeur dans le cadre des efforts de développement qu'une cause de montée des tensions. L'étude de cas 2 examine la raréfaction de terres et d'eau au Rwanda, tandis que l'étude de cas 3 se concentre sur les causes de la rareté de l'eau dans la Bande de Gaza.

3.2 Cause 2 : Mauvaise gouvernance des ressources naturelles renouvelables et de l'environnement

La gouvernance des ressources naturelles renouvelables et de l'environnement se rapporte aux institutions, aux politiques et aux processus établis pour réglementer la gestion, la propriété, l'allocation, l'utilisation et la protection de ces ressources. Le droit à des ressources et la législation y afférente fixent l'utilisation qui peut être faite de ressources données, l'identité de ceux qui y ont accès ainsi que la durée et les conditions de ladite utilisation.¹⁰⁷ Une bonne compréhension du cadre de la GRN dans un pays donné permet de dégager une perspective essentielle des raisons pour lesquelles des conflits au sujet des ressources naturelles se produisent et de résoudre des griefs spécifiques d'une manière appropriée. En général, quatre types de griefs peuvent être engendrés par une mauvaise gouvernance des ressources et de l'environnement.

Un **premier type de grief** a trait à la définition insuffisante, le chevauchement et l'application insuffisante de droits et de lois relatifs aux ressources. Dans de nombreux pays, la réglementation de la terre et des ressources naturelles renouvelables dépend d'un ensemble de régimes d'occupation légaux, coutumiers, informels et religieux. Des désaccords au sujet de ces « règles » et l'incertitude qui règne sur les droits à des ressources se situent souvent au cœur de conflits. Les « règles » de la gouvernance des ressources varient d'un pays à l'autre, et souvent au sein d'un même pays. Dans de nombreux pays du Sud, il est fréquent que les ressources naturelles renouvelables, y compris les terres, soient réglementées en vertu de formes d'occupation légales, coutumières,

Étude de cas 2 : Le défi de la raréfaction des terres et de l'eau au Rwanda¹⁰¹

Il ressort de l'étude d'évaluation effectuée par le PNUE au Rwanda que de fortes pressions démographiques et la rareté aigüe de terres dans des zones rurales du pays y ont entraîné la fragmentation des terres, ce qui a conduit à des mises en culture excessives et au surpâturage. Il s'ensuit que la très grande rareté des terres, la dégradation des sols et une très faible productivité imposent de graves contraintes aux perspectives de croissance économiques du pays. En outre, malgré des ressources en eau abondantes, le Rwanda connaît des pénuries d'eau en raison de réseaux d'approvisionnement inadéquats et inefficaces qui limitent l'accès à l'eau. Aujourd'hui, seuls 71 pour cent des Rwandais ont accès à une source d'eau potable. La disponibilité en eau, qui était de 610 mètres cubes par habitant en 2005, est très inférieure au seuil international de la rareté de l'eau, fixé à 1000 mètres cubes par année. Le PNUE signale toutefois dans son rapport que cette rareté n'est pas absolue, car le Rwanda dispose d'abondantes ressources en eau. L'approvisionnement insuffisant en eau de ce pays pourra être assez facilement résolu par des interventions appropriées en matière de gouvernance, de recours à la technologie, de restauration d'écosystèmes et de méthodes commerciales.

Source : PNUE, Rwanda " De la période post conflit au développement environnemental durable » Genève 2011

Étude de cas 3 : Rareté accrue de l'eau dans la bande de Gaza sous l'effet de facteurs liés à l'offre et à la demande¹⁰²

La disponibilité en eau douce fait depuis longtemps problème dans la Bande de Gaza, l'un des territoires les plus densément peuplés au monde. Il ressort de l'évaluation du PNUE que la rareté de l'eau provoquée par la demande y a été entraînée par la croissance démographique et des besoins accrus en eau de boisson et d'irrigation. Avec un taux de croissance démographique d'environ 3,8 pour cent, la population de Gaza a progressé régulièrement de 1 022 207 habitants en 1997 à 1 416 543 habitants en 2007, soit une augmentation de près de 40 pour cent sur une superficie totale de 378 kilomètres carrés.¹⁰³ Il en a résulté un pompage excessif de l'aquifère côtier qui s'étend de l'Égypte à Israël, exploité aujourd'hui à un rythme dépassant de 130 à 150 pour cent le taux durable. De ce fait, de l'eau de mer s'est infiltrée dans l'aquifère, et l'on estime qu'aujourd'hui 70 pour cent de l'eau consommée à Gaza est contaminée par des eaux saumâtres.¹⁰⁴ Par ailleurs, au niveau de l'approvisionnement, l'eau est devenue rare en raison de plusieurs facteurs : des conflits, un manque d'installations d'épuration, des fuites dans les canalisations de fourniture d'eau et une utilisation élevée d'engrais et de pesticides pour l'agriculture.¹⁰⁵

Avant l'escalade des hostilités en décembre 2008 et janvier 2009, les habitants de la Bande de Gaza ne recevaient que la moitié de la quantité d'eau requise par les normes internationales. L'OMS notait que 80 pour cent de cette eau ne satisfaisait pas aux normes internationales de qualité pour l'eau potable. La destruction de puits, de citernes et de conduites d'eau et d'égouts pendant les hostilités, ainsi que le blocus appliqué par Israël contre la Bande de Gaza depuis janvier 2009, qui a empêché le passages d'outils, de ciment et d'autres fournitures de base, ont encore exacerbé une situation déjà désespérée.¹⁰⁶ Réduire la rareté de l'eau et assurer la gestion durable de l'eau constitueront des éléments critiques de tout processus de paix durable dans la région.

Source : PNUE : « Évaluation environnementale de la Bande de Gaza à la suite de l'escalade des hostilités en décembre 2008 – janvier 2009 », PNUE, Genève, 2009

informelles et religieuses. Des conflits se produisent souvent parce que des groupes spécifiques ne détiennent pas de droits sur des ressources dont ils dépendent pour leurs moyens de subsistance, ou ne disposent pas des moyens qui leur permettraient d'exercer les droits qu'ils détiennent. Des conflits peuvent également survenir lorsque les juridictions institutionnelles, les mandats officiels et les lois relatives à la gestion des ressources manquent de clarté, se chevauchent ou sont contradictoires. Les insuffisances de la GRN proviennent souvent de l'incapacité de l'État à assurer sa présence et son autorité dans des zones rurales pour y faire appliquer les lois et résoudre des différends. Par ailleurs, l'État lui-même exacerbe parfois les tensions par un manque d'appréciation et de prise en compte du droit coutumier.

Un **deuxième type de grief** a trait à la marginalisation de groupes spécifiques par des politiques, des droits et des lois discriminatoires. Lorsqu'un groupe détient le contrôle de l'accès à des ressources renouvelables au détriment d'autres groupes, il arrive souvent que des communautés dépendant de ressources naturelles soient marginalisées. Des actes violents peuvent être perpétrés lorsque des individus et des groupes cherchent à obtenir un accès plus équitable à des ressources essentielles. Cette lutte pour l'équité s'assortit parfois de revendications à la reconnaissance de l'identité ainsi que du statut et des droits politiques des populations en cause, ce qui rend la résolution du conflit encore plus difficile. Comme on l'a dit plus haut, cette situation peut constituer l'une des principales causes de la rareté d'origine structurelle.

Alors que l'accès restreint et inégal à des ressources naturelles renouvelables par différents groupes à moyens de subsistance distincts peut occasionner une rareté d'origine structurelle, il peut aussi constituer une source de conflits lorsqu'il est lié à des griefs concernant le manque d'égalité, d'équité et de justice. Autrement dit, la rareté et la concurrence accrues entre différents groupes ne sont pas seules en cause dans l'émergence d'un conflit : le sentiment d'injustice, d'inégalité et de marginalisation suscité par les inégalités et les restrictions d'accès à des ressources intervient également.

Lorsque le contrôle de ressources renouvelables essentielles est concentré entre les mains d'un seul groupe au détriment d'autres groupes, des individus et communautés dépendant de ces ressources pour leur survie se trouvent souvent marginalisés. La violence peut se produire lorsque des groupes marginalisés cherchent à obtenir un accès plus étendu ou équitable à des ressources, et cette lutte pour un meilleur accès peut s'associer à des revendications en matière de reconnaissance d'identité, de statut et de droits politiques, compliquant d'autant la résolution du conflit. Dans l'émergence de conflits, les

politiques discriminatoires jouent souvent un rôle plus important que la rareté elle-même. De manière analogue, la réaction de populations à une situation de ressources limitées est parfois à l'origine d'une confrontation, et non pas la rareté en tant que telle.¹⁰⁸

Un **troisième type de grief** a trait à la répartition inéquitable des avantages et des fardeaux des projets de développement. Les industries extractives, les sites industriels et les grands projets infrastructurels peuvent apporter des avantages multiples aux communautés riveraines, mais ils peuvent également dégrader, épuiser ou polluer des ressources naturelles renouvelables ou devenir une cause majeure de plaintes. Les impacts environnementaux de projets de développement créent des tensions si les communautés affectées ne sont pas indemnisées pour les dommages subis, ou ne reçoivent pas une part des avantages, financiers ou autres, du projet. Ainsi, des griefs surgissent lorsque les fardeaux découlant du développement excèdent ses avantages. La population riveraine entretient également des griefs lorsque des dommages sont occasionnés à des ressources renouvelables précises qui revêtent une importance culturelle, spirituelle ou religieuse. De tels griefs peuvent devenir fortement chargés émotionnellement dans la mesure où ces dommages portent atteinte à sa manière de vivre ou à la perception qu'elle se fait de ses droits et de son style de vie. Ces contestations sont parfois comparées à un « combat entre David et Goliath », car elles opposent des communautés à de grands intérêts privés ou publics cherchant à les exploiter ou à en tirer des avantages.¹⁰⁹

Un **quatrième et dernier type de grief** a trait au manque de participation publique et de transparence dans les décisions. Les politiques et interventions en matière de ressources naturelles sont souvent décidées par l'État, de concert avec des acteurs du secteur privé, sans participation active des communautés concernées et sans une transparence et une consultation suffisantes avec les parties prenantes. Lorsque les communautés et les parties prenantes sont faiblement engagées ou exclues du processus de décision sur des ressources naturelles renouvelables, elles sont susceptibles de s'opposer aux décisions prises et aux conséquences de ces décisions. La perte de l'accès à des ressources importantes, les évictions sans indemnisation et les soudaines escalades du prix de ressources renouvelables, de l'eau en particulier, peuvent aboutir à de fortes tensions entre les communautés affectées, les autorités et le secteur privé.

De nombreux exemples démontrent qu'une mauvaise gouvernance des ressources naturelles et de l'environnement peut susciter des griefs qui finissent par contribuer au déclenchement de la violence et de conflits politiques élargis. Par exemple, des droits à des ressources qui se

Étude de cas 4 : Des droits qui se chevauchent et des politiques discriminatoires contribuent à un conflit violent sur les hauts plateaux d'Afghanistan¹¹¹

Dans les pâturages d'altitude de la province centrale de Bamyan, en Afghanistan, un conflit séculaire oppose les Hazara sédentaires (4 millions de personnes) aux Kuchi nomades (2,4 millions de personnes). Dans une région se prêtant mal à la plupart des pratiques agricoles, les Hazara dépendent de pâturages en altitude pour nourrir leur cheptel et obtenir le combustible nécessaire aux maigres profits de leur agriculture. Dans le même temps, les nomades Kuchi entendent accéder aux herbages des hautes terres pendant les mois d'été afin d'y faire paître leurs troupeaux. L'accès à ces pâturages en altitude est indispensable à la survie tant des Hazara que des Kuchi, et a engendré un conflit violent entre les deux groupes.

Ce conflit remonte aux années 1890, époque où il a été accordé aux Kuchi le contrôle complet de la région des Hazara, en récompense de leurs services dans les batailles anticoloniales qui ont conduit à la création de l'Afghanistan. Ces derniers ont été autorisés dans les années 1920 à faire usage de terres en basse altitude convenant à leur agriculture sédentaire, mais ils sont restés opprimés pendant la plus grande partie du vingtième siècle. Toutefois, à partir de la fin des années 1970, la guerre en Afghanistan a donné lieu à une situation mouvante et compliquée en matière de contrôle des ressources, dans laquelle les prétentions juridiques des Kuchi et les prétentions historiques de Hazara comptaient moins que l'aptitude de chacun des deux camps à s'emparer par la violence de pâturages donnés pendant une saison. En 2001, à l'issue de décennies de lutte et de la chute du régime des Talibans, les Hazara se sont retrouvés avec le contrôle total de la région et les Kuchi ont été exclus des pâturages dont ils avaient besoin pour préserver leurs moyens de subsistance.

Le différend entre les deux groupes s'est intensifié à partir de 2004 et a été marqué par des éruptions de violence dans les districts de Nawur, Jaghuri, Behud I, Besud II et Day Mirdah. En 2005, un sondage national a été mené parmi les 124 000 ménages Kuchi pour savoir dans quelle mesure ils pouvaient accéder aux pâturages des hautes terres centrales. Au total, 41 pour cent d'entre eux (51 000 ménages) ont répondu qu'ils n'avaient pas la possibilité d'y accéder ou, à tout le moins, d'accéder à leurs pâturages d'été préférés, car l'accès leur était interdit aux pâturages de Faryab, Saripul, Ghor, Bamyan, Wardak et Ghazi, qui tous, à l'exception de Faryab, se trouvent sur les hautes terres (le Hazarajat).

Les principales raisons mentionnées par les Kuchi étaient (i) l'attitude des commandants locaux (41 pour cent) ; (ii) l'attitude de la population résidente (17 pour cent) ; et (iii) la perte de pâturages en raison de leur conversion totale ou partielle en terres agricoles (13 pour cent). Au total, 37 pour cent des sondés ont affirmé avoir eu un affrontement sous une forme ou une autre avec des habitants locaux au sujet de leur accès à des pâturages d'été.

Il n'y a aucun doute que le différend entre Kuchi et Hazara a atteint un niveau dangereux. En 2008 déjà, des dirigeants politiques ont exprimé leur crainte qu'une guerre civile n'éclate dans des régions qui jusqu'alors n'avaient pas été impliquées dans la lutte contre les insurgés Taliban. Réunis en juin, puis de nouveau en juillet 2008, les leaders Hazara ont condamné les incursions Kuchi, ont réaffirmé qu'ils étaient les propriétaires des pâturages de Hazarajat, et ont invité le gouvernement et la communauté internationale à désarmer les Kuchi. Il est souvent allégué que ces derniers sont armés par les Taliban (ou même par les services de renseignements pakistanais). Pour leur part, les Kuchi accusent les Hazara de solliciter l'assistance de l'Iran, les Hazara étant des musulmans chiites comme le sont les Iraniens. Les Hazara reconnaissent qu'ils doivent s'armer pour se protéger contre les nouvelles attaques qu'ils attendent de la part des Kuchi cette année, mais nient que l'Iran leur offre une assistance quelconque.

On s'inquiète de plus en plus de la possibilité que ce différend ne dégénère en un conflit de plus grande envergure, dans lequel les deux parties s'armeront et recourront à la violence. Face à ces risques, plusieurs organisations internationales, dont la FAO, USAID, le PNUE, la Banque mondiale et le Conseil norvégien pour les réfugiés, travaillent actuellement aux côtés des parties prenantes locales pour contribuer à prévenir et à résoudre le conflit entourant ces pâturages.

Source : PNUE : « Stratégie recommandée pour la résolution du conflit entre des tribus sédentaires et nomades élevant des prétentions contradictoires sur de hauts pâturages en Afghanistan », PNUE, Kaboul, 2009.

Étude de cas 5 : Dégradation de l'environnement et conflit violent à Bougainville

Le cas de la mine de cuivre de Bougainville illustre les effets déstabilisants et porteurs de conflits que la dégradation de ressources issue de la pollution peut occasionner au sein d'une communauté. L'exploitation du gisement de cuivre de cette île a commencé dans les années 1960, par la compagnie internationale Bougainville Copper Ltd, qui a exploité la mine de Panguna. Cette exploitation a été au centre du soulèvement violent et du conflit civil qui a fait rage entre 1988 et 1997, provoquant le déplacement de 70 000 personnes et conduisant à l'octroi d'un certain degré d'autonomie à Bougainville.¹¹²

Les hostilités ont éclaté peu après le démarrage des opérations parce que les bénéfices qui s'en dégagent n'étaient pas adéquatement partagés avec la communauté locale et que les activités de la mine avaient un impact sur la santé de l'environnement. Les effluents de la mine avaient fortement contaminé la rivière Jaba ainsi que des terres et des étendues marines. De plus, l'absence d'accords de partage des bénéfices avait provoqué de la méfiance entre les habitants de la région et la compagnie, notamment en raison des redevances minimales que les propriétaires fonciers affirmaient recevoir de la part de la compagnie.¹¹³

Plusieurs dizaines d'années de discorde entre les représentants de la compagnie minière, ses défenseurs au sein du gouvernement et la population locale aboutirent à l'apparition de l'Armée révolutionnaire de Bougainville (ARB), mouvement indépendantiste visant à détacher Bougainville de la Papouasie-Nouvelle Guinée. Dans sa stratégie, ce mouvement n'hésita pas à exprimer par la violence son mécontentement à l'égard de la compagnie et des fonctionnaires qui avaient permis la poursuite de pratiques minières non réglementées. Au terme d'une série d'actions violentes sur la mine et son personnel, l'exploitation de Panguna a été fermée en 1989, l'ARB poursuivant sa lutte armée pour la sécession de Bougainville jusqu'à la conclusion d'un cessez-le-feu en 1997. Malgré la signature d'un accord de paix en 2001, la mine de Panguna est restée fermée car les parties ne sont pas parvenues à s'entendre sur les moyens de réparer l'héritage environnemental des opérations minières du passé, ainsi les dispositions à prendre pour éviter de nouveaux dommages et partager les recettes futures.

Source : Böge, Volker, 'Bougainville: A Classical Environmental Conflict?' Occasional Paper No. 3, Environment and Conflicts Project (ENCOP), Berne, Suisse, Octobre 1992 ; Conciliation Resources, Accord n° 12/2002, numéro spécial : 'Weaving Consensus: The Papua New Guinea-Bougainville Peace Process'. (<http://www.c-r.org/accord/boug/accord12/index.shtml>).

chevauchent et des politiques discriminatoires constituent actuellement une cause majeure de conflits ethniques sur les hauts plateaux dans la partie centrale de l'Afghanistan. Il ressort d'une évaluation effectuée par le PNUE que la violence est en train de s'intensifier entre les Hazara, un peuple sédentaire, et les Kuchi, des nomades, en raison de la confrontation entre les droits légaux des Kuchi d'une part, et les droits historiques des Hazara d'autre part, qui se chevauchent en partie. Les deux peuples se restreignent réciproquement l'accès à des ressources en usant de la force, prétendant chacun être le titulaire légitime des droits à ces ressources.¹¹⁰ L'étude de cas 4 présente l'historique de ce conflit qui persiste et le risque qu'il représente dans le contexte élargi du conflit afghan.

Dans un certain nombre de conflits, les dégâts importants causés aux ressources renouvelables, alliés à une répartition inégale des richesses et à d'autres facteurs, a constitué un déclencheur important de l'escalade vers la

violence. L'étude de cas 5 montre comment la dégradation de l'environnement accompagnée d'une absence de partage adéquat des avantages a contribué à l'émergence d'un conflit violent à Bougainville, en Papouasie-Nouvelle Guinée. L'étude de cas 6 montre comment une contamination pétrolière étendue et ses effets sur l'environnement ainsi qu'une absence de dispositions relatives au partage des avantages avec les communautés locales ont produit des tensions et des conflits de longue durée entre ces dernières, le gouvernement et les opérateurs pétroliers dans l'Ogoniland, au Nigéria. Enfin l'absence d'une participation publique dans la prise de décisions portant sur l'allocation ou l'établissement du prix de ressources renouvelables, telles que l'eau, a également constitué un vecteur important de troubles sociaux. L'étude de cas 7 montre comment la privatisation de l'eau et une augmentation des tarifs sans consultation communautaire à Cochabamba, en Bolivie, ont déclenché des manifestations et des actes de violence.

3.3 Cause 3 : Dynamique et pressions transfrontalières pouvant affecter des ressources naturelles

Les activités liées à la gestion des ressources naturelles renouvelables, notamment celles relatives à l'eau, à la faune sauvage, au poisson et à la qualité de l'air, débordent souvent des frontières nationales. De manière analogue, les risques que la gestion des déchets, la pollution, le changement climatique et les catastrophes naturelles font peser sur les ressources renouvelables d'un pays sont souvent de nature transfrontalière. Alors que les

États jouissent du droit souverain, prévu par la Charte des Nations Unies et les principes du droit international, d'exploiter leurs propres ressources en vertu des politiques en matière d'environnement et de développement qui leur sont propres, ils ont également la responsabilité de veiller à ce que les activités menées au sein de leur juridiction ou sous leur contrôle ne causent pas de dommages à d'autres États. De plus, le Principe 2 de la Déclaration de Rio couvre les questions de partage de la gestion et de l'utilisation de ressources franchissant des frontières internationales. Cependant la gestion de la dynamique transfrontalière de ressources excède souvent les capacités d'un seul État et nécessite une coopération et une cogestion avec des États limitrophes.

Étude de cas 6 : Dégradation environnementale et conflit dans l'Ogoniland, au Nigéria¹¹⁴

La contamination pétrolière qui a frappé l'Ogoniland, région située dans le delta du Niger, constitue un cas notoire de pollution environnementale causée par l'extraction et le transport d'hydrocarbures et de l'émergence consécutive d'un conflit entre des communautés locales, les pouvoirs publics et un opérateur pétrolier. Couvrant une superficie d'environ 1000 km² dans l'État de Rivers, l'Ogoniland a été le théâtre d'opérations pétrolières depuis la fin des années 1950. La région a une tragique histoire de pollution provoquée par des déversements, des incendies de puits et de vols de pétrole, assortis d'opérations artisanales de raffinage par les habitants. De ce fait, la région connaît un passé constitué de tensions et de conflits entre sa population, les instances gouvernementales et le secteur pétrolier. Cette mésentente est caractérisée par de la méfiance, de la paralysie et des reproches mutuels, dans un contexte marqué par une pauvreté croissante des membres des communautés locales et une dégradation de plus en plus forte des ressources naturelles, dont des terres, des mangroves, de l'eau potable et du poisson.

Au terme de décennies de négociations, de récriminations, d'initiatives et de protestations, les parties au conflit ne sont pas parvenues à s'entendre sur les moyens d'affronter les séquelles de la contamination pétrolière. Dans une tentative pour résoudre cette impasse, les parties ont invité le PNUE à agir en tant qu'intermédiaire désintéressé et à entreprendre la première évaluation indépendante et scientifique de la pollution pétrolière dans la région. Ce travail avait pour but d'établir une base d'information commune et objective, d'identifier les risques et exigences de nettoyage les plus urgents, puis d'introduire des éléments d'information dans le processus de résolution du conflit.

Il ressort des observations effectuées sur le terrain par le PNUE et de son analyse scientifique de la situation que la contamination pétrolière de l'Ogoniland est très répandue et qu'elle a de forts impacts sur tout un ensemble de composantes de l'environnement et de moyens de subsistance des habitants. Malgré l'arrêt des activités pétrolières dans la région en raison du conflit, les déversements continuent à s'y produire avec une régularité alarmante. Par des moyens de télédétection, il a été possible de constater la prolifération, ces deux dernières années, d'officines artisanales de raffinage du brut. L'étude a montré que cette activité illégale mettait des vies humaines en danger et créait des poches de dévastation environnementale dans l'Ogoniland et les régions voisines. Ce travail a également montré qu'en raison du chevauchement des attributions des différents ministères concernés et d'un manque de ressources, la gestion environnementale, en particulier l'application du cadre légal de protection environnementale, était gravement compromise.

Selon les conclusions de l'étude, la restauration environnementale de l'Ogoniland sera possible mais pourrait nécessiter 25 à 30 ans de travaux. L'étude recommande la création d'un Fonds de restauration environnementale de l'Ogoniland, doté d'un capital initial d'un milliard de dollars US, apporté par le secteur pétrolier et l'État nigérian. Ce fonds devra être affecté à des activités liées à la restauration de l'Ogoniland, notamment au renforcement des capacités, au transfert de compétences et à la résolution du conflit. Le rapport du PNUE a été avalisé par toutes les parties au différend et exerce actuellement un effet de catalyse indéniable sur la voie de la résolution du conflit et du nettoyage de la région.

Le PNUE a également été invité à contribuer au processus de remise en état des zones polluées, en continuant à agir comme tiers de confiance dans la résolution du conflit et la création d'un fonds d'appui à la gestion durable de ressources.

Source : PNUE, « Évaluation environnementale de l'Ogoniland », PNUE, Genève, 2011

Étude de cas 7 : Privatisation et tarification accrue de l'eau sans consultation communautaire à Cochabamba, en Bolivie¹¹⁵

Cochabamba se trouve dans une région semi-désertique de la Bolivie, où l'eau représente donc une ressource rare et précieuse. En 1998, le Fonds monétaire international (FMI) a approuvé l'octroi d'un prêt de 138 millions de dollars à la Bolivie pour lui permettre de maîtriser l'inflation et de relancer sa croissance économique. Pour se conformer aux « réformes structurelles » imposées par le FMI, la Bolivie convint de mettre en vente la totalité de ses entreprises publiques restantes, y compris l'agence locale de la compagnie des eaux de Cochabamba, la SENIAPA (Servicio Municipal del Agua Potable y Alcantarillado).¹¹⁶

En octobre 1999, le congrès bolivien vota la Loi sur l'eau potable et les installations sanitaires, qui prévoyait la privatisation des entreprises de ce secteur et mettait fin aux subventions des services municipaux par le gouvernement. À l'issue de négociations à huis-clos, le gouvernement signa un contrat de 2,5 milliards de dollars prévoyant la remise du système municipal des eaux de Cochabamba à Aguas del Tunari, un consortium international d'investisseurs privés comprenant une filiale de la société américaine Bechtel. Aguas del Tunari avait été la seule société à soumissionner pour la reprise de la compagnie des eaux de Cochabamba. Le contrat lui accordait, pour une période de 40 ans, une concession sur la distribution d'eau et la fourniture d'installations sanitaires aux résidents de la ville de Cochabamba.¹¹⁷

Peu après cette acquisition, on apprit que les tarifs d'eau appliqués dans cette ville étaient montés en flèche, par une majoration de 50 pour cent en moyenne, et que même la collecte des eaux de pluie avait été rendue illégale en vertu du contrat de privatisation. Des travailleurs touchant le salaire minimum de 60 dollars par mois furent soudainement obligés de régler une note d'eau de 15 dollars. Ces hausses ont obligé certaines des familles les plus pauvres à choisir entre l'eau et la nourriture.¹¹⁸

En réaction à ces hausses, une alliance de citoyens de Cochabamba, La Coordinadora de Defensa del Agua et de la Vida (la Coalition de défense de l'eau et de la vie) vit le jour en janvier 2000. Au moyen d'une mobilisation massive, ce mouvement paralysa la ville pendant quatre jours. En l'espace d'un mois, des millions de Boliviens marchèrent sur Cochabamba et entamèrent une grève générale, provoquant l'arrêt de tous les transports. Les protestataires diffusèrent la Déclaration de Cochabamba, qui appelait à la protection du droit universel à l'eau pour tous les citoyens.¹¹⁹

Face à ce tollé, le gouvernement bolivien promit d'inverser la hausse des tarifs d'eau en cause, mais n'honora pas sa promesse. Et donc, en février 2000, La Coordinadora organisa une marche pacifique réclamant la révocation de la Loi sur l'eau potable et les installations sanitaires, l'annulation du contrat de fourniture d'eau, la participation des citoyens dans l'élaboration d'une législation protégeant les ressources en eau et l'annulation des décrets prévoyant la privatisation. Au mois d'avril suivant, le gouvernement promulgua la loi martiale dans l'espoir d'enrayer les manifestations sur les tarifs de l'eau. Des activistes furent arrêtés, des protestataires furent tués et les médias furent censurés. Au bout de la première journée de loi martiale, trois manifestants avaient été tués, 30 personnes avaient été blessées dans des affrontements avec l'armée et les leaders du mouvement avaient été incarcérés. Soumis à des pressions croissantes, le gouvernement décida enfin, le 10 avril 2000, de révoquer la législation sur la privatisation de l'eau. Pendant l'été de l'année 2000, la Coordinadora tint des audiences publiques pour lancer un processus démocratique de planification et de gestion.¹²⁰

Source : V. Shiva : « Water Wars: Privatization, Pollution and Profit », South End Press, Cambridge, 2002.

Quatre types principaux de dynamique et de pressions transfrontalières sont capables de causer des conflits à propos de ressources naturelles renouvelables.

Premièrement, quand des ressources naturelles transfrontalières, telles que de l'eau ou des pêches, sont partagées entre des pays, un conflit peut surgir lorsque l'un de ces pays consomme ces ressources à un rythme plus élevé que l'autre, enfreint les dispositions de partage convenues, ou se montre inflexible lorsque survient une variation naturelle des ressources. Un tel conflit est souvent lié à la dynamique existante du pouvoir et de l'économie politique, ainsi que du pouvoir de

marchandage associé à la position géographique (en aval/ en amont) des pays en question. Par ailleurs, un manque de données fiables concernant les taux de consommation ainsi que la quantité et la qualité des ressources peut conduire à des perceptions erronées aboutissant à des accusations infondées.

Deuxièmement, un conflit peut surgir quand la qualité ou la quantité de ressources naturelles transfrontalières, telles que l'eau, le poisson, la faune sauvage et l'air, est affectée négativement dans un pays par les infrastructures, le développement industriel ou la modification de l'usage des sols dans un autre pays. La pollution engendrée dans

un pays peut aisément franchir la frontière nationale et créer des risques de santé dans le pays voisin. De même, des modifications de l'usage des sols dans un pays donné, marquées, par exemple, par une déforestation ou une érosion poussée, peuvent accroître les vulnérabilités d'un autre pays face aux risques naturels.

Troisièmement, bien que les frontières nationales définissent les limites souveraines des États, elles ne sont souvent pas respectées par des groupes pastoraux, habitués à migrer chaque saison le long de voies traditionnelles en fonction des ressources naturelles, telles que de l'eau et des pâturages, qu'ils pourront rencontrer. De même, des populations d'animaux sauvages migrent régulièrement à travers des frontières nationales, faisant passer des opportunités économiques d'un côté de ces frontières à l'autre. Ces deux situations peuvent constituer des causes importantes de conflit, car elles obligent différents groupes d'utilisateurs à se livrer à une concurrence accrue ou à perdre leurs moyens de subsistance. De plus, de telles situations peuvent provoquer la disparition de communautés autochtones et de leur patrimoine culturel et spirituel.

Enfin, l'une des nouvelles menaces au fonds de ressources naturelles de différents pays provient d'activités illicites et de groupes criminels opérant aux niveaux mondial et transfrontalier. L'extraction et le commerce illicites de ressources naturelles privent des communautés locales des avantages à tirer de ces ressources et peuvent conduire à des conflits. Parallèlement, les pressions causées par la poursuite de conflits violents, des catastrophes ou la dégradation environnementale peuvent fortement inciter des populations à migrer au-delà de leurs frontières nationales, pour se trouver dans des pays voisins de nouveaux moyens de subsistance dépendant de ressources naturelles qui échappent à la réglementation et au contrôle de leur gouvernement.

S'il est vrai que la communauté internationale a adopté diverses conventions et déclarations portant sur la gestion de ressources naturelles transfrontalières, d'importantes lacunes institutionnelles subsistent encore. En particulier, il manque toujours des structures efficaces de gestion et de surveillance conjointes, des lois et des politiques coordonnées, des mécanismes de mise en vigueur et des moyens de résolution de différends.

Du point de vue des risques de conflit, les ressources transfrontalières en eau occupent une place particulièrement importante. Il y a aujourd'hui dans le monde 263 fleuves et cours d'eau qui franchissent ou tracent des frontières internationales. À ce jour, la présence de ressources d'eau partagées a plus souvent

favorisé la coopération des États riverains que suscité des conflits. Giordano et Wolf (2002) font remarquer que, « au cours des cinquante dernières années, le nombre d'initiatives de coopération entre États riverains a été plus de deux fois plus élevé que le nombre de situations conflictuelles. Depuis 1948, les archives d'histoire ne font ressortir que 37 incidents de conflit aigu (impliquant la violence) sur des ressources en eau (30 d'entre eux opposaient Israël à l'un de ses voisins, le dernier ayant eu lieu en 1970), alors que pendant la même période, environ 295 accords relatifs à des eaux internationales ont été négociés et signés ».¹²¹

Toutefois, d'importantes réserves s'imposent à propos de cette constatation. En effet, les auteurs observent ensuite que « dans le cas de 158 des 263 bassins internationaux existant au monde, aucun cadre de gestion coopérative n'a été mis en place » et que « parmi les 106 bassins fluviaux pour lesquels une institution a été mise en place, deux tiers environ s'étendent sur trois pays riverains ou plus ; et pourtant, moins de 20 pour cent des accords de gestion coopérative conclus à leur propos revêtent un caractère multilatéral ».¹²² Même dans les cas où des cadres de gestion transfrontalière existent, la coopération peut ne pas se poursuivre sur un pied d'égalité en raison de la dynamique du pouvoir et de l'économie politique prévalant dans les pays concernés. Il convient aussi de considérer les effets futurs du changement climatique qui, comme on l'a déjà noté, va probablement avoir un impact particulièrement fort sur les disponibilités et la prévisibilité des ressources en eau dans un proche avenir.

Bien qu'aboutissant rarement à de la violence, les différends au sujet de ressources transfrontalières peuvent conduire à des ruptures de relations et compromettre la coopération en matière de gestion coordonnée de ressources naturelles entre des gouvernements et des communautés frontalières. De plus, vu la rareté croissante de ressources vitales comme la terre et l'eau, il est probable que l'appropriation et l'accès aux ressources renouvelables fournissent toujours plus de motifs au déclenchement de conflits entre États.

Depuis 2005, le PNUE aide différents pays à résoudre leurs différends transfrontaliers en leur proposant une gamme de services de diplomatie environnementale. Parmi ces services figurent l'exécution d'évaluations objectives et scientifiques de ressources naturelles transfrontalières, la facilitation de discussions d'État à État et l'offre d'une tribune de dialogue neutre, l'apport d'une assistance en matière de conception des plans et organismes de cogestion et l'offre d'un soutien à la mise en œuvre des accords conclus.

Étude de cas 8 : Tensions au sujet de ressources naturelles transfrontalières entre Haïti et la République dominicaine¹²³

L'état dégradé de l'environnement et l'épuisement progressif des ressources naturelles tout au long de la frontière entre la République dominicaine et Haïti sont largement reconnus comme des facteurs jouant un rôle important dans l'accroissement de la vulnérabilité aux catastrophes et l'exacerbation de tensions entre les deux pays. Cette situation est actuellement aggravée par l'exploitation illégale de ressources, principalement par des Haïtiens en République dominicaine. Trois grands problèmes transfrontaliers ont intensifié les tensions entre les deux pays et suscité des appels à la sécurisation de la zone frontalière.

Premièrement, un commerce florissant de charbon de bois est actuellement mené par des Haïtiens qui tirent ce produit de forêts en République dominicaine et le vendent à des fournisseurs à Haïti. La poursuite de ce commerce tient au fait que 75 pour cent de la demande en énergie de Haïti est satisfaite par du bois de chauffe ou du charbon de bois, alors que les forêts du pays n'en couvrent plus que 3 pour cent de la superficie. Le contraste avec la République dominicaine est frappant, car celle-ci a pris des mesures judicieuses pour protéger près de 30 pour cent de son couvert forestier et pour réduire à 3,1 pour cent la proportion des ménages utilisant du charbon de bois.

Deuxièmement, de nombreux paysans haïtiens cultivent également des terres sur le côté dominicain de la frontière, soit légalement, suivant un système de métayage ou de location, soit illégalement, parfois sur des aires dominicaines protégées ou encore dans des zones ne convenant pas vraiment aux activités agricoles.

Troisièmement, dans la partie nord de la frontière, la cause principale de tensions transfrontalières et de conflits communautaires tient à l'appauvrissement des stocks de poissons, aux intrusions réciproques sur des zones de pêche nationales, et à la dégradation de mangroves par des Haïtiens sur les deux côtés de la frontière.

La présence très insuffisante des autorités haïtiennes dans les zones isolées proches de la frontière pose de graves problèmes. De fait, dans la majeure partie des zones frontalières, la présence des structures de l'État haïtien est inexistante. L'absence de gardes-frontières ou de tout dispositif de surveillance sur le côté haïtien pour contrôler l'exploitation illégale des ressources est un sujet de préoccupation.

Pour remédier à cette situation, le PNUE procède à une évaluation des risques de conflit lié aux ressources naturelles transfrontalières, et étudie les perspectives de consolidation de la paix entre les deux pays. Le PNUE se propose de recueillir une information scientifique et objective des principales tendances et des niveaux de dégradation environnementale, cette information devant subséquemment alimenter un dialogue binational et un programme majeur de reforestation sur le côté haïtien.

Source : PNUE : « Haïti – République dominicaine : Coopération et conflit au sujet de ressources naturelles », PNUE, Genève, sous presse.

C'est ainsi qu'un appui de diplomatie environnementale a été accordé à l'Iran et l'Irak pour les aider à résoudre des tensions entourant le développement et la conservation de marais transfrontaliers de Mésopotamie, à l'Iran et à l'Afghanistan pour s'attaquer aux problèmes liés à la dégradation et à la cogestion du bassin du Sistan, au Nord-Soudan et au Sud-Soudan pour faciliter une gestion coordonnée et à l'Autorité palestinienne et à Israël pour faire face à des problèmes en matière d'eau et de gestion de déchets. L'étude de cas 8 souligne l'appui continu qu'offre le PNUE à Haïti et la République dominicaine en matière de diplomatie environnementale pour les aider à évaluer

l'importance exacte de l'exploitation illégale de ressources naturelles transfrontalières, particulièrement le bois, les mangroves, les terres fertiles et le poisson, et pour établir les options de prévention de conflits et d'amélioration de la coopération qui se présentent. L'étude de cas 9 reprend certaines des constatations d'une évaluation effectuée par le PNUE en République centrafricaine. Elle illustre le problème posé par les mouvements transfrontières de groupes pastoraux. Enfin, l'étude de cas 10 résume les problèmes associés à la gestion des eaux transfrontalières du Nil, qui sont partagées par onze pays.

Étude de cas 9 : Des droits mal définis et des pressions transfrontalières entraînent des conflits en République centrafricaine

La poursuite de conflits entre agriculteurs et éleveurs itinérants dans le nord de la République centrafricaine (RCA) fournit l'exemple d'une situation où une mauvaise GRN et des pressions transfrontalières combinées conduisent à une multiplication des affrontements sur l'usage de pâturages.

Dans cette région, l'usage partagé des ressources a historiquement été régi par une série d'ententes tacites ou explicites, ou de processus de négociation tribaux. Cependant, l'accroissement de la population des éleveurs a provoqué la défaillance des systèmes traditionnels et les tensions se sont accrues. Celles-ci ont été aggravées par le manque de clarté dans les droits d'usage et d'accès aux ressources de la terre, particulièrement dans l'est et le nord-est du pays. La situation a été exacerbée davantage par des déplacements transfrontières de troupeaux venant du Tchad et du Soudan, poussés par les conflits et la sécheresse qui perdurent sur une partie de leur parcours. Les troupeaux provenant d'au-delà de la frontière seraient apparemment plus nombreux et leurs propriétaires, mieux armés, ne seraient guère inquiétés par les forces de sécurité centrafricaines.

Les conflits à propos des droits de passage, d'accès à de l'eau, de dommages aux cultures et de braconnage de gibier local sont devenus plus fréquents, ce qui entraîne une escalade de la violence. Les enfants des éleveurs itinérants Mbororo ont été enlevés et détenus contre rançon, ce qui a poussé ces éleveurs à acquérir des armes plus sophistiquées pour pouvoir se défendre. Les agriculteurs sédentaires ont réagi par des mesures semblables. Les affrontements avec les éleveurs itinérants ont également fait monter le prix de la viande de bœuf, rendant la viande de brousse économiquement plus avantageuse et augmentant encore plus les pressions sur la faune sauvage. Les éleveurs itinérants ont également été accusés d'avoir allumé des incendies qui ont détruit des cultures et du cheptel. Il leur est en outre reproché de surexploiter les ressources en faune sauvage.

Les changements environnementaux et sociaux ont contribué à l'aggravation du problème. Du fait de l'aridité qui affecte le Sahel, y compris les parties sud du Tchad et du Soudan, les superficies viables de pâturage de saison sèche se sont amenuisées, poussant les gardes de troupeaux en direction des pâturages extensifs plus tempérés de la RCA. L'instabilité a également apporté des modifications aux habitudes migratoires saisonnières, certains pâturages ayant été rendus inaccessibles en raison d'actes de banditisme accrus.

Une évaluation menée sur le terrain par le PNUE en 2008 a conclu que les tensions croissantes entre groupes pastoraux locaux et transfrontaliers et agriculteurs sédentaires, et l'absence de processus de résolution de différends, représentaient une « bombe à retardement » et une cause importante d'instabilité dans cette région souvent affectée par des tensions.¹²⁴

Source : PNUE : « Risques et opportunités présentés par les ressources naturelles et l'environnement pour la consolidation de la paix en République centrafricaine - Projet », Rapport de mission du PNUE, Genève, 2009.

Étude de cas 10 : L'Initiative du bassin du Nil¹²⁵

La gestion des eaux transfrontalières est devenue une question de grande importance dans les relations diplomatiques entre les onze pays qui se partagent le bassin du Nil. Deux accords internationaux (1929 et 1959), établis par la Grande-Bretagne, comportaient des dispositions prévoyant l'allocation de la quasi-totalité des parts d'eau du Nil à l'Égypte et au Soudan. Aucun de ces deux accords ne comprenait de dispositions pour les pays en amont ou n'apportait une quelconque considération à leur égard. De ce fait, ces derniers ont fait valoir qu'ils n'étaient pas couverts par ces accords et ont demandé une révision des allocations. Les projections de croissance démographique ne feront qu'intensifier les pressions actuelles : on prévoit en effet que la population de l'Égypte passera de 83 millions d'habitants actuellement à près de 130 millions en 2050, celle de l'Éthiopie de 83 millions à 174 millions, et celle, combinée, du Nord et du Sud-Soudan de 42 millions à 76 millions. Le changement climatique pourrait compliquer ce tableau encore plus, particulièrement en Égypte, où des simulations indiquent que l'élévation de la température et du niveau de la mer pourrait sérieusement menacer la production agricole du pays, centrée sur le delta du Nil, ce qui pourrait bien alors aggraver les tensions actuelles.

L'Initiative du bassin du Nil (IBN) a été officiellement établie en 1999 dans le but de coordonner la gestion du bassin entre les dix États riverains (qui sont au nombre de onze depuis l'accession du Sud-Soudan à l'indépendance) et de promouvoir la paix et la sécurité entre ces États-membres. Cette initiative a reçu le soutien de la Banque mondiale et de plusieurs agences des Nations Unies. Alors que plusieurs tentatives avaient précédemment été faites (dont certaines avec une participation étrangère) pour développer la coopération dans le bassin, l'IBN constitue la première initiative visant à assurer la participation de tous les États riverains du Nil. Cette initiative, ainsi que les services de dialogue transfrontalier et de partage d'information qu'elle assure, a été maintenue depuis son lancement malgré les tensions qui ont surgi parmi ses membres. Elle a été renforcée davantage en 2005 par la création du Nile Basin Discourse (Discours sur le bassin du Nil), un réseau d'organisations de la société civile appuyant l'IBN et contribuant à son développement.

Le processus entourant l'IBN montre bien l'importance des plates-formes tant officieuses qu'officielles dans l'établissement de la confiance entre États, ainsi que la valeur de l'implication de tous les niveaux de parties prenantes dans le processus de dialogue. Malgré les résultats importants obtenus grâce aux efforts déployés depuis dix ans, il reste encore à résoudre les problèmes les plus délicats, à savoir, l'établissement de nouveaux niveaux d'allocation basés sur l'évolution de la demande et la conclusion d'un accord de partage entre l'ensemble des onze pays. En 2010, cinq des États en amont ont signé le « Cadre de coopération sur le Bassin du Nil » visant à leur conférer une part plus importante des eaux du bassin. L'Égypte et le Soudan se sont vivement opposés à cet accord, parce qu'il menaçait les allocations courantes. Les événements qui se sont déroulés à cette époque ont abouti à un échange d'accusations entre Addis Abeba et le Caire, l'Éthiopie reprochant à l'Égypte l'adoption de « tactiques dilatoires » visant à éterniser les négociations, l'Égypte rétorquant en déclarant que les eaux du Nil étaient pour elle une question de « vie ou de mort ».

Les tensions diplomatiques autour du Nil ne disparaîtront pas de sitôt, au vu des incertitudes ayant trait à la croissance démographique, à la disponibilité en eau et, plus récemment, aux changements politiques survenus en Égypte ainsi qu'à la nouvelle situation issue de la création de la République du Sud-Soudan en 2011. Bien que ces circonstances viennent compliquer la recherche de solutions définitives, il restera nécessaire de poursuivre une diplomatie environnementale continue impliquant tous les États riverains du Nil, afin de trouver des solutions appropriées et pacifiques au partage des eaux de ce fleuve.

Source : PNUE : « Confrontation ou coopération ? Diplomatie environnementale pour la prévention de conflits, la gestion de conflits et la consolidation de la paix », PNUE, Genève, *sous presse*.

4

CADRE D'INTERVENTION EN MATIÈRE DE RESSOURCES NATURELLES RENOUVELABLES

La présence de ressources naturelles renouvelables peut contribuer à l'émergence de conflits de plusieurs façons dynamiques et synergiques. Malheureusement, les praticiens n'ont généralement pas la possibilité d'adopter une approche purement préventive parce que, dans de nombreux cas, les conflits sont déjà bien engagés. Il est donc indispensable de formuler une approche systématique et pragmatique qui valorise au mieux les points d'entrée qui se présentent.

Une approche élémentaire à l'égard de l'analyse de conflits liés aux ressources naturelles et de l'agencement de stratégies d'intervention peut se décomposer en trois éléments principaux :¹²⁶ l'analyse du conflit, l'analyse des interventions en cours, et l'agencement des interventions qui pourront répondre aux causes du conflit et correspondre au stade précis du cycle élargi du conflit où l'intervention sera mise en œuvre (voir la Figure 5).

4.1 Analyse du conflit

De nombreux processus d'évaluation et cadres de développement sont déjà utilisés par les systèmes des Nations Unies et de l'UE. Plutôt que d'en créer un nouveau, il est plus pratique d'ajouter une dimension explicitement dédiée aux ressources naturelles dans ceux qui existent déjà. En fait, ce processus a déjà été entamé : les évaluations des besoins en situations post-confliktuelles (PCNA) et les plans-cadres pour l'aide au développement (PNUAD) comportent des dimensions portant sur les ressources naturelles et l'environnement. On trouvera à l'Annexe 1 une liste des trousseaux à outils d'analyse s'appliquant aux ressources naturelles. Le PNUE a également produit une *Trousseau à outils d'analyse de conflits et de consolidation de la paix portant sur les ressources naturelles et les terres* qui représente un moyen d'assistance supplémentaire à l'analyse et la programmation.

On pourra utiliser le Tableau 1 pour documenter et structurer les résultats de l'analyse de conflits liés aux ressources naturelles.

4.2 Analyse des interventions en cours et des risques que comportent les projets

Les Nations Unies et l'UE peuvent apporter une contribution importante en soutien de stratégies thématiques de prévention de conflits, comme démontré à la section 5, et de stratégies spécifiques aux différents secteurs, décrites à la section 6. Cependant, ces efforts pourraient s'avérer infructueux si d'autres parties clés et les acteurs internationaux ne contribuent pas à une stratégie de prévention de conflits de manière coordonnée et constructive.

Les agences des Nations Unies et de l'UE sont souvent en mesure de conseiller d'autres acteurs sur le rôle qu'ils pourraient et devraient assumer dans la prévention de conflits liés aux ressources naturelles, et de les appuyer à cette fin. Le fait même de collaborer avec d'autres parties pour s'assurer qu'elles tiendront effectivement le rôle qu'elles sont en mesure de jouer représente une opportunité stratégique de prévention de conflits et, partant, une priorité. Ce type de contribution peut aller de la coordination et de l'alignement des travaux des interlocuteurs en cours sous une stratégie élargie, à l'examen de la manière dont ces travaux pourraient entraîner des risques de conflits, et à l'apport d'une contribution à la consolidation de la paix. À toute le moins, un programme entrepris par les Nations Unies ou l'UE doit tenir compte des activités en cours menées par les acteurs suivants :

- Administrations locales et nationales ;
- Initiative régionales ;
- Bailleurs et institutions financières internationales ;
- Organisations non gouvernementales nationales et internationales et organisations de la société civile ; et
- Acteurs du secteur privé.

Le Tableau 2 aidera à documenter et structurer les résultats de l'analyse des interventions.

Tableau 1 : Cadre analytique élémentaire pour la cartographie des conflits portant sur des ressources, des acteurs clés, de l'ampleur du conflit et de ses interactions avec d'autres facteurs de stress

CAUSE DU CONFLIT	RESSOURCE CONTESTÉE (Eau, pâturages, forêts, pêches, aires protégées)	CAUSES PROFONDES (Croyances, intérêts, informations, rapports, procédures)	ACTEURS ET INTÉRÊTS CLÉS (Communautés, autorités, entreprises, ONG, OSC)	NIVEAU OU ÉCHELLE DU CONFLIT (Local, infranational, national, régional, international)	INTERACTION AVEC D'AUTRES FACTEURS DE STRESS (Politiques, socio-économiques, sécuritaires)
<p>1. Rareté croissante de ressources naturelles renouvelables entraînant une concurrence accrue entre utilisateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rareté provoquée par la demande • Rareté provoquée par l'offre • Rareté d'origine structurelle 					
<p>2. Mauvaise gouvernance des ressources naturelles et de l'environnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Chevauchement de droits et de lois • Pratiques discriminatoires • Fardeaux et avantages inégaux • Manque de participation publique 					
<p>3. Dynamique et pressions transfrontalières :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Utilisation inégale ou inflexible • Dégradation de l'environnement • Migration de populations/faune sauvage • Exploitation illégale de ressources 					

Tableau 2 : Cartographie des activités en cours des principaux acteurs en matière de prévention, de médiation et de résolution de conflits, et de consolidation de la paix

ACTEURS	PRÉVENTION DE CONFLIT	MÉDIATION ET RÉOLUTION DE CONFLIT	CONSOLIDATION DE LA PAIX	DÉVELOPPEMENT
Administrations locales et nationales				
Initiatives régionales				
Bailleurs et institutions financières internationales				
ONG nationales et internationales et OSC				
Acteurs du secteur privé				

4.3 Conception des interventions

Lorsque les différentes causes d'un conflit lié aux ressources naturelles ont été évaluées et que la réponse en cours a été étudiée, il s'agit de concevoir et de mettre en œuvre une stratégie d'intervention et d'en suivre les résultats. Les stratégies présentées aux sections 5 et 6 fournissent des idées que l'on peut prendre en considération dans l'élaboration et l'affinement d'un programme de prévention de conflits afin d'améliorer les capacités d'exécution et les chances de succès. Il convient ici de résumer les cinq principes et enseignements essentiels qui se sont dégagés du terrain lors de l'agencement d'interventions :

- Recourir à l'expérience acquise et aux études de cas comme moyen de stimuler la réflexion, et non comme modèle de la manière dont il conviendra de structurer les interventions envisagées et leurs résultats. Vu que chaque situation est différente, les interventions

doivent être adaptées au contexte en présence. En outre, s'assurer du consentement et de l'appropriation par les parties pertinentes est d'importance cruciale pour le succès. Pour bien s'engager dans cette voie, il importe d'impliquer ces parties dans la conception des interventions.

- Les initiatives de prévention de conflits sont souvent prises par des organisations internationales. Bien qu'un appui externe à ces interventions soit souvent nécessaire, il présente aussi le risque d'une prise en mains insuffisante ou superficielle par les parties prenantes locales. Des acteurs externes peuvent certes encourager la gestion durable de ressources naturelles, mais seules les personnes qui sont engagées dans le conflit ou affectées par celui-ci seront en mesure de transformer ces efforts en paix durable. Il faut donc éviter d'achever le travail de conception isolément des parties affectées. Avant de discuter avec les parties concernées, il est utile de dégager des idées sur la manière de structurer

l'intervention, en se rappelant que ces idées auront moins de chances de se concrétiser si elles paraissent inflexibles. Dans de nombreux cas, des interventions ont abouti parce qu'elles avaient été conçues et mises en œuvre en partenariat avec certaines ou l'ensemble des parties intéressées et étaient capables d'apporter un soutien et de la crédibilité.

- De nombreuses communautés réservent des rôles spécifiques aux deux sexes pour ce qui est de la gestion et de l'utilisation de ressources naturelles. Les hommes et les garçons se voient généralement confier les rôles qui donneront le plus de gains économiques, tandis que les femmes et les filles sont chargées d'accéder à des ressources naturelles pour les besoins de la famille (activité à moindre rapport monétaire). Étant donné que les femmes et les hommes disposent de droits et de responsabilités différents en matière de ressources naturelles et occupent des positions différentes dans la structure sociale et économique, la façon dont ils éprouvent les difficultés liées à la raréfaction de ressources n'est pas la même. Il est donc crucial de se pencher sur les différentes questions émanant de la différence des rôles, des responsabilités et des relations des femmes et des hommes face aux ressources naturelles, car la répartition hommes-femmes des rôles au sein d'une société en affecte l'égalité, la prospérité, le pouvoir et le bien-être.¹²⁷
- S'attendre à ce que des événements imprévus contrarient le plan de travail défini et chercher à les identifier et à profiter des opportunités que de tels événements pourraient présenter. Dans ce travail, la « surprise » constitue la norme, et non l'exception. Si, lorsqu'on est confronté à un événement imprévu, on insiste pour s'en tenir au mode d'intervention initialement décidé, le risque d'insuccès en sera accru. Les parties prenantes impliquées dans une situation donnée n'ont généralement pas d'autre choix que de s'adapter à des circonstances, des nécessités et des conditions politiques mouvantes.
- Un des moyens le plus utiles pour apprécier le succès d'activités de prévention de conflits au niveau local consiste à mesurer le niveau de coopération entre les parties au conflit. Par le suivi d'une série d'indicateurs précis d'intensité de conflits et de coopération, il est possible de déterminer objectivement les trajectoires positives ou négatives de la force d'une relation et du potentiel de violence correspondant. L'Annexe 3 présente une liste de ces indicateurs ainsi que des jalons y associés.
- À mesure que la part des ressources, du temps et de l'énergie des dispositifs d'aide consacrée à

des programmes et stratégies de prévention de conflits s'accroît, il devient nécessaire d'obtenir une information plus étoffée pour évaluer l'efficacité de ces efforts. À cet égard, il convient donc que les Nations Unies et l'UE encouragent et pratiquent l'évaluation systématique de tous les travaux de prévention de conflits, et veillent à ce que les résultats et les enseignements de leurs interventions soient pris en compte dans la conception de nouveaux programmes.

4.4 Rôles spécifiques des Nations Unies et de l'UE dans la prévention de conflits liés aux ressources naturelles

Bien que les programmes de prévention de conflits liés aux ressources naturelles doivent être pris en main par des acteurs nationaux, il y a sept missions distinctes que les Nations Unies et l'UE pourraient être invitées à entreprendre à l'appui de gouvernements et de parties prenantes nationales :

- **Assurer un soutien en matière de renforcement des capacités aux gouvernements et à la société civile en matière de gouvernance environnementale, de GRN durable et de résolution de conflits :** Les Nations Unies et l'UE peuvent proposer des conseils techniques et de la formation à des administrations publiques et des OSC en vue de renforcer des institutions, établir des cadres de direction, répandre des connaissances et accroître la redevabilité dans le but d'assurer la gouvernance environnementale, la gestion durable des ressources naturelles et la prévention de conflits au sujet de l'utilisation, de la répartition et du contrôle de ces ressources. Il incombe aux parties d'acquiescer les capacités techniques nécessaires et une aptitude à résoudre les conflits de manière non violente. Les Nations Unies et l'UE peuvent contribuer à l'établissement des capacités nationales nécessaires permettant de garantir l'intervention effective de la société civile dans l'élaboration de politiques et de lois nationales relatives à l'environnement et les ressources naturelles. Elles peuvent également intervenir pour faciliter l'agrément de sites industriels, les projets d'infrastructures et les contrats de concession entre autorités nationales et intérêts du secteur privé.
- **Agir comme intervenant impartial et tiers de confiance dans le processus de résolution de conflits :** Si les parties prenantes d'un conflit lié à des ressources naturelles ne se fient plus aux processus gouvernementaux, les Nations Unies et l'UE sont bien

placées pour jouer un rôle d'intervenant impartial et de tiers de confiance. Dans un tel rôle, elles pourraient être appelées à convoquer toutes les parties, à leur offrir une plateforme neutre de dialogue et à procéder à des évaluations impartiales de l'environnement et des ressources naturelles en cause en vue d'établir une base d'information commune, d'offrir un appui de médiation direct, d'identifier des avantages mutuels, d'effectuer une analyse de scénarios sur les options de gestion durable possibles, et de contribuer au suivi de la mise en œuvre des accords conclus.

- **Fournir des alertes avancées lorsque des risques et des vulnérabilités sont détectés par des programmes mondiaux ou régionaux de surveillance et d'évaluation de l'environnement :** Une contribution importante que les Nations Unies et l'UE sont en mesure d'apporter à la programmation d'interventions de prévention de conflits est de fournir aux gouvernements et parties prenantes nationales une information précoce des vulnérabilités et des risques importants qui auront été détectés dans le cadre de programmes mondiaux ou régionaux de surveillance et d'évaluation de l'environnement. Cette information pourra porter sur la rareté croissante d'une ressource renouvelable, une augmentation de la demande mondiale en ressources particulières, des menaces dues à une pollution transfrontalière et des risques liés au changement climatique et à des dangers naturels. Les Nations Unies et l'UE peuvent aider à faire inscrire en priorité de tels dangers à l'agenda politique et à faire déclencher une réponse d'urgence nationale.

- **Catalyser une réponse internationale face à l'émergence de conflits au sujet de ressources et faciliter l'octroi de financements :** Lorsqu'un risque de conflit à propos de ressources naturelles apparaît et qu'il est détecté, les Nations Unies et l'UE peuvent œuvrer en faveur du déclenchement d'une réponse internationale commune, coordonnée et stratégique ainsi que de l'obtention de ressources financières et de la volonté politique nécessaires à sa résolution. Elles sont en mesure d'établir un forum de coordination réunissant tous les acteurs internationaux qui interviennent dans le domaine des ressources naturelles, pour qu'ils puissent partager de l'information, mener une planification stratégique et convenir de la répartition des responsabilités. De même, les Nations Unies et l'UE peuvent veiller à ce qu'une approche tenant compte des risques de conflits liés aux ressources naturelles soit adoptée dans l'ensemble des instruments de programmation communs ainsi que dans les projets d'infrastructures et les plans d'adaptation au changement climatique.
- **Agir comme intermédiaires dans les accords de coopération transfrontalière et les dispositions connexes :** Les Nations Unies et l'UE jouissent d'une position unique pour aider les pays à établir des mécanismes et des organes d'échange d'informations sur des ressources transfrontalières renouvelables, pour harmoniser des lois et méthodes de gestion, pour régler des différends transfrontaliers, pour mettre en place des organes de cogestion, et pour assurer le suivi de l'application des accords.



Photo : UNEP, Soudan

5

STRATÉGIES DE PRÉVENTION DES CONFLITS

Comme on l'a montré dans la section précédente, de multiples facteurs interviennent pour produire des tensions et des conflits au sujet de ressources naturelles renouvelables. Ces facteurs concernent la rareté de ressources, la mauvaise gouvernance de ressources naturelles et de l'environnement, et la dynamique des ressources naturelles transfrontalières ainsi que les pressions qui s'exercent sur celles-ci.^{128, 129, 130}

La prévention de conflits s'entend de l'ensemble des approches, des méthodes et des mécanismes utilisés pour éviter, minimiser, résoudre et contenir un conflit afin de prévenir son escalade à la violence. Lorsque des ressources naturelles constituent une des causes directes d'un conflit ou contribuent à ce conflit dans un contexte conflictuel élargi, les stratégies de prévention doivent tenir compte des relations complexes qui existent entre les causes, les impacts potentiels et les interventions envisageables. Il y est également indispensable d'étudier la façon dont les conflits à propos de ressources naturelles deviennent politisés dans le contexte du conflit élargi et de la situation politique qui pourraient exister.

Dans tous les cas, un conflit portant sur des ressources naturelles est lié de multiples façons à des tensions politiques, socio-économiques et sécuritaires et à des facteurs de stress préexistants. C'est dire que la réponse doit se dérouler à différents niveaux, notamment techniques, politiques et institutionnels et qu'il n'existe pas de solution rapide au problème. Le « côté technique » de la GRN ne peut être abordé en ignorant les questions institutionnelles et de gouvernance, lesquelles déterminent au premier chef les relations mutuelles des utilisateurs et la résolution d'intérêts en opposition.¹³¹ Le choix des interventions qui conviendront dépendra de l'assortiment des causes de conflit, des vulnérabilités sous-jacentes, des répercussions possibles au niveau des moyens de subsistance, des processus politiques, des capacités de gouvernance existantes, et du degré d'intensité du conflit.

La présente section propose un cadre général pour la conception de programmes et les stratégies d'intervention visant à prévenir des conflits liés aux ressources naturelles renouvelables. Alors que les besoins en la matière seront spécifiques à chaque pays, un programme de prévention de

conflits quel qu'il soit doit tenir en ligne de compte quatre objectifs principaux et les interventions appuyant leur réalisation :

Objectif 1. Réduire la concurrence entre groupes à moyens de subsistance distincts sur des ressources rares : Lorsque la rareté de ressources occasionne une concurrence accrue entre groupes à moyens de subsistances distincts, il est nécessaire de mener deux stratégies apparentées de prévention de conflits :

- Appuyer l'utilisation de moyens de subsistance durables et réduire la vulnérabilité à la rareté de ressources ; et
- Accroître la disponibilité en ressources renouvelables rares et stopper la dégradation.

Objectif 2. Améliorer la gouvernance, la redevabilité et les capacités de résolution de différends touchant aux ressources naturelles : Parallèlement aux mesures visant à garantir les moyens de subsistance et à améliorer la disponibilité en ressources, il est également nécessaire d'aborder les questions de gouvernance, redevabilité et capacités de résolution de différends. Deux interventions s'imposent sur ce plan :

- Établir un cadre et les capacités nécessaires à l'exercice d'une bonne gouvernance des ressources ; et
- Renforcer les capacités de la société civile à s'engager dans les processus de gouvernance.

Objectif 3. Améliorer les institutions et la coopération en matière de gestion des ressources transfrontalières : Étant donné que de nombreuses ressources naturelles renouvelables s'étendent par-delà les frontières nationales, il est également indispensable d'améliorer le fonctionnement des institutions de gestion des ressources transfrontalières et la coopération dans ce domaine. À cette fin, l'intervention principale suivante doit être entreprise :

- Établir ou renforcer le dispositif d'information transfrontalière, les accords de partage de ressources, les institutions communes et les processus de résolution de différends.

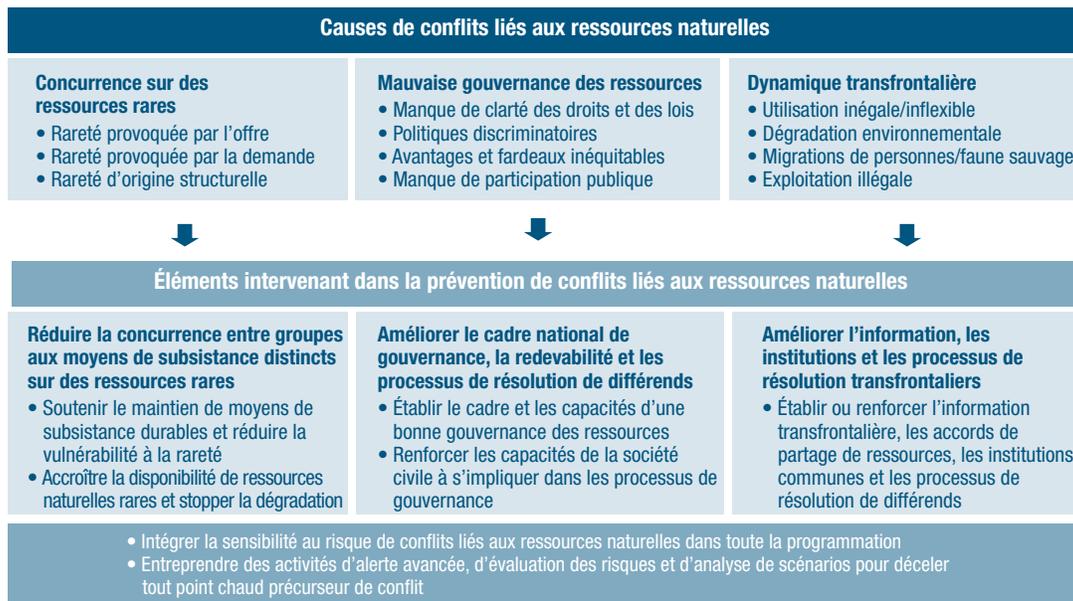
Objectif 4. Appliquer des mesures transversales intéressant l'ensemble des programmes : En sus des mesures qui précèdent, deux activités transversales doivent également être entreprises dans le cadre de stratégies de prévention des conflits :

- Intégrer la sensibilité au risque de conflits liés aux ressources naturelles dans l'ensemble de la programmation ; et

- Poursuivre des tâches d'alerte avancée, d'évaluation des risques et d'analyse de scénarios afin de déceler tout point chaud précurseur de conflits.

Chacune des activités énumérées ci-dessus sont présentées de manière détaillée dans les sections suivantes.

Figure 5 : Les stratégies de prévention de conflits liés aux ressources naturelles reposent généralement sur un ensemble quatre objectifs principaux et d'interventions connexes

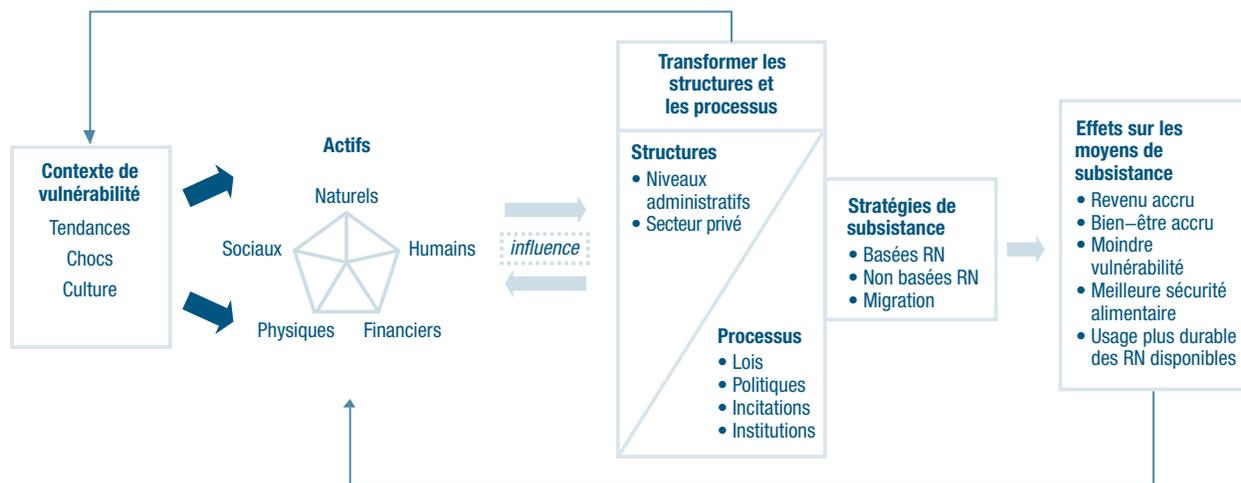


5.1 Apporter un soutien au maintien de moyens de subsistance durables et réduire la vulnérabilité à la rareté de ressources

Le Cadre des moyens de subsistance durables (Figure 6) a été adopté par plusieurs agences des Nations Unies¹³² et bailleurs¹³³ pour aider à comprendre comment réduire la pauvreté des ménages. Il offre une façon de placer les individus au centre du développement, améliorant d'autant l'efficacité de l'aide au développement. Parallèlement, le Cadre des moyens de subsistance durables constitue également une méthode permettant de comprendre la façon dont les stratégies relatives aux moyens de subsistance dans une région spécifique sont en concurrence pour les mêmes ressources limitées, et de cerner les actifs sociaux et les institutions qui sont localement disponibles pour prévenir des conflits.

Le Cadre des moyens de subsistance durables peut servir à renseigner les programmes de prévention de conflits de trois façons principales.^{134, 135} En premier lieu, il peut aider les praticiens à comprendre comment des variations de disponibilités en ressources spécifiques, par exemple sous l'effet d'aléas naturels ou du changement climatique, peuvent avoir une incidence sur les moyens de subsistance et entraîner de la concurrence. Deuxièmement, il peut faciliter l'identification des actifs sociaux, des mécanismes d'adaptation et des institutions pouvant être alignés pour affronter des chocs et résoudre des différends liés à la rareté de ressources données. Troisièmement, le cadre de subsistance est utile à l'identification des interventions spécifiques susceptibles d'être lancées pour accroître les opportunités de subsistance, réduire les vulnérabilités entraînées par la raréfaction de ressources, et ouvrir la voie à la résolution de différends. Un atout majeur de cette approche tient au fait qu'elle ne conçoit pas les gens comme étant vulnérables et impuissants, mais comme des intervenants dynamiques capables de s'adapter aux évolutions et de faire face aux chocs.

Figure 6 : Cadre de moyens de subsistance durables¹³⁶



Les moyens de subsistance se définissent comme les capacités, les actifs et les activités nécessaires pour assurer l'existence matérielle. Ils constituent donc les moyens dont les ménages disposent pour accéder aux actifs leur permettant d'assurer leur survie immédiate et à long terme. Ces ressources indispensables peuvent être classées en six types d'actifs : physiques, naturels, humains, financiers, sociaux et politiques. Les ménages en usent non seulement pour survivre, mais également pour se rendre mieux capables de résister à des chocs et de gérer les risques menaçant leur bien-être. En tant que tel, le niveau des actifs détenus détermine la résistance d'un individu ou d'une communauté aux stress externes.¹³⁷

Les stratégies de subsistance se répartissent entre celles qui dépendent de ressources naturelles (par exemple cueillette et ramassage, culture, élevage, tissage) et celles ne reposant pas sur des ressources naturelles (telles que commerce, services, réception d'envois de fonds). Les moyens de subsistance durables sont ceux qui résistent aux chocs et aux stress extérieurs. Ils ne dépendent donc pas d'un soutien externe (et s'ils en dépendent, ce soutien est économiquement et institutionnellement durable). Ils préservent la productivité à long terme des ressources naturelles, et ils n'affectent pas les moyens de subsistance d'autres personnes ni ne compromettent les options de subsistance offertes à celles-ci.¹³⁸

D'un point de vue pratique, lorsqu'un programme d'alerte avancée ou une évaluation de risque environnemental aura détecté une tendance à la baisse de disponibilités en ressources renouvelables spécifiques, par exemple d'eau ou de terres, il faut procéder à une analyse rapide des moyens de subsistance dans la région concernée et chercher des réponses aux questions suivantes :

- Quels sont les groupes donnés sur lesquels l'accès réduit aux ressources fait peser le plus de risque ?
- Combien de groupes sont en concurrence sur cette ressource rare ?
- De quels moyens de subsistance alternatifs disposent-ils ?
- Quelles sont les pouvoirs détenus par chaque groupe ?

- De quelle manière chaque groupe va-t-il probablement affirmer ses pouvoirs ?
- Quels sont les actifs sociaux, institutions et mécanismes de résolution à la disposition de ces groupes ?

Cette analyse aidera le praticien à mieux comprendre les forces potentielles qui pourraient déclencher des conflits et des situations violentes portant sur des ressources naturelles assurant des moyens de subsistance, et à l'équiper pour l'élaboration d'interventions plus stratégiques, centrées et efficaces. Aider des populations à stabiliser leurs moyens de subsistance et à réduire leurs vulnérabilités peut contribuer à les éloigner du risque de conflit et/ou à empêcher que leur situation difficile ne les pousse à s'engager dans de plus vastes luttes politiques.

L'approche par les moyens de subsistance durables n'offre pas de solution simple à la difficulté que représente un déclin de la disponibilité en ressources naturelles et de l'accès à ces ressources. Elle représente toutefois une aide utile à la réflexion sur la meilleure façon de résoudre un problème, en proposant un cadre qui facilite une discussion cohérente et structurée autour de différentes perspectives. Elle attire l'attention sur les actifs dont les habitants disposent plutôt que sur ceux dont ils manquent, sur la nature transversale des stratégies de subsistance, sur le cadre de vulnérabilité et sur le rôle des politiques, des processus et des institutions en présence. En encourageant les membres de la communauté locale à réfléchir sur un large éventail de résultats possibles pour leurs moyens de subsistance, on peut les aider à discuter franchement des risques d'un conflit et à l'éviter.

Pour accroître les perspectives de subsistance et réduire la vulnérabilité à la rareté des ressources, cinq approches essentielles peuvent être suivies :

- **Premièrement**, la diversification des moyens de subsistance, visant à les faire devenir de plus en plus a) multisectoriels, avec des activités tant agricoles que non agricoles ; b) multi-localisés, c'est-à-dire exercés sur l'exploitation agricole, à domicile et hors de l'exploitation (y compris en ville), et c) multi-professionnels, y compris le travail indépendant et le travail pour des tiers. Le but essentiel de la diversification est de réduire la dépendance de moyens de subsistance à l'égard d'une seule ressource rare et de diminuer ainsi la vulnérabilité à toute baisse de l'offre.¹³⁹
- **Deuxièmement**, l'accroissement du rendement de moyens de subsistance dépendant de ressources et de la valeur ajoutée aux produits bruts. Deux mesures sont principalement nécessaires : a) améliorer le niveau de production de moyens de subsistance qui dépendent des ressources (notamment par de services de vulgarisation, des intrants, des technologies) ; et b) ajouter davantage de valeur aux ressources existantes et aux produits bruts (par la transformation et la fabrication) à chaque étape de la chaîne de valeur.¹⁴⁰
- **Troisièmement**, le lancement de programmes d'adaptation des moyens de subsistance au déclin de leur disponibilité provoqué par le changement climatique et les catastrophes naturelles. Dans les zones où les moyens de subsistance pourraient être affectés par des changements climatiques de longue durée, le soutien à l'adaptation s'avère indispensable pour prévenir la défaillance de ces moyens de subsistance. Dans le cas des agriculteurs, les mesures possibles peuvent comprendre des changements saisonniers de cultures ; l'utilisation de variétés ou d'espèces différentes ; l'augmentation de l'apport en eau et l'emploi de systèmes d'irrigation ; le recours à des intrants alternatifs (engrais, méthodes de labour, séchage du grain et autres opérations dans les champs) ; la gestion d'incendies de forêt ; la promotion de l'agroforesterie ; la gestion adaptative au moyen d'espèces appropriées ; et les pratiques sylvicoles.¹⁴¹
- **Quatrièmement**, dans les régions où l'on ne dispose pas d'un temps suffisant pour réaliser une diversification, des gains de rendement ou une adaptation des moyens de subsistance, on s'attachera à protéger les moyens de subsistance existants et à empêcher l'érosion ou la destruction des actifs, tels que le capital naturel, qui supportent ces mêmes moyens. Les mesures que l'on peut envisager sont : l'appui à la sécurité alimentaire ; l'appui au revenu et à l'emploi ; l'appui au marché ; et l'appui à la production. On vise ici à empêcher par des mesures alternatives immédiates que les stratégies d'adaptation ne se traduisent par la liquidation de capital naturel.¹⁴²
- **Finalement**, un appui d'urgence aux moyens de subsistance peut être accordé lorsque ces derniers commencent à devenir défaillants. Il s'agit le plus souvent d'interventions standards de survie, tels que les programmes de distribution générale de vivres et d'alimentation sélectifs, ou encore d'interventions sanitaires publiques telles que la fourniture d'eau, d'installations sanitaires, d'abris et de soins de santé.¹⁴³

Les rôles clés que les Nations Unies et l'UE peuvent jouer en faveur de l'accroissement de moyens de subsistance durables et de la réduction de la vulnérabilité à la rareté de ressources sont les suivants :

- **Adopter l'approche de la subsistance durable dans tous les exercices de programmation** : Lorsqu'on adopte l'approche de la subsistance durable, on établit des programmes en les basant sur les priorités et les objectifs que les populations auront-elles-mêmes définis à l'appui de leurs propres stratégies de subsistance. Cette approche s'appuie sur les forces des individus, aidant ceux-ci à être moins vulnérables et plus résistants à l'incidence des chocs. La programmation des moyens de subsistance reconnaît les influences multiples qui s'exercent sur les gens à des niveaux différents et vise à comprendre le jeu des relations entre ces influences et leur impact collectif sur les moyens de subsistance. Elle tient compte des stratégies de subsistance multiples qu'adoptent les populations en vue de protéger leurs moyens de subsistance, des différents effets des stratégies de subsistance et d'une éventuelle concurrence entre ces dernières. La reconnaissance de ces réalités revêt une

importance particulière dans les situations marquées par une concurrence accrue sur des ressources.

► **Évaluer la vulnérabilité de moyens de subsistance :**

Il s'agit ici d'analyser la quantité et la qualité des ressources existantes, les institutions de gestion des ressources, les conditions socio-économiques, la dépendance des populations à l'égard de moyens de subsistance et leur vulnérabilité à la rareté des ressources, aux variations climatiques et aux aléas naturels. L'évaluation de la vulnérabilité constitue le point de départ d'une évaluation plus détaillée des ressources, des infrastructures et des moyens de subsistance en danger. Elle permet de cibler les populations et les régions les plus vulnérables. Les évaluations de la vulnérabilité des moyens de subsistance apportent une contribution critique à tout

programme d'appui aux moyens de subsistance et à toute stratégie de prévention de conflits.

- **Mettre en œuvre des mesures ciblées d'appui aux moyens de subsistance :** Lorsque des moyens de subsistance sont vulnérables à la rareté de ressources, il est possible de concevoir des programmes d'appui à ces moyens qui seront susceptibles de réduire le risque de conflits. Cinq approches essentielles peuvent être employées par les Nations Unies et l'UE pour réduire la vulnérabilité de moyens de subsistance à la rareté de ressources : a) la diversification de moyens de subsistance ; b) les gains de productivité de moyens de subsistance ; c) l'adaptation de moyens de subsistance au changement climatique et au risque de catastrophes naturelles ; d) la protection des moyens de subsistance ; e) l'appui d'urgence aux moyens de subsistance.

ÉTUDE DE CAS 11 : Appui aux moyens de subsistance et réduction de la vulnérabilité à la rareté des ressources au Darfour

Compte tenu des causes de conflit au Darfour (voir l'étude de cas 1), les programmes de rétablissement et d'adaptation des moyens de subsistance dans la région doivent placer les ressources naturelles au centre de leurs stratégies.

Dans le cadre de son Programme intégré de rétablissement environnemental pour le Soudan, le PNUE a élaboré un certain nombre d'initiatives visant à aider les communautés du Darfour à faire face à la dégradation de l'environnement, à la rareté de ressources naturelles et au changement climatique. En voici des exemples :

- Évaluation de la durabilité de moyens de subsistance et de leur vulnérabilité à la rareté de ressources. Ce programme vise également à repérer et à inverser les stratégies de moyens de subsistance mal adaptées, c'est-à-dire, des activités liées à des moyens de subsistance qui ont été générées par le conflit et qui ne sont pas durables ou qui affectent négativement les moyens de subsistance d'autres personnes.
- Amélioration du suivi et de l'analyse du commerce et des marchés au Darfour pour comprendre la manière dont le conflit affecte les moyens de subsistance dans cette région. Ce programme comprend la formation et l'accompagnement des personnels de l'Agence pour le développement et la reconstruction du Darfour dans le suivi quantitatif et qualitatif des marchés et dans l'étude de la demande en animaux agricoles et en cultures de rapport en vue de contribuer à la détermination des meilleures méthodes d'appui aux moyens de subsistance, à la reprise économique et à la consolidation de la paix.
- Intégrer des programmes d'appui aux moyens de subsistance urbains et ruraux à un programme de foresterie (prévoyant par exemple la transformation en ville de fruits destinés à l'exportation) ;
- Intégrer la récupération de l'eau, la production de cultures, la gestion des terres, la production animale, la foresterie et l'horticulture dans le Plan d'action national d'adaptation au changement climatique pour le Darfour du Sud ;
- Adopter des approches aux moyens de subsistance intégrées en associant, par exemple, les programmes d'approvisionnement en eau et de gestion forestière aux programmes de gestion des aires de captation des eaux ;
- Recourir à la gestion intégrée des ressources en eau pour rétablir les relations sociales et la confiance entre communautés, groupes à moyens de subsistance distincts et échelons administratifs ;
- Tirer parti de mécanismes traditionnels de résolution de différends pour concilier des prétentions contradictoires sur des terres et des sources d'eau ; et
- Promouvoir une compréhension approfondie des moyens de subsistance pastoraux parmi les décisionnaires au Soudan, et renforcer les capacités des représentants d'éleveurs, des professionnels et d'autres parties prenantes à refléter les préoccupations de la population pastorale dans les politiques, programmes et processus de paix du pays.

Source : <http://www.unep.org/sudan/>

- **Développer les capacités de médiation locales :** Les Nations Unies et l'UE peuvent entreprendre un certain nombre d'actions aux niveaux national et local en vue d'accroître le nombre et les capacités des médiateurs locaux pour la résolution de différends au sujet de ressources naturelles entre des groupes aux moyens de subsistance distincts et au sein de mêmes groupes. L'objectif général consiste à accroître le nombre d'individus formés en mesure de prêter assistance, par la médiation, à des communautés dans la résolution de différends liés à des ressources naturelles.
- **Exercer une diplomatie préventive et une médiation entre groupes à moyens de subsistance distincts :** Par une appréciation des stratégies de subsistance et l'évaluation de leur impact sur des minorités et populations autochtones dans une région donnée, particulièrement lorsque des moyens de subsistance sont en concurrence sur les mêmes ressources limitées, il est possible de repérer les points chauds et de prendre des mesures de diplomatie préventive. Ces mesures sont les suivantes : mise en place de capacités de médiation au niveau local ; offre de plateformes de dialogue et de partage d'informations ; et utilisation stratégique de ressources naturelles partagées comme plateforme de coopération et de rétablissement de la confiance. Dans les cas où ces mesures échouent et où la concurrence entre groupes dégénère en conflit ouvert, les Nations Unies et l'UE sont en mesure de proposer un soutien de médiation, directement ou par les biais de tiers.

L'étude de cas 11 met en évidence les différentes activités menées par le PNUE pour soutenir des moyens de subsistance et réduire la vulnérabilité à la rareté de ressources au Darfour. L'Annexe 1.3 dresse une liste de trousseaux à outils, de rapports de politiques et de documents d'orientation sur les moyens d'accroître les perspectives de subsistance et de réduire la vulnérabilité des moyens de subsistance aux chocs environnementaux et à la rareté des ressources.

5.2 Accroître la disponibilité et enrayer la dégradation de ressources renouvelables rares

Parallèlement à l'accroissement des opportunités de développement de moyens de subsistance et de réduction de la vulnérabilité, il est parfois vital d'accroître la disponibilité en ressources renouvelables rares et de mettre fin à leur dégradation. De telles mesures contribueront à prévenir un conflit en réduisant la rareté et la concurrence. On privilégie ici l'amélioration de la qualité, de la

quantité et de la disponibilité en ressources naturelles renouvelables afin de parvenir à un meilleur équilibre entre les pressions respectives de l'offre et de la demande. Lorsque les ressources disponibles sont plus nombreuses, la concurrence ou le risque de violence entre groupes en seront diminués. De manière générale, trois mesures de gestion essentielles peuvent être envisagées pour améliorer la disponibilité en ressources :

- **Premièrement**, prendre des mesures d'intervention relatives à l'offre afin d'accroître l'approvisionnement global ou l'accès à des ressources renouvelables. Quatre techniques principales peuvent être adoptées pour cela : a) accroître l'approvisionnement en ressources au moyen d'infrastructures améliorées, telles que des installations de dessalement, des canaux d'irrigation et la récupération des eaux de pluie ; b) protéger les services écosystémiques et veiller au maintien de taux d'utilisation durables ; c) restaurer des ressources et des paysages dégradés pour en rétablir les capacités productives ; et d) enrayer les causes de pollution, d'usage excessif et de dégradation. Les approches du côté de l'offre exigent souvent une plus grande intensité de capital et prennent plus de temps à exécuter. En outre, un des principaux défis de la restauration d'écosystèmes et d'enrayement de la pollution tient à la nécessité de mettre fin aux comportements nocifs à l'environnement pendant un laps de temps suffisant qui permet que celui-ci se régénère et que l'approvisionnement en ressources renouvelables augmente¹⁴⁴.
- **Deuxièmement**, les stratégies relatives à la demande portent essentiellement sur une amélioration de l'usage de ressources et sur la réduction des taux de consommation par habitant. Trois techniques sont principalement nécessaires à cette fin : a) modifier les pratiques de consommation par l'éducation et le recyclage ; c) adopter de nouvelles technologies plus efficaces ; c) recourir à des approches fondées sur le marché, en particulier à des subsides et à des taxes susceptibles d'encourager des investissements ou des changements de comportement spécifiques. Le but essentiel des stratégies de la demande est de réduire la quantité de ressources, par exemple d'eau ou de combustibles fossiles, utilisée pour produire chaque unité de production. Si le taux de consommation de ces ressources peut être abaissé, leur disponibilité par habitant augmente.¹⁴⁵
- **Troisièmement**, il est possible dans certains cas de remplacer des ressources renouvelables par des alternatives. Ainsi, le bois nécessaire à la construction d'abris peut être remplacé par d'autres matériaux tels que des briques de terre séchées au soleil. En passant à d'autres combustibles pour la cuisson (à du gaz de

pétrole liquéfié, par exemple), il est possible de réduire la dépendance à l'égard du bois. Dans la production d'électricité, des énergies renouvelables, telles que celles produites par les microcentrales hydro-électriques et les installations éoliennes et solaires, peuvent se substituer aux combustibles fossiles. L'eau de boisson contaminée peut temporairement être remplacée par de l'eau importée en bouteilles.¹⁴⁶

Les rôles clés que les Nations Unies et l'UE peuvent jouer pour augmenter les disponibilités en ressources renouvelables et enrayer la dégradation comprennent :

- **Les investissements dans la restauration des ressources naturelles et des écosystèmes :** Identifier les projets de restauration de l'environnement et des ressources naturelles ayant un impact direct sur l'augmentation de l'offre de ressources naturelles face à une montée des pressions concurrentielles. De tels projets peuvent concerner : la reforestation, la stabilisation des sols, la restauration de cours d'eau et de zones humides, la reconstitution de stocks de poissons et de faune sauvage et la gestion de bassins versants. Les programmes de restauration peuvent également offrir des opportunités d'emploi à court terme et servir de mesure temporaire d'appui aux moyens de subsistance.
- **Les investissements dans des infrastructures :** Construire et/ou améliorer des infrastructures pour réduire la perte de ressources et la dégradation ou pour accroître la disponibilité et l'accès à des ressources. On peut envisager l'aménagement de canaux à lit étanché pour l'agriculture, le dessalement, le traitement des eaux usées, les mesures de contrôle de la pollution et l'électrification rurale.
- **La remise en état de zones environnementales sensibles afin de protéger la qualité de l'environnement :** La contamination de l'environnement par la pollution, les produits chimiques et les déchets dangereux peut représenter une menace significative pour la vie et la santé. Il sera donc prioritaire, dans toute stratégie d'amélioration de l'approvisionnement, de repérer et remettre en état les zones environnementales sensibles.
- **L'appui aux stratégies relatives à la demande :** Fournir des compétences techniques permettant d'identifier les stratégies appropriées au niveau de la demande. On songera notamment à investir dans les meilleures pratiques de gestion et les technologies afin d'améliorer le rendement des ressources ; à proposer des formations de recyclage ; à promouvoir des approches fondées sur le marché, telles que l'introduction de taxes et de subventions, et à identifier toutes possibilités de réutilisation et de recyclage.
- **La promotion de la pratique de paiements pour services liés aux écosystèmes comme moyen de réguler la demande :** Les paiements pour services liés aux écosystèmes (PES) constituent une approche nouvelle qui pourrait contribuer à améliorer la gestion de ressources renouvelables en leur donnant une valeur commerciale et en indemnisant les utilisateurs pour les opportunités économiques qu'ils auront perdues en utilisant la terre à d'autres fins. Les Nations Unies et l'UE pourraient aider des pays à explorer plus avant les opportunités qu'offrent les PES tout en veillant à l'adoption d'une approche tenant compte des risques de conflit en ce qui concerne le partage des avantages, la résolution de différends et l'atténuation des impacts pouvant affecter des moyens de subsistance et des communautés dépendant de ressources naturelles.
- **L'adoption d'un cadre d'économie verte :** Les Nations Unies et l'UE peuvent aider des pays à adopter et à promouvoir une économie verte conduisant à des améliorations du bien-être humain et de l'équité sociale tout en réduisant sensiblement les risques environnementaux et les raretés écologiques.¹⁴⁷ Dans une économie verte, la croissance des revenus et de l'emploi est entraînée par des investissements publics et privés conçus pour réduire les émissions de carbone et la pollution, améliorer les rendements énergétiques et la productivité des ressources, et prévenir la perte de biodiversité et de services écosystémiques. De tels investissements doivent être catalysés et appuyés par des dépenses publiques ciblées, des réformes de politiques et des changements dans la réglementation. Cette voie vers le développement aura à maintenir, relever et, si nécessaire, reconstruire du capital naturel représentant un actif économique crucial ainsi qu'une source d'avantages publics, particulièrement pour les pauvres dont les moyens de subsistance et la sécurité dépendent fortement des ressources naturelles.
- **L'identification d'alternatives à des ressources rares :** Trouver des alternatives peu onéreuses aux ressources traditionnelles afin de minimiser les pressions s'exerçant sur les ressources. Les installations micro-hydroélectriques, solaires et éoliennes constituent des sources d'énergie renouvelable à prendre en considération. Le recours à d'autres combustibles (tels que le gaz de pétrole liquéfié) pour la cuisson peut réduire la dépendance à l'égard du bois. De tels types d'intervention peuvent être intégrés dans des programmes de développement rural.
- **Les évaluations de la vulnérabilité au changement climatique et les programmes d'adaptation :** L'étude des conséquences potentielles du changement climatique sur la répartition et la disponibilité des ressources renouvelables clés, ainsi que l'analyse des moyens de

ÉTUDE DE CAS 12 : Mesures prises aux niveaux de l'offre et de la demande pour lutter contre la raréfaction de l'eau au Moyen-Orient et en Afrique du Nord

La région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord est reconnue comme l'une des plus exposées du monde à la rareté de l'eau. Abrisant 6,3 pour cent de la population mondiale, elle ne dispose que de 1,4 pour cent de l'eau douce de la planète.¹⁴⁸ Cette situation est rendue encore plus délicate par la croissance constante d'une population qui a doublé entre 1970 et 2001 et dont le taux de croissance se maintient à deux pour cent par année. Répondre aux besoins en eau des ménages et de l'agriculture sollicitera encore davantage les ressources d'une région affectée par le stress hydrique.

Pour affronter ce problème, plusieurs options ont d'ores et déjà été mises en œuvre dans la région aux niveaux de l'offre et de la demande en eau. Du côté de la demande, les options retenues ont été l'adoption de technologies plus efficaces, telles que l'irrigation goutte à goutte. Israël est un leader mondial de la technologie de l'irrigation goutte-à-goutte, qui lui a permis de doubler sa production d'aliments ces vingt dernières années sans augmenter sa consommation d'eau.¹⁴⁹ En Jordanie, on a recouru à des outils économiques, tels que la tarification variable, pour inciter à la conservation de l'eau. Des campagnes d'éducation visant à encourager une conservation améliorée de l'eau en Tunisie et en Jordanie ont fait appel à une participation communautaire pour diffuser des informations et favoriser l'adoption de technologies à petite échelle afin d'améliorer l'utilisation efficiente de l'eau au niveau domestique. D'autres stratégies de réduction de la demande comprennent la réduction de l'allocation d'eau à l'agriculture au profit des ménages et le remplacement des cultures existantes par celles nécessitant un moindre apport d'eau.

Pour ce qui est de l'approvisionnement en eau, de nombreux types d'intervention ont aussi été adoptés dans la région. La récupération des eaux de pluie, qui constitue probablement la méthode la plus répandue, est une forme d'approvisionnement très ancienne qui consiste à recueillir les eaux de pluie provenant des toits et à les stocker dans des citernes ou des bassins. On y a beaucoup recouru dans la région, en particulier dans la bande de Gaza et en Cisjordanie, en Jordanie et en Égypte. La réutilisation d'eaux grises et usées est pratiquée en Israël et en Tunisie pour irriguer des vergers et certaines cultures, ainsi que pour de grands projets paysagers, tels que l'aménagement de terrains de golf. Le dessalement est également utilisé, particulièrement dans les États pétroliers du Golfe, qui aujourd'hui possèdent 60 pour cent des capacités de dessalement du monde.¹⁵⁰ Le coût élevé du dessalement rend cette option peu envisageable dans les États moins nantis de la région. Toutefois, le dessalement est actuellement incorporé aux stratégies de fourniture d'eau en Jordanie et au Yémen, où l'utilisation de petits appareils de dessalement ménagers est encouragée.¹⁵¹

Source : PNUD : « Water Scarcity Challenges in the Middle East and North Africa », Human Development Report Office, Occasional Paper, Stockholm International Water Institute, 2006 (<http://hdr.undp.org/en/reporgs/global/hdr2006/papers/siwi2.pdf>).

ÉTUDE DE CAS 13 : Restauration des marais irakiens pour y reconstituer des moyens de subsistance

Situés au confluent du Tigre et de l'Euphrate, les marais irakiens forment le plus vaste écosystème de zone humide du Moyen-Orient. Cette zone est vitale pour la population locale qui en dépend pour l'agriculture, la pêche, l'élevage de buffles et la récolte de roseaux pour la construction de maisons et d'embarcations. Cependant, d'importants projets infrastructurels et de détournements d'eau en amont avaient entraîné la destruction d'environ 90 % de ces marais jusqu'en 2001.¹⁵² Ces dommages écologiques avaient provoqué le déplacement de la plupart des habitants de la zone, celle-ci étant subséquemment considérée dans des évaluations de la situation post-confliktuelle comme étant le théâtre d'une catastrophe écologique et humanitaire majeure. En 2004, le PNUE a lancé un projet intitulé « Appui à la gestion environnementale des marais irakiens » pour s'attaquer aux besoins environnementaux qui se présentaient dans ces marais. Il s'agissait notamment de résoudre les problèmes de qualité et de gestion de l'eau afin de protéger la santé des habitants et de l'écosystème, d'améliorer les moyens de subsistance, et d'assurer un approvisionnement en eau potable salubre et en installations sanitaires.

De concert avec des organisations d'Italie, du Canada et des États-Unis, le PNUE a collaboré étroitement avec les autorités irakiennes, les gouvernorats régionaux et les communautés locales pour contribuer à la restauration des marais et au maintien des moyens de subsistance de la population restante. Les projets entrepris ont porté sur le soutien technique, particulièrement en matière d'eau et d'assainissement, sur la formation en gestion intégrée des ressources, sur l'éducation sanitaire des femmes et sur la promotion des meilleures pratiques de gestion touchant à l'utilisation de ressources. La restauration de ces marais est reconnue comme un facteur jouant un rôle critique dans le développement local et national. Elle est étroitement liée à l'amélioration des moyens de subsistance de la région.

Source : PNUE : « Les marais mésopotamiens : Effondrement d'un écosystème », PNUE, Genève, 2001.

subsistance et de la vulnérabilité économique, doivent être entreprises à l'échelon national ou régional. Les points chauds de conflit potentiel devront être identifiés et les programmes d'adaptation devront comporter une composante portant sur la prévention de conflits liés aux ressources naturelles.

L'étude de cas 12 met en lumière certaines des mesures prises aux niveaux de l'offre et de la demande au Moyen-Orient et en Afrique du Nord pour faire face à la rareté de l'eau. L'étude de cas 13 montre comment la restauration des marais irakiens a été entreprise en tant que volet important de l'appui aux moyens de subsistance. Des trousseaux à outils, des rapports de politiques et des documents d'orientation sur les moyens d'accroître la disponibilité en ressources renouvelables et d'enrayer la dégradation sont présentés à l'Annexe 1.2.

5.3 Mettre en place un cadre et des capacités pour la bonne gouvernance des ressources naturelles

La gouvernance se définit comme les moyens par lesquels une société détermine ses objectifs et ses priorités et met en œuvre leur réalisation par la coopération des parties prenantes. Pour tenter de concilier la nécessité de préserver des écosystèmes sains et des ressources naturelles renouvelables et les demandes d'exploitation des biens et des services qu'offrent ces systèmes ainsi que d'autres actifs naturels, les sociétés disposent comme moyen principal la mise en place de législations, d'institutions, de politiques et de processus.

La bonne gouvernance, dont les éléments essentiels sont la redevabilité, l'état de droit, la transparence, l'équité et la participation, constitue une facette importante, sinon cruciale, du développement durable et de la GRN. Les composantes de la « bonne gouvernance » ainsi que les processus politiques et les institutions facilitant la coopération entre les parties prenantes en vue de résoudre les problèmes environnementaux et économiques courants constituent des aspects critiques de la prévention des conflits. L'existence de lois, d'institutions, de politiques et de processus solides peut contribuer à réduire la vulnérabilité de populations exposées à la rareté des ressources, résoudre des litiges portant sur des intérêts divergents et prévenir des conflits concernant l'accès à des ressources naturelles, leur propriété, leur contrôle et leur gestion.

Il est impossible de prescrire des formes idéales d'institutions, de politiques et de processus capables de gérer efficacement des ressources naturelles et

de résoudre systématiquement des différends à leur sujet. Étant donné que les conflits liés aux ressources naturelles renouvelables dépendent souvent de contextes particuliers, les solutions de gouvernance ne sont jamais les mêmes. Cependant, comme on l'a vu aux sections 3 et 4, la prévention de conflits oblige à relever quatre grands défis de la gouvernance, à savoir :

- Le manque de clarté, le chevauchement et l'inapplication de lois et de droits relatifs aux ressources ;
- La pratique de politiques, de lois et de droits discriminatoires qui marginalisent des groupes spécifiques ;
- L'inégalité dans la répartition des avantages et des fardeaux qui se dégagent de projets de développement ; et
- Le manque de participation publique et de transparence dans les prises de décisions.

Il s'ensuit que pour améliorer la gouvernance essentielle de ressources naturelles renouvelables en vue de prévenir des conflits, cinq types d'intervention sont généralement envisagés, comme suit :

- **Premièrement**, il est nécessaire de procéder à des changements juridiques et institutionnels pour clarifier les droits aux ressources ainsi que les responsabilités, les lois et les mandats institutionnels dans ce domaine. Cela implique la reconnaissance affirmée et le respect des droits des populations pauvres et marginalisées dépendant directement de ressources naturelles. Il est également fondamentalement important de s'attaquer au problème posé par l'existence de différents régimes de détention et d'exploitation de ressources qui se chevauchent et font appel à des considérations légales, coutumières et religieuses, et de déterminer la façon dont chacun de ces régimes s'applique. Un aspect majeur de telles réformes tient au développement de capacités de mise en œuvre et d'application du cadre juridique. Il s'agira dans ce contexte d'étendre la présence de l'État dans les zones rurales et de surveiller la qualité et la quantité du patrimoine de ressources naturelles. Ces actions appuieront la résolution de prétentions contradictoires sur l'utilisation d'espaces de forêts et de zones humides afin de déterminer s'ils seront consacrés à l'agriculture, au maintien d'aires protégées, à des exploitations minières ou à d'autres formes d'extraction, ou aux implantations humaines.¹⁵³
- **Deuxièmement**, les décideurs nationaux auront à considérer, en y voyant une priorité de leur politique publique et un produit de tout programme de développement, la possibilité pour chacun de

jouir d'un accès égal aux ressources naturelles. À cette fin, il y aura lieu d'évaluer l'inégalité d'accès aux ressources renouvelables qui sévit dans le pays et les effets de cette inégalité sur la pauvreté ainsi que sur la vulnérabilité des moyens de subsistance. À partir de cette analyse, on adoptera des politiques et des mesures publiques capables d'améliorer l'égalité d'accès à des ressources vitales dans le but de préserver des moyens de subsistance durables et de réduire la pauvreté. Ces politiques et mesures impliqueront souvent des actions spécifiques visant à réduire la disparité entre les genres.¹⁵⁴

- **Troisièmement**, tout cadre juridique devra comporter une composante constituée d'une exigence en fonction de laquelle chaque grand projet de développement, que ce soit en matière d'infrastructures, de sites industriels ou d'industries extractives majeures, devra être précédé d'une évaluation d'impact environnemental et social. Ces évaluations porteront sur la répartition des fardeaux environnementaux et sociaux du projet, ainsi que sur les avantages et les risques de conflits possibles qui en découleront pour les communautés riveraines. La délivrance de permis sera subordonnée au respect par les entreprises de leurs obligations à cet effet, et leur conformité devra être vérifiée par une instance indépendante. Les évaluations d'impact seront menées de manière transparente avec la participation des parties prenantes, et elles seront portées à la connaissance du public.¹⁵⁵
- **Quatrièmement**, un autre aspect crucial de toute amélioration de la gouvernance des ressources est l'accroissement des possibilités et des exigences en matière de participation publique aux décisions et à la gestion des ressources. Dans cette optique, il est souvent recouru à la gestion communautaire ou collaborative. Celle-ci implique la prise de décisions communes sur l'accès aux ressources naturelles et leur utilisation par des parties prenantes clés, y compris le gouvernement, les communautés concernées, les ONG et le secteur privé. Les parties négocient, définissent et fixent entre elles la répartition de leurs tâches de gestion, de leurs droits et de leurs responsabilités respectifs sur un territoire ou sur des ressources naturelles données. Bien que les parties prenantes individuelles puissent avoir des intérêts différents, la gestion communautaire repose sur l'hypothèse selon laquelle le partage de l'autorité et des décisions améliorera la GRN, la rendant plus réactive aux besoins des utilisateurs et moins susceptible d'engendrer des conflits. Le processus de décentralisation et le concept sous-jacent de subsidiarité offrent des perspectives

certaines d'amélioration de la stabilité politique et d'autonomisation de communautés locales. Une participation accrue dans la prise de décisions est aussi étroitement liée à un renforcement des liens et de la confiance entre communautés locales, institutions informelles et pouvoirs publics.¹⁵⁶

- **Finalement**, même lorsque les droits aux ressources auront été clarifiés, que les évaluations d'impact environnemental et social auront été effectuées et que la participation publique aux prises de décisions aura été établie, il faudra s'attendre à voir surgir des impacts inattendus sur les ressources naturelles : cela fait partie du processus de développement normal. Face à ce genre de situation, le cadre de gouvernance doit obligatoirement prévoir l'accès à des mécanismes de justice ainsi que des procédures claires pour traiter de griefs et de différends locaux par des moyens judiciaires (tribunaux de justice) et non judiciaires (dispositifs de résolution de différends). Le cadre juridique doit donc contenir des directives claires concernant les règles de fond et de procédure et celles régissant les preuves pour les dispositifs judiciaires et non judiciaires de résolution de différends, en explicitant les rapports à observer entre les différents niveaux de l'administration et les procédures de résolution de différends à appliquer à chaque niveau. Les griefs survenant au sein d'une entreprise ou d'un projet seront également traités, à titre de mesure initiale, par des mécanismes locaux de résolution des différends.¹⁵⁷

Les mécanismes de résolution de différends au niveau des projets constituent une forme distincte de mécanisme non judiciaire. Ils concernent une procédure adoptée par les entreprises pour recevoir, évaluer et tenter de régler des griefs émanant de communautés affectées par un projet donné.¹⁵⁸ Les mécanismes de résolution de griefs au niveau des projets représentent un moyen immédiatement accessible par la population locale, tout en reconnaissant aux plaignants le droit de porter leurs griefs à un échelon judiciaire supérieur si nécessaire.¹⁵⁹ Le secteur privé et nombre d'organisations internationales reconnaissent de plus en plus l'importance de pouvoir disposer de mécanismes de résolution de griefs au niveau des projets, car ceux-ci représentent une première étape dans la résolution de différends liés à des ressources naturelles et dans la prévention de leur escalade.¹⁶⁰ Il convient cependant de poursuivre les efforts dans la conception de mécanismes efficaces de résolution des différends, de partage des enseignements en la matière et de développement de l'aptitude des communautés et des parties prenantes à y faire appel.

Pour résumer, les conflits liés aux ressources naturelles peuvent être réellement évités au moyen d'améliorations

de la gouvernance des ressources. Les mesures à prendre sont les suivantes : affronter directement les inégalités d'accès ; établir et appliquer des droits et des règles sur l'utilisation des ressources naturelles ; encourager la surveillance parlementaire ; favoriser la participation collective dans la définition et l'adoption de telles règles ; veiller à l'identification transparente de tous les impacts sociaux et environnementaux dus à des projets de développement ; et mettre en place des mécanismes pour la résolution continue de prétentions divergentes, de griefs et de différends.

Les rôles clés que les Nations Unies et l'UE peuvent jouer pour aider les gouvernements à renforcer leurs mécanismes de gouvernance en matière de gestion des ressources naturelles sont les suivants :

- **Établir la mesure dans laquelle la situation courante des lois, des politiques, des processus et des institutions pourrait contribuer à l'apparition d'un conflit :** La première composante de tout programme de renforcement de la gouvernance de ressources naturelles est d'aider les interlocuteurs gouvernementaux à procéder à une analyse des lois, des politiques, des processus et des institutions courantes qui déterminent les pratiques de gestion, les droits et les revendications touchant à leurs ressources renouvelables. Il s'agira de mener à bien une analyse détaillée des parties prenantes impliquées dans chaque secteur de ressources, des mécanismes officiels et officieux de résolution de différends, y compris les mécanismes de traitement des griefs, et de l'utilisation du pouvoir politique visant à restreindre l'accès à des ressources. Les principaux chevauchements, manques et besoins de clarification seront également identifiés.
- **Promouvoir l'adoption de principes de bonne gouvernance en cohérence avec la Charte des ressources naturelles :** Un moyen pour les pays de faire connaître leur volonté de bonne gouvernance est d'annoncer leur intention de se plier aux meilleures pratiques reconnues au plan international. Les douze préceptes de la Charte des ressources naturelles¹⁶¹ offrent un bon point de départ pour la promotion, par les Nations Unies et l'UE, de politiques au niveau national.
- **Promotion de Directives volontaires** pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux **terres, aux pêches et aux forêts dans le cadre de la sécurité alimentaire nationale :** Ces directives volontaires visent à aider les États, la société civile et le secteur privé à améliorer la gouvernance des régimes s'appliquant aux ressources naturelles, contribuant ainsi à alléger la

faim et la pauvreté, à autonomiser les pauvres et les vulnérables, à relever l'environnement, à appuyer le développement économique local et national, et à réformer l'administration publique. Les Directives volontaires établissent des principes et des normes de bonne pratique acceptées au plan international. Elles offrent un cadre que les États pourront utiliser dans l'élaboration de leurs propres stratégies, politiques, lois et programmes. Elles permettent aux pouvoirs publics, au secteur privé, à la société civile et aux citoyens de déterminer si les actions qu'ils envisagent de prendre et celles de tiers correspondent à des pratiques acceptées.¹⁶²

- **Repérer les points chauds de conflits potentiels et existants à propos de ressources naturelles :** Face à la politisation locale de l'information, les Nations Unies et l'UE sont bien placées pour entreprendre des évaluations impartiales de l'environnement et des ressources naturelles dans le but de repérer tout point chaud et toute situation potentielle ou effective de conflit relative aux ressources naturelles. Cette information permettra de dégager un tableau plus clair de la situation concernant les ressources naturelles et des réponses nécessaires aux besoins de prévention de conflits et d'assistance à la résolution de différends.
- **Clarifier les droits aux ressources et les systèmes concurrents d'occupation de zones et de jouissance de ressources :** Aider les autorités à entreprendre une opération publique d'envergure nationale pour clarifier les droits en matière de ressources dans l'intérêt de tous les utilisateurs et établir les cas devant être régis par des régimes d'occupation et de jouissance (légaux, coutumiers et religieux) particuliers. Lorsque les parties prenantes se seront mises d'accord à ce sujet, les droits convenus devront être inscrits dans la législation nationale et des mécanismes d'accès à la justice devront être créés pour traiter toute infraction à ces droits. Il importera également de rendre le public conscient de l'existence de droits sur les ressources naturelles et de procédures de résolution de différends qui lui sont proposées.
- **Clarifier et harmoniser les lois relatives à la gestion de l'environnement et des ressources naturelles :** Aider les autorités à amorcer un processus de réforme publique pour clarifier et harmoniser les politiques, la législation et les mandats des institutions en matière de ressources naturelles à travers les différents secteurs et niveaux administratifs. Ce travail devra réduire les chevauchements législatifs, apporter de la sécurité juridique, étendre l'autorité de l'État, assurer la reconnaissance de droits et conduire à un meilleur accès à la justice.

- **Aider l'État à étendre son autorité, à développer ses services et à garantir l'état de droit :** Dans de nombreux cas, la mauvaise gouvernance des ressources naturelles et leur exploitation illégale sont causées par la présence insuffisante de l'État en milieu rural, par les carences des services existants et par l'absence de l'état de droit. Offrir à l'État une assistance lui permettant d'installer des bureaux au niveau local et les doter en personnel, assurer des services minimum et établir d'autres signes visibles d'une présence de l'autorité du gouvernement peuvent contribuer à une réduction des activités illégales.
- **Renforcer les capacités aux niveaux local et national :** Diffuser une information sur les meilleures pratiques et renforcer les capacités des autorités locales et nationales, ainsi que celles des parties prenantes et des organisations de la société civile pertinentes, dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'application exécutoire de lois relatives à l'environnement et à la GRN.
- **Faciliter et encourager une participation publique aux prises de décision :** Veiller à l'existence de possibilités officielles, pour les parties prenantes locales, de participer aux décisions majeures concernant l'allocation, l'utilisation et la gestion de ressources naturelles. Recourir aux projets et programmes des Nations Unies et de l'UE pour donner aux participants l'expérience de la participation aux processus de décision.
- **Faire les évaluations d'impact environnemental et social devenir une obligation pour tout projet de développement :** L'évaluation de l'impact environnemental et social concerne l'étude systématique des conséquences environnementales et sociales probables de tout projet envisagé. Le but visé est de réaliser de meilleures interventions de développement par la protection de l'environnement (au niveau de ses composantes humaines, physiques et biologiques) et de prévenir toutes conséquences sociales indésirables. L'exécution d'une évaluation d'impact environnemental et social doit être rendue légalement obligatoire pour tout projet appuyé par les Nations Unies et l'UE. De plus, cette évaluation accordera une attention particulière aux risques de conflit éventuels.
- **Identifier les risques et les perspectives de la décentralisation et de la gestion communautaire des ressources naturelles (GCRN) :** La GCRN vise à réaliser une gestion durable de l'environnement et un développement communautaire en recourant à des processus participatifs, des prises de

décision décentralisées et des pratiques locales. Cependant, elle est également capable de renforcer les structures de pouvoir existantes, d'exclure les femmes des processus de prise de décisions et de conduire à des pratiques de gestion non durables. Si le gouvernement opte pour des régimes de décentralisation et de gestion communautaire des ressources, il incombera aux Nations Unies et à l'UE d'en appuyer l'examen des risques et des opportunités.

- **Contribuer à l'agencement de mécanismes de traitement de griefs s'inspirant des meilleures pratiques actuelles :** Le Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'homme, le professeur John Ruggie, a identifié sept critères d'efficacité pour les mécanismes de traitement de griefs.¹⁶³ Dans l'idéal, les Nations Unies et l'UE auront à les promouvoir dans les cas où des mécanismes de résolution de différends sont établis à l'aide d'un soutien technique ou d'un financement émanant des Nations Unies ou de l'UE.
- **Apprécier les risques et les vulnérabilités liés au changement climatique et aux aléas de la nature :** Les Nations Unies et l'UE sont en mesure d'aider des pays et des parties prenantes à repérer collectivement les risques et les vulnérabilités occasionnés par le changement climatique et des aléas naturels, et d'en établir les conséquences en termes de disponibilités en ressources naturelles et de concurrence sur ces ressources. Cette assistance couvre la variabilité du climat, y compris les événements à court terme (phénomènes climatiques extrêmes) et à long terme (tendances saisonnières et variations annuelles) ainsi que d'autres risques naturels. Il sera nécessaire d'identifier les moyens de subsistance qui sont vulnérables au climat et à des catastrophes naturelles, et ce, particulièrement dans les cas où la raréfaction de ressources naturelles pourrait déclencher une concurrence entre groupes aux moyens de subsistance distincts.

Les études de cas 14 et 15 mettent en lumière les efforts du PNUE pour rétablir le cadre de gouvernance de l'environnement et des ressources naturelles en Afghanistan et en Sierra Leone. Des trousseaux à outils, des rapports de politiques et des documents d'orientation sur les moyens d'améliorer la gouvernance de ressources naturelles dans l'optique de la prévention des conflits figurent à l'annexe 1.4.

ÉTUDE DE CAS 14 : Programme du PNUE de renforcement des capacités et des institutions de gestion de l'environnement et des ressources naturelles en Afghanistan¹⁶⁴

Dans son rapport d'évaluation de la situation post-conflictuelle en Afghanistan, le PNUE souligne la gravité de la dégradation environnementale dans ce pays et évoque les sombres perspectives d'un avenir qui serait privé d'eau, de forêts, de faune sauvage et d'air pur s'il n'est pas remédié à cette dégradation dans le cadre des efforts de reconstruction. Ce document contient 163 recommandations couvrant la législation sur l'environnement et son application, le renforcement des capacités, la création d'emplois, la planification, les procédures d'évaluation d'impact environnemental, l'industrie et le commerce, l'implication et l'éducation du public, et la participation du pays aux accords internationaux relatifs à l'environnement.

Le rapport formule également des recommandations sur l'approvisionnement en eau, les déchets, les effluents et produits chimiques dangereux, les forêts claires et les forêts denses, l'énergie, la qualité de l'air, la faune sauvage et les aires protégées, la désertification et les ressources alimentaires et agricoles. Il décrit de plus des actions concrètes pour remettre en état des sites urbains et ruraux particuliers.

En 2002, il manquait au pays les trois composantes indispensables de la restauration de l'environnement et de la gestion des ressources naturelles : des structures, des lois et des capacités. Un programme de développement des capacités et des institutions du pays a donc été lancé et porte sur les trois éléments suivants :

- **Les structures** : L'Afghanistan ne possédait pas de structures gouvernementales ou d'institutions dédiées à l'environnement ou à la gestion durable des ressources naturelles. Pour combler cette lacune, le nouveau gouvernement a établi un département chargé de la surveillance de la conservation de l'environnement et du développement durable des ressources naturelles de l'Afghanistan. Le PNUE a accepté de contribuer à la formation des fonctionnaires de ce département et de bâtir celui-ci à partir de zéro. L'Union européenne et le Gouvernement de la Finlande ont offert de financer ce projet ambitieux. Le PNUE a ainsi été en mesure de concevoir et de créer un organisme qui devait devenir l'Agence nationale de protection de l'environnement (ANPE).
- **La législation** : L'Afghanistan ne disposait pratiquement d'aucun cadre réglementaire de l'environnement. Il n'y existait ni lois, ni règlements modernes pouvant servir d'assise à un système de gestion environnementale solide. Le PNUE s'est employé à combler cette lacune en aidant le gouvernement à élaborer les instruments juridiques essentiels de la gestion environnementale. L'instrument principal a été la Loi relative à l'environnement, dont le texte a été rédigé grâce à une contribution de l'UICN et promulgué sous sa forme définitive et approuvée au début de 2007. Cette loi jette les bases pour l'élaboration d'autres lois et représente l'une des réalisations les plus visibles et durables du PNUE dans le pays.
- **Les capacités** : Il ne restait plus guère de capacités humaines en Afghanistan pour créer le fondement ferme d'une gestion de l'environnement ou d'une gouvernance des ressources naturelles. Le PNUE et l'ANPE ont dû partir à zéro pour développer les capacités techniques requises. Le PNUE a relevé ce défi de deux façons : par des activités spécifiques de renforcement des capacités et par un programme d'accompagnement du personnel de contrepartie afghan. Le renforcement des capacités a rapidement fait figure de pièce maîtresse des activités du PNUE en Afghanistan, sous-tendant et imprégnant tous les autres domaines de travail. Grâce à cette assistance, l'ANPE est devenue une administration environnementale indépendante, dotée de collaborateurs capables d'élaborer et de mettre en œuvre les nouvelles lois et politiques de l'environnement.

Le travail du PNUE en Afghanistan n'a été possible que grâce au soutien et à la coopération prononcés d'un large éventail de gouvernements bailleurs de fonds et d'institutions partenaires. Parmi ces partenaires figurent au premier rang les organismes gouvernementaux afghans ayant des compétences en matière d'environnement, surtout l'ANPE, le ministère de l'Agriculture, de l'Irrigation et du Cheptel, et le ministère des Affaires étrangères.

Les travaux du PNUE se poursuivent au sein du PNUAD, le cadre d'assistance au développement des Nations Unies qui guide toutes les agences de la famille de l'ONU dans leurs travaux en Afghanistan.

Source : PNUE : « Le PNUE en Afghanistan – Jeter les fondations de la croissance durable », PNUE, Genève, 2009

ÉTUDE DE CAS 15 : Programme commun PNUE-PNUD de gestion de l'environnement et des ressources naturelles en Sierra Leone¹⁶⁵

La grande majorité des habitants de la Sierra Leone dépendent de ressources naturelles, telles que la terre, l'eau, la forêt et le poisson, pour leurs moyens de subsistance. Ceux-ci sont soumis aujourd'hui à des pressions diverses, provenant notamment d'activités de pêche illégales, de la culture sur brûlis, d'une gestion déficiente des déchets, et d'activités minières non réglementées.

La gestion des ressources naturelles est intimement liée au maintien de la paix et de la stabilité, au développement économique, à l'intégration rurale et aux améliorations de la gouvernance. Cette situation est particulièrement pertinente lorsqu'on considère la vulnérabilité du pays au changement climatique et aux catastrophes naturelles. Conscient de la valeur critique de l'environnement et des ressources naturelles, le gouvernement de la Sierra Leone a fait de leur gestion améliorée une activité prioritaire dans le cadre de ses efforts visant à garantir la paix et la sécurité du pays. Bien gérés, l'environnement et les ressources naturelles peuvent apporter une contribution déterminante à la consolidation de la paix en Sierra Leone et jeter les bases durables de la création d'emplois et de la croissance économique.

Les concessions minières couvrent plus de 80 pour cent de la superficie du pays, tandis qu'environ 20 pour cent des terres arables disponibles font l'objet de contrats d'agriculture industrielle ou de négociations à cette fin. Les forêts sont menacées par la production de charbon de bois, par les empiètements, par l'exploitation du bois et par les cultures sur brûlis. La production énergétique du pays est l'une des plus faibles du monde et provient à 80 pour cent de la biomasse. La gestion de l'eau et des déchets est très problématique. La croissance démographique rapide des villes y exerce de fortes pressions, particulièrement à Freetown. La Sierra Leone se classe aujourd'hui parmi les derniers à l'Indice de performance environnementale du PNUD.

Pour prêter assistance au gouvernement, le PNUE et le PNUD, agissent conjointement en vue d'aider les autorités publiques et institutions étatiques du pays à renforcer leurs capacités en matière de gouvernance de l'environnement et des ressources naturelles dans quatre secteurs clés : la production et la distribution de l'électricité, le secteur extractif, les régimes fonciers, et l'adaptation aux impacts du changement climatique et des aléas naturels.

Des institutions clés telles que l'Agence de protection de l'environnement affrontent des tâches immenses dans leur désir de bien gérer les ressources de la Sierra Leone. Ces institutions méritent d'être appuyées dans tout un éventail de domaines : procédures de réglementation, délivrance de licences, inspection d'installations, échantillonnage de l'eau, de l'air et des sols, gestion des réclamations, établissement des sanctions, évaluations environnementales et sociales, participation publique et décentralisation de la gestion environnementale à l'échelon des districts et des chefferies.

Source : <http://www.unep.org/sierraleone>

5.4 Renforcer les capacités de la société civile à s'engager dans les processus de gouvernance

Pour exister et s'exprimer, une démocratie ne peut se dispenser d'une société civile organisée. Celle-ci fait office d'intermédiaire entre l'État et la société, et constitue un élément clé de la bonne gouvernance. Sans être une alternative à l'État, elle n'en complète pas moins les activités de ce dernier.¹⁶⁶

Les organisations de la société civile (OSC) renvoient aux organisations qui sont actives dans l'espace situé entre les ménages, le secteur privé et l'État, et qui ont vocation de négocier des questions d'intérêt public.¹⁶⁷ Les OSC embrassent un large éventail d'institutions pouvant fonctionner à des niveaux très différents, tant mondial que régional, national et local. La société civile

réunit des groupes d'influence, des ONG, des instituts de recherche, des groupes de réflexion, des associations communautaires, des syndicats, des établissements universitaires, des représentants des médias, des associations professionnelles, et des institutions religieuses.¹⁶⁸ Les principales fonctions assurées par les OSC face au développement sont les suivantes :¹⁶⁹

- Représentation (organisations exprimant la voix du citoyen) ;
- Plaidoyer (organisations faisant pression sur des questions données)
- Contributions techniques (organisations proposant des informations et des conseils) ;
- Renforcement des capacités (organisations offrant un soutien à d'autres OSC, y compris des financements) ;

- Prestation de services (organisations mettant en œuvre des projets de développement ou assurant des services) ; et
- Fonctions sociales (organisations facilitant la poursuite d'activités récréatives collectives).

Lorsqu'il existe des cadres de gouvernance portant sur les ressources naturelles, les OSC jouent souvent un rôle crucial dans l'élaboration de leur champ d'application et de leur structure. Elles participent activement aux prises de décisions dans le domaine des ressources naturelles, au suivi du respect des lois nationales, à la promotion de la redevabilité et de la transparence, et à l'accès aux mécanismes de la justice et aux processus de résolution de différends pour le compte de leurs mandants. Quand les OSC n'ont pas la possibilité d'exercer des fonctions de ce type avec efficacité, des mesures de renforcement des capacités ciblées s'imposeront souvent car ces fonctions constituent les éléments indispensables d'une bonne gouvernance et peuvent contribuer à prévenir des conflits à propos de ressources naturelles. Dans la perspective de prévention des conflits, il convient donc d'accroître les capacités de participation des OSC aux cadres de gouvernance des ressources naturelles et ce, de cinq façons distinctes :

- **Premièrement**, assurer leur participation aux processus de décision et à l'élaboration de politiques concernant les ressources naturelles. Pour développer leurs capacités dans ces fonctions, il y aura lieu de les sensibiliser aux processus d'élaboration de politiques, de les renseigner sur les points d'entrée possibles et leur donner accès à de l'information ; de leur proposer une formation dans une gamme de compétences nécessaires à leur participation, en leur procurant des aptitudes de recherche, d'analyse, de négociation, de représentation et de communication ; et d'aplanir les obstacles qui pourraient se dresser devant leur participation en raison des coûts, des distances, des considérations linguistiques et des questions de genre. La participation utile de la société civile aux processus d'élaboration de politiques et de prise de décisions à propos des ressources naturelles est considérée comme une composante indispensable de l'élaboration progressive et représentative de politiques.¹⁷⁰
- **Deuxièmement**, assurer le suivi de la conformité avec les lois nationales et l'institutionnalisation de la transparence. Ces fonctions revêtent une importance critique pour la redevabilité et la lutte contre la corruption aux niveaux à la fois de l'administration nationale et du secteur privé. La société civile, le gouvernement et les entreprises doivent souvent travailler ensemble pour procéder à des contrôles mutuellement bénéfiques et

réaliser des équilibres susceptibles d'améliorer la gouvernance générale des ressources. À cette fin, les OSC doivent recevoir un apprentissage spécifique afin d'être au courant des cadres juridiques, des procédures et des responsabilités respectives du gouvernement et du secteur privé en matière de conformité et de mise en vigueur. Les OSC doivent avoir une bonne compréhension des lois relatives à la liberté d'information et savoir comment accéder à des contrats d'extraction de ressources naturelles, à des licences et des permis précisant les obligations prévues aux projets, notamment leurs dispositions de partage des revenus, de normes de performance environnementale et d'atténuation des impacts environnementaux. Munies de ces connaissances, les OSC peuvent agir fort utilement comme chiens de garde, mettant en cause les entreprises, les processus et les contrats qui ne sont pas conformes aux lois nationales.¹⁷¹

- **Troisièmement**, lorsque des lois et des règlements sont enfreints, la société civile peut jouer un rôle important de soutien aux communautés et parties prenantes affectées souhaitant saisir les mécanismes de justice et de résolution des différends. Pour cela, il lui faut acquérir des capacités sous deux aspects. Le premier consiste à comprendre comment accéder aux processus judiciaires et tribunaux officiels (adjudication) dans des recours pour infraction de lois, de permis ou de droits à des ressources clairement définis. Ces procédures seront souvent lentes, antagonistes, coûteuses et complexes. La seconde approche consiste à recourir à des modes alternatifs de résolution de différends (ADR), aussi appelés mécanismes non judiciaires. Ceux-ci sont conçus pour donner aux parties un moyen de règlement évitant de recourir aux tribunaux et permettant de contourner ainsi des procédures longues et onéreuses. Dans la plupart des sociétés, sinon toutes, les mécanismes non judiciaires de prise en charge de griefs, de plaintes ou de différends représentent un complément précieux au système judiciaire.¹⁷² L'éventail des approches non judiciaires s'étend de processus communautaires et de mécanismes pour la résolution de griefs au niveau des projets à des mécanismes de caractère plus formel aux niveaux provincial et national, ou encore à une imbrication d'étapes judiciaires consécutives. En général, il existe trois catégories de modes alternatifs de résolution de différends : la négociation, la médiation et l'arbitrage.¹⁷³ Par le fait de donner aux communautés les moyens de réclamer des comptes à des fonctionnaires, des organismes de l'État, des institutions locales et des acteurs du secteur public à travers des

mécanismes de justice, il est possible de prévenir l'accumulation de griefs et l'escalade de tensions.

- **Quatrièmement**, dans un certain nombre de cas, les OSC ont joué un rôle direct en sonnant l'alarme et en agissant comme médiateurs dans des situations conflictuelles. Les doter des capacités d'identification de conflits larvés liés à de ressources naturelles et d'exercice d'une diplomatie préventive ou d'une médiation dans le cadre de conflits peut s'avérer crucial pour la prévention à long terme de conflits. Les OSC opérant au niveau local peuvent donc être des acteurs clés dans l'aide des parties à résoudre leurs différends par des moyens non violents.¹⁷⁴
- **Enfin**, il est souvent nécessaire de mettre des OSC locales en rapport avec des réseaux régionaux ou mondiaux, ceux-ci pouvant être invités utilement à rehausser le profil politique d'un problème particulier en le portant à un niveau international et/ou en aidant à alerter la communauté internationale sur les carences de la gouvernance et la corruption sévissant dans le secteur des ressources naturelles du pays concerné.¹⁷⁵

Les rôles clés que les Nations Unies et l'UE peuvent jouer en vue de renforcer les capacités de la société civile à participer à des processus de gouvernance et de résolution de différends touchant aux ressources naturelles sont les suivants :

- **L'adoption de mesures de renforcement des capacités en vue d'une implication dans la gouvernance de ressources** : Il s'agira, entre autres, de renforcer les capacités des OSC pour leur permettre de : a) comprendre les conséquences éventuelles pour la paix et la prévention de conflits des politiques, lois et contrats de concession en matière de GRN ; b) entreprendre des actions utiles de suivi de la conformité et communiquer leurs préoccupations au gouvernement et au secteur privé ; c) sensibiliser l'opinion publique et susciter un débat sur les répercussions des différentes politiques envisageables ; d) mettre des OSC locales en rapport avec d'autres OSC évoluant aux niveaux régional et mondial afin de maximiser leur influence politique et de leur offrir un accès aux meilleures pratiques.
- **Clarifier les règles et les exigences des formes judiciaires et non judiciaires de résolution de différends** : Veiller à ce que les OSC comprennent le cadre juridique relatif aux règles de fond et de procédure et celles régissant les preuves s'appliquant aux formes judiciaires et non judiciaires de résolution de différends liés aux ressources naturelles, ainsi que les relations qui existent entre les différents niveaux de la hiérarchie administrative. Un élément essentiel

de cette clarification consiste à établir des normes pour établir la crédibilité des procédures, ces normes devant porter sur des considérations telles que la transparence, la représentation, la participation et l'équité. Il conviendra de clarifier, au profit des citoyens, les procédures d'appel contre des décisions gouvernementales devant les tribunaux ou instances d'adjudication, ainsi que les moyens de s'informer des décisions prises par les organismes gouvernementaux.

- **Renforcer les capacités des médiateurs de la société civile pour leur permettre de se saisir de différends au sujet de ressources naturelles** : Différentes activités pourraient être entreprises aux niveaux national et local en vue d'accroître le nombre et les capacités de médiateurs de la société civile prêts à se saisir de différends liés aux ressources naturelles. L'objectif visé est d'accroître le nombre d'individus formés et disponibles pour prêter assistance aux entreprises, aux autorités publiques et aux communautés dans la résolution de différends au sujet de ressources naturelles dans le cadre d'une médiation locale.
- **Diffuser des cas de bonne pratique, des expériences et des analyses concernant la résolution de différends au sujet de ressources** : Les Nations Unies et l'UE pourraient jouer un rôle utile en proposant un service international d'échanges d'informations et d'études de cas de bonne pratique, rendant compte d'affaires portées devant différentes instances judiciaires et non judiciaires de résolution de différends liés aux ressources naturelles. Ce centre d'échange constituerait également une plateforme de promotion de l'apprentissage par les pairs, de mise en réseau d'experts et de création de communautés de pratique aux niveaux mondial et régional.

L'étude cas 16 met en lumière l'importance et les effets de la participation d'OSC à l'élaboration du droit forestier au Libéria et au contrôle de son application. Des trousseaux d'outils, des rapports de politique et des documents d'orientation sur le renforcement des capacités de résolution de différends et l'établissement de mécanismes utiles de gestion des griefs portant sur les ressources naturelles sont présentés à l'Annexe 1.5.

5.5 Établir des institutions et des accords pour la gestion de ressources transfrontalières

S'il est vrai que les États, comme le prévoient la Charte des Nations Unies et les principes du droit international, ont le droit souverain d'exploiter leurs propres ressources

ÉTUDE DE CAS 16 : Participation de la société civile à l'élaboration du droit forestier au Libéria et à la surveillance de son respect

Après avoir été élue à la présidence du Libéria en 2006, Mme Ellen Johnson-Sirleaf signa le Décret présidentiel n°1 relatif à la réforme du secteur forestier au Liberia, qui annulait toutes les concessions forestières existantes et établissait le cadre d'une réforme exhaustive du secteur forestier du pays. Ce décret appelait explicitement la société civile à s'impliquer dans le processus de réforme.

La Liberia Forest Initiative (LFI) devint le canal principal de la participation de la société civile aux affaires publiques. La LFI était constituée d'un groupe multipartite réunissant des bailleurs de fonds tels que les États-Unis et l'UE, la Banque mondiale et le FMI, des agences des Nations Unis telles que la FAO et le PNUE, et des OSC locales appuyées par de grandes organisations internationales telles que Conservation International, l'Environmental Law Institute et l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN). Fondée sur ce travail d'élaboration multipartite, la Loi de réforme forestière nationale de 2006 comportait un certain nombre de dispositions progressistes et établissait le cadre juridique de la foresterie au Libéria. Utilisant la LFI comme point d'entrée, les OSC locales, appuyées par leurs partenaires internationaux, ont grandement contribué à l'élaboration du texte de cette nouvelle loi.

Ce texte de loi ainsi que sa réglementation d'application comportent des dispositions particulièrement progressistes en ce qui concerne les exigences de transparence et d'accès public à de l'information, le partage des bénéfices et la participation du public. Sur ce dernier point, par exemple, la réglementation prévoit un cadre très détaillé de consultation publique et de contribution de la part du public à l'élaboration de politiques, à la formulation de règles et à la mise en vigueur. La loi forestière donne au public des droits étendus en matière d'accès à des informations concernant la gouvernance et la gestion des forêts au Libéria. Nombre de ces exigences progressistes étaient le fruit d'un engagement fort et efficace de la société civile. Toutefois, cette loi présente aussi quelques insuffisances qui ont fait l'objet de désaccords entre certaines des parties prenantes. Son point le plus faible concerne le traitement qui y est accordé aux droits communautaires.

En 2008 et 2009, le gouvernement libérien a délivré, aux termes de la nouvelle loi, sept contrats de gestion forestière couvrant plus d'un million d'hectares et six contrats de vente de bois couvrant 30 000 hectares. Cette superficie combinée de 1 037 266 hectares de forêts représentait le tiers du total (estimé à 4,39 millions d'hectares). Dans le cadre de ce processus, une OSC nationale, le Liberian Sustainable Development Institute (LSDI) a joué un rôle clé en veillant à ce que les contrats soient conformes à la nouvelle législation. Il est parvenu à la conclusion que plusieurs des procédures de soumission et d'attribution de contrats comportaient de nombreux défauts et des illégalités. De plus, il a affirmé que tous les contrats d'exploitation forestière avaient été attribués en infraction de différentes lois et réglementations du pays. Plusieurs d'entre eux avaient été décrochés par des entreprises forestières qui n'avaient pas apporté les preuves de leurs capacités techniques et financières, alors que d'autres avaient été attribués à des intérêts financiers qui n'avaient pratiquement pas divulgué d'information.

Invoquant ces infractions et irrégularités par rapport aux prescriptions légales, le LSDI a appelé le gouvernement à commanditer une évaluation indépendante et exhaustive du processus de réforme, telle qu'elle avait été appliquée jusqu'alors. Il a recommandé que l'évaluation établisse objectivement les erreurs commises, leurs raisons et leurs conséquences, et qu'elle demande des comptes à ceux dont la responsabilité aurait été établie. Le domaine d'investigation devait porter plus particulièrement sur la validation des zones couvertes par les contrats ainsi que sur les procédures de pré-qualification, de soumission et d'attribution de contrats.

Source : Sustainable Development Institute (SDI), « Liberia – The Promised Betrayed », SDI, Duarzon, 2010.

selon leurs politiques en matière d'environnement et de développement, ils sont également tenus de veiller à ce que les activités sous leur juridiction ou leur contrôle ne causent pas de dommages à l'environnement d'autres États. Comme la dynamique et les pressions relatives aux ressources transfrontalières excèdent souvent les possibilités pour un État de les gérer de façon unilatérale, il convient que cet État prenne des dispositions de coopération et de gestion avec les pays limitrophes.

La gestion de ressources transfrontalières peut être subdivisée en une série d'étapes, allant d'un faible degré de coopération à une coopération poussée.¹⁷⁶ À mesure que les parties franchissent ces différentes étapes, elles parviennent à une coopération plus serrée, à la confiance mutuelle et à la gestion commune, réduisant d'autant le risque de conflit ouvert.

- **La première étape** consiste à échanger des informations. Afin de prendre des décisions informées et de gérer des ressources transfrontalières à bon escient, il est indispensable de disposer des connaissances et des informations pertinentes. Celles-ci constituent des instruments indispensables pour repérer les opportunités communes et les risques de la gestion transfrontalière, et pour structurer des dispositions équitables de partage des avantages qui en découlent. La collecte et l'échange d'informations, menés de manière soutenue, sont cruciaux pour la poursuite de négociations productives, une diminution de l'insécurité et l'identification des priorités.¹⁷⁷ En échangeant des informations, on aura de meilleures chances de se laisser guider par des faits convenus plutôt que par des perceptions ou des émotions divergentes. Ce sont les faits qui serviront de base aux relations futures. Ils contribueront également à dépolitiser les problèmes qui surgissent en concentrant l'attention sur des questions techniques et en permettant de décomposer des problèmes apparemment insurmontables en aspects capables d'être gérés. Différentes méthodes peuvent être envisagées pour la collecte et l'échange d'informations : collecte de données par une organisation indépendante, évaluations impartiales par des tiers, ou évaluations conjointes et coordonnées sur la base de méthodes convenues. Dans l'idéal, il sera possible de structurer les processus de collecte de données de manière à établir un début de confiance entre les parties, ou à tout le moins, de manière à instaurer une coopération entre leurs experts techniques et leurs institutions. Le résultat visé des échanges d'informations sera de parvenir à une compréhension commune de la dynamique et des pressions qui affectent les ressources transfrontalières pour chaque type de ressource partagée, et, si possible, de convenir ensemble des priorités à retenir et des questions à résoudre.¹⁷⁸
- **La deuxième étape** consiste à conclure un accord sur les modalités du partage, de la gestion et/ou de la protection des ressources transfrontalières. L'accord peut être de caractère formel, ce qui serait le cas d'un traité, ou informel, par exemple sous la forme d'une déclaration conjointe non contraignante. Les accords transfrontaliers peuvent comporter des dispositions très diverses : droits spécifiques de chaque partie, institutions responsables, mécanismes d'application et de conformité, procédures de suivi et de validation de quantités et de qualités convenues, et mécanismes de résolution de différends.¹⁷⁹ Ils doivent également contenir des dispositions tenant compte des variations dans la disponibilité d'une ressource spécifique et

des risques potentiels liés au changement climatique ou aux aléas de la nature. Il est loisible aux parties de négocier leur propre accord, mais elles peuvent également adhérer à des conventions multilatérales ou régionales offrant un cadre commun à tous les États signataires (voir l'Annexe 1.6).

- Pour **la troisième étape**, il faut créer les institutions et harmoniser les lois nationales permettant d'assurer la mise en œuvre de l'accord transfrontalier. Ces institutions peuvent prendre plusieurs formes, allant d'organismes nationaux indépendants de coordination politique jusqu'à des institutions conjointes formellement dotées de pouvoirs de décision par les gouvernements nationaux respectifs. Dans de nombreux cas, des institutions à la fois nationales et locales sont nécessaires. Elles devront disposer de moyens de liaison entre elles et d'un financement suffisant. Le transfert des pouvoirs de décision du gouvernement à une institution transfrontalière conjointe constitue une opération complexe dont l'exécution correcte nécessite en général plusieurs années. Une organisation institutionnelle conjointe doit pour relever le défi consistant à assurer simultanément l'intégration et la coordination sur un plan vertical (entre parties prenantes, utilisateurs finals, gouvernements, etc.) et sur un plan horizontal (entre gouvernements, ministères, etc.).¹⁸⁰ Les mécanismes de conformité et d'application exécutoire constituent un élément indispensable d'une mise en œuvre efficace. Les pays liés par un accord relatif à des ressources transfrontalières partagées sont obligés (le plus souvent) d'adapter leur politique et leur législation nationales pour les rendre compatibles avec l'accord international qui les lie, à moins que l'accord ne tienne déjà compte des dispositions nationales existantes. Cependant, même dans un tel cas, une certaine harmonisation est normalement nécessaire.
- **La quatrième étape** consiste à établir des normes communes pour le suivi et la vérification des quantités et des qualités convenues de ressources naturelles partagées. Tout accord conjoint comportera obligatoirement des dispositions portant sur l'échange de données ayant fait l'objet d'un suivi systématique, et dont la collecte aura été effectuée de manière harmonisée en utilisant des méthodes et des analyses standardisées et transparentes. Dans l'idéal, l'exécution des procédures y afférentes pourra être confiée à des services gouvernementaux et faire l'objet de validations indépendantes par les soins d'OSC, notamment académiques.
- **L'étape finale** consiste à mettre en place des procédures de résolution de différends. Dans le cadre d'un accord quelconque, quel qu'il soit, il est inévitable que des

litiges issus d'informations divergentes, de faits, d'incertitudes, d'impacts négatifs ou d'utilisations inégales surviennent. Il importe donc de prévoir une procédure structurée pour la résolution de ces désaccords, et de l'adapter à la ressource en question. Dans de nombreux cas, on pourra recourir utilement à un processus de résolution de différends « imbriqué » faisant appel à des organes techniques conjoints, à des interventions politiques de haut niveau, à la médiation impartiale d'une tierce partie ou à un tribunal international. Il faut que les responsables nationaux, les diplomates, les experts techniques et d'autres parties intéressées reçoivent une formation suffisante leur permettant de s'engager utilement dans des procédures de résolution de litiges relatifs à des ressources transfrontalières partagées.

Les rôles clés que les Nations Unies et l'UE peuvent jouer en vue de renforcer la coopération et la gestion transfrontalières sont les suivants :

- **Plateforme neutre de dialogue** : Des tierces parties telles que les Nations Unies et l'UE sont à mêmes de proposer un espace de discussion neutre en accueillant et en organisant des réunions techniques et en facilitant les échanges touchant aux ressources transfrontalières. Le fait même d'offrir des possibilités neutres, non politisées, de dialogue direct peut aider les parties à surmonter l'inertie de la méfiance et du manque d'engagement.
- **Partage d'informations** : Les Nations Unies et l'UE peuvent jouer un rôle important pour faire évoluer le dialogue dans le sens d'un partage d'informations accru. Elles peuvent également jouer un rôle central en matière de validation des techniques utilisées pour la collecte de l'information et aider les parties à identifier les domaines de convergence, leurs divergences et les écarts à combler.
- **Évaluations conjointes et impartiales** : Lorsque des informations font l'objet d'une contestation ou que des manques d'information ont été repérés, les Nations Unies et l'UE peuvent proposer des évaluations objectives et scientifiques des questions en cause et/ou aider les parties à procéder à des évaluations conjointes. On pourra également combiner cette activité avec un renforcement des capacités afin que les activités et capacités de collecte, d'analyse et de présentation de données soient égales et répondent à des normes internationales.
- **Renforcement des capacités de négociation transfrontalière** : Lorsque des interlocuteurs n'ont pas tous les mêmes compétences leur permettant de discuter ou de négocier des questions précises relatives aux ressources naturelles ou à l'environnement transfrontaliers, les Nations Unies et l'UE sont en mesure de combler les différences. Elles peuvent proposer une formation de base en compétences de négociation ou en compétences plus techniques, portant par exemple sur la collecte et l'analyse de données.
- **Accords contraignants** : Les représentants des Nations Unies et de l'UE peuvent agir utilement dans la conclusion d'accords sur des ressources naturelles et proposer une assistance technique dans la conception de plans de gestion conjoints ou coordonnés.
- **Établissement d'institutions** : Les Nations Unies et l'UE peuvent apporter un soutien financier et technique dans la mise en place d'institutions communes, l'harmonisation de législations nationales, la création de dispositifs de conformité et d'application, la définition de procédures de suivi et de validation de quantités et de qualités convenues, et l'établissement de mécanismes de résolution de différends.
- **Coordination** : Dans la mesure du possible, les Nations Unies et l'UE veilleront à ce que les dispositions de tout accord transfrontalier soient prises en compte dans les plans de développement et initiatives de réforme politique.
- **Poursuite d'une diplomatie environnementale et de la résolution de différends transfrontaliers** : Les Nations Unies et l'UE sont particulièrement bien placées pour aider des pays à établir des mécanismes et des institutions pour la résolution de différends transfrontaliers. Quoique portant tout particulièrement sur les eaux transfrontalières, cette assistance intéresse aussi les sources de pollution atmosphérique transfrontière, les migrations et le vol illégal de ressources naturelles à travers les frontières. Les Nations Unies et l'UE sont bien placées pour agir en tant qu'acteurs impartiaux et tiers de confiance dans la convocation de réunions, pour proposer une plateforme de dialogue neutre, et pour aider les pays à résoudre des litiges transfrontaliers de manière juste, équitable et transparente.

L'étude de cas 17 illustre l'intervention des Nations Unies en soutien du dialogue et du partage d'informations transfrontières instaurés entre l'Iran et l'Afghanistan. L'annexe 1.6 énumère les trousseaux à outils, les rapports de politiques et les documents d'orientation des Nations Unies pour le renforcement de capacités de résolution de différends liés à des ressources naturelles transfrontalières et la mise en place de mécanismes dans ce domaine.

ÉTUDE DE CAS 17 : Faciliter le dialogue et les échanges d'information transfrontières entre l'Afghanistan et l'Iran sur le bassin du Sistan

L'Iran et l'Afghanistan sont enlisés depuis de nombreuses années dans un litige sur l'allocation des eaux du Helmand, fleuve qui prend sa source dans les montagnes au nord-ouest de Kaboul et qui s'écoule sur plus de 1000 kilomètres à travers l'Afghanistan avant d'atteindre l'Iran au niveau de la zone humide du Sistan. Les eaux du Helmand sont indispensables aux agriculteurs en Afghanistan, mais sont également importantes pour les paysans de la province de Sistan wa Baluestan, située dans le sud-est de l'Iran.

Les moyens de subsistance de la région sont liés étroitement aux produits et aux services de cette zone humide dont les lits de roseaux fournissent du fourrage pour le cheptel et du combustible pour les communautés, et dont le poisson et le gibier représentent une source de revenu importante pour de nombreux ménages de la région. Toutefois, différentes catastrophes naturelles et querelles politiques ont causé des dommages à cette zone humide et aux moyens de subsistance qui en dépendent. En 1998, à la suite d'un différend entre l'Iran et le gouvernement taliban d'Afghanistan, les vannes du barrage de Kajaki dans le centre de l'Afghanistan ont été fermées. De plus, des aléas naturels, sous la forme de sécheresses successives sur plusieurs années, aggravées par une mauvaise gestion des eaux, ont abouti à l'assèchement complet de la zone humide entre 2001 et 2005, dévastant des moyens de subsistance traditionnels et entraînant d'importants déplacements de populations, y compris des migrations de réfugiés afghans vers l'Iran. En 2002, la région a été classée zone de catastrophe humanitaire.

Bien que les deux pays aient signé plusieurs traités portant sur les eaux du fleuve au cours du siècle écoulé, le différend perdure et les traités n'ont jamais été appliqués à la satisfaction des deux parties. En outre, les problèmes socio-économiques engendrés par l'effondrement de la zone humide – émigration, chômage et contrebande d'opium et de produits pétroliers – ont déstabilisé cette zone frontière névralgique et continuent à mettre à rude épreuve les relations entre les deux pays.

En 2005, le PNUE a été prié de faciliter le dialogue entre les deux pays en organisant des réunions techniques et en effectuant une analyse environnementale objective de la situation. Donnant suite à cette requête, le PNUE a animé des discussions entre des délégations interministérielles de haut niveau représentant les ministères des Affaires étrangères, de l'Environnement, de l'Eau et de l'Agriculture des deux pays, ainsi que des délégués d'administrations locales. Ces réunions ont abouti à l'engagement commun d'établir des commissions consultatives nationales, d'échanger des informations sur la qualité de l'eau et d'élaborer des projets conjoints de restauration en vue d'obtenir un financement international de la part du Fonds pour l'environnement mondial (FEM). Bien que les deux pays aient convenu de dialoguer et d'établir un projet de restauration conjoint, leurs discussions se sont arrêtées en 2007, l'Afghanistan estimant qu'il lui fallait développer les capacités techniques de ses institutions en matière d'eau avant de pouvoir engager des négociations de partage des eaux du Helmand avec ses voisins.

Source : PNUE : « Historique du changement environnemental dans le bassin du Sistan », PNUE, Genève, 2006.

5.6 Intégrer la sensibilité au risque de conflit lié aux ressources naturelles dans tous les programmes

La sensibilité au risque de conflit concerne l'aptitude d'une organisation à : a) bien comprendre le contexte dans lequel elle mène son activité ; b) bien comprendre les interactions entre ses interventions et ledit contexte ; et c) agir sur la base de cette bonne compréhension afin de maximiser les impacts positifs de son activité et éviter que celle-ci n'ait des impacts négatifs sur tout conflit en présence.¹⁸¹ À cet égard, un aspect critique de la prévention de conflits portant sur des ressources naturelles consiste à intégrer une approche tenant compte

des risques de conflits dans l'ensemble des programmes de développement de la GRN et des politiques et programmes d'adaptation.

Les interventions même les plus « bénignes » en matière de GRN peuvent perturber l'accès à des ressources naturelles, exercer des impacts sur les pratiques traditionnelles d'usage des sols, avoir des incidences sur des conflits latents et contribuer aux tensions et au stress politique, social et économique qui pourrait exister. La variabilité environnementale, le changement climatique et les risques naturels ajoutent encore de la complexité à la situation. Les parties prenantes et les bailleurs doivent pouvoir anticiper les sources possibles de conflits que des interventions de GRN pourraient créer, et adopter une approche tenant compte des risques de conflits dans toutes les phases de la conception, de la mise en œuvre et de l'évaluation des

projets. La gestion des conflits doit être adoptée comme principe clé de toute intervention en matière de ressources naturelles renouvelables.

Il faut aussi que les politiques et les programmes de développement et d'adaptation au changement climatique soient ancrés dans une analyse correcte de leurs effets potentiels d'exacerbation de conflits locaux, au cas où ils arrivent à affecter l'accès aux ressources naturelles et la disponibilité de celles-ci pour les groupes aux moyens de subsistance distincts. Dans l'élaboration de ces politiques et programmes, il s'agira de se pencher sur le risque qu'un projet donné ne déclenche ou n'intensifie un conflit local à propos de ressources, et également sur la question de savoir si ses avantages et ses fardeaux sont équitablement répartis.

La programmation tenant compte des risques de conflits devra être informée par une analyse de conflit continue et reposer sur l'appréciation contextuelle des rapports entre les parties prenantes, et entre les parties prenantes et les ressources naturelles. Elle cherchera notamment à déterminer, par une analyse de conflit et un suivi réguliers, l'effet que les politiques ou programmes concernés pourraient exercer sur les causes de conflits évoquées plus haut : a) rareté des ressources ; b) mauvaise gouvernance des ressources naturelles et de l'environnement ; c) dynamique des ressources transfrontalières et pressions exercées sur celles-ci.

Dans l'évaluation de toute intervention touchant à la GRN, à l'adaptation au changement climatique ou au développement, on s'attachera aussi à déterminer les impacts du projet en termes d'exacerbation ou de réduction de risques de conflits au sujet de ressources naturelles.

Les rôles que les Nations Unies et l'UE peuvent jouer en vue d'introduire la sensibilité au risque de conflits dans les politiques et programmes concernant les ressources naturelles, l'adaptation et le développement sont les suivants :

- **Intégrer la sensibilité au risque de conflits dans toute la programmation des Nations Unies et de l'UE :** L'assistance internationale aux programmes de développement nationaux est aujourd'hui guidée par un petit nombre d'approches et de politiques. Les Nations Unies utilisent le PNUAD pour répondre aux besoins et aux priorités de développement national, la Banque mondiale utilise les Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (PRSP) et l'Union européenne utilise les Documents de stratégie par pays (CSP) et les Programmes indicatifs. Dans les pays en situation post-conflictuelle, ces trois organisations utilisent l'Évaluation des besoins en situations post-conflituelles (PCNA). Cependant, ces approches ne tiennent pas toujours suffisamment

compte des rapports entre les ressources naturelles, les moyens de subsistance durables, et les conflits. De plus, elles ignorent souvent les questions délicates qui se rapportent à l'accès, à la propriété, au contrôle et aux droits de groupes marginalisés à pouvoir accéder à des ressources naturelles et les utiliser. Pour combler ce manque, les praticiens des Nations Unies et de l'UE doivent tous comprendre l'incidence que peuvent avoir les interventions de développement et les infrastructures y associées sur la disponibilité, la répartition et l'accès à des ressources naturelles essentielles pour des groupes spécifiques. La sensibilité au risque de conflits sera assurée par l'application systématique de techniques de programmation tenant compte des risques de conflits accompagnée d'évaluations environnementales stratégiques ou d'évaluations d'impact environnemental.

- **Appuyer la coordination stratégique :** Les Nations Unies et l'UE peuvent conseiller d'autres acteurs internationaux au sujet de l'apparition de tensions croissantes liées à des ressources naturelles et chercher à catalyser une réponse commune, coordonnée et stratégique bénéficiant de moyens financiers suffisants et de la volonté politique nécessaire. Elles pourront créer un forum de coordination permettant à l'ensemble des acteurs internationaux engagés dans le domaine des ressources naturelles à échanger des informations, mener une planification stratégique et convenir d'une répartition des responsabilités. Il s'agira de promouvoir les moyens de réalisation d'une approche intégrée du dossier GRN – Prévention de conflits pour l'ensemble des secteurs. L'étude de cas 18 résume les conclusions d'une étude de la Banque mondiale sur le développement qui tient compte des risques de conflits liés aux ressources naturelles. Cette information est tirée de six études de cas en Afghanistan, au Nigéria, en Équateur, en République démocratique du Congo et en Cisjordanie. L'annexe 1.7 dresse une liste des trousseaux à outils, des rapports de politiques et des documents d'orientation sur l'intégration de la sensibilité au risque de conflits lié aux ressources naturelles dans l'ensemble de la programmation.

5.7 Alerte avancée, évaluation des risques et analyse de scénarios pour la détection des points chauds

Les mesures d'alerte avancée, les évaluations de risques et les analyses de scénarios visent à détecter les menaces

ÉTUDE DE CAS 18 : Ressources naturelles renouvelables et développement tenant compte des risques de conflits ¹⁸²

La Banque mondiale a analysé les enseignements d'études de cas associant le développement de ressources naturelles renouvelables à la dimension du risque de conflit. Ces études de cas proviennent de six pays : Afghanistan, Nigéria, Inde, Équateur, République démocratique du Congo, et Cisjordanie. Malgré la diversité des cas, les principaux enseignements qui s'en dégagent se recoupent de plusieurs façons. Au total, sept catégories de principes intéressant un développement qui tient compte des risques de conflits ont été identifiées :

1. Concevoir la « gestion de conflits » comme un principe des interventions en matière de ressources naturelles renouvelables
2. Mener une analyse de conflit pratique et interdisciplinaire tout au long du projet
3. Améliorer les diverses opportunités pour le développement
4. Promouvoir la participation des parties prenantes en faveur d'une meilleure gouvernance des ressources naturelles partagées
5. Créer les compétences en vue de combler des lacunes dans les connaissances et les aptitudes techniques
6. Développer le soutien de l'organisation à ses collaborateurs
7. Incorporer les perspectives « transfrontalières »

Source : The World Bank, 'Renewable Natural Resources: Practical Lessons for Conflict-Sensitive Development,' The World Bank, Washington D.C., 2009.

pesant sur des ressources naturelles et, en temps utile, les points chauds annonciateurs de conflits. Elles consistent en la collecte de données, en des travaux analytiques et prévisionnels, ainsi qu'en la diffusion d'une information de risque auprès de destinataires ciblés, y compris les communautés concernées et les décideurs. La pratique des alertes avancées, des évaluations des risques et des analyses de scénarios pour la détection de points chauds possibles concernant les ressources renouvelables devrait faire partie du travail d'information transversal préalable de tout programme de prévention de conflits. Dans ce contexte, les quatre activités suivantes doivent être poursuivies régulièrement.

L'alerte avancée d'un conflit se rapporte à l'ensemble des activités visant à collecter, collationner et analyser des données relatives aux ressources naturelles, aux moyens de subsistance, à la gouvernance et à la dynamique transfrontalière, en vue de détecter et identifier les signes d'une émergence de griefs avant que ceux-ci ne deviennent violents ou enracinés. L'alerte avancée peut se fonder sur des données qualitatives ou quantitatives, ou les deux à la fois. Lorsque des tendances négatives sont détectées, les alertes sont communiquées aux décideurs et à la société, afin que tout conflit violent ou la propagation et l'intensification d'un conflit soit prévenu. Les praticiens doivent être capables de reconnaître tout signe d'avertissement et de décider des mesures à prendre aussitôt qu'un point chaud annonciateur de conflit a été

détecté. On trouvera à l'annexe 4 une série d'indicateurs permettant de détecter la possibilité accrue d'un conflit lié aux ressources naturelles.

L'alerte avancée d'une catastrophe a également son importance, car elle vise à identifier les aléas naturels qui sont susceptibles de sérieusement affecter la disponibilité en ressources et les moyens de subsistance. Parmi ces aléas figurent les sécheresses, les tempêtes, les séismes, les inondations, les incendies et les tsunamis. La mise en place d'une information d'alerte avancée concernant les chocs et facteurs de stress environnementaux provoqués par des aléas naturels peut aider la population à prendre des mesures de prévention ou d'adapter ses stratégies de moyens de subsistance en conséquence. Par exemple, un système d'alerte avancée de l'imminence d'une sécheresse, assorti d'interventions à point nommé sur le marché et de la mise en place d'un soutien financier, peut rendre les éleveurs itinérants mieux à même d'échanger, contre d'autres actifs, tels que de l'argent liquide, du fourrage ou des céréales alimentaires, ceux de leurs animaux qui ne seraient pas capables de résister à une sécheresse.

Des évaluations détaillées et systématiques du risque environnemental sont également nécessaires pour établir les conditions de départ qui se manifestent dans l'environnement ainsi que les pressions, tendances, niveaux de dégradation et capacités de gestion. Les évaluations du risque environnemental peuvent

contribuer à l'identification de points chauds de conflit dans les cas où une raréfaction accrue de ressources renouvelables aura été constatée et que le moment opportun sera venu pour déployer des mesures de prévention de conflits. Les évaluations du risque environnemental fournissent non seulement une information technique valable, mais jouent aussi un rôle politique de plus en plus important. Elles fournissent aux parties un ensemble commun de données de départ, structurent le débat sur l'utilisation de ressources naturelles et aident à dégager une appréciation commune des limites des ressources à disposition.

Enfin, les techniques d'analyse de scénarios servent à évaluer les effets les plus probables de différentes options de politique dans des contextes complexes et incertains. Elles consistent à définir différents scénarios sur la base d'une description plausible de la tournure d'événements futurs à partir de la formulation d'une série de propositions « si-alors ». Dans un scénario typique, on se représente une situation de départ et on y introduit une séquence d'événements correspondant aux principales causes de conflits recensées, puis on note les changements qui pourraient en découler afin de parvenir à un tableau de l'avenir. Le but de l'analyse de scénarios est d'anticiper l'évolution future d'une société et d'évaluer les stratégies proposées pour y réagir. L'analyse de scénarios présente un cadre permettant de recueillir des enseignements issus de diverses disciplines et d'étudier les interactions complexes qui se manifestent entre évolutions socio-économiques et environnementales, y compris les risques accrus de conflits. Une fonction importante de l'analyse de scénarios est de servir de moyen de réflexion sur les répercussions possibles de différents chemins de décision et ce, d'une manière structurée faisant appel aux connaissances d'experts et aux perspectives de parties prenantes. Les techniques d'analyse de scénarios peuvent servir de plateforme permettant à toutes les parties prenantes clés d'identifier collectivement les principaux moteurs du changement et les principales causes d'un risque de conflit, ainsi que les implications sociales, environnementales et financières des différentes options de politique. L'analyse de scénarios peut aussi être utilisée comme un outil efficace permettant de mieux comprendre les impacts probables d'un changement climatique sur la disponibilité des ressources, la concurrence et le risque de conflits.

Les rôles clés que les Nations Unies et l'UE peuvent jouer à l'appui de travaux d'alerte avancée, d'évaluation du risque et d'analyse de scénarios visant à détecter tout point chaud sont les suivants :

- **Incorporer les risques pesant sur des ressources naturelles aux systèmes d'alerte avancée de conflits :** S'assurer que les systèmes d'alerte avancée de conflits

locaux ou nationaux employés par les Nations Unies et l'UE contiennent des indicateurs clés à propos de la rareté des ressources renouvelables, des moyens de subsistance, de la gouvernance des ressources et de la dynamique transfrontalière. Les systèmes d'alerte avancée de conflits liés aux ressources naturelles doivent servir d'outils aux efforts de diplomatie préventive.

- **Appuyer l'adoption d'un système d'alerte avancée multirisques :** Les Nations Unies et l'UE devront appuyer la création d'un système d'alerte avancée multirisques destiné à diffuser des informations sur les risques et les stratégies d'intervention possibles parmi des communautés vulnérables.
- **Évaluations du risque environnemental :** Appuyer l'application systématique et régulière, aux niveaux national et infranational, des évaluations du risque environnemental et en inscrire les résultats aux priorités de la programmation, particulièrement aux instruments de planification du développement national (soit, les PRSC, les PNUAD ainsi que les Documents de stratégie par pays et les Programmes indicatifs de l'UE).
- **Analyse de scénarios :** Encourager et appuyer l'application systématique et régulière de l'analyse de scénarios et de techniques prévisionnelles lorsque d'importantes décisions de politique nationale pouvant avoir une incidence sur la disponibilité en ressources naturelles ou l'accès à celles-ci sont prises. Les Nations Unies et l'UE sont en mesure de coordonner des processus impartiaux, d'obtenir la participation des parties prenantes clés, et de valoriser l'analyse de scénarios pour instaurer un dialogue entre groupes divisés.
- **Comprendre le profil actuel des risques climatiques et naturels :** Les risques potentiels pesant sur des ressources naturelles du fait du changement climatique ou d'aléas naturels ainsi que les conséquences qui pourraient en résulter pour des moyens de subsistance et secteurs économiques dépendant de ces ressources devront être identifiés. L'appréciation du profil climatique portera sur la variabilité du climat, dont des événements de courte durée (phénomènes météorologiques extrêmes) et des événements de longue durée (tendances des variations saisonnières et annuelles) ainsi que sur les autres aléas naturels. On s'emploiera alors à identifier les moyens de subsistance vulnérables au climat et aux catastrophes naturelles, surtout lorsqu'une raréfaction accrue de ressources naturelles serait susceptible de déclencher un conflit entre différents groupes aux moyens de subsistance distincts.

- **Appuyer la planification de l'adaptation au risque climatique et de la réduction du risque de catastrophe** : Renforcer les capacités des administrations locales et nationales afin qu'elles puissent arrêter une stratégie d'adaptation au changement climatique et de réduction du risque de catastrophe qui soit liée à la réduction de la vulnérabilité des moyens de subsistance et à la prévention de conflits.

L'étude de cas 19 fournit un exemple d'évaluation de risque environnemental dans la vallée de Ferghana. L'étude de cas 20 fait état d'une analyse d'alerte précoce portant sur les implications possibles du changement climatique pour les ressources naturelles à travers la région du Sahel. Des trousseaux à outils, des rapports de politiques et des documents d'orientation touchant directement ou indirectement à la gestion des eaux et à la prévention de conflits sont énumérés à l'annexe 1.8.

ÉTUDE DE CAS 19 : Évaluations du risque environnemental transfrontalier dans la vallée de Ferghana

La vallée de Ferghana est une région frontière partagée par le Kirghizstan, le Tadjikistan et l'Ouzbékistan. Comptant plus de 10 millions d'habitants, elle est la région la plus densément peuplée et fertile d'Asie centrale. À l'époque de l'Union soviétique, la vallée faisait partie d'une économie régionale fondée sur la production massive de coton et sur l'industrie lourde, et notamment l'exploitation minière, les hydrocarbures, les produits chimiques et le textile. Après l'effondrement de l'Union soviétique, de nombreux pays ont été confrontés aux problèmes environnementaux causés par des décennies de pollution industrielle et de production agricole non durable. Cet héritage n'était nulle part plus désastreux que dans la vallée de Ferghana.

En 2005, le Kirghizstan, le Tadjikistan et l'Ouzbékistan ont demandé à l'Initiative Environnement et Sécurité (EVNSEC) de réaliser une évaluation du risque environnemental dans la vallée de Ferghana comportant des échanges d'information, une évaluation conjointe sur le terrain et un atelier régional de consultation des parties prenantes. Le rapport issu de ce travail a fait ressortir trois problèmes environnementaux menaçant la santé et les moyens de subsistance de la population : l'accès aux ressources en eau et la qualité de celles-ci ; l'accès aux terres et la dégradation de celles-ci ; et la pollution émise par des installations industrielles. À partir de l'information recueillie, les participants se sont livrés à une opération de cadrage visant à identifier, à cartographier et à hiérarchiser les points chauds. Cinq barrages de résidus miniers radioactifs se présentant comme des points chauds particulièrement inquiétants ont été identifiés. En raison de la vulnérabilité de ces ouvrages aux risques naturels, de leur passé émaillé d'accidents, de leur situation sur des cours d'eau et de leur proximité par rapport à des villes, les parties ont convenu qu'ils représentaient un risque grave à la sécurité humaine dans la région entière.

Cette évaluation constituait une innovation importante dans la mesure où elle mettait en rapport des autorités environnementales et des parties prenantes qui jusqu'alors n'avaient jamais été en contact. Elle a permis aux parties de convenir d'un plan de travail pour s'attaquer aux problèmes les plus urgents, en se concentrant sur les points chauds où se trouvaient des déchets toxiques. Malgré la non-résolution de certaines difficultés de délimitation frontalière et de gestion de ressources en eau non réglées entre les trois pays, ceux-ci sont tombés d'accord sur la nécessité de coopérer pour affronter des risques environnementaux transfrontaliers et pour identifier conjointement les points chauds environnementaux qui menaçaient la santé humaine et les moyens de subsistance.

Source : Environment and Security Initiative (ESI) : « Environment and Security : Transforming risks into cooperation – The case of Central Asia and South-Eastern Europe, » ESI, Genève, 2003.

C'est sans doute dans le Sahel que le changement climatique est ressenti le plus durement. Connaissant des conditions climatiques extrêmes et une population hautement vulnérable, le Sahel affronte depuis plusieurs décennies une croissance démographique massive, une extrême pauvreté, l'insécurité alimentaire et des instabilités chroniques. Comme la majeure partie de sa population dépend directement de ressources naturelles pour ses moyens de subsistance, les incidences attendues du changement climatique sur la disponibilité des ressources naturelles et la sécurité alimentaire pourraient être dramatiques.

En décembre 2011, au cours des négociations sur le changement climatique de Durban, une étude conjointe ¹⁸⁴ a été lancée dans le but d'analyser les tendances de la température, de la pluviosité, de la sécheresse et des inondations au niveau régional au cours des 40 dernières années, et d'en établir les conséquences pour la disponibilité en ressources naturelles, les moyens de subsistance, les migrations et les conflits dans 17 pays ouest-africains s'étendant de la côte Atlantique au Tchad. Assimilant le changement climatique à un « multiplicateur de menaces » exacerbant les vulnérabilités existantes, l'étude porte sur les rapports multiples entre le changement climatique, les migrations et les conflits sous l'effet de facteurs d'influence complexes, en particulier économiques, sociaux et politiques.

L'étude avait deux buts complémentaires : (i) analyser l'évolution historique du climat dans la région, identifier les points chauds, et déterminer leurs conséquences possibles pour les moyens de subsistance dépendant de ressources naturelles ; et (ii) formuler des recommandations visant à améliorer la sensibilité aux risques de conflits et de migration dans la planification, les investissements et les politiques d'adaptation dans la région. Elle a fait appel à une méthode cartographique innovante dans le but d'identifier les « points chauds climatiques » où les changements climatiques avaient été les plus rudes et qui nécessitaient des mesures d'adaptation ciblées et d'autres activités de suivi.

L'analyse a fait ressortir que des changements sensibles des conditions climatiques de la région s'étaient produits, et notamment une augmentation globale de la température saisonnière moyenne d'environ 1°C entre 1970 et 2006, les augmentations étant les plus prononcées, au niveau de 1,5° à 2°C, dans l'extrême est du Tchad, dans le nord du Mali et en Mauritanie. L'étude a également fait ressortir que depuis 24 ans, il y avait eu une augmentation de la fréquence des inondations et des superficies inondées dans certaines parties de la région. Ce phénomène s'était manifesté plus particulièrement dans le sud du Burkina Faso, l'ouest du Niger et le nord du Nigéria, régions qui avaient connu jusqu'à 10 inondations pendant cette période.

L'étude a également permis de constater que les répercussions de l'évolution du climat sur la disponibilité en ressources naturelles, combinées à des facteurs tels que la croissance démographique et des défauts de gouvernance, avaient donné lieu à une concurrence accrue sur des ressources rares et à un changement du profil des migrations dans la région. Elle soulignait qu'il était important d'inclure la dimension de la sensibilité au risque de conflits et de migrations dans les plans et programmes d'adaptation au changement climatique. Elle préconisait aussi une promotion de la coopération régionale et des investissements en mécanismes d'alerte avancée et de dispositifs de prévention et de résolution de conflits aux niveaux local, national et régional.

Source : PNUF : « Sécurité des moyens de subsistance : Changement climatique, migration et conflit dans le Sahel », PNUF, Genève, 2011.

6

STRATÉGIES DE PRÉVENTION DE CONFLITS LIÉS À DES RESSOURCES NATURELLES APPARTENANT A DES SECTEURS SPÉCIFIQUES

La rareté croissante des ressources naturelles, associée à des facteurs aggravants tels que les risques naturels, le changement climatique et l'évolution socio-économique, a un impact majeur sur les moyens de subsistance de populations humaines, particulièrement en l'absence de bonne gouvernance. Cependant, la relation précise entre ces facteurs, les défauts de gouvernance, et l'émergence d'un conflit dépend beaucoup du contexte socio-économique, politique et spatial dans lequel ils apparaissent. Il est donc malaisé de faire correspondre une méthode de prévention donnée à une situation conflictuelle particulière. C'est dire qu'on ne peut pas vraiment prescrire avec précision les stratégies de prévention qui conviendraient à un ensemble donné de causes, de facteurs aggravants et de contextes institutionnels. Les praticiens doivent donc avoir la possibilité de puiser, de la « trousse à outils » contenant les stratégies de prévention présentées ci-dessus, celles qu'ils jugeront opportunes, compte tenu de la situation en présence. Cependant, les conflits autour de ressources spécifiques présentent souvent des caractéristiques communes, de sorte que des éléments de stratégie de prévention semblables peuvent s'y appliquer.

La présente section décrit une série de stratégies de prévention de conflits qui s'appliquent d'habitude à des secteurs de ressources spécifiques, plus particulièrement celles liées à l'eau, aux pâturages extensifs, aux forêts et aux pêches. Les conflits liés à l'occupation de terres ou aux ressources extractives sont étudiés dans les autres guides pratiques de la présente série.

6.1 Conflits liés à l'eau

Les ressources en eau douce sont cruciales pour la santé des êtres humains et des écosystèmes, ainsi que pour le développement économique. Pratiquement tous les secteurs de l'activité humaine dépendent de l'eau, que ce soit pour la consommation, l'agriculture, la production industrielle ou la génération d'électricité. La gestion durable de l'eau ne doit pas seulement tenir compte de dimensions écologiques et socio-économiques, mais également de la signification culturelle et spirituelle de l'eau. À la différence de beaucoup d'autres ressources, il

n'existe aucun produit de substitution pour l'eau. Comme les disponibilités en eau sont très variables et incertaines, car elles dépendent de la météorologie, de la géographie et des saisons, et que les aléas naturels liés à l'eau dépassent souvent les frontières nationales, la gestion durable de cette ressource n'en est que plus difficile. En revanche, ces caractéristiques mêmes peuvent amener les parties à se réunir et à coopérer.

Le degré de rareté de l'eau tient à la fois aux quantités disponibles et à l'accès à ce produit. Il importe de distinguer entre la rareté absolue, due à des limitations d'ordre physique, la rareté économique, qui est le résultat de choix d'investissements (technologiques ou infrastructurels par exemple), et la rareté induite (ou provoquée), qui relève de la répartition et qui est donc de nature politique. La gestion des questions relatives à l'eau exige donc une approche pluridisciplinaire faisant appel à des compétences écologiques, techniques, économiques et politiques. Cela oblige les institutions concernées à préconiser des méthodes intégrées pour optimiser les résultats visés en matière d'eau dans différents secteurs : irrigation, industrie, pêches, consommation domestique et biodiversité. Le défi que représente la réussite dans cette voie est d'autant plus grand que différentes valeurs s'opposent et que de nombreux acteurs aux intérêts divergents défendent des enjeux considérables en termes de la qualité et de la quantité de l'eau et de l'accès à celle-ci.

L'eau présente, semble-t-il, un potentiel de conflits violents, mais en réalité l'eau tend plutôt à exacerber des tensions existantes et ne constitue guère une cause directe de violence. Bien que les conflits au sujet de ressources transfrontalières en eau soient fréquents, on n'a recensé aucun cas historique où elles ont été la cause directe d'une véritable guerre. Il semble plutôt que la position centrale dévolue à l'eau pousse à envisager la coopération et non le conflit, comme en témoigne le fort dossier de coopération dans ce domaine. Si des conflits violents surgissent au sujet de l'eau, ils se produisent plutôt à l'échelon local, entre groupes d'utilisateurs concurrents, lesquels seront souvent divisés par l'appartenance ethnique ou religieuse, ou par un autre type de distinction.

Dans les décennies à venir, il est possible que les tensions parmi les différents utilisateurs s'intensifient aux niveaux local et transfrontalier, à mesure que l'eau se raréfiera sous l'effet d'une augmentation de la demande et du changement climatique. Dans de nombreux cas, les accords de gestion d'eaux douces ne sont pas adéquatement agencés pour prévoir les changements sociaux et écologiques qui pourraient se produire en raison d'événements climatiques extrêmes ou du changement climatique. L'omission de mécanismes visant à faire face à des variations naturelles et les conséquences du changement climatique, sous la forme de sécheresses, d'inondations et de variabilité accrue de la pluviosité, comportent de graves conséquences pour la gestion présente et future des bassins fluviaux transfrontaliers.

Voici des domaines spécifiques dans lesquels les Nations Unies et l'UE peuvent aider des pays à améliorer la gestion de leurs ressources en eau et à prévenir des conflits :

- **Acquérir et partager des données impartiales, scientifiques et incontestées sur la quantité et la qualité de l'eau, ainsi que l'accès à celle-ci, dans les situations où la raréfaction de cette ressource cause des tensions entre groupes, secteurs ou États :** Pour prévenir ou résoudre des conflits au sujet de l'eau, il faut premièrement collecter et partager des données impartiales et scientifiquement établies sur l'eau. Les Nations Unies et l'UE sont bien placées pour mener des évaluations indépendantes en matière d'eau, pour coordonner la collecte conjointe de données par les parties ou faciliter et pour valider l'échange de données sur l'eau détenues par les parties. Cette intervention aidera les parties à parvenir à une appréciation commune de la situation existante relative à l'eau et à créer un dossier d'information légitime pouvant servir de base à la poursuite de négociations. Idéalement, le cheminement vers une appréciation commune de la situation des ressources en question peut être agencé de manière à amorcer un climat de confiance entre les parties. Dans ce contexte, les Nations Unies et l'UE peuvent jouer un rôle central, en tant que tiers de confiance, pour faciliter et appuyer ce cheminement.
- **Soutenir la Gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) :** La GIRE est un processus qui favorise le développement et la gestion coordonnées de ressources en eau et en terres, ainsi qu'en d'autres ressources associées, dans le but de maximiser le bien-être économique et social de manière équitable, sans compromettre la durabilité d'écosystèmes vitaux. La GIRE est considérée de plus en plus comme une alternative aux modes de gestion dirigée d'en haut et déterminée par secteur qui ont prévalu dans le passé. Dans la mesure où elle s'attaque à nombre des

causes de conflits, la GIRE peut utilement réduire les conflits liés aux ressources en eau. À cette fin, la GIRE devra conduire à un accroissement de la coopération horizontale entre les ministères et les instances publiques (telles que les services des eaux), ainsi que de la coopération verticale entre les différents niveaux administratifs (national, provincial et local) et les OSC, notamment les groupes d'utilisateurs de l'eau, et des mécanismes de résolution de différends relatifs à l'eau. Il faudra parallèlement tenir compte des impacts potentiels du changement climatique en planifiant et déployant tout système de gestion des ressources en eau.

- **Privilégier l'évolution entre partage de l'eau et jouissance des nombreux avantages de son utilisation :** Pour contourner le problème délicat de la répartition de quantités d'eau entre États, secteurs économiques ou groupes d'utilisateurs, la répartition des avantages issus de l'eau a été proposée comme approche. Cette proposition part de l'idée que si les parties en litige cessaient de se préoccuper de partage de quantités physiques d'eau pour se concentrer sur les diverses valeurs tirées de l'utilisation de l'eau dans de nombreuses sphères, en particulier économiques, sociales, politiques et environnementales, elles en viendraient à concevoir le problème sous l'angle correct de la comparaison entre la somme positive d'avantages optimisés et la somme nulle du fractionnement en parties égales d'une quantité d'eau. Les avantages en question peuvent porter notamment sur la réduction des effets de la variabilité hydrologique, l'atténuation des inondations et de la sécheresse, des rendements accrus de l'usage de l'eau, une meilleure gestion environnementale et la production hydro-électrique.
- **Établir clairement les droits à l'eau au niveau local et œuvrer à la création d'institutions souples correspondant aux conditions locales :** À mesure que l'eau se raréfie et que l'accès à l'eau fait l'objet de contestations plus fréquentes, il est dans l'intérêt des pays et des citoyens d'observer des règles améliorées pour la coordination de l'utilisation de l'eau et la résolution de conflits. L'absence de droits bien définis et assurés à l'eau accroît la vulnérabilité des pauvres ainsi que des utilisateurs d'eau jouissant d'un moindre pouvoir économique et politique. Une meilleure reconnaissance de droits à l'eau pourra relever la productivité dans l'utilisation de l'eau, accroître les avantages dérivés d'investissements existants ou nouveaux dans le domaine de l'eau, et relever les moyens de subsistance en milieu rural. Pour parvenir à une utilisation équitable et durable de l'eau et prévenir les conflits en la matière, il faut que les pauvres aient

des droits assurés à l'eau et que des structures de gouvernance soient en place pour protéger ces droits. Il est particulièrement important de créer la flexibilité voulue dans l'adaptation des droits et des institutions à des circonstances locales dynamiques, marquées par des variations en disponibilités d'eau et par les impacts attendus du changement climatique.

- **Comptabiliser le coût total dans la tarification de l'eau :** Les politiques du prix de l'eau doivent être combinées à d'autres mesures dans le but de résoudre les problèmes de la gestion des ressources en eau. Il faut à tout le moins que les politiques en matière de tarification de l'eau tiennent compte des trois types de coûts suivants : a) les coûts financiers, soit, les coûts directs d'approvisionnement, d'administration, d'exploitation et d'équipement ; b) coûts environnementaux, soit, le coût supporté par l'écosystème en raison des déchets issus de l'utilisation de l'eau, par exemple le coût de la salinisation des sols ou de la dégradation de terres productives ; c) coûts en ressources, soit, l'appauvrissement de ressources conduisant à la disparition de certaines options pour d'autres utilisateurs. Pour des raisons de coût et d'acceptabilité politique, l'introduction d'une nouvelle tarification devra obligatoirement être progressive et tenir compte des risques de conflits. Elle devra aussi prendre compte de considérations sociales, mais celles-ci ne sauraient être prioritaires du moment où la gestion durable de l'eau serait menacée.
- **Renforcer les capacités des parties prenantes, y compris des groupes exclus, marginalisés et faibles, à participer aux décisions et à accéder à de l'information sur les politiques, les services et les infrastructures de l'eau :** L'instauration d'une participation publique élargie dans les prises de décisions, et la faculté du public d'accéder à de l'information, jouent un rôle important dans la gestion durable de l'eau et la prévention de conflits au sujet de son utilisation et de son allocation. Si toutes les parties prenantes sont mises au courant des politiques de gestion de l'eau, des services de l'eau, et des projets d'infrastructures en la matière, et si elles ont la possibilité légitime d'exprimer leur avis dans le cadre du processus de décision, elles s'y intéresseront et le risque de conflits en sera réduit. Les Nations Unies et l'UE peuvent conférer de la légitimité aux processus de participation publique, promouvoir la transparence complète des informations, veiller à ce qu'il soit tenu compte des contributions du public, et surveiller la conformité aux accords conclus.
- **Transférer les technologies appropriées pour gérer la rareté de l'eau et en soutenir l'adoption générale :** Les Nations Unies et l'UE peuvent jouer

un rôle crucial dans l'identification de technologies de l'eau susceptibles d'être déployées pour améliorer l'efficacité de l'utilisation de l'eau et en réduire ainsi la demande et la rareté globale. Une fois sélectionnées, ces technologies peuvent être transférées, adaptées ou remises à l'étude afin de les faire convenir à différentes conditions. Une formation sera également nécessaire sur l'emploi, la réparation et la diffusion de l'équipement. Parmi les technologies qui pourront être transférées pour réduire la demande en eau et pour protéger sa qualité, on peut mentionner l'irrigation efficace, la récupération des eaux de pluie, le contrôle de la pollution et la gestion des déchets.

- **Protéger et restaurer des aires forestières de captation des eaux et des zones riveraines associées :** Les forêts contribuent à assurer un approvisionnement constant en eau de bonne qualité et à contrôler les inondations, cet effet dépendant de l'âge et de la composition des espèces d'arbres. De ce fait, les forêts naturelles bénéficient aujourd'hui d'une protection accrue qui vise à préserver la fourniture d'eaux de bonne qualité aux villes et d'atténuer les risques d'inondation. La protection des forêts comporte aussi des avantages en termes de conservation de la biodiversité et de valeurs récréatives, sociales et économiques. Un plan à long terme pour améliorer la qualité, la quantité et la prévisibilité du débit d'eau douce des cours d'eau doit nécessairement prendre en compte la qualité des aires forestières de captation et leurs besoins éventuels de remise en état et de protection.
- **Appliquer les directives de la Commission mondiale des barrages (CMB) :** La CMB a établi les directives les plus exhaustives qui soient pour la construction de barrages. Dans son rapport final, elle décrit un cadre innovant pour la planification de projets en matière d'eau et d'énergie dont le but est de protéger les populations et les environnements affectés par des barrages, et de veiller à ce que les avantages découlant de la présence de barrages soient plus équitablement répartis. Ces directives doivent être lues sous l'angle des dispositions à prendre pour éviter qu'un barrage ne donne lieu à des conflits.
- **Veiller à ce que des évaluations d'impact environnemental (EIE) soient effectuées pour tous les travaux de développement, d'irrigation et d'infrastructures :** L'EIE constitue un outil essentiel de la gestion durable des ressources en eau. Tous les projets de développement, d'irrigation ou d'infrastructures financés ou soutenus par les Nations Unies ou l'UE doivent faire l'objet d'une EIE afin d'en déterminer l'impact potentiel sur des ressources en eau et d'identifier les mesures d'atténuation à prendre.

Cette évaluation portera également sur le risque possible que le projet ne déclenche un conflit entre des groupes ou n'intensifie des tensions existantes. L'EIE doit être entreprise dès les premières étapes de la prise de décisions, pendant que les décisions les plus importantes sont toujours en discussion.

- **Élaborer un code de conduite et renforcer les capacités nationales en vue de soutenir les partenariats public-privé dans le domaine de la gestion de l'eau :** Étant donné que de nombreux gouvernements songent aujourd'hui à recourir aux partenariats public-privé (PPP) pour fournir des services d'approvisionnement en eau et des installations sanitaires, l'attention doit se porter sur la négociation ouverte et transparente des accords de PPP, sur la participation entière du public, et sur une tarification équitable. Les Nations Unies et l'UE peuvent apporter une assistance dans l'élaboration de directives et de codes de conduite concernant la création de PPP et la tarification de l'eau. Il faudra parallèlement renforcer les capacités des autorités locales et nationales à négocier de manière pleinement informée et équitable des contrats dans le domaine de l'eau avec le secteur privé.
- **Appuyer les commissions conjointes de surveillance de bassins fluviaux et les accords conjoints entre pays riverains :** Les Nations Unies et l'UE ont un rôle critique à jouer dans la mise en œuvre d'instruments et d'institutions de gestion d'eaux transfrontalières. Ces mesures doivent viser les objectifs suivants : compréhension de la dynamique transfrontalière des eaux ; définition et mise en œuvre de programmes conjoints de suivi ; établissement d'un cadre normatif pour l'évaluation de principes contradictoires sur le partage des eaux ; aménagement d'un régime de répartition visant au partage des avantages de l'eau ; et création d'un mécanisme de résolution de différends au sujet de l'eau. Il pourrait aussi être nécessaire de revoir des accords existants sur le partage des eaux et d'établir s'ils répondent aux besoins actuels et futurs, et de se pencher également sur les risques dus au changement climatique. Les initiatives visant à réaliser la sécurité de l'approvisionnement en eau dans un bassin fluvial nécessitent de longues recherches répétitives de méthodes de gestion consensuelles sur la résolution de problèmes d'approvisionnement et de demande en eau.
- **Appuyer le suivi national ou international d'indicateurs sélectionnés pouvant contribuer à identifier l'apparition de conflits au sujet de l'eau :** Les pays devraient tous disposer de programmes de suivi pour détecter des changements au niveau des paramètres suivants :

- o Degré de rareté de l'eau ou tous changements dans les disponibilités en eau par habitant ;
- o Évolution de l'accès à de l'eau par plusieurs groupes sociaux, groupes à moyens de subsistance distincts, régions ou États ;
- o Évolution de rapports de puissance entre parties (transfrontalières et sectorielles) à des partages de l'eau ;
- o Incidence de nouveaux projets d'infrastructures, tels que les barrages et les grands ouvrages d'irrigation sur les disponibilités en eau et l'accès à l'eau ;
- o Exigences minimum des écosystèmes (zones humides, zones riveraines, nappes phréatiques) ;
- o Aptitudes des parties partageant des eaux à s'adapter ou à faire face à la rareté de l'eau et à des variations naturelles de l'apport d'eau ;
- o Volonté des parties partageant des eaux à gérer celles-ci de manière coopérative ;
- o Apparition de mécanismes d'adaptation, y compris des migrations, visant à faire face à la rareté de l'eau.

Des trousseaux à outils, des rapports de politiques et des documents d'orientation touchant directement ou indirectement à la gestion des eaux et à la prévention de conflits sont énumérés à l'annexe 2.1.

6.2 Conflits liés aux pâturages

Le pastoralisme renvoie à la relation symbiotique entre une population, ses animaux d'élevage et ses pâturages au sein d'un écosystème fragile et variable. Les groupes pastoraux vivent généralement dans des zones arides et semi-arides où les conditions des sols, de la pluviosité et de la température limitent les possibilités d'utilisation de la terre. Il s'ensuit que ces groupes doivent se déplacer de manière saisonnière d'une région à l'autre avec leurs troupeaux à la recherche de pâturages et de sources d'eau douce. Afin de réduire leurs risques et de maximiser la productivité de ressources variables et très dispersées, ces communautés pastorales dépendent tant de la flexibilité (mobilité saisonnière, exploitation temporaire de pâturages et diversification des troupeaux) que du capital social (qu'elles trouvent chez elles et dans d'autres groupes) pour garantir l'accès à des ressources. Ce sont les interactions particulières entre le système des ressources naturelles, les utilisateurs de ces ressources et le contexte géopolitique élargi qui définissent les stratégies de subsistance, les

vulnérabilités et les capacités d'adaptation au changement des éleveurs pastoraux.

Depuis des temps immémoriaux, les communautés pastorales affrontent des conditions environnementales changeantes. Elles ont donc acquis de fortes capacités d'adaptation. Malheureusement, l'évolution de leur environnement dans un passé récent, marquée par la fréquence accrue d'inondations, la fragmentation de terres et la dégradation de ressources naturelles, a compromis leurs stratégies d'adaptation et les a rendues plus vulnérables.

Compte tenu de la forte dépendance des éleveurs pastoraux d'un fond limité de ressources naturelles, il est crucial de renforcer, aux niveaux local et national, leurs capacités à affronter les risques auxquels ils sont exposés, et de trouver les moyens de prévenir l'escalade de tensions entre eux et les agriculteurs. La prise en compte de leurs moyens de subsistance permet d'entrevoir les risques de conflits violents entraînés par les interactions entre les communautés pastorales, et entre celles-ci et les autres utilisateurs de la terre et les intérêts privés.

Historiquement, les tensions entre nomades et agriculteurs ont toujours existé le long de couloirs pastoraux au sujet de droits sur les terres et droits de pâture. Des querelles éclatent entre agriculteurs et éleveurs pastoraux quand des gardeurs de troupeaux en mouvement, à la recherche d'eau et de pâturages en saison sèche, font paître leurs animaux sur les terres des agriculteurs et utilisent leurs points d'eau. Les différends au sujet de dégâts aux cultures, d'accès à de l'eau et des chemins empruntés par les éleveurs sont parfois résolus au moyen de mécanismes locaux avec le concours de chefs tribaux. Toutefois, la gravité accrue des sécheresses et l'expansion de superficies agricoles ont contribué à créer de nouvelles tensions entre de nombreuses communautés agricoles et pastorales. Conjugée au manque de mécanismes institutionnels établissant les droits à l'eau et à la terre et à leur utilisation, cette situation a conduit à de tensions saisonnières très répandues entre éleveurs pastoraux et agriculteurs.

Les capacités d'adaptation inhérentes des communautés pastorales, qui leur a permis de faire face à la variabilité du climat pendant des siècles, sont aujourd'hui de plus en plus compromises par des politiques visant à les sédentariser et à moderniser leurs moyens de subsistance, en ignorant leur besoins vitaux en mobilité et en accès à des ressources. À mesure que le changement climatique exacerbe les facteurs de stress du système, la prévalence du dénuement dans les communautés pastorales va vraisemblablement augmenter, à moins que l'on n'applique des politiques favorisant leur adaptation et leur donnant un choix de moyens de subsistance qui leur permettra de maintenir ou d'améliorer leur condition tout en continuant à pratiquer l'élevage pastoral.

Parmi les actions que les Nations Unies et l'UE pourraient entreprendre en vue de prévenir des conflits au sujet de pâturages, les suivantes peuvent être mentionnées :

- **Reconnaître le pastoralisme comme moyen de subsistance viable et système approprié d'utilisation de la terre sous des climats semi-arides :** Certains gouvernements conçoivent le pastoralisme comme une relique archaïque, improductive et environnementalement dommageable du passé qu'il importe d'aligner sur un développement « progressiste » et « moderne ». Contrastant avec cette perspective, les Nations Unies et l'UE peuvent contribuer à accréditer une compréhension plus large de cette question et l'acceptation de la logique du maintien du pastoralisme, lequel doit être considéré comme le système approprié d'utilisation de la terre dans les climats semi-arides. Grâce aux avantages que présente leur mobilité, les éleveurs pastoraux sont moins vulnérables aux changements climatiques que les utilisateurs sédentaires de la terre, tels que les exploitations agricoles, les élevages et le tourisme. Le pastoralisme représente ainsi une opportunité d'investissement moins risquée et plus robuste parce qu'il fonctionne bien dans des conditions où d'autres moyens de subsistance sont probablement voués à l'échec. Cependant, il est vital pour les communautés pastorales de disposer pour leur développement de ressources foncières communes, c'est-à-dire d'être assurées d'un accès à des pâturages et à de l'eau. Cet impératif doit être reconnu et accepté dans les politiques nationales et se refléter dans les plans et politiques de développement.
- **Évaluer l'état des pâturages contestés, les principales pressions auxquelles ils sont soumis, et leur capacité de charge :** L'effort de prévention ou de résolution de conflits au sujet de pâturages contestés doit commencer par l'acquisition et le partage de données impartiales et scientifiquement fiables sur la qualité des pâturages, leur utilisation et leur capacité de charge. Les Nations Unies et l'UE sont bien placées pour mener des évaluations indépendantes, coordonner la collecte conjointe de données par les parties, et faciliter et valider l'échange des données détenues par ces dernières. Cela peut aider les parties à parvenir à une appréciation commune de la situation existante et à jeter les bases légitimes d'une poursuite de la négociation. Dans l'idéal, cette appréciation commune peut être agencée de manière à instaurer un début de confiance entre les parties. Les Nations Unies et l'UE peuvent jouer un rôle clé en devenant des tiers de confiance, animant et appuyant le processus.
- **Évaluation des vulnérabilités pastorales et des mesures de soutien :** Les Nations Unies et l'UE

peuvent aider à mener des études visant à identifier les communautés et les moyens de subsistance pastoraux les plus vulnérables et exposés aux conflits. Ces études devront également évaluer les impacts possibles du changement climatique et leurs répercussions sur les moyens de subsistance pastoraux et sur les risques de conflits communautaires. Il conviendra de concevoir et de financer un programme de soutien visant à réduire la vulnérabilité pastorale face à la raréfaction de ressources et aux chocs environnementaux. Les mesures à envisager portent sur a) la diversification des moyens de subsistance ; b) la productivité des moyens de subsistance ; c) l'adaptation des moyens de subsistance au changement climatique ; d) la protection des moyens de subsistance ; et e) le soutien d'urgence aux moyens de subsistance.

- **Rétablir ou assurer l'accès de communautés pastorales à des ressources renouvelables :** Les droits d'accès à des ressources (pâturages, eau et couloirs migratoires) sont cruciaux pour la survie pastorale et sont souvent interconnectés. Les droits d'accès à une ressource donnée peuvent souvent impliquer des utilisateurs se faisant concurrence et varier d'une saison à l'autre. La clarification des droits aux ressources et d'occupation foncière est donc une condition préalable à une gouvernance nationale et locale effective des pâturages et à la prévention de conflits. Il est difficile de définir les limites de pâturages utilisables pour des éleveurs itinérants dans la mesure où leurs parcours dépendent de variations naturelles. Ces éleveurs se heurtent donc à la nécessité de satisfaire à deux exigences contradictoires : disposer d'une part de la jouissance assurée de ressources, et pouvoir d'autre part faire un usage flexible de ressources d'une manière qui soit socialement et spatialement acceptable. Face à cette situation, les autorités nationales ou régionales doivent considérer les conflits potentiels entre les structures de gouvernance nationales et traditionnelles, et autant que possible s'appuyer sur des mécanismes de résolution de différends existants et acceptés. Dans les zones rurales pauvres, le droit coutumier est souvent plus important que le droit codifié et on y fait appel quand il s'agit de décider de l'accès à des ressources naturelles et de résoudre des conflits résultant de leur utilisation. Un moyen de minimiser les conflits avec les éleveurs pastoraux consiste à leur fournir des droits de passage le long de chemins convenus pour qu'ils accèdent à des pâturages et à de l'eau, et à indemniser les agriculteurs des dommages causés à leurs cultures par des troupeaux. Les voies de passage peuvent être délimitées en commun d'une manière ouverte et transparente. Il s'agira également d'éviter les privatisations incontrôlées de terres communes et de voies de passage délimitées.
- **Renforcer les capacités des OSC à représenter et à défendre les intérêts de communautés pastorales :** Il manque souvent aux communautés pastorales une voix politique capable d'influencer les décisions relatives à leur accès à des terres et à des ressources en eau. Il n'existe souvent pas d'OSC à vocation pastorale suffisamment dynamiques et efficaces pour interpellier les décisionnaires et défendre les intérêts du pastoralisme. De nombreux groupes pastoraux de la société civile ne sont pas représentatifs et redevables, et éprouvent des difficultés à former un front commun ou à nouer des rapports solides. De plus, ils ne disposent guère de ressources financières et de compétences de gestion. Les Nations Unies et l'UE sont en mesure de fournir une assistance ciblée à des OSC qui se consacrent à la défense des intérêts des communautés pastorales.
- **Reconstruire le capital social et les capacités locales permettant de dégager des modes alternatifs de résolution de conflits entre groupes aux moyens de subsistance distincts :** Le capital social représente le potentiel dont dispose une communauté pour trouver des solutions aux problèmes locaux par des moyens ingénieux et innovants et à travers des actions concertées. Le capital social d'une société englobe ses institutions ainsi que les relations, les attitudes et les valeurs qui régissent les interactions entre ses membres et qui contribuent au développement social et économique. La plupart des acteurs internationaux reconnaissent l'importance de reconstruire le capital social, et notamment les mécanismes et méthodes traditionnelles pour la résolution de conflits. Lorsque ces mécanismes existent et sont reconnus légitimes, il convient de les renforcer davantage. Les pratiques traditionnelles de médiation de conflits doivent également être adaptées aux nouvelles réalités sur le terrain nées des changements qui interviennent aux niveaux du climat et de l'environnement local. Dans l'idéal, les processus de résolution de conflits doivent reposer sur une gestion communautaire intégrée des pâturages fondée sur une approche ascendante et pouvoir recourir si nécessaire à des échelons supérieurs de l'administration de la justice.
- **Renforcer les relations synergiques, la confiance et l'interdépendance économique entre différents utilisateurs des terres :** Dans la mesure du possible, il conviendra de favoriser les interactions entre les communautés d'agriculteurs et d'éleveurs pastoraux respectives au moyen, par exemple, d'échanges commerciaux accrus, de trocs d'animaux et de services publics partagés. Il s'agira aussi d'explorer les perspectives d'établissement d'un dialogue entre les différents groupes à moyens de subsistance distincts. Cela pourrait se faire lors de l'élaboration de politiques

et projets de gestion environnementale ainsi que dans les EIE.

- **Renforcer des approches régionales et un traitement harmonisé de part et d'autre des frontières :** La nature migratoire du pastoralisme est contraire à la notion de frontière nationale, étant donné que les pâturages sont souvent des espaces situés aux frontières et que les mouvements pastoraux ont tendance à ignorer les lignes de démarcation géopolitiques. Il sera nécessaire de négocier une harmonisation juridique et l'octroi de droits de passage transfrontières spéciaux pour les éleveurs, et d'établir des mécanismes de suivi pour garantir l'égalité de traitement. Ces mesures éviteront toutes incohérences ou divergences entre pays limitrophes susceptibles d'accroître les pressions sur des ressources naturelles dans des régions dont la législation est moins solide ou qui connaissent des conflits.
 - **Renforcer les capacités des communautés pastorales à faire face aux chocs écologiques, à l'insécurité et aux facteurs de stress environnementaux :** À cette fin, on songera à dresser la carte des stratégies d'adaptation déployées par ces communautés en période de crise, de rareté ou de catastrophe naturelle, et à améliorer leur accès aux « réserves communes de ressources » (forêts, pâturages, puits) auxquelles ces communautés pourront recourir quand la crise arrive. Les agences nationales et internationales qui contribuent à la rédaction de stratégies visant à affronter des crises et des chocs particuliers auront y à inclure la mobilité en tant que mécanisme d'adaptation et veiller à la participation des populations cibles à l'élaboration de plans d'intervention en cas de crise.
 - **Aider les communautés à gérer leurs pâturages de manière à pouvoir faire face aux effets du changement climatique :** Devant l'incertitude croissante des conditions climatiques et des différents impacts que celles-ci auront à travers les régions, les pâturages devront être gérés de manière à ce qu'ils supportent des utilisations de la terre résistant mieux à la variabilité du climat. Les Nations Unies et l'UE ont un rôle important à jouer dans la pratique de ce qu'il convient d'appeler la « prévoyance climatique », soit dans l'aptitude à utiliser des projections climatiques (estimations des changements climatiques les plus probables) dans la planification d'activités et d'investissements liés au climat et sur lesquels celui-ci a une incidence. De plus, les communautés locales ont besoin d'être munies en informations sur le changement climatique et sur ses conséquences au niveau local, car différentes communautés subiront
- des effets différents selon les endroits où elles se trouvent. Les plans d'adaptation au climat devront tous tenir compte des risques de conflits et de migration dans les régions de forte vulnérabilité.
- **Établir des programmes de gestion communautaire des pâturages :** L'idée à la base de la gestion communautaire des pâturages veut que leur gestion et leur accès soient aussi localisés que possible, au niveau communautaire, et que l'administration nationale ne retienne qu'un rôle de supervision. Quant à savoir quelles communautés se chargeront de la gestion de pâturages donnés, cela fera l'objet d'accords intracommunautaires et de limites de pâturages enregistrées, destinés à favoriser l'autonomisation et à accroître la redevabilité. Les droits de communautés en matière de réglementation de l'accès et de l'utilisation de pâturages seront viables aussi longtemps qu'elles utiliseront ces terres de façon durable et/ou les remettront en état si nécessaire.
 - **Développer les capacités de communautés pastorales à utiliser des alertes avancées de catastrophes intéressant le bétail et diffuser les informations y relatives :** Les Nations Unies et l'UE doivent contribuer à renforcer l'utilisation d'informations d'alerte avancée de catastrophes, pouvant concerner le bétail, émises par des organisations spécialisées et à les diffuser parmi les communautés pastorales. Équiper des agences et des communautés en outils et informations appropriées les aidera à planifier leurs interventions lors de situations imprévues et à y réagir. Il faudra autant que possible développer les capacités d'alerte avancée des communautés locales afin qu'elles puissent se préparer à des situations de sécheresse, de rareté de l'eau, de maladies animales et de dégradation des terres. Elles pourront ensuite utiliser ces informations d'alerte pour réajuster leurs décisions quant à la taille et aux déplacements de leurs troupeaux.
 - **Appuyer le suivi national et international d'indicateurs sélectionnés susceptibles d'aider à repérer toute nouvelle pression sur les moyens de subsistance et sur le potentiel de conflits liés aux pâturages :**
 - o Gestion de troupeaux : mouvements, fractionnement, composition, taille, ventes et abattages de troupeaux ;
 - o Emploi et profils de migration : changement dans le nombre ou dans la composition démographique de migrants, changements des périodes et destinations des migrations ; changements dans les niveaux de salaires et de chômage ;

- o Évolution des marchés : cours du bétail et des céréales ; variations dans l'offre et la demande de bétail ; accès aux marchés et demande en autres actifs des ménages ;
- o Activités génératrices de revenus : particulièrement le ramassage de bois de chauffe, la production de charbon de bois, le glanage d'herbes et de résidus de cultures, la pêche, la chasse, les travaux dans les villes, la production de joaillerie, d'ustensiles de cuisine et d'autres biens et produits traditionnels.

Des trousseaux à outils, des rapports de politiques et des documents d'orientation portant directement ou indirectement sur la gestion de pâturages et la prévention de conflits liés à ceux-ci sont énumérés à l'annexe 2.2.

6.3 Conflits liés à la forêt

Les conflits forestiers sont très fréquents mais sont généralement localisés, non violents et relatifs à des sites spécifiques. Dans de nombreux cas, ils impliquent non seulement des acteurs locaux, mais également des entreprises internationales, des organisations de conservation et des autorités publiques. Ces conflits peuvent presque être vus comme un aspect inhérent de la gestion forestière parce que la propriété et l'utilisation de ressources de la forêt par une partie impliquent le plus souvent une certaine exclusion des autres parties. La plupart des conflits forestiers localisés sont arbitrés efficacement par des systèmes de justice coutumière et par les autorités.

Dans les situations où les moyens de subsistance sont menacés, les inégalités deviennent prononcées et les droits ne sont pas clairement articulés. Cependant, les situations conflictuelles relatives à la forêt peuvent devenir des luttes de longue durée entre groupes de parties prenantes prétendant à des droits d'accès et des droits juridiques qui ne concordent pas. Ces luttes sont souvent induites par les pressions des forces économiques mondiales, et elles se produisent d'habitude dans un contexte d'incompatibilité entre les lois de l'État et celles de la coutume, et de l'adaptation insuffisante des lois nationales aux réalités locales.

Les manifestations, causes et intensités des conflits liés à la forêt sont très diverses. Les interventions visant à y faire face doivent être modulées en fonction de la dynamique du conflit, et elles exigent de la coordination et de l'intégration à des niveaux multiples.

Les actions spécifiques que les Nations Unies et l'UE peuvent entreprendre à l'appui de la prévention de conflits liés aux forêts sont les suivantes :

- **Promouvoir la gestion forestière durable (GFD) pour prévenir les conflits :** De manière générale, les abattages d'arbres à grande échelle dégradent les actifs naturels et les services écologiques dont les communautés locales dépendent, et ils peuvent accroître la concurrence sur les ressources restantes. Il y a lieu de mettre fin aux incitations économiques qui poussent aux abattages de grandes surfaces de forêts. Il convient au contraire d'inciter les entreprises concessionnaires à pratiquer la GFD. En même temps, la GFD doit être orientée de manière à réaliser la diversité économique et aider à garantir les moyens de subsistance ruraux. Par définition, la GFD consiste en l'intendance et l'utilisation de forêts et de terres forestières de manière à en préserver la biodiversité, la productivité, les capacités de régénération, la vitalité et le potentiel de remplir leurs fonctions écologiques, économiques et sociales aux niveaux local, national et mondial sans occasionner des dommages à d'autres écosystèmes.¹⁸⁵ Dans l'idéal, la GFD et la GIRE peuvent servir d'approches concomitantes pour assurer la gestion durable des eaux et des forêts. Elles doivent également être invoquées toutes deux dans la résolution d'intérêts en conflit concernant l'utilisation de zones forestières pour l'agriculture, les aires protégées, les mines et les autres activités extractives, et les implantations humaines à l'intérieur de forêts.
- **Améliorer la gestion durable de concessions de bois :** Les concessions de bois sont des superficies de terres que les gouvernements cèdent à des entreprises industrielles ou à d'autres groupes à des fins déclarées et pour des périodes limitées dans le temps. Des concessions portant sur des superficies de forêts peuvent être accordées à des entreprises se consacrant à l'abattage, à la récolte de produits forestiers non ligneux, aux activités minières, à l'exploration et l'exploitation de pétrole et de gaz et à la production agricole. Dans certains cas, des concessions de foresterie communautaire ou de conservation assurent une protection légale aux ressources forestières et aux moyens de subsistance qui en dépendent. Il est cependant clair que la majeure partie des superficies de forêts allouées à de grands concessionnaires n'est pas gérée suivant les prescriptions des contrats de concession ou de manière durable. De ce fait, il se peut que les concessions forestières contribuent grandement à la dégradation et à la déforestation comme si elles portaient sur des forêts à accès libre et non allouées.
- **Appuyer les régimes internationaux de certification de forêts et leurs mécanismes pour la promotion de la bonne gouvernance et réduire l'abattage illégal et la corruption :** L'abattage illégal, qui

constitue l'une des principales causes de conflits dans le pays tropical, n'est pas couvert de manière intégrée par les règles et conventions internationales actuelles. Il est cependant possible, au moyen d'actions individuelles, de s'attaquer au problème et de contribuer collectivement à la lutte contre l'abattage illégal et les conflits qui y sont associés. C'est ainsi que le label du Conseil de bonne gestion forestière (FSC), un label universellement reconnu de certification du bois, exige des entreprises certifiées qu'elles garantissent la légalité de leurs produits, possèdent des droits d'occupation bien établis, limitent l'impact environnemental de leurs activités et fournissent un soutien social et économique aux communautés ambiantes. De manière analogue, l'Initiative de l'UE relative à l'application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux (Plan FLEGT) se concentre sur les réformes de gouvernance et le renforcement de capacités, en vue de garantir que les bois exportés vers l'UE ne proviennent que d'exploitations légales. Un mécanisme par lequel les pays peuvent manifester l'importance qu'ils attachent à la bonne gouvernance consiste à se plier aux meilleures pratiques internationalement reconnues. À cet effet, ils peuvent s'engager à gérer leurs ressources, y compris celles de la forêt, en conformité avec les 12 préceptes de la Charte des ressources naturelles. Mais il faut toutefois admettre que dans certains cas, les moyens de subsistance locaux ont tendance à être emmêlés dans des opérations illégales, faisant ainsi que des mesures anti-corruption et de transparence deviennent une nouvelle source de conflits.

- **Appuyer la présence de l'État et des services d'application des lois dans des zones forestières rurales :** La présence effective de l'État est vitale pour prévenir des conflits et rompre ou limiter les liens entre les organisations criminelles et les trafiquants de produits illicites. Cela nécessite la présence physique d'éléments de l'État (police, écoles, emplois, soins de santé, marchés de produits). Du moment où il y a une présence de l'État, aussi limitée qu'elle soit, les organisations criminelles, bien que toujours en mesure d'agir, ne disposeront plus de l'espace et des infrastructures pour défier l'État ou de se substituer de facto à celui-ci dans certaines zones du pays. Il faut d'autre part que l'application des lois ait une dimension soucieuse des conflits. C'est dire que la mise en vigueur de la réglementation forestière ne doit pas uniquement consister à réprimer tous les contrevenants, quelle que soit la gravité de leurs délits, mais qu'elle procède à l'analyse logique des culpabilités et des motifs des délits, en mettant l'accent sur les personnes qui en bénéficient le plus et en sont les principaux responsables.

- **Éliminer les incohérences légales et politiques en matière de droits forestiers et clarifier ceux-ci :** L'application de droits bien définis et reconnus de propriété, d'usage, et d'accès à des ressources en terres et en forêts constitue une condition nécessaire à la coexistence pacifique dans les forêts. Une étape nécessaire de la prévention de conflits est de s'attaquer aux manques de cohérence entre le droit codifié et le droit coutumier local. De nombreux pays riches en forêts ont aujourd'hui à gérer des conflits entre des droits individuels et des droits sur des terres collectives ou « forêts communales ». Il appartient aux Nations Unies et à l'UE d'encourager les gouvernements nationaux à reconnaître et à garantir les droits traditionnels des populations autochtones sur les ressources en terres et en forêts. Malgré la durée d'un tel processus, les parties prenantes locales seraient bien avisées de reconnaître les droits locaux et de partager les avantages produits par l'exploitation forestière. Plusieurs solutions peuvent être envisagées pour assurer la reconnaissance légale de droits coutumiers sur les forêts. On peut par exemple envisager des dispositions d'accès négociées sans transmission de propriété, mais capables de légaliser et de sécuriser des activités existantes afférentes aux moyens de subsistance.
- **Améliorer la participation de groupes marginalisés et de communautés dépendant de la forêt dans l'élaboration de politiques, la prise de décisions et le suivi de la conformité :** Cette amélioration ne peut se faire sans entreprendre des réformes et des mesures visant à promouvoir un accès plus égal aux processus de décisions et sans proposer aux parties prenantes de la forêt qui sont marginalisées un espace pour la défense de leurs intérêts. Cela nécessite la mise en place d'un soutien ciblé visant à renforcer les capacités de parties prenantes dépourvues de droits, soit principalement des populations autochtones, des communautés appauvries dépendantes de la forêt et des femmes, à participer aux discussions sur la forêt et à entrer dans la négociation pour leur propre compte. De telles mesures devront aussi donner aux communautés les moyens d'observer et de rendre compte de la conformité d'entreprises forestières avec leurs permis d'exploitation et avec la législation forestière. Pour rendre cela possible, il sera peut-être même nécessaire d'œuvrer en faveur de réformes générales du secteur de la sécurité et de la création de systèmes de suivi indépendants des violations des droits de l'homme.
- **Appuyer les mécanismes de répression de la corruption, de transparence et de surveillance relatifs à la gestion forestière, aux concessions et aux revenus associés :** La foresterie (à l'instar

de l'ensemble des secteurs de ressources) devrait être explicitement incorporée aux cadres de lutte contre la corruption. Elle doit être couverte par une réglementation exigeant la transparence dans l'attribution de concessions, ainsi que la mise en concurrence des soumissions afin d'éviter que des concessions ne soient accordées par népotisme. Elle appelle aussi à des mécanismes robustes de déclaration et de transparence, ainsi qu'à des systèmes de chaîne de conservation et de suivi des revenus du bois. L'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE) représente une initiative visant à améliorer la transparence des paiements effectués à l'État par des compagnies privées pour les concessions qui leur sont accordées sur des ressources naturelles. Bien que l'ITIE n'ait pas été conçue à l'origine pour englober la foresterie commerciale, certains pays, tels que le Libéria, ont maintenant incorporé la foresterie à leur application de l'ITIE. Les Nations Unies et l'UE peuvent explorer les options d'utilisation du cadre de l'ITIE dans d'autres pays à foresterie commerciale importante.

- **Appuyer l'examen des concessions forestières sans véritable légitimité :** Dans certaines situations, des concessions forestières sont délivrées de manière non transparente par une autorité gouvernementale ne possédant pas la légitimité nécessaire. La présence de telles concessions peut constituer une source majeure de conflits, surtout quand des dispositions de partage des avantages avec les communautés n'y sont pas inscrites ou sont inéquitable. Face à de telles situations, les Nations Unies et l'UE peuvent appuyer un processus formel de réexamen des concessions pour établir la légalité des allocations existantes, et recommander l'annulation des accords problématiques.
- **Recourir à des sanctions ciblées sur certains produits pour mettre fin au commerce illégal du bois :** Dans certaines situations, le Conseil de Sécurité ou l'UE peut user de sanctions ciblées interdisant le commerce de certains produits afin de frapper le financement des groupes qui se livrent au commerce illégal du bois. Dans l'application de telles sanctions, les Nations Unies et l'UE devront veiller à ce qu'elles soient agencées de manière à tenir compte de toute évolution du financement tiré du commerce de ressources naturelles par des groupes armés, de toutes les conséquences potentielles non désirées et de l'impact économique de ces sanctions sur les moyens de subsistance locaux et sur les partenaires commerciaux, et des capacités nationales d'application des sanctions envisagées. L'existence ou la menace de sanctions frappant le commerce de matières premières données peut servir d'incitation utile à la poursuite de réformes de la gestion des ressources naturelles.
- **Étudier les avantages et les inconvénients d'une formalisation de la foresterie informelle :** Les Nations Unies et l'UE peuvent appuyer une analyse approfondie de l'opportunité et des modalités d'une introduction de la foresterie informelle dans le secteur formel. Une telle mesure pourrait porter sur l'abattage de bois à petite échelle, l'extraction de bois de chauffe et la production de charbon de bois. Bien que ces secteurs puissent dégager des revenus et des emplois, et répondre à une demande locale, les activités informelles ne font pas l'objet d'une gestion durable des forêts et peuvent constituer une autre cause de conflits si les avantages n'en sont pas équitablement répartis. Il sera d'importance cruciale d'adopter une approche par incréments et d'analyser attentivement les impacts potentiels d'une telle formalisation et les institutions qui seront nécessaires pour la mener à bien.
- **Réduire l'asymétrie de l'information entre les groupes de parties prenantes :** Comblent les lacunes ayant trait aux informations touchant aux politiques forestières du gouvernement, notamment en ce qui concerne leurs répercussions et leurs dispositions relatives aux droits et responsabilités en matière de gestion forestière, ainsi que les manques d'information concernant l'étendue et l'état de santé du fond des ressources concernées, constitue une démarche d'importance cruciale dans la fourniture d'informations de manière égale à toutes les parties prenantes.
- **Songer à investir dans des programmes de reforestation et à rétablir l'utilisation de terres forestières :** Les forêts dont les arbres ont été abattus affichent des taux de repousse et de qualité de gestion médiocres. Ces espaces sont souvent revendiqués par d'autres intérêts puissants pour qu'ils y lancent des activités minières, y introduisent une agriculture commerciale ou y développent des infrastructures. Il arrive aussi que des agriculteurs itinérants ou des éleveurs pastoraux viennent les occuper. Cette situation peut causer des griefs aux communautés riveraines dépendantes de la forêt et représenter, si on ne cherche pas à les éliminer, une source de conflits. Dans l'agencement de programmes de prévention de conflits dans le cadre de la gestion forestière, les Nations Unies et l'UE devraient évaluer le taux global de repousse sur les superficies abattues et établir la nécessité d'une reforestation. En général, les programmes doivent être à conduite communautaire et maximiser la création d'emplois.
- **Favoriser le développement de modes alternatifs de résolution de différends :** Dans le cas de conflits forestiers, les modes de résolution alternatifs sont généralement préférés aux moyens judiciaires, car ils permettent d'établir de bonnes relations dans la

durée entre les parties, ce qui est considéré comme un facteur important. L'objectif visé est d'utiliser des procédures qui conduisent à des aménagements avantageux pour toutes les parties, susceptibles d'être équitables, correspondant mieux aux intérêts respectifs des parties et dont l'application sera plus certaine. Ce processus pourra améliorer les communications et la confiance entre les parties, favoriser des négociations de bonne foi et la recherche d'accords mutuellement avantageux (gagnant-gagnant et non gagnant-perdant), et permettre de convenir des cadres de mise en œuvre. Il sera également nécessaire de former des médiateurs et des personnes capables de faciliter le processus.

- **Encourager la création de mécanismes de résolution de griefs aux niveaux de l'entreprise et du projet :** Les mécanismes de résolution de griefs au niveau de l'entreprise ou du projet offrent aux parties prenantes et aux communautés de la forêt des canaux de communication appropriés pour faire connaître leurs préoccupations à l'entreprise dès qu'elles surgissent. Considération encore plus importante, ils offrent un processus interne et formel pour la résolution de griefs au sein même de l'entreprise. Cette approche de la prise en charge de différends par l'entreprise n'en est qu'à ses débuts parmi les multinationales. De plus en plus, les initiatives de certification et les normes de financement de projets exigent la mise en place de mécanismes de résolution de différends. Cependant, dans la pratique, les entreprises n'en sont qu'au stade de l'essai de ces mécanismes, dont la mise en œuvre est souvent fragmentaire. Les secteurs extractifs – mines et hydrocarbures – semblent être à la tête de cette évolution, et leur expérience pourrait être utile à la gestion forestière durable.
- **Ménager la sensibilité au risque de conflits dans les paiements pour services liés aux écosystèmes (PES) :** L'émergence du concept de paiements pour services liés aux écosystèmes a amené de nombreuses parties prenantes à s'attendre à ce que les écosystèmes forestiers soient conservés au moyen de versements populaires aux prestataires de tels services plutôt qu'au moyen de mesures impopulaires imposées et contrôlées. La logique de ces paiements est simple : elle considère que les prestataires de services liés aux écosystèmes qui renoncent à des utilisations alternatives de la terre doivent être indemnisés par les bénéficiaires de ces services. À l'heure actuelle, la rétribution du « carbone forestier » offre les meilleures perspectives dans ce domaine. Cette rétribution est susceptible de récompenser soit la

séquestration de carbone (l'absorption nette de bioxyde de carbone par de nouvelles plantations), soit la protection de stocks de carbone (qui autrement seraient émis) des forêts naturelles (cf. REDD+). Les Nations Unies et l'UE devraient aider les pays à explorer d'autres opportunités de PES tout en veillant à ce qu'une approche tenant compte des risques de conflits soit adoptée dans toute disposition de partage des avantages, de résolution de différends et d'atténuation d'éventuels impacts sur les moyens de subsistance et les communautés de la forêt.

- **Agir comme intermédiaires dans la coopération en matière de ressources forestières :** La coopération revêt une importance particulière dans les zones frontalières parce qu'elles sont exposées au trafic transfrontière de matières premières, de main-d'œuvre, de personnes déplacées, de capital, d'armes et de faune sauvage. Il est donc essentiel de prévoir une approche régionale qui couvre le commerce de produits forestiers et assimilés, qui harmonise et applique des lois pertinentes, et qui empêche le commerce illégal et les vols transfrontaliers. On a recouru à des parcs de la paix comme mécanisme d'amélioration de la gestion forestière par la coopération transfrontalière, créant du même coup des emplois en établissant les infrastructures et services de surveillance dans ces parcs.
- **Appuyer l'utilisation d'indicateurs nationaux ou internationaux de suivi contribuant à repérer l'apparition de pressions sur les forêts et de possibilités de conflits :**
 - o Ampleur de l'expansion agricole ou urbaine dans les zones de forêts ;
 - o Apparition de mécanismes d'adaptation et de stratégies de survie pour pallier à la rareté des moyens de subsistance dépendant de la forêt ;
 - o Baisse des récoltes de produits forestiers non ligneux ;
 - o Augmentation du nombre de différends frontaliers à propos des limites de zones de forêts entre des communautés ou entre des communautés et des entreprises privées ;
 - o Augmentation sensible des capacités nationales de transformation de produits de la forêt ou des frais de production et de transport ;
 - o Augmentation du commerce illégal et des recettes à l'exportation de ressources forestières clés ;

- o Nombre de cas de déplacement et de réinstallation dus à la perte d'accès à des ressources forestières ; et
- o Volume total et taux annuel de déforestation.

Des trousseaux à outils, des rapports de politiques et des documents d'orientation touchant directement ou indirectement à la gestion forestière et à la prévention de conflits sont énumérés à l'Annexe 2.3.

6.4 Conflits liés aux pêches

Les pêches côtières et intérieures occupent une place essentielle parmi les moyens de subsistance de millions de personnes à travers le monde. Cependant, elles connaissent aujourd'hui de graves problèmes, dus principalement à la pollution, à la surpêche, à la diminution de stocks de poissons et à la dégradation des écosystèmes. Les pêches subissent aussi l'incidence croissante du changement climatique sous la forme d'une élévation des niveaux de la mer, d'une montée des températures de l'eau et de dommages résultant de tempêtes. Les pratiques de pêche non durables, l'aquaculture et l'envasement accru de cours d'eau en raison de l'érosion contribuent également à dégrader des mangroves et des récifs coralliens, qui constituent des zones de reproduction vitales et protègent les littoraux contre l'érosion. Dans les régions côtières à lacs et lagons étendus, les changements induits par le climat peuvent également modifier les courants d'eau douce et occasionner une intrusion accrue d'eaux salées dans les lagons. Ces changements affectent les espèces qui constituent l'assise des pêches dans les eaux intérieures. La construction de barrages a également des impacts majeurs sur les mouvements de poissons dans les fleuves et les rivières.

Pour prévenir des conflits liés à la diminution des stocks de poissons, il convient d'élaborer des interventions efficaces adaptées à la dynamique de la situation par une coordination et une intégration à des niveaux multiples.

Les actions spécifiques que les Nations Unies et l'UE sont en mesure de soutenir pour prévenir des conflits liés aux pêches sont les suivantes :

- **Gestion intégrée des zones côtières (GIZC) :** La GIZC vise à trouver un juste équilibre entre les exigences sociales et économiques imposées aux côtes et la protection de systèmes côtiers. Son but est d'établir des niveaux durables d'activité économique et sociale dans les zones côtières tout en protégeant l'environnement côtier. La GIZC cherche à concilier les différentes politiques ayant une incidence sur

les côtes et de réunir les parties prenantes en vue de renseigner, d'appuyer et d'appliquer ces politiques. Un objet central de la GIZC est de maximiser les avantages que procurent les zones côtières et de minimiser les conflits et les effets nocifs des activités humaines sur cet environnement. Les Nations Unies et l'UE devront appuyer l'adoption de la GIZC dans les pays possédant des côtes maritimes et /ou faciliter les processus visant à actualiser les plans existants afin que ceux-ci tiennent compte des risques dus au changement climatique, y compris l'élévation du niveau de la mer, la fréquence accrue des tempêtes, l'intensité et le profil de l'érosion des côtes et des inondations, qui sont également en augmentation, et l'impact de ces phénomènes sur les stocks de poissons.

- **Adopter la perspective de la durabilité dans la gestion de la pêche :** Il est nécessaire de collecter systématiquement des données sur les stocks de poissons et sur la dynamique actuelle de populations halieutiques aux plans de leurs taux de croissance et de reproduction, afin qu'il soit possible de déterminer les niveaux de prises durables, établir des limites sûres et diffuser des informations sur les volumes autorisés des permis mensuels et annuels. Il sera également nécessaire d'identifier systématiquement les différents utilisateurs des ressources halieutiques, dont ceux qui pratiquent la pêche commerciale, ceux qui pratiquent une pêche de subsistance, et les autres dont les moyens de subsistance sont susceptibles de dépendre du bon état de santé des pêches. La capacité journalière et annuelle d'exploitation des différentes zones de pêche devra être déterminée afin d'établir dans quelle mesure les prises annuelles moyennes correspondent à la capacité d'exploitation des ressources en présence. En établissant un plan de gestion durable des pêches dans le cadre de la GIZC, il sera possible de gérer les droits des différents utilisateurs, fixer les niveaux des prises permettant d'obtenir des rendements durables, prescrire des méthodes de délivrance de permis et d'application de la réglementation, et prévoir des mécanismes pour la résolution de différends.
- **Identifier et bloquer les sources de pollution et de dégradation de stocks de poissons :** La pollution des eaux intérieures et côtières entraîne souvent une diminution des stocks de poissons. L'identification de sources ponctuelles et diffuses de pollution permettra de rétablir les stocks avec le temps. Les projets d'aquaculture côtière et en eau douce doivent être suivis pour s'assurer que leurs déchets soient éliminés de manière appropriée et ne contribuent pas à la pollution de corps d'eau ou à la destruction d'habitats halieutiques naturels importants.

- **Restauration d'habitats et reconstitution de populations de poissons :** La déforestation, le changement des profils de drainage, une érosion croissante conduisant à une sédimentation accrue des cours d'eau où vivent des poissons, et les sources de pollution d'origine terrestre se combinent souvent pour dégrader les habitats halieutiques. Il en résulte de nouvelles réductions de la population de poissons, raréfiant encore plus les ressources halieutiques. Les Nations Unies et l'UE sont en mesure d'entreprendre des études de faisabilité concernant la restauration d'habitats ou le repeuplement partiel de poissons dans le cadre de la GIZM. Cependant, le succès de toute opération de restauration et de repeuplement dépend de l'élimination des causes principales de la dégradation des habitats.
- **Clarification des droits de pêche :** L'existence de droits en matière de pêches favorise leur gestion durable en précisant lesquelles des parties prenantes peuvent exploiter un type de pêche donné tout en offrant aux parties prenantes (pêcheurs, organisations de pêcheurs, entreprises de pêche ou communautés de pêche) une certaine sécurité quant à l'accès aux zones de pêche, à l'emploi d'intrants autorisés et à la quantité de prises permise. Si ces droits sont bien établis, les pêcheurs connaissent les personnes qui peuvent ou ne peuvent pas accéder à des ressources de pêche, le volume des prises permis à chacun, et la durée d'application des droits. Les pêches couvertes par des droits d'utilisation bien définis se distinguent des pêches à accès libre, où n'existe aucune restriction d'accès ou limite de prises. Des différends à propos de droits de pêche peuvent survenir en raison d'ambiguïtés dans les autorisations de différents utilisateurs. Cette situation peut causer des problèmes au niveau local comme au niveau transfrontalier. Dans de nombreux cas, l'attribution de droits de pêche devra tenir compte des dispositions de l'Occupation marine coutumière (CMT) et de celles des Droits d'usage territoriaux en matière de pêche (TURF), qui sont appliquées depuis longtemps par des communautés autochtones pour fixer l'emplacement où chaque membre de la communauté (qu'il s'agisse d'un pêcheur ou d'un ménage) peut accéder à des ressources de pêche. Dans l'établissement d'une nouvelle réglementation sur la pêche, il est indispensable d'obtenir la participation des communautés locales concernées dont les moyens de subsistance dépendent de cette ressource, car l'adoption et l'acceptation générales des nouvelles dispositions en dépendent.
- **Veiller à la transparence et à l'exécution d'EIE dans le cas de grands projets d'infrastructure :** Les grands projets infrastructurels, tels que les barrages et les centrales hydro-électriques, peuvent empêcher ou modifier les migrations de poissons, au risque d'affecter des moyens de subsistance tant en amont qu'en aval. On pourra donc mieux prévenir les risques de conflits si l'on tient compte des moyens de subsistance de populations dépendant du poisson dans les évaluations du projet et si on veille à la transparence du projet, notamment à la diffusion publique de l'EIE. En outre, la conception des ouvrages de ce type doit permettre le passage des poissons, par exemple en aménageant des échelles ou des marches.
- **Agir comme intermédiaires dans la coopération transfrontalière en matière de gestion durable de la pêche et des activités INN :** Pour que la gestion de stocks de poissons partagés soit durable, il faut presque toujours qu'elle fasse l'objet de dispositions de coopération. La nécessité d'un cadre légal robuste est cruciale dans les cas de populations de poissons fortement migratoires traversant des frontières, pour lesquelles il s'agit de sévir contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (pêche INN). L'harmonisation des conditions d'accès de navires de pêche exige la proche coordination et la coopération de pays à zones économiques exclusives (ZEE) contiguës, afin que des navires de pêche puissent travailler sous une réglementation uniforme. Il est également essentiel de prévoir des procédures de partage d'informations et de surveillance des navires de pêche opérant dans la région. Par ailleurs, les dispositions de gestion coopérative de ressources doivent posséder la flexibilité et la robustesse leur permettant de résister aux chocs provenant de changements inattendus et imprévisibles. Dans l'idéal, la coopération doit inclure une autorité de gestion coopérative, un plan de gestion conjointe détaillé, un ensemble d'objectifs communs mutuellement convenus, des outils agréés pour les gestionnaires, y compris des indicateurs et repères permettant d'assurer le suivi de la performance, et un organe scientifique conjoint capable de fournir des conseils. Face à la pêche illégale, il s'agira de veiller à la mise en place des capacités locales et nationales nécessaires pour surveiller, contrôler et prévenir de telles activités.

Des trousseaux à outils, des rapports de politiques et des documents d'orientation portant directement ou indirectement sur la gestion de la pêche et la prévention de conflits sont énumérés à l'Annexe 2.4.

7

RESSOURCES ET ORGANISATIONS SUPPLÉMENTAIRES

7.1 Capacités et programmes des Nations Unies

Le partenariat entre les Nations Unies et l'UE sur les ressources naturelles et les conflits est en mesure de bénéficier de nombreuses compétences et ressources provenant des instances de ces deux organisations. Les compétences des organisations suivantes pourront être sollicitées et mises à profit en vue d'aborder l'une ou plusieurs des stratégies de prévention de conflits liés aux ressources naturelles qui sont énumérés aux sections 5 et 6 du présent guide pratique.

Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) : Par le biais de son programme « Catastrophes et Conflits », le PNUE mène des évaluations sur le terrain pour déterminer les causes et les conséquences des conflits et des catastrophes sur le plan de l'environnement et s'attaquer à celles-ci, et il œuvre au renforcement des capacités nationales et de GRN dans des pays affectés par des crises. Ses programmes portent sur le développement institutionnel et juridique, la GRN communautaire, le nettoyage et la restauration de zones environnementales sensibles et un soutien de diplomatie environnementale et de médiation pour la résolution de conflits. Au niveau mondial, le PNUE propose des formations spécialisées sur une diversité de thèmes associés aux ressources naturelles, aux conflits, à la consolidation de la paix, à la GRN durable et aux approches à l'adoption d'une « économie verte ». Le PNUE gère le portail de données GEO qui contient plus de 500 variables relevant de statistiques nationales, sous-régionales, régionales et mondiales ou sous la forme d'ensembles de données géospatiales (cartes) couvrant tout un éventail de thèmes : eaux douces, population, forêts, émissions de pollution, climat, catastrophes, santé et PIB. Le PNUE anime également un Groupe d'experts sur les conflits et la consolidation de la paix, qui se concentre sur les ressources naturelles.

Bureau de la prévention des crises et du relèvement du PNUD (PNUD-BCPR) : Ce bureau offre à des pays une assistance spécialisée en matière de gestion de conflits et de ressources de grande valeur. Dépendant de la situation dans laquelle il intervient, il propose également

des services de renforcement des capacités en matière de gouvernance de ressources naturelles dans le cadre de ses programmes mondiaux de construction de l'État.

Département des affaires politiques (DAP) : Le DAP a établi une Unité d'appui à la médiation (UAM) et une équipe d'experts en médiation à déploiement rapide. Ses domaines d'activité comprennent les ressources à forte valeur, la terre et l'eau. L'UAM intervient en soutien d'agences et de missions de l'ONU engagées dans la conception et le déploiement de processus de prévention et de médiation de conflits. Le DAP gère également un cadre d'analyse des politiques qui comporte une dimension liée aux ressources naturelles. De plus, il propose un programme annuel de formation d'experts sur les moyens d'affronter des menaces sécuritaires non traditionnelles. Ce programme est organisé de concert avec le Centre de politique de sécurité de Genève (GCSP). Parmi les aspects pertinents du programme figure le thème « Économies de guerre et exploitation illégale de ressources naturelles ».

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) : Par son programme « Du conflit potentiel au potentiel de coopération » (PCCP), l'UNESCO propose des formations et des orientations politiques spécifiques sur la résolution de conflits liés à l'eau, ainsi que des études de cas et des enseignements. Ces formations portent sur la résolution de différends et la négociation, ainsi que sur le développement de compétences régionales. Elles comprennent des cours régionaux pour les pays du Sud-Est de l'Europe, d'Amérique Latine et les pays en développement d'Afrique australe. L'UNESCO gère également un programme spécialisé sur le développement durable dans les régions côtières et les petites îles traitant en particulier de la prévention de conflits liés aux ressources naturelles.

ONU-Eau : ONU-Eau est un mécanisme interorganisations établi en 2003 par le Comité de haut niveau des Nations Unies sur les programmes. ONU-Eau renforce la coordination et la cohérence d'entités de l'ONU et d'organisations non partenaires de l'ONU s'occupant de questions liées à tous les aspects de l'approvisionnement en eau douce et de l'assainissement.

Ces travaux portent sur les ressources en eaux souterraines et de surface, l'interface entre les eaux douces et l'eau de mer, et les catastrophes liées à l'eau. ONU-Eau offre une plateforme qui réunit le système entier de l'ONU pour des discussions visant à identifier les défis de la gestion des eaux mondiales, à analyser les options permettant de relever ces défis, et veiller à ce que le débat mondial sur les politiques de l'eau soit renseigné par des informations fiables et des analyses bien étayées.

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) : L'unité Gestion de l'eau de l'ONUDI assure des services de transfert de technologies et de pratiques environnementales comptant parmi les meilleures et les plus valables au plan environnemental pour améliorer la productivité de l'eau dans l'industrie et empêcher le rejet d'effluents industriels dans des eaux internationales (cours d'eau, lacs, zones humides et zones côtières), protégeant ainsi les ressources en eau pour les générations futures.

Centre de développement des zones arides du PNUD : Ce centre travaille à l'allègement de la pauvreté en recourant à la gestion durable de terres arides. Il mène des études et des analyses de politiques affectant les communautés vivant sur des terres arides et œuvre en faveur des cadres de politiques et de planification nationaux répondant aux préoccupations sociales et environnementales des habitants des terres arides. Il favorise également le renforcement des capacités d'individus et d'institutions à l'échelon local tout en cherchant à s'assurer que les politiques et les législations nationales appuient le développement local.

Programme alimentaire mondial (PAM) : Le PAM poursuit un travail d'analyse et de cartographie de la vulnérabilité (VAM) pour repérer les zones d'insécurité alimentaire et de vulnérabilité émergente. Ces études approfondies visent spécifiquement à identifier les populations exposées à un risque d'insécurité alimentaire, à fournir de l'information sur leur nombre et leur localisation, à expliquer les raisons de cette insécurité alimentaire et à explorer les possibilités d'assistance.

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) : La FAO propose diverses bases de données statistiques en ligne touchant aux terres, aux ressources naturelles et à l'agriculture dans les pays individuels. En particulier, FAOSTAT propose des séries diachroniques et des données transversales portant sur la sécurité alimentaire et les terres dans quelque 200 pays. Les données de rareté, de production agricole et de répartition des ressources peuvent être utiles pour identifier et s'attaquer aux risques de conflits. La FAO a également publié une liste détaillée de publications et de formations sur les techniques de négociation et de médiation

intéressant les ressources naturelles, ainsi que sur la gestion durable de la pêche, des forêts et des zones humides, l'accent étant mis sur les moyens de subsistance durables.

Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) : La division mondiale d'ONU-Habitat poursuit deux campagnes de grande envergure, la Campagne mondiale pour la sécurité d'occupation et la Campagne mondiale sur la gouvernance urbaine. Les thèmes de la terre et des conflits sont traités plus particulièrement par le Programme de gestion des catastrophes. ONU-Habitat offre son soutien à d'autres agences de l'ONU, à des gouvernements et à des collectivités locales pour la résolution des problèmes fonciers dans des situations post-confliktuelles.

ONU-Femmes : ONU-Femmes s'est récemment associée avec le PNUE et le Bureau d'appui à la consolidation de la paix (PBSO) pour traiter du thème des liens entre la condition féminine, la GRN et la consolidation de la paix. Ces agences coopéreront dans l'année à venir pour produire un rapport de politique qui présentera des arguments et des points d'entrée à la promotion de l'égalité de genre et d'une GRN probante dans des situations de consolidation de la paix.

Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) : Le programme de travail de Nairobi de la CCNUCC est un programme quinquennal (2005-2010) mis en œuvre par des organismes des pays membres, des organisations intergouvernementales, des ONG, le secteur privé, des communautés et d'autres parties prenantes. Son but est d'aider tout particulièrement les pays en développement à mieux comprendre et apprécier les impacts du changement climatique ainsi qu'à cerner les vulnérabilités vis-à-vis de ce changement et leur trouver des solutions d'adaptation. L'objectif visé consiste à assister ces pays dans la prise de décisions informées sur des actions d'adaptation concrètes et des mesures de réaction au changement climatique à partir d'éléments scientifiques, techniques et socio-économiques solides et en tenant compte de l'évolution actuelle et future du climat et de sa variabilité. Les conséquences sécuritaires possibles du changement climatique sont analysées dans ce programme.

Banque mondiale : Reconnaissant que la mauvaise GRN constitue une source potentielle de conflits, la Banque mondiale aborde cette question sous l'angle des modes alternatifs de résolution de conflits (ACM) et des modes alternatifs de résolution de différends (ADR). Elle s'est appuyée sur la perspective ACM/ADR dans des différends touchant à la gestion de forêts et de pâturages et d'autres ressources naturelles. Dans le but d'élaborer des approches et politiques pratiques à l'intention de la communauté internationale sur les rapports entre ressources naturelles et conflits, l'unité de prévention des conflits et de

reconstruction de la Banque mondiale et son groupe de recherche en développement ont établi en 2002 le projet de gouvernance des ressources naturelles. L'unité « Énergie durable, Pétrole, Gaz et Mines » (SEGOM) de la Banque s'attache également à développer des capacités dans la gestion des industries extractives, travaillant sur des questions de gouvernance et de GRN durable à travers les principales régions du monde.

Initiative pour l'environnement et la sécurité (ENVSEC) : Dans la région européenne élargie, l'Initiative ENVSEC vise à évaluer et à affronter les problèmes environnementaux présentant une menace, réelle ou perçue, à la sécurité, la stabilité et la paix sociales, la santé humaine et/ou des moyens de subsistance durables, à l'intérieur et au-delà de frontières nationales dans des régions exposées au risque de conflits. L'Initiative collabore étroitement avec des gouvernements (ministères des Affaires étrangères, de la Défense et de l'Environnement en particulier), des experts nationaux et des ONG. Sur la base d'évaluations environnementales et sécuritaires détaillées, l'Initiative élabore et engage des programmes de travail visant à réduire les tensions et à résoudre les problèmes identifiés au sein de la région européenne élargie. L'Initiative ENVSEC a été lancée en 2003 par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). L'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord (OTAN), la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CENUE) et le Centre environnemental régional pour l'Europe centrale et orientale (CER) en font également partie.

7.2 Capacités et programmes de l'UE

Programme de l'Union européenne pour la prévention des conflits violents : Ce programme veille à ce que la prévention des conflits occupe une place prioritaire dans les actions extérieures de l'UE. Les politiques sociales et environnementales figurent parmi les moyens dont dispose l'UE pour appuyer les efforts de prévention de conflits. En outre, pour mener des actions de prévention, qu'elles soient structurelles et de longue durée ou directes à court terme, elle peut aussi utiliser une gamme étendue d'instruments. Les instruments à long terme comprennent la coopération pour le développement, les échanges commerciaux, le contrôle des armements, la protection des droits de l'homme, les politiques de l'environnement et le dialogue politique.

Application des réglementations forestières, gouvernance et échanges commerciaux (FLEGT), le plan d'action FLEGT de l'UE : Le plan FLEGT établit un programme d'action qui constitue la réponse de l'Union européenne au problème de l'exploitation illégale de forêts et du commerce connexe en produits ligneux. Ce plan s'attaque à l'extraction illégale de bois et œuvre à la bonne gouvernance des forêts dans les pays en développement pour soumettre le commerce du bois à une réglementation légale et lui faire profiter du marché interne européen.

Atlas mondial et centre d'information sur les ressources naturelles et les conflits : Ce centre coordonne un réseau international d'organisations engagées dans la collecte et la mise à jour d'informations concernant l'exploitation et la dégradation de ressources naturelles et les conflits qui peuvent s'y associer. Il analyse les données recueillies afin de parvenir à une meilleure compréhension et à la découverte des rapports entre ressources naturelles et conflits. Harmonisant les données existantes, il se livre à une série d'évaluations détaillées d'indicateurs critiques (comme par exemple les ressources essentielles, les activités illégales, les ressources exploitables dans des zones exposées aux conflits) en recourant à la télédétection.

Surveillance mondiale de l'environnement et de la sécurité (GMES) : L'Initiative GMES a été lancée conjointement par l'Union européenne et l'Agence spatiale européenne dans le but de développer des capacités autonomes et opérationnelles d'observation de la Terre. Son objectif est de rationaliser l'usage de données provenant des sources multiples afin d'obtenir rapidement des informations, des services et des connaissances de qualité et d'assurer l'accès autonome et indépendant à des informations touchant à l'environnement et la sécurité.

7.3 OSC, ONG et institutions académiques

Différentes ONG, OSC et institutions universitaires travaillent aujourd'hui sur des thèmes couverts dans le présent guide pratique. Comprenant des organisations dédiées à l'environnement, aux droits civils et humains et au genre, elles sont en mesure de fournir une grande richesse d'expérience et de connaissances dans ces domaines. Beaucoup d'entre elles sont en rapport avec des organisations locales et connaissent parfaitement les problèmes évoqués.

Peace Research Institute Oslo (PRIO) : Le centre pour l'étude des guerres civiles de cette organisation a entrepris des travaux de recherche et d'analyse quantitative poussés

sur les liens entre les ressources naturelles et la guerre civile. Il a également étendu ces études pour y inclure le changement climatique et la sécurité.

<http://www.prio.no/CSCW>

Institut International de la Paix : Le programme de développement de la sécurité de cet institut vise à contribuer à une meilleure compréhension des liens entre la sécurité et les stratégies de développement dans la gestion de conflits. À travers ses projets de recherche, ses conférences et ses publications, ce programme cherche à formuler des recommandations concrètes aux instances des Nations Unies et à la communauté internationale élargie visant à relever l'efficacité des stratégies, des politiques et des programmes utilisés pour parvenir à une paix et un développement durables. Ce travail comprend également des recherches sur la rareté des ressources et la prévention de conflits, sur les moyens de gérer les aspects des guerres civiles relatifs aux ressources et sur la transformation d'économies de guerre.

<http://www.ipinst.org/>

United States Institute of Peace (USIP) : L'USIP est le centre indépendant et hors parti de gestion des conflits mis en place par le Congrès américain dans le but de prévenir et d'atténuer les conflits internationaux sans recourir à la violence. L'USIP œuvre afin de sauver des vies humaines, d'améliorer l'aptitude du gouvernement américain à s'occuper de conflits avant qu'ils ne s'aggravent, à réduire les coûts de gouvernement et à relever la sécurité nationale. L'USIP a publié un ouvrage sur les principes directeurs de la stabilisation et de la reconstruction qui comprend un chapitre détaillé sur l'économie durable et les ressources naturelles.

<http://www.usio.org/>

Université d'Oxford : Le Centre for the Study of African Economies (CSAE) de la Faculté des sciences économiques de cette université poursuit des études à caractère économique portant particulièrement sur l'Afrique. Il vise à améliorer les conditions économiques et sociales dans lesquelles vivent les habitants dans les pays les plus pauvres. Ses recommandations de politique traitent de questions survenant dans les sphères économique et politique et au sein de la société civile de pays en développement. Un thème d'étude particulier est le rôle de la gouvernance des ressources naturelles dans la genèse des conflits et de la consolidation de la paix. Le Centre a mené une série d'études quantitatives montrant

comment l'avidité et les griefs entourant les ressources naturelles conduisent à des conflits. Il a également publié des études de cas de bonne gouvernance de ressources. Ses travaux ont stimulé l'avènement de l'Initiative de la Charte des ressources naturelles.

<http://www.csae.ox.ac.uk/>

Université de la paix (UPEACE) : Cet établissement offre un programme de deuxième cycle (niveau de la maîtrise) en sécurité environnementale et gouvernance (SEG). Ce programme s'adresse à ceux qui souhaitent participer à la définition de politiques environnementales aux niveaux régional, national et/ou international. Il apporte une compréhension exhaustive des interconnexions complexes qui existent entre les changements environnementaux mondiaux, la paix et les conflits, et la manière dont les décideurs en tiennent compte dans différents domaines.

<http://www.upeace.org/academic/masters/esp.cfm>

Université Tufts : Le Feinstein International Center s'emploie à élaborer et promouvoir des interventions opérationnelles et des politiques en vue de protéger et améliorer les vies et les moyens de subsistance de personnes vivant dans des communautés affectées par des crises et marginalisées. Ce travail comprend des recherches sur les ressources naturelles, les moyens de subsistance, la vulnérabilité et la résilience, ainsi que sur le pastoralisme, les migrations et la sécurité alimentaire.

<http://sites.tufts.edu/feinstein/>

Woodrow Wilson International Center for Scholars : Le programme sur le changement environnemental et la sécurité du centre Woodrow Wilson explore les rapports entre l'environnement, la santé et la dynamique démographique, ainsi que leurs rapports avec l'émergence de conflits, l'insécurité humaine et la politique étrangère. Cette organisation mène des études détaillées sur l'établissement de la paix dans le domaine de l'environnement, la coopération environnementale, la rareté des ressources, la résolution de conflits et la consolidation de la paix.

<http://www.wilsoncenter.org/program/environmental-change-and-security-program>

Université des Nations Unies (UNU) : Les projets menés par l'Institut pour l'environnement et la sécurité humaine (IEHS) reflètent la mission globale de l'UNU : « Faire

progresser les connaissances en faveur de la sécurité et du développement humains ». L'UNU-IEHS est à l'avant-garde des recherches et des activités de renforcement des capacités dans le vaste domaine pluridisciplinaire du risque et de la vulnérabilité. Ses travaux ont été publiés dans des opuscules sur les ressources naturelles, les moyens de subsistance, les migrations, le changement climatique et les catastrophes naturelles.

<http://www.ehs.unu.edu/>

Centre mondial d'agroforesterie (ICRAF) : Ce centre fait partie de l'alliance du Groupe consultatif de la recherche agricole internationale (GCRAI) consacré à la génération et l'application des meilleures connaissances disponibles pour stimuler la croissance agricole, relever les revenus des agriculteurs et protéger l'environnement. Le centre entretient la vision d'une transformation rurale dans le monde en développement grâce à l'augmentation stratégique de l'utilisation des arbres par les petits agriculteurs dans des cadres agricoles afin d'améliorer leur sécurité alimentaire, leur nutrition, leur revenu, leur santé, leur abri, leurs ressources énergétique et la soutenabilité environnementale. Le centre a pour vocation de générer des connaissances fondées sur la science et portant sur les différents rôles dévolus aux arbres dans les cadres agricoles, et il utilise ses recherches pour faire progresser des politiques et des pratiques bénéficiant aux pauvres et à l'environnement.

<http://www.worldagroforestry.org/>

Geneva Peacebuilding Platform (GPP) : Cette plateforme constitue un réseau de contact interorganisations de spécialistes, ressources, et compétences de consolidation de la paix à Genève et dans le reste du monde. Son mandat consiste à faciliter les interactions en matière de consolidation de la paix entre différents secteurs et institutions, et de stimuler de nouvelles connaissances ainsi que l'appréciation des questions et des contextes touchant à la consolidation de la paix. Elle joue également un rôle créatif en établissant des passerelles entre les acteurs internationaux de la consolidation de la paix en poste à Genève, l'architecture de consolidation de la paix des Nations Unies à New York et les activités y relatives sur le terrain. Le réseau de la plateforme rassemble plus de 700 professionnels de la consolidation de la paix et plus de 60 institutions travaillant directement ou indirectement dans ce domaine. Dans le cadre de son programme 2012-2014, la Plateforme propose des conseils et services en matière de politique, elle assure l'échange continu d'informations au moyen de séminaires, de consultations et de conférences, et

elle facilite un dialogue tourné vers les résultats dans cinq domaines de consolidation de la paix, y compris celui des rapports entre la paix et les ressources naturelles.

<http://www.gppplatform.ch/>

Initiative de consolidation de la paix (IfP) : Cette instance est un consortium mené par International Alert et financé par la Commission européenne. L'IfP rassemble les compétences géographiques et thématiques complémentaires de 10 organisations de la société civile (et de leurs réseaux) et dispose de bureaux à travers l'UE et dans des pays affectés par des conflits. Son but est d'élaborer et de tirer parti des connaissances et des compétences internationales dans le domaine de la prévention des conflits et de la consolidation de la paix et de s'assurer que toutes les parties prenantes, y compris les institutions de l'UE, puissent accéder à des analyses indépendantes et solides en vue de faciliter la prise de décisions de politique mieux informées et fondées sur des faits. Dans de nombreuses régions du monde, l'IfP s'intéresse à de multiples questions regroupées dans six domaines thématiques, comme suit : sécurité ; genre ; démocratie et justice de transition ; médiation et dialogue ; coopération régionale sur l'environnement ; économie et gestion des ressources naturelles ; et développement de capacités et formation.

<http://www.initiativeforpeacebuilding.eu/>

International Land Coalition (ILC) : L'ILC est une alliance mondiale d'organisations de la société civile et intergouvernementales travaillant ensemble pour promouvoir un accès assuré et équitable à des terres au profit de pauvres des deux sexes, ainsi qu'à un contrôle sur celles-ci, à travers des activités de plaidoyer, de dialogue, de partage de connaissances et de renforcement des capacités. La Coalition a pour vocation de réduire la pauvreté et de contribuer à l'identité, la dignité et l'inclusion de populations pauvres en œuvrant à l'amélioration de leur accès à des terres et à leur sécurité d'occupation.

<http://www.landcoalition.org/>

Partenariat mondial pour l'eau (GWP) : Le GWP œuvre en faveur d'une situation dans laquelle l'approvisionnement en eau est garanti. Sa mission est d'appuyer le développement et la gestion durables des ressources en eau à tous les niveaux. Le GWP concentre son activité sur la promotion de la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE), qui vise au développement et à la gestion coordonnés de ressources en eaux, en terres et

en ressources apparentées, en vue de maximiser le bien-être économique et social sans compromettre la durabilité des écosystèmes et de l'environnement.

<http://www.gwp.org/>

Environmental Law Institute (ELI) : Organisation à but non lucratif et sans action d'influence se consacrant à l'environnement, l'ELI se spécialise dans la production de publications et de travaux de recherche à l'intention de juristes, de dirigeants d'entreprises, de gestionnaires de terres, de responsables de l'aménagement du territoire, d'environnementalistes, de journalistes et de législateurs. Elle convoque également des conférences pour promouvoir les échanges d'idées ; elle tient des séminaires de formation pour des juristes et industriels ; et elle publie des travaux de recherche originaux par des monographies et ses publications suivantes : « The Environmental Law Reporter », « The Environmental Forum » et « The National Wetlands Newspaper ». En collaboration avec le PNUE et les universités de Tokyo et McGill, l'ELI assure la cogestion d'un programme de recherche mondial dont le thème est « Renforcer la consolidation post-conflictuelle de la paix par la gestion des ressources naturelles ». Ce programme de recherche quadriennal a déjà abouti à la préparation de plus de 150 études de cas revus par des pairs et d'analyses émanant de plus de 230 universitaires, praticiens et décisionnaires de 50 pays. Ces études de cas et analyses ont été réunies dans un ensemble de six ouvrages édités et publiés par les éditions Earthscan sur les thèmes suivants : (1) ressources naturelles de grande valeur ; (2) terres ; (3) évaluation et restauration de ressources naturelles ; (4) eau ; (5) ressources pour les moyens de subsistance ; et (6) gouvernance.

http://www.eli.org/Program_Areas/PCNRM/

Institut international du développement durable (IISD) : L'IISD gère un programme d'études consacrées à l'environnement, aux conflits et à la consolidation de la paix. Ce programme vise à favoriser une meilleure compréhension des liens entre le changement environnemental et la sécurité humaine afin de pouvoir renseigner les efforts de prévention de conflits, de consolidation de la paix et de reconstruction après les conflits. Il examine également les répercussions possibles du changement climatique sur la stabilité politique et économique, et il met au point des moyens efficaces pour affronter ces problèmes.

<http://www.iisd.org/ecp/>

Initiative on Quiet Diplomacy (IQD) : Cette organisation propose des outils et des techniques pratiques pour la médiation de conflits. Elle fournit de l'assistance à des organisations intergouvernementales, des gouvernements et des parties en conflit leur permettant d'identifier, de comprendre et de s'attaquer utilement aux causes du conflit en y apportant des solutions justes. IQD préconise une diplomatie discrète, proactive et précoce de la prévention en stimulant le développement institutionnel au niveau intergouvernemental, en proposant des analyses pluridisciplinaires et des conseils discrets, et en soutenant et facilitant le dialogue et les processus de médiation. IQD élabore actuellement des conseils à caractère technique portant sur les ressources naturelles et la prévention de conflits, ainsi que sur la terre et la prévention de conflits.

<http://www.iqdiplomacy.org/>

Groupe de crise international (ICG) : Cette organisation compte parmi les premières sources mondiales non partisans d'analyses et de conseils à des gouvernements et des instances intergouvernementales telles que les Nations Unies, l'Union européenne et la Banque mondiale, sur la prévention et la résolution de conflits violents. Les rapports de l'ICG, ainsi que les conseils qui les accompagnent, contiennent des alertes avancées, des analyses de conflits et des recommandations pour la résolution de conflits. L'ICG a produit un certain nombre de rapports de pays qui examinent le rôle des ressources naturelles et de l'environnement en tant que vecteurs de conflits et obstacles à la construction de la paix. Actuellement, le Groupe poursuit une nouvelle analyse sur les liens entre changements climatiques et conflits.

<http://www.crisisgroup.org/>

Global Witness : L'organisation Global Witness traite des liens entre le développement, l'environnement et le commerce. Elle mène une action de sensibilisation aux causes sous-jacentes de conflits et de la pauvreté, et vise à mettre fin à l'impunité des individus, des entreprises et des gouvernements qui exploitent des ressources naturelles à leur profit aux dépens de leurs peuples et de l'environnement. Les activités de Global Witness vont des actions de plaidoyer ciblées aux enquêtes discrètes, aux réunions d'influence de haut niveau et aux activités de soutien technique dans différents pays.

<http://www.globalwitness.org/>

International Alert (IA) : IA est une organisation indépendante de consolidation de la paix s'employant à jeter les bases d'une paix et d'une sécurité durables au sein de communautés affectées par des conflits violents. Active dans plus de 20 pays et territoires à travers le monde, International Alert œuvre directement sur le terrain auprès de personnes affectées par des conflits violents ainsi qu'au niveau des gouvernements, de l'UE et des Nations Unies, et ce, dans le but de définir des politiques et des pratiques pour la construction d'une paix durable. IA s'est livrée dans le passé à des travaux axés sur la gestion des conflits survenus à propos de ressources naturelles et sur l'incidence du changement climatique sur la sécurité.

<http://www.international-alert.org/>

Interpeace : Interpeace est une organisation internationale de consolidation de la paix qui aide les sociétés divisées et meurtries par la guerre à bâtir une paix durable. Elle collabore avec des équipes locales de consolidation de la paix composées de ressortissants des pays affectés, afin de faciliter le dialogue entre toutes les parties de la société. Les processus d'instauration du dialogue aident les populations directement affectées par des conflits à retrouver la confiance, à définir leurs priorités de relèvement social, économique et politique, et à rechercher des solutions consensuelles aux conflits. Interpeace offre une assistance à la mise en œuvre de ces processus.

<http://www.interpeace.org/>

Saferworld : Saferworld est une organisation indépendante travaillant directement avec des populations sur le terrain ainsi qu'avec des gouvernements et des organisations internationales en vue de prévenir les conflits violents et d'encourager le recours à la coopération dans l'instauration de la sécurité. Saferworld a mené des travaux sur la gestion de conflits liés à la présence de ressources naturelles et sur l'incidence du changement climatique sur la sécurité.

<http://www.saferworld.org.uk/>

Conciliation Resources (CR) : CR est une œuvre caritative indépendante engagée à l'échelon international dans la prévention de conflits violents, la promotion de la justice et la construction d'une paix durable dans les sociétés déchirées par la guerre. Sa série de publications « CR Accord » contient des éléments

destinés à informer et à renforcer les processus de paix à travers le monde en documentant et en analysant les enseignements de la consolidation de la paix. Le rôle de ressources naturelles dans les conflits, les accords de paix et la consolidation de la paix constitue l'un des grands thèmes traités par CR Accord.

<http://www.c-r.org/>

7.4 Initiatives du secteur privé et d'instances à but non lucratif

Réseau global Forêt et Commerce (GFTN) : Partenariat mené par le Fonds mondial pour la nature, le GFTN réunit plus de 300 entreprises, communautés, ONG et entrepreneurs de plus de 30 pays. Son objet est de créer un nouveau marché pour les produits de la forêt respectueux de l'environnement. Il entend appuyer et faciliter la coordination des efforts nationaux et régionaux visant à développer la gestion responsable et valablement certifiée de forêts, notamment en proposant une assistance à la certification et à la recherche d'opportunités de commercialisation des produits qui en sont issus. Le réseau représente 18 % pour cent du commerce mondial en produits forestiers, soit une valeur annuelle de 68 milliards de dollars US.

http://gftn.panda.org/about_gftn/

Conseil de bonne gestion forestière (FSC) : Organisation non gouvernementale indépendante et à but non lucratif, le FSC a été établi pour promouvoir la gestion responsable des forêts du monde. En tant qu'organisation multipartite, le FSC applique les directives convenues par ses membres pour élaborer des normes de gestion et de chaîne de conservation forestières, pour assurer l'octroi de marques commerciales et pour fournir des services d'accréditation à un réseau mondial d'entreprises, d'organisations et de communautés consacrées à la cause de la gestion durable des forêts. La certification FSC établit un lien crédible entre la production et la consommation responsables de produits forestiers, permettant ainsi aux consommateurs et aux entreprises de prendre des décisions d'achat profitables aux populations et à l'environnement des pays exportateurs, et d'apporter de la valeur ajoutée aux activités courantes.

<http://www.fsc.org/>

Initiative de la Charte des ressources naturelles : Celle-ci formule un ensemble de principes visant à guider les gouvernements et les sociétés dans leur utilisation de ressources naturelles, afin que les avantages économiques en soient maximisés et optimisés au profit des citoyens. La Charte propose aux gouvernements et aux organisations de la société civile les outils et les connaissances nécessaires pour éviter la mauvaise gestion de ressources naturelles en diminution, et en réaliser les avantages tant pour le présent que pour l'avenir. La Charte ne constitue pas une liste de prescriptions ou de conditions assimilable à une liste de pointage de conditions à remplir. Elle n'offre pas un schéma des institutions dont les pays auraient besoin pour valoriser au mieux leurs ressources naturelles, mais elle propose 12 préceptes généraux pouvant servir à la conception de telles institutions et à les évaluer les unes par rapport aux autres.

<http://www.naturalresourcecharter.org/>

Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE) : L'ITIE est une coalition de gouvernements, entreprises, groupes de la société civile, investisseurs et organisations internationales. Elle appuie l'amélioration de la gouvernance dans les pays dotés en ressources naturelles par la publication et la vérification complètes des paiements effectués par des compagnies extractives, et parfois forestières, à l'État et des revenus correspondants reçus par ce dernier. Les rapports ITIE sont réalisés par un comptable indépendant chargé de rapprocher les montants respectifs de paiements par les entreprises couvertes par l'ITIE et de revenus perçus par l'État, ces montants faisant l'objet de procédures de déclaration standardisées. L'ITIE vise à vaincre la malédiction des ressources en améliorant la transparence et la redevabilité.

<http://eiti.org/>

ANNEXE 1 : Guides pratiques et troussees à outils thématiques

THÈME	TITRE
1. Méthodes d'analyse et de programmation dans le contexte de conflits	
Analyse et programmation dans le contexte de conflits	<ul style="list-style-type: none"> • Guide pratique du GNUD sur la gestion des ressources naturelles dans des contextes de transition (GNUD 2012). • Trousse à outils d'analyse des conflits liés aux ressources naturelles et à la terre et de consolidation de la paix (PNUE, 2012). • Post-Conflict Needs Assessment: Note on Addressing Environmental Issues. (PNUE, 2009). http://www.undg.org/docs/9926/Final Draft Toolkit Note Environment 9 March 2009.doc • Analyse du développement dans le contexte de conflits. (PNUD BCPR, 2003). • Sustainable Economic Development in Conflict-Affected Environments: A Guidebook. (GTZ 2009) http://www.enterprise-development.org/download.aspx?id=1282
2. Accroître la disponibilité en ressources naturelles	
Gestion de l'offre	<ul style="list-style-type: none"> • Orientations de la SER pour le développement et la gestion de projets de restauration écologique. (UICN, 2004). http://www.ser.org/content/ecological_restoration_primer.asp
Gestion de la demande	<ul style="list-style-type: none"> • Tracking Progress: Implementing sustainable consumption policies - 2nd Edition. (PNUE, 2004). http://www.unep.fr/shared/publications/pdf/DT1x0570xPA-TrackingProgress2.pdf
Paiements pour services liés aux écosystèmes	<ul style="list-style-type: none"> • L'Économie des écosystèmes et de la biodiversité : à l'intention des décideurs nationaux et internationaux. (PNUE, 2009). • L'Économie des écosystèmes et de la biodiversité : Intégration de l'économie de la nature : Synthèse de l'approche, des conclusions et des recommandations de l'économie des écosystèmes et de la biodiversité. (PNUE, 2010). http://www.teebweb.org/LinkClick.aspx?fileticket=bYhDohL_TuM percent3d&tabid=1278&mid=2357
Économie verte	<ul style="list-style-type: none"> • Towards a Green Economy: Pathways to Sustainable Development and Poverty Eradication. (PNUE, 2011) http://www.unep.org/greeneconomy/Portals/88/documents/ger/ger_final_dec_2011/Green percent20EconomyReport_Final_Dec2011.pdf
Efficience des ressources et découplage	<ul style="list-style-type: none"> • Decoupling Natural Resource Use and Environmental Impacts from Economic Growth. (PNUE, 2011). http://www.unep.org/resourcepanel/decoupling/files/pdf/decoupling_report_english.pdf

THÈME	TITRE
3. Moyens de subsistance durables	
Moyens de subsistance et conflits	<ul style="list-style-type: none"> • Power, Livelihoods and Conflict: Case Studies in Political Economy Analysis for Humanitarian Action. (ODI 2003). http://www.odi.org.uk/resources/download/241.pdf • Livelihood Conflicts: Linking Poverty and Environment as Causes of Conflict (Sida, 2000). http://waterwiki.net/images/6/68/Livelihood_conflicts_linking_poverty_and_environment_as_causes_of_conflict.pdf • Livelihoods and Conflict: A Toolkit for Intervention. (USAID, décembre 2005). http://www.usaid.gov/our_work/cross-cutting_programs/conflict/publications/docs/CMM_Livelihoods_and_Conflict_Dec_2005.pdf • A Critical Review of Approaches to Assessing and Monitoring Livelihoods in Situations of Chronic Conflict and Political Instability. (ODI, 2002). http://www.odi.org.uk/resources/download/1986.pdf • Livelihood Assessment Toolkit: Analyzing and Responding to the Impacts of Disasters on the Livelihoods of People. (FAO et OIT, 2009). http://www.fao.org/fileadmin/templates/tc/tce/pdf/LAT_Brochure_LoRes.pdf • Sustainable Livelihoods, Environmental Security and Conflict Mitigation in South Asia (UICN, 2006). http://www.sdpi.org/whats_new/recent_publications/061221-LS-final.pdf
Diversification et rétablissement des moyens de subsistance	<ul style="list-style-type: none"> • Livelihood Diversification and Natural Resource Access. (FAO, 2005). ftp://ftp.fao.org/docrep/fao/006/AD689E/AD689E00.pdf • Livelihoods Analysis and Identifying Appropriate Interventions: Special Supplement. (Field Exchange, Numéro 103, 2006). http://fex.ennonline.net/103/chapter3.aspx • Planning Sustainable Livelihood Recovery. (International Recovery Platform, 2007). http://irp.onlinesolutionsltd.net/assets/tools_guidelines/Planning percent20Sustainable percent20Livelihood percent20Recovery.pdf
Développement de la chaîne de valeur	<ul style="list-style-type: none"> • Conflict Sensitive Approaches to Value Chain Development. (USAID, 2008). http://www.international-alert.org/pdf/mR_101_C-S_Approaches_to_Value_Chain.pdf • A Synthesis of Practical Lessons from Value Chain Projects in Conflict-Affected Environments (USAID, 2008). http://microlinks.kdid.org/sites/microlinks/files/resource/files/mR-1.pdf
Vulnérabilité au changement climatique et aux catastrophes	<ul style="list-style-type: none"> • CRiSTAL: Community-based Risk Screening Tool – Adaptation and Livelihoods. (IISD, 2010). http://www.cristaltool.org/ • Tools for Mainstreaming Disaster Risk Reduction (including Climate Change) into Sustainable Livelihood Approaches. (Prevention Consortium, 2007). http://www.preventionconsortium.org/themes/default/pdfs/tools_for_mainstreaming_GN10.pdf • Combining Disaster Risk Reduction, Natural Resource Management and Climate Change Adaptation in a new Approach to the Reduction of Vulnerability and Poverty. (IISD, 2003). http://www.iisd.org/pdf/2003/natres_livelihoods_cc.pdf

... Suite

THÈME	TITRE
4. Gouvernance des ressources naturelles	
Ressources naturelles et conflits	<ul style="list-style-type: none"> • Resource Scarcity: Responding to the Security Challenge. (International Peace Institute, 2008). http://www.ipinst.org/media/pdf/publications/rscar0408.pdf • Dealing with Scarcity and Violent Conflict. (Netherlands Institute of International Relations, 2003). http://www.clingendael.nl/publications/2003/20031000_cru_working_paper_24.pdf • Conflict and Natural Resource Management. (FAO, 2000). http://www.fao.org/forestry/21572-1-0.pdf • Natural resource Governance in Conflict-Affected Contexts. (International Alert, 2010). http://www.international-alert.org/sites/default/files/publications/201010PracticeNote6NatResourceGovernance.pdf
Renforcement des capacités de gestion des ressources naturelles	<ul style="list-style-type: none"> • Capacity Development for Managing Land and Natural Resources from a Conflict Prevention Perspective. (Partenariat EU-ONU sur les ressources naturelles et la prévention des conflits, 2012). http://www.unep.org/disastersandconflicts/portals/155/dnc/docs/ecp/GN_Capacity_Consultation.pdf
Cogestion des ressources naturelles	<ul style="list-style-type: none"> • Co-management of Resources: Organizing, Negotiating and Learning by Doing. (UICN, 2007). http://www.conservation-development.net/rsFiles/Datei/CoManagement_English_Auflage2.pdf
Gestion communautaire des ressources naturelles	<ul style="list-style-type: none"> • Community-based Natural Resource Management: How Knowledge is Managed, Disseminated and Used. (FIDA, 2006). http://www.ifad.org/pub/other/cbnrm.pdf • Decentralized Governance of Natural Resources. (PNUD, 2006). http://www.preventionweb.net/files/1836_VL102103.pdf
Évaluation d'impact environnemental	<ul style="list-style-type: none"> • Resource Manual for Environmental Impact Assessment. (PNUE, 2005). http://www.iaia.org/training/download-unesco-manual.aspx • Strategic Environmental Assessment and Post-Conflict Development. (OCDE, 2010). http://content.unep.org/go/cms-service/download/publication/?version=live&id=2078176
Élaboration de politiques de gestion des ressources naturelles	<ul style="list-style-type: none"> • Green Breakthroughs: Solving Environmental Problems Through Innovative Policies and Law. (PNUE, 2008). http://www.unep.org/DEC/PDF/Green_Breakthroughs.pdf • Charte de l'Initiative des ressources naturelles. http://www.naturalresourcecharter.org/
Conformité et application environnementales	<ul style="list-style-type: none"> • Principles of Environmental Compliance and Enforcement Handbook. Deuxième édition. (International Network for Environmental Compliance and Enforcement, 2009). http://inece.org/resource/principles.

... Suite

THÈME	TITRE
Accès aux ressources naturelles	<ul style="list-style-type: none"> Improving Access to Natural Resources for the Rural Poor: A Critical Analysis of Central Concepts and Emerging Trends from a Sustainable Livelihoods Perspective. Pari Baumann. (FAO, 2002). ftp://ftp.fao.org/docrep/fao/006/ad683E/ad683E00.pdf Improving Access to Natural Resources for the Rural Poor: The Experience of FAO and of other key Organizations from a Sustainable Livelihoods perspective. (FAO, 2004). ftp://ftp.fao.org/docrep/fao/006/AD684E/AD684E00.pdf The Right to Food and Access to Natural Resources: Using Human Rights Arguments and Mechanisms to Improve Resource Access for the Rural Poor. http://www.fao.org/righttofood/publi09/natural_resources_en.pdf
Régime foncier et droits d'accès aux ressources	<ul style="list-style-type: none"> Land and Conflict Prevention. (Partenariat EU-ONU sur les ressources naturelles et la prévention des conflits, 2012). http://www.unep.org/disastersandconflicts/portals/155/dnc/docs/ecp/GN_Land_Consultation.pdf Gouvernance responsable des régimes fonciers et des droits d'accès à la terre, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale (2012). http://www.fao.org/nr/tenure/voluntary-guidelines/fr/
Changement climatique	<ul style="list-style-type: none"> Climate Change, Conflict and Fragility: Understanding the Linkages and Shaping Effective Responses. (International Alert, 2009). http://www.international-alert.org/sites/default/files/publications/Climate_change_conflict_and_fragility_Nov09.pdf The Climate Vulnerability and Capacity Analysis (CVCA) handbook (CARE, 2009). http://www.careclimatechange.org/cvca/CARE_CVCAHandbook.pdf Adaption to Climate Change in Agriculture, Forestry and Fisheries (FAO, 2007). ftp://ftp.fao.org/docrep/fao/009/j9271e/j9271e.pdf Adapting to Climate Variability and Change (USAID, 2007). http://www.usaid.gov/our_work/environment/climate/docs/reports/cc_vamannual.pdf
5. Engagement de la société civile et accès à la justice	
Engagement de la société civile dans l'élaboration de politiques	<ul style="list-style-type: none"> Enhancing Civil Society Engagement in Public Policy Processes. (ESCWA, 2009). http://pdwa.escwa.org.lb/uploads/nv2253789.pdf Policy Engagement: How Civil Society can be more Effective. (ODI 2009). http://www.odi.org.uk/resources/docs/200.pdf
Suivi de la conformité par la société civile	<ul style="list-style-type: none"> Government and Citizen Oversight of Mining: Enforcing the Rules. (Revenue Watch, 2011). http://www.revenuwatch.org/sites/default/files/RWI_Enforcing_Rules_full.pdf
Négociation et médiation	<ul style="list-style-type: none"> Conflict Resolution and Negotiation Skills for Integrated Water Resource Management. (CAP-NET PNUD 2008). http://www.cap-net.org/sites/cap-net.org/files/Conflict_percent20Manual_percent20Final_percent20170908.pdf Negotiation and Mediation Techniques for Natural Resource Management. (FAO, 2005). http://www.fao.org/docrep/008/a0032e/a0032e00.htm#Contents

... Suite

THÈME	TITRE
Identification des parties prenantes	<ul style="list-style-type: none"> • Collective Action for Managing Natural Resources – A Manual for Identifying Stakeholders (Agence danoise du développement international, 2004). http://www.ciat.cgiar.org/downloads/pdf/collective_action.pdf
Mécanismes de résolution des griefs	<ul style="list-style-type: none"> • A Guide to Designing and Implementing Grievance Mechanisms for Development Projects. (Groupe de la Banque mondiale, 2008). http://www.cao-ombudsman.org/howwework/advisor/documents/implemgrieveng.pdf
Résolution de différends	<ul style="list-style-type: none"> • International Support for Effective Dispute Resolution Between Companies and Their Stakeholders: Assessing Needs, Interests, and Models. (Corporate Social Responsibility Initiative Working Paper No. 63, 2011). http://www.hks.harvard.edu/m-rcbg/CSRI/publications/workingpaper_63_reespercent20kovick_junepercent202011.pdf
Adjudication	<ul style="list-style-type: none"> • Judicial Training Modules on Environmental Law: Application of Environmental Law By National Courts and Tribunals (UNEP, 2010). http://www.unep.org/DEC/Information_Resources/globaljudgesprog.asp • Judicial Handbook on Environmental Law. (PNUE, 2006). http://www.unep.org/law/PDF/JUDICIAL_HBOOK_ENV_LAW.pdf
6. Informations, institutions et processus transfrontaliers	
Eau	<ul style="list-style-type: none"> • Management of Transboundary Water Resources: Lessons from International Cooperation for Conflict Prevention. (Uitto et Duda, 2002). http://dusk.geo.orst.edu/prosem/PDFs/estemmerman_transbound.pdf • International Waters: Review of Legal and Institutional Frameworks. (PNUD et FEM, 2011). http://content.undp.org/go/cms-service/download/publication/?version=live&id=3247154 • International Waters: Indicators for Identifying Basins at Risk. (UNESCO, 2003). http://unesdoc.unesco.org/images/0013/001333/133306e.pdf • Transboundary Fresh Water Disputes and Conflict Resolution: Planning an Integrated Approach. (1997). Internationally Shared (Transboundary) Aquifer Resources Management: Their significance and Sustainable Management. (UNESCO, 2001). http://unesdoc.unesco.org/images/0012/001243/124386e.pdf • Transboundary Water Management as an International Public Good. (Ministère suédois des Affaires étrangères, 2000). http://www.odi.org.uk/resources/docs/3870.pdf • Transboundary Water Cooperation: Reader. (UNW-DPAC, 2010). http://www.un.org/waterforlifedecade/pdf/05_2010_reader_transboundary_waters_eng.pdf • Atlas of Transboundary Aquifers. Global Maps, Regional Cooperation and Local Inventories. (UNESCO, 2009). http://www.isarm.net/publications/324 • Transboundary Waters: Sharing-Benefits, Sharing Responsibilities. (ONU-Eau, 2008). http://www.unwater.org/downloads/UNW_TRANSBOUNDARY.pdf • IWRM Guidelines at River Basin Level. (UNESCO, 2009). http://www.gwptoolbox.org/index2.php?option=com_reference&reference_id=198&pop=1

... Suite

THÈME	TITRE
Barrages	<ul style="list-style-type: none"> Dams and Development: A new Framework for Decision-Making. (Commission mondiale des barrages, 2000). http://www.internationalrivers.org/files/world_commission_on_dams_final_report.pdf
Pêche	<ul style="list-style-type: none"> The Conservation and Management of Shared Fish Stocks: Legal and Economic Aspects. (FAO, 2004). http://www.fao.org/docrep/007/y5438e/y5438e00.htm#Contents
Océans	<ul style="list-style-type: none"> Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (1982).
Air	<ul style="list-style-type: none"> Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance (1979). http://www.unece.org/env/lrtap
EIE	<ul style="list-style-type: none"> Convention sur l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontalier (Espoo, 1991). http://www.unece.org/env/eia/
Déchets dangereux	<ul style="list-style-type: none"> Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières des déchets dangereux et de leur élimination (1989). http://www.basel.int/
Aires protégées	<ul style="list-style-type: none"> Transboundary Protected Areas for Peace and Cooperation. (UICN, 2001). http://data.iucn.org/dbtw-wpd/edocs/PAG-007.pdf
7. Programmation tenant compte des risques de conflits	
Développement	<ul style="list-style-type: none"> Conflict-Sensitive Approaches to Development. (Safer World, International Alert, International Development Research Center, 2001). http://web.idrc.ca/uploads/user-S/10596649641conflict-sensitive-develop.pdf
Secteur privé	<ul style="list-style-type: none"> Private Sector Development in Conflict-Affected Environments. (International Alert, 2010). http://www.international-alert.org/sites/default/files/publications/1010PSDCAE.pdf Foreign Direct Investment in Conflict-Affected Contexts. (International Alert, 2010). http://www.international-alert.org/sites/default/files/publications/practice_note3_march2010.pdf Conflict-sensitive Approaches to Value-chain Development. (USAID, 2008). http://pdf.usaid.gov/pdf_docs/PNADY232.pdf Conflict-Sensitive Business Practice: Engineering Contractors and their Clients. (International Alert, 2006). http://www.international-alert.org/sites/default/files/publications/CSBP_Engineering_contr_smal.pdf
Terres	<ul style="list-style-type: none"> Practice note 7: Conflict-sensitive Land Policy and Land Governance in Africa. (International Alert, 2011). http://www.international-alert.org/sites/default/files/publications/PracticeNote7.pdf

... Suite

THÈME	TITRE
Environnement	<ul style="list-style-type: none"> • Fragile Environment, Fragile State: What Role for Conflict-Sensitivity and Peace- Building? (CCIC, 2009). http://www.ccic.ca/_files/en/what_we_do/002_environmental_justice_2009-01-14_brief_3_adaptation_peacebldg.pdf
Ressources naturelles renouvelables	<ul style="list-style-type: none"> • Renewable Natural Resources: Practical Lessons for Conflict-Sensitive Development. (Banque mondiale, 2009). http://siteresources.worldbank.org/EXTSOCIALDEVELOPMENT/Resources/244362-1164107274725/RNR_PRS.pdf
Projets de conservation	<ul style="list-style-type: none"> • Conflict-sensitive Conservation: A Practitioners Manual. (IISD, 2009). http://www.iisd.org/pdf/2009/csc_manual.pdf
Changement climatique	<ul style="list-style-type: none"> • Climate Change and Conflict: Conflict-sensitive Climate Change Adaptation in Africa. (ACCORD, 2011). http://www.accord.org.za/downloads/brief/policy_practice14.pdf
8. Alerte avancée, évaluations du risque et analyse de scénarios	
Alerte avancée de conflit	<ul style="list-style-type: none"> • Preventing Violence, War, and State Collapse: The Future of Conflict Early Warning and Response. (OCDE, 2009). http://www.operationspaix.net/IMG/pdf/OECD_PreventingViolenceWarStateCollapse.pdf • CrisisWatch Database. http://www.crisisgroup.org/en/publication-type/crisiswatch/crisiswatch-database.aspx • Surveillance mondiale de l'environnement et de la sécurité (GMES). http://www.gmes.info/
Services d'alerte précoce aux catastrophes	<ul style="list-style-type: none"> • Service d'alerte précoce aux crises humanitaires http://www.hewsweb.org/hp/ • Système d'alerte précoce en cas de catastrophe. http://www.gdacs.org/ • Système d'alerte précoce aux risques de famine (FEWS) : http://www.fews.net/Pages/default.aspx
Vulnérabilité aux catastrophes et réduction de leur risque	<ul style="list-style-type: none"> • Global Assessment Report on Disaster Risk Reduction: Revealing Risk and Redefining Development. (ONU, 2011). http://www.preventionweb.net/english/hyogo/gar/2011/en/home/index.html • Project of Risk Evaluation, Vulnerability, Information and Early Warning (PreView). http://preview.grid.unep.ch/index3.php?preview=map&lang=fr • Global Risk Identification Programme (GRIP). http://www.gripweb.org/gripweb/

... Suite

THÈME	TITRE
Évaluation du risque environnemental	<ul style="list-style-type: none">• Environmental Data Explorer. (PNUÉ). http://geodata.grid.unep.ch/• Post-Conflict Environmental Assessments. (PNUÉ). http://www.unep.org/disastersandconflicts/Introduction/PostCrisisEnvironmentalAssessment/tabid/54351/Default.aspx• Environmental Risk Assessments: Approaches, Experiences and Information sources. (AEE, 1998). http://www.eea.europa.eu/publications/GH-07-97-595-EN-C2
Sécurité alimentaire	<ul style="list-style-type: none">• Understanding Vulnerability Food Security Analysis. (PAM, 2010). http://documents.wfp.org/stellent/groups/public/documents/communications/wfp225364.pdf
Vulnérabilité au changement climatique	<ul style="list-style-type: none">• Vulnerability and Climate Change Impact Assessments for Adaptation: Manuel de formation. (IISD, UNITAR et PNUÉ 2009). http://www.unep.org/ieacp/files/pdf/ClimateChange_Manual_Final.pdf• Vulnerability and Impact Assessments for adaptation to Climate Change: Manuel de formation Volume 2. (IISD, UNITAR et PNUÉ 2009). http://www.iisd.org/pdf/2010/iea_training_vol_2_via.pdf• Changement climatique : Impacts, Vulnérabilités et Adaptation in Developing Countries. (CCNUCC, 2007). http://unfccc.int/resource/docs/publications/impacts.pdf
Analyse de scénarios	<ul style="list-style-type: none">• Environmental Futures: The Practice of Environmental Scenario Analysis. (2008). Éditeur : Joe Alcamo, Scientifique en chef du PNUÉ

ANNEXE 2 : Guides pratiques et troussees à outils spécifiques à des secteurs

THÈME	TITRE
1. Eau	
Gestion intégrée des ressources en eau	<ul style="list-style-type: none"> • Portail d'information sur la gestion intégrée des ressources en eau. ONU-Eau, 2008. http://www.un.org/waterforlifedecade/iwrm.shtml • Integrated Water Resources Management - Reader. (UNW-DPAC, 2010). http://www.un.org/waterforlifedecade/pdf/05_2010_reader_iwrm_eng.pdf • Integrated Water Resources Management in Action. (WWAP, DHI Water Policy, UNEP-DHI Centre for Water and Environment, 2009). http://unesdoc.unesco.org/images/0018/001818/181891E.pdf • Conflict Resolution and Negotiation Skills for IWRM. (CAP-NET PNUD, 2008). http://www.cap-net.org/sites/cap-net.org/files/Conflict percent20Manual percent20Final percent2020170908.pdf
Partage des avantages	<ul style="list-style-type: none"> • Practical Approaches to Transboundary Water Benefit-Sharing: http://www.odi.org.uk/resources/docs/2576.pdf
Partenariats public-privé	<ul style="list-style-type: none"> • Public-Private Partnerships for Water Supply and Sanitation. (2011). http://www.partnershipsforwater.net/web/d/doc_29.pdf • Portail d'information : Improving Partnership Governance in Water Services through PPPs. http://www.partnershipsforwater.net/
Droits	<ul style="list-style-type: none"> • Water Rights Reform: Lessons for Institutional Design. (International Food Policy Research Institute, 2005). http://www.ifpri.org/sites/default/files/pubs/pubs/books/oc49/oc49.pdf
Participation du public	<ul style="list-style-type: none"> • Water Management: Guidance on Public Participation and Compliance with Agreements: Convention on Protection and Use of Transboundary Watercourses and International Lakes (ECE/ UNEP Network of Expert on Public Participation and Compliance, 2000). http://www.iwacportal.org/File/downloads/guidance_pp.pdf
Barrages et développement	<ul style="list-style-type: none"> • Dams and Development: A new Framework for Decision-Making. (Commission mondiale des barrages, 2000). http://www.internationalrivers.org/files/world_commission_on_dams_final_report.pdf
EIE et EIS	<ul style="list-style-type: none"> • Environmental Impact Assessment and Strategic Environmental Assessment: Towards an Integrated Approach. (PNUE, 2004). http://www.unep.ch/etu/publications/textONUbr.pdf

... Suite

THÈME	TITRE
Conflits	<ul style="list-style-type: none"> • Water and Conflict: Incorporating Peacebuilding into Water Development (CRS, 2009). http://crsprogramquality.org/pubs/peacebuilding/waterconflict.pdf • Water and Conflict: Toolkit for Practitioners (Adelphi Research, USAID, Woodrow Wilson International Center for Scholars, Mai 2004). http://www.rmportal.net/library/content/tools/water-and-fresh-water-resource-management-tools/toolkit-water-and-conflict-04-04-02.pdf/at_download/file • Water Resource Scarcity and Conflict: Review of Applicable Indicators and Systems of Reference (UNESCO PCCP, 2003). http://unesdoc.unesco.org/images/0013/001333/133307e.pdf • Coping with Water Scarcity: A Strategic Issues and Priority for System-wide Action (ONU-Eau 2006). http://www.unwater.org/downloads/waterscarcity.pdf • Water Conflicts: An Annotated Bibliography for 1996-2001. (Olga Baeva, PRIO). http://www.prio.no/files/manual-import/bibliographies/water_conflict/water_bibliography.pdf
2. Pâturages	
Gestion communautaire des pâturages	<ul style="list-style-type: none"> • A Step-by-Step Provisional Guidelines Towards Community-based Pasture Management and Integrated Tenure Development. (USAID, 2005). http://pdf.usaid.gov/pdf_docs/PNADH141.pdf
Études de cas	<ul style="list-style-type: none"> • Regional Livestock Study in the Greater Horn of Africa. (CICR, 2005). http://www.livestock-emergency.net/userfiles/file/general/Simpkin-2005.pdf • Recommended Strategy for Conflict Resolution of Competing High Pasture Claims of Settled and Nomadic Communities in Afghanistan. (PNUF, 2009). http://postconflict.unep.ch/publications/afg_tech/theme_01/afg_rangeland_EN.pdf
Sècheresse	<ul style="list-style-type: none"> • Drought-related Livestock Interventions. (FAO, 2001). http://www.fao.org/ag/againfo/programmes/en/lead/alive_toolkit/doc/s1_04_livestock_interv_rep.pdf
Résolution des conflits	<ul style="list-style-type: none"> • Mainstreaming Conflict Prevention in Development Cooperation: Tip Sheet on the Links between Pastoral Livelihoods and Conflict Prevention (SDC et IISD, 2005). http://www.iisd.org/pdf/2005/security_pastoral_tipsheet.pdf • Land and Conflict: A Toolkit for Intervention (USAID, April 2005). http://www.usaid.gov/our_work/crosscutting_programs/conflict/publications/docs/CMM_Land_and_Conflict_Toolkit_April_2005.pdf • Land and Conflict (EU-UN Partnership on Natural Resources and Conflict Prevention, 2012). http://www.unep.org/disastersandconflicts/portals/155/dnc/docs/ecp/GN_Land_Consultation.pdf

... Suite

THÈME	TITRE
3. Forêts	
Concessions	<ul style="list-style-type: none"> • Large Acquisition of Rights on Forest Lands for Tropical Timber Concessions and Commercial Wood Plantations: (Coalition internationale pour l'accès à la terre, 2011). http://www.ibcperu.org/doc/isis/13580.pdf
Mécanismes de résolution des griefs	<ul style="list-style-type: none"> • Company-Led Approaches to Conflict Resolution in the Forest Sector. (The Forest Dialogue, 2009). http://pubs.iied.org/pdfs/G02510.pdf
REDD	<ul style="list-style-type: none"> • Benefits Sharing in REDD+: Policy Note. (Banque mondiale, 2010). http://redd-net.org/files/BenefitSharingPN.pdf • Monitoring Governance Safeguards in REDD+ Expert Workshop. (2010). http://www.fao.org/climatechange/21145-091981d43d2eb7409b8a710e700c6571.pdf • Incentives to Sustain Forest Ecosystems: A Review and Lessons for REDD. (IIED 2009). http://pubs.iied.org/pdfs/13555IIED.pdf
Participation des parties prenantes	<ul style="list-style-type: none"> • Enhancing Stakeholder Participation in National Forest Programmes. (FAO, 2009). ftp://ftp.fao.org/docrep/fao/012/i1044e/i1044e00.pdf
Aires protégées et conservation	<ul style="list-style-type: none"> • Transboundary Protected Areas for Peace and Cooperation. (UICN, 2001). http://data.iucn.org/dbtw-wpd/edocs/PAG-007.pdf • Conflict-sensitive Conservation: A Practitioners Manual. (IISD, 2009). http://www.iisd.org/pdf/2009/csc_manual.pdf
Conflits	<ul style="list-style-type: none"> • Forests and Conflict: A Toolkit for Intervention (USAID, July 2005). http://www.usaid.gov/our_work/cross-cutting_programs/conflict/publications/docs/CMM_Forests_and_Conflict_2005.pdf • Les forêts et les conflits. (FAO, 2009). ftp://ftp.fao.org/docrep/fao/012/i0692t/i0692t00.pdf • Forests, Trees and People Programme: Conflict Management Series (FAO). http://www.fao.org/DOCREP/005/X9610E/X9610E00.HTM • Community-based Forest Resource Conflict Management: Training Package Volume 1 (FAO). http://www.fao.org/DOCREP/005/Y4300E/Y4300E00.HTM • Community-based forest Resource Conflict Management: Training Package Volume 2 (FAO). http://www.fao.org/DOCREP/005/Y4301E/Y4301E00.HTM • Forest-Related Conflict: Impacts, Links, and Measures to Mitigate (Rights and Resources, 2008). http://www.recoftc.org/site/fileadmin/docs/publications/The_Grey_Zone/2008/Forest_related_report.pdf • Forests, Fragility and Conflict: Overview and Case Studies (Banque mondiale, 2011). http://www.profor.info/profor/sites/profor.info/files/FRAGILE_percent20FOREST_Final_WebRes.pdf • The Role of Alternative Conflict Management in Community Forestry. (FAO, 1994). http://www.fao.org/docrep/005/x2102e/x2102e00.htm

... Suite

THÈME	TITRE
4. Pêche	
GIZC	<ul style="list-style-type: none">• Good Practice Guidelines for Integrated Coastal Zone Management in the Mediterranean. (PNUE, 2001). http://www.pap-thecoastcentre.org/pdfs/Good percent20Practices percent20Guidelines.pdf
Conflits	<ul style="list-style-type: none">• Managing Conflicts over Resources and Values: Continental Coasts. (UNESCO, 2002). http://www.unesco.org/csi/pub/papers2/map.pdf• Management of Fishing Capacity and Resource Use Conflicts in Southeast Asia: A Policy Brief. 2006. http://www.rsis-ntsasia.org/resources/publications/policy-briefs/inaugural-meeting/worldfish.pdf
Gestion de la pêche	<ul style="list-style-type: none">• A Fishery Manager's Guidebook - Management Measures and Their Application. (FAO, 2002). http://www.fao.org/docrep/005/y3427e/y3427e00.htm#Contents
IUU/INN	<ul style="list-style-type: none">• Illegal, Unreported and Unregulated Fishing: Considerations for Developing Countries. (FAO, 2000). http://www.fao.org/DOCREP/005/Y3274E/y3274e0k.htm

ANNEXE 3 : Indicateurs de qualité des relations

Indicateurs de l'intensité croissante d'un conflit entre les parties

THÈME	NIVEAU D'INTENSITÉ I	NIVEAU D'INTENSITÉ II	NIVEAU D'INTENSITÉ III	NIVEAU D'INTENSITÉ IV
Analyse de conflit et programmation dans ce contexte	Désaccords modérés verbaux ou par écrit, protestations	Fortes menaces verbales ou par écrit de nature hostile, ou ultimatums	Actions hostiles unilatérales, par des moyens diplomatiques ou économiques	Actes militaires unilatéraux ou conflit violent
Degré de politisation	Passage du non politisé au politisé	Usage d'instruments coercitifs ou déploiement d'actes symboliques	Sécurisation du problème avec l'utilisation croissante de l'armée ou d'armes légères	Violence
Degré de puissance appliqué	Manipulation ou restriction de l'information	Coercition directe et indirecte	Prises de décision et utilisation de la ressource de manière unilatérale	Saisie de la ressource et exclusion de l'autre partie

Indicateurs de l'intensité croissante de la coopération entre les parties

THÈME	NIVEAU D'INTENSITÉ I	NIVEAU D'INTENSITÉ II	NIVEAU D'INTENSITÉ III	NIVEAU D'INTENSITÉ IV
Intérêts et objectifs communs	Appréciation commune de la situation et mêmes priorités	Vision et plan communs	Engagements ou accords conclus en commun	Adoption de politiques et de législations nationales
Changement institutionnel	Compétences techniques accrues	Capacités de suivi accrues	Capacités de mise en vigueur accrues	Conformité légale accrue
Multiplicité d'aspects et portée	Coopération technique à court terme sur une question unique	Augmentation de la durée de la coopération technique	Augmentation du nombre des thèmes de coopération	Progression de la coopération technique à la coopération politique
Continuité de l'engagement	Engagement irrégulier, uniquement avec l'appui de tiers	Engagement régulier, avec l'appui direct de tiers	Engagement régulier, avec l'appui indirect de tiers	Engagement régulier, après le retrait de l'appui de tiers
Transparence de l'information	Accord pour partager des informations	Échange sélectif d'informations	Échange d'informations institutionnalisés	Recueil conjoint d'informations

... Suite

THÈME	NIVEAU D'INTENSITÉ I	NIVEAU D'INTENSITÉ II	NIVEAU D'INTENSITÉ III	NIVEAU D'INTENSITÉ IV
Réalisation d'avantages	Réalisation d'un avantage (T)*	Réalisation de deux avantages (T/S)*	Réalisation de trois avantages (T/S/E)*	Réalisation de quatre avantages (T/S/E/P)*
Intensité de la coopération	Abord des questions	Coopération ad hoc et irrégulière	Coopération régulière réactive/ évitant de risque	Coopération régulière proactive/ affrontant le risque
Capacité de résolution de différends	Le processus est clarifié et accepté par les parties	Le processus de résolution est amorcé	Le processus de résolution continue	Aboutissement réussi du processus
Implication des parties prenantes	Identification des parties prenantes	Dialogue avec les parties prenantes	Implication utile des parties prenantes	Appropriation du résultat par les parties prenantes

*Techniques, sociaux, économiques, politiques

ANNEXE 4 : Indicateurs de ressources naturelles et de conflits aux fins d'alerte avancée

QUESTION	INDICATEUR
Changements dans les disponibilités en ressources	<ul style="list-style-type: none"> • Disponibilité en terres arables/fertiles (hectares par personne). • Disponibilité en eau renouvelable par habitant (mètres cubes par personne par an). • Pourcentage de changement annuel dans la superficie des forêts. • Consommation d'énergie biomassique (kg par personne par an).
Changements dans les stratégies des moyens de subsistance et d'usages de la terre	<ul style="list-style-type: none"> • Ventes en catastrophe d'actifs tels que biens de consommation, bétail et terres. • Utilisation apparemment non durable de ressources renouvelables, par exemple : défrichage de forêts (ou d'espèces présentant le plus d'intérêt), surpâturage, collecte excessive de produits forestiers ou surpêche. • Évolution des utilisations de la terre, par exemple : conversion rapide de forêts en cultures ou pâturages, extension de cultures sur les terres de pâturages, passage de la monoculture à la polyculture de champs, expansion de zones urbaines ou péri-urbaines aux dépens de terres agricoles, lancement de travaux d'irrigation, ou clôturage de terres précédemment communales. • Différences plus prononcées entre riches et pauvres au sein d'une communauté, attestées par des évolutions telles que la propriété grandissante d'actifs de production et de consommation, des changements de stratégies envers des moyens de subsistance, ou des changements dans la structure de l'emploi. • Poursuite de « mécanismes d'adaptation » à l'appui de stratégies envers des moyens de subsistance, telles que ventes accrues de bois, recherche d'« aliments de famine » moins désirables dans la nature, mendicité accrue et migration vers d'autres régions à la recherche d'un soulagement.
Changements dans les marchés locaux et les technologies	<ul style="list-style-type: none"> • Apparition soudaine de nouvelles technologies, telles qu'engrais chimiques, semences hybrides, cultures exotiques, pompes d'irrigation, scies à chaîne, tracteurs, nouvelles techniques de pêche permettant une intensification de l'utilisation de terres agricoles, de forêts, d'eaux, de pêches, etc. • Fortes hausses des cours de denrées alimentaires essentielles, telles que céréales de base, indiquant l'émergence (ou la crainte) de pénuries alimentaires étendues ou de longue durée.
Changements dans les rapports entre groupes d'utilisateurs concurrents	<ul style="list-style-type: none"> • Refus de l'accès à des ressources par d'autres parties. • Degrés de contact et de communication réduits entre groupes d'utilisateurs concurrents. • Multiplication des accusations verbales ou des menaces explicites de recours à la force. • Échecs répétés de l'application des processus locaux pour la résolution de différends. • Arrivée ou afflux de gens du dehors ou de groupes nouveaux, tels que des membres de communautés voisines, des gardeurs de troupeaux nomades, des agriculteurs migrants, des travailleurs ou réfugiés au chômage cherchant à faire usage de ressources locales.
Changements dans les institutions	<ul style="list-style-type: none"> • Informations selon lesquelles les institutions chargées des ressources naturelles ou d'autres instances locales clés sont affectées par l'apparition de factions politiques, des faiblesses au niveau de la direction, la corruption ou le manque de capacités. • Promulgation de nouvelles lois et politiques sur la gestion des ressources naturelles modifiant les droits d'accès de groupes spécifiques d'utilisateurs. • Des groupes d'utilisateurs spécifiques affirment ne pas être représentés par les institutions locales et ne pas avoir la possibilité de faire entendre leurs griefs.

ANNEXE 5 : Autres lectures recommandées

THÈME	TITRE
Ressources naturelles et prévention des conflits	<ul style="list-style-type: none"> • Understanding Environment, Conflict and Cooperation (PNUE, 2004) http://www.unep.org/PDF/ECC.pdf • Linking Environment and Conflict Prevention: The Role of the United Nations (Center for Security Studies, 2008) http://www.css.ethz.ch/publications/FUNstudy_Long-June-2008.pdf • Mainstreaming Conflict Prevention: An Overview of the Links Between Environment, Conflict and Peace (OCDE CAD, 2005) http://www.ceipaz.org/images/contenido/Overview_of_the_links_between_environment_conflict_and_peace_ENG.pdf • Conserving the Peace: Resources, Livelihoods and Security (IISD, 2002) http://www.iisd.org/pdf/2002/envsec_conserving_peace.pdf • Underdevelopment, Resource Scarcity, and Environmental Degradation: Task Forces on Strengthening Multilateral Security Capacity (IPI, 2009) http://www.humansecuritygateway.com/documents/IPI_Underdevelopment_ResourceScarcity_EnvironmentalDegradation.pdf • Resource Scarcity and the Prevention of Violent Conflict. (2009). http://www.review.upeace.org/pdf/cfm?articulo=90&ejemplar=18 • Cultivating Peace: Conflict and Collaboration in Natural Resource Management. (Banque mondiale, 1999). http://www.wds.worldbank.org/external/default/WDSContentServer/WDSP/IB/2000/02/03/00094946_00011505355644/Rendered/PDF/multi0page.pdf • Resolving Environmental Disputes: From Conflict to Consensus. (2005) http://constitutionmaking.org/files/resources_peace.pdf
Ressources, conflits armés et droit international	<ul style="list-style-type: none"> • Protecting the Environment During Armed Conflict: An Inventory and Analysis of International Law (PNUE, 2009) http://postconflict.unep.ch/publications/int_law.pdf
Ressources naturelles et médiation pour la paix	<ul style="list-style-type: none"> • Negotiating Natural Resources for Peace: Ownership, Control and Wealth-sharing. (Center for Humanitarian Dialogue, 2009).
Ressources naturelles et maintien de la paix	<ul style="list-style-type: none"> • Greening the Blue Helmets: Environment, Natural Resources and UN Peacekeeping Operations. (PNUE, 2012).

... Suite

THÈME	TITRE
<p>Consolidation de la paix</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Du conflit à la consolidation de la paix : Le rôle des ressources naturelles et de l'environnement (PNUE, 2009) http://www.unep.org/pdf/pcdmb_policy_01_fr.pdf • Série en 6 volumes d'études de cas sur la consolidation de la paix et les ressources naturelles (PNUE et ELI): High-Value Natural Resources and Post-Conflict Peacebuilding. Éditeurs : Päivi Lujala et Siri Aas Rustad (Earthscan, 2012) • Land and Post-Conflict Peacebuilding. Éditeurs : Jon Unruh et Rhodri Williams (Earthscan, 2012) • Water and Post-Conflict Peacebuilding. Éditeurs : Jessica Troell, Mikiyasu Nakayama et Erika Weinthal (Earthscan, 2012) • Livelihoods and Natural Resources in Post-Conflict Peacebuilding. Éditeurs : Helen Young et Lisa Goldman (Earthscan, 2012) • Assessing and Restoring Natural Resources in Post-Conflict Peacebuilding. Éditeurs : David Jensen et Steve Lonergan (Earthscan, 2012) • Governance, Natural Resources, and Post-Conflict Peacebuilding Éditeurs : Carl Bruch, Carroll Muffett et Sandy Nichols (Earthscan, 2012) • Post-conflict peacebuilding and natural resources: The promise and the peril. Par Carl Bruch, David Jensen, Mikiyasu Nakayama et Jon Unruh (Cambridge University Press, 2012). • Managing Natural Resource Wealth. Stabilization and Reconstruction Series. (United States Institute of Peace, 2006) http://www.usip.org/files/resources/srs4.pdf • Natural Resource Governance in Conflict-affected Contexts. (International Alert, 2010). http:// www.international-alert.org/sites/default/files/publications/201010PracticeNote6NatResourceGovernance.pdf
<p>Changement climatique et conflit</p>	<ul style="list-style-type: none"> • A Climate of Conflict: The Links Between Climate Change, Peace and War (International Alert, 2007). http://www.international-alert.org/pdf/A_Climate_Of_Conflict.pdf • Climate Change and Natural Resource Conflicts in Africa (ISS 2010) http://www.reliefweb.int/rw/lib.nsf/db900sid/EGUA-86HQKR/\$file/ISS_ClimateChangeandNaturalResourcesConflictsinAfrica_jun2010.pdf?openelement • Rising Temperatures, Rising Tensions: Climate Change and the Risk of Violent Conflict in the Middle East (IISD, 2009) http://www.iisd.org/pdf/2009/rising_temps_middle_east.pdf • Climate Change and Security in Africa (IISD, 2009) http://www.iisd.org/pdf/2009/climate_change_security_africa.pdf

Références

- ¹ Secrétaire général des Nations Unies, “Les fruits de la diplomatie préventive”. Nations Unies, New York, 2010
- ² Banque mondiale, “Rapport sur le développement dans le monde : Conflit, sécurité et développement”. Banque mondiale, Washington DC, 2011a,
- ³ Ibid.
- ⁴ Division de la population des Nations Unies, ‘World Population Prospects: The 2008 Revision Population Database’, 2009. Dernier accès : mars 2012: www.un.org/esa/population/publications/wpp2008/wpp2008_text_tables.pdf.
- ⁵ Évaluation des écosystèmes pour le Millénaire, *Ecosystems and Human Wellbeing: Synthesis*, Island Press, Washington, 2005.
- ⁶ Fonds mondial pour la nature, ‘Rapport Planète vivante’. Fonds mondial pour la nature, Gland, 2010.
- ⁷ PNUE, ‘Decoupling Natural Resource use and Environmental Impacts from Economic Growth’, PNUE, Paris, 2011.
- ⁸ A. Evans, ‘Resource Scarcity, Climate Change and the Risk of Violent Conflict’, Note d’information pour le Rapport sur le développement dans le monde, Banque mondiale, Washington, DC, 2010.
- ⁹ D. Smith et J. Vivekananda, *A Climate of Conflict: The Links Between Climate Change, Peace and War*, International Alert, Londres, 2007.
- ¹⁰ Union internationale pour la conservation de la nature, ‘About Ecosystems and Human Wellbeing’, 2010. Dernier accès : 26 août 2010 à <http://www.iucn.org/what/tpas/livelihoods/about/>.
- ¹¹ M. Pimbert, ‘Towards Food Sovereignty: Reclaiming Autonomous Food Systems’, International Institute for Environment and Development, Londres, 2009.
- ¹² J. Mayers et S. Vermeulen, ‘How Good Forest Governance can Reduce Poverty’, WSSD Opinion Paper, IIED, Londres, 2002.
- ¹³ Livestock and Wildlife Advisory Group, ‘Wildlife and Poverty Study’, Department for International Development, Londres, 2002.
- ¹⁴ Union internationale pour la conservation de la nature, ‘Moyens de subsistance durables’, Dossier de presse pour le Congrès mondial des parcs, Union internationale pour la conservation de la nature, Gland, 2003.
- ¹⁵ FAO, ‘Code de conduite pour une pêche responsable’, FAO, Rome, 2011.
- ¹⁶ Livestock and Wildlife Advisory Group, 2002.
- ¹⁷ J. W. Maxwell et R. Reuveny, ‘Resource Scarcity and Conflict in Developing Countries’, *Journal of Peace Research*. 37(3), 2000, pp. 301-322.
- ¹⁸ T.F. Homer-Dixon, *Environment, Scarcity, and Violence*, Princeton University Press, USA, 2001
- ¹⁹ UNESCO, ‘L’eau dans un monde qui change’, Paris, UNESCO, 2009.
- ²⁰ PNUE, ‘Vital Water Graphics’, UNEP GRID, Arendal, 2008.
- ²¹ Conseil mondial des entreprises pour le développement durable, ‘Water Facts and Trends’, Conseil mondial des entreprises pour le développement durable, Genève, 2005.
- ²² Worldometers, ‘Real Time World Statistics: Water Consumed This Year’, 2011. Dernier accès : mars 2012 à <http://www.worldometers.info/water/>.
- ²³ UNESCO, 2009.
- ²⁴ UNESCO, 2009.
- ²⁵ PNUE, ‘Vital Water Graphics’, UNEP GRID, Arendal, 2008.
- ²⁶ OCDE, ‘Perspectives de l’environnement de l’OCDE à l’horizon 2030’, OCDE, 2011.
- ²⁷ Conseil mondial des entreprises pour le développement durable, 2005.
- ²⁸ P. S. Thenkabail, M. A. Hanjra, V. Dheeravath et M. Gumma, ‘A Holistic View of Global Croplands and Their Water use for Ensuring Global Food Security in the 21st Century Through Advanced Remote Sensing and Non-remote Sensing Approaches’, *Remote Sensing*. 2 (1), 2010, pp. 211-261.
- ²⁹ Global Footprint Network, ‘Glossary’, 2012. Dernier accès : mars 2012 à <http://www.footprintnetwork.org/fr/index.php/gfn/page/glossary/>.
- ³⁰ Banque mondiale, ‘Rising Global Interest in Farmland: Can it Yield Equitable and Sustainable Benefits?’, Banque mondiale, Washington D. C., 2011b.
- ³¹ PNUE, ‘Decoupling Natural Resource Use and Environmental Impacts from Economic Growth’, PNUE, Paris, 2011a.

- ³² FAO, 'Integrated Soil Management for Sustainable Agriculture and Food Security in Southern and East Africa', FAO, Rome, 1999.
- ³³ Banque mondiale, 2011b.
- ³⁴ Union européenne, 'Évaluation des grandes tendances mondiales', Union européenne, Bruxelles, 2010.
- ³⁵ PNUE, 'Suivre les traces de notre environnement en mutation : de Rio à Rio+20 (1992 à 2012)', PNUE, Paris, 2011b.
- ³⁶ Banque mondiale, 2011b.
- ³⁷ Ibid.
- ³⁸ Ibid.
- ³⁹ R. Cincotta, R. Engelman et D. Anastasion, 'The Security Demographic: Population and Civil Conflict After the Cold War', Population Action International, Washington, DC, 2003.
- ⁴⁰ Ibid.
- ⁴¹ P. S. Thenkabail, M. A. Hanjra, V. Dheeravath et M. Gumma, 2010.
- ⁴² FAO, 'Pastoralists: Playing a Critical Role in Managing Grasslands for Climate Change Adaptation', FAO, Rome, 2009.
- ⁴³ FAO, 'Challenges and Opportunities for Carbon Sequestration in Grassland Systems: A Technical Report on Grassland Management and Climate Change Mitigation', FAO, Rome, 2010.
- ⁴⁴ Groupe pour la gestion de l'environnement des Nations Unies, 'Zones arides dans le monde, une réponse à l'échelle du système des Nations Unies', UN EMG, Genève, 2011.
- ⁴⁵ PNUE, 2011b.
- ⁴⁶ FAO, 'Évaluation mondiale des forêts 2005 : Progrès vers la gestion durables des ressources forestières', FAO, Rome, 2006.
- ⁴⁷ CBD, 'Forest Biological Diversity - Report on the Expert Meeting on Harmonization of Forest-related Definitions for Use by Various Stakeholders', CBD, Montréal, 2002.
- ⁴⁸ PNUE, 2011b.
- ⁴⁹ PNUE, 'Reporting Forests: A Journalist's Guide to the Role of Forests in Sustainable Development and Human Well-Being', PNUE, Nairobi, 2011c.
- ⁵⁰ Ibid.
- ⁵¹ Ibid.
- ⁵² Ibid.
- ⁵³ PNUE, 2011b.
- ⁵⁴ Ibid.
- ⁵⁵ FAO, 2006.
- ⁵⁶ E. Harwell, D. Farah et A.G. Blundell, 'Forests, Fragility and Conflict: Overview and Case Studies', Banque mondiale, Washington D. C., 2011.
- ⁵⁷ Ibid.
- ⁵⁸ ScienceDaily, 'Sustainable Fisheries Needed for Global Food Security', 2010, Dernier accès : avril 2012 à <http://www.sciencedaily.com/releases/2010/02/100211141134.htm>.
- ⁵⁹ Évaluation des écosystèmes pour le Millénaire, *Ecosystems and Human Wellbeing: Current State and Trends (Vol. 1)*, Island Press, Washington, 2005.
- ⁶⁰ PNUE, 2011b.
- ⁶¹ L. Gaffikin, 'Population Growth, Ecosystem Services and Human Well-Being', dans L. Mazur (Éd.), *A Pivotal Moment - Population Justice and the Environmental Challenge*, Island Press, Washington D. C., 2009.
- ⁶² World Resources Institute, 'Decline in Fish Stocks', 1999. Dernier accès : avril 2012 à <http://www.wri.org/publication/content/8385>.
- ⁶³ J. L. Agnew, J. Pearce, G. Pramod, T. Peatman, R. Watson, J. R. Beddington et T. J. Pitcher, 'Estimating the Worldwide Extent of Illegal Fishing', PLoS ONE, 4(2), 2009, pp. 1-8.
- ⁶⁴ Ibid.
- ⁶⁵ FAO, 'Situation mondiale des pêches et de l'aquaculture', FAO, Rome, 2010.
- ⁶⁶ Union internationale pour la conservation de la nature, 'Biodiversity and Protected Areas', 2011, Dernier accès : avril 2012 à http://www.iucn.org/about/union/commissions/wcpa/wcpa_what/wcpa_science/biodiversity_and_protected_areas/
- ⁶⁷ CBD, 'A New Era of Living in Harmony With Nature is Born at the Nagoya Biodiversity Summit', PNUE, Montréal, 2010.
- ⁶⁸ N. Dudley et S. Stolton, 'The Role of Forest Protected Areas in Supplying Drinking Water to the World's Biggest Cities', dans T. Trzyna, (Éd.), *The Urban Imperative*, California Institute of Public Affairs, Sacramento, 2005.

- ⁶⁹ PNUE, 'Protected Areas in Today's World: Their Values and Benefits for the Welfare of the Planet', PNUE, Nairobi, 2008.
- ⁷⁰ T. Hanson, T. M. Brooks, G.A.B. da Fonseca, M. Hoffman, J.F. Lamoreaux, G.E. Machlis, C.G. Mittermeier, R.A. Mittermeier et J.D. Pilgrim, 'Warfare in Biodiversity Hotspots', *Conservation Biology*, 23(3), 2009, pp. 578-587.
- ⁷¹ PNUE, 'Global Environment Outlook 3', Earthscan, Londres, 2002.
- ⁷² PNUD, 'Disaster-Conflict Interface: Comparative Experiences', PNUD, New York, 2011.
- ⁷³ Secrétaire général des Nations Unies, 'Les changements climatiques et leurs répercussions éventuelles sur la sécurité : Rapport du Secrétaire général', Assemblée générale des Nations Unies, A/64/350, 2011, Dernier accès : mars 2012 à <http://www.unhcr.org/refworld/docid/4ad5e6380.html>.
- ⁷⁴ Banque mondiale, 2011a.
- ⁷⁵ Ibid.
- ⁷⁶ Department for International Development, 'Preventing Violent Conflict', Department for International Development, Londres, 2005.
- ⁷⁷ Adapté à partir du texte de la Banque mondiale, 2011a.
- ⁷⁸ Evans, A., 2010.
- ⁷⁹ Ibid.
- ⁸⁰ R. Sidaway, R., *Resolving Environmental Disputes. From Conflict to Consensus*, Taylor and Francis, Londres, 2005.
- ⁸¹ Ibid.
- ⁸² J. Galtung, 'Cultural Violence', *Journal of Peace Research*, 27 (3), 1990, pp. 291-305.
- ⁸³ O. Ramsbotham et T. Woodhouse, *Contemporary Conflict Resolution*, Polity Press, Malden, 2011.
- ⁸⁴ Ibid.
- ⁸⁵ E. J. Kistin, E. J., 'Trans-boundary Cooperation in SADC: From Concept to Implementation', Document de travail préparé pour le 8ème Symposium WaterNet, 2007, Dernier accès : mars 2012 à <http://www.bscw.ihe.nl/pub/bscw.cgi/d2607255/Kistin.pdf>.
- ⁸⁶ L. Kriesberg, *Constructive Conflicts: From Escalation to Resolution*, Rowman and Littlefield, Oxford, 2003.
- ⁸⁷ D. Francis, *People, Peace and Power: Conflicts Transformation in Action*, Pluto Press, Londres, 2002.
- ⁸⁸ E. Harwell, D. Farah et A.G. Blundell, 'Forests, Fragility and Conflict: Overview and Case Studies', Banque mondiale, Washington D.C., 2011.
- ⁸⁹ T. Homer-Dixon, 'Environmental Scarcities and Violent Conflict: Evidence from Cases', *International Security*, 19(1), 1994, pp. 5-40.
- ⁹⁰ T.R. Malthus, *An Essay on the Principle of Population*, Cambridge University Press, Cambridge, 1798.
- ⁹¹ FAO, 'Les techniques de négociation et de médiation appliquées à la gestion des ressources naturelles', FAO, Rome, 2005.
- ⁹² T. Homer-Dixon, 1994.
- ⁹³ PNUE, 'Évaluation environnementale post-conflit du Soudan', PNUE, Genève, 2005.
- ⁹⁴ Ibid.
- ⁹⁵ Université de la paix, 'Environmental Degradation as a Cause of Conflict in Darfur', Débats d'une conférence, dernier accès : janvier 2012 à https://upeace.org/library/documents/darfur_cp.pdf.
- ⁹⁶ A.I. Wati, 'Perspectives on Tribal Conflicts in Sudan', Institute of African and Asian Studies, Khartoum.
- ⁹⁷ Z.M. Bashar, 'Mechanisms for Peaceful Co- Existence Among Tribal Groups in Darfur'. Thèse de maîtrise, Université de Khartoum, Khartoum, 2003.
- ⁹⁸ PNUE, 2005.
- ⁹⁹ Feinstein International Famine Centre, 'Darfur: Livelihoods Under Siege', Tufts University, Cambridge, 2005.
- ¹⁰⁰ A.A. Fadul, 'Natural Resources Management for Sustainable Peace in Darfur' in University for Peace, Conference Proceedings: Environmental Degradation as a Cause of Conflict in Darfur, 2004. Accès en janvier 2012 à https://upeace.org/library/documents/darfur_cp.pdf.
- ¹⁰¹ PNUE, 'Rwanda - From Post-Conflict to Environmentally Sustainable Development', PNUE, Nairobi, 2011.
- ¹⁰² Ibid.
- ¹⁰³ Office de secours et travaux pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, 'West Bank and Gaza Strip: Population Census of 2007', Document d'information, UNRWA, Amman, 2010.
- ¹⁰⁴ PNUE, 'Évaluation environnementale de la bande de Gaza', PNUE, Genève, 2010.
- ¹⁰⁵ Ibid.

- ¹⁰⁶ Ibid.
- ¹⁰⁷ Partenariat ONU-UE sur les ressources naturelles et les conflits, 'Guidance Note on Land and Conflict, United Nations', New York, 2012.
- ¹⁰⁸ J. Clover, 'Framing Issues of Environmental Security in Angola and Mozambique – the Nexus of Land, Conflicts and Sustainable Livelihoods in Post-Conflict Situations', thèse de PhD non publiée, Université du Witwatersrand, Johannesburg, 2007.
- ¹⁰⁹ Center for Social Responsibility in Mining, Mining Industry Perspectives on Handling Community Grievances: Summary and Analysis of Industry Interviews, Université du Queensland, Queensland.
- ¹¹⁰ PNUE, 'Recommended Strategy for Conflict Resolution of Competing High Pasture Claims of Settled and Nomadic Communities in Afghanistan', PNUE, Kaboul, 2009.
- ¹¹¹ Ibid.
- ¹¹² Comité des États-Unis pour les réfugiés et immigrants, 'U.S. Committee for Refugees World Refugee Survey 1998 - Papua New Guinea', 1998. Dernier accès : mars 2012 à www.unhcr.org/refworld/publisher,USCRI,,PNG,3ae6a8be14,0.html.
- ¹¹³ A.J. Regan, 'Causes and Course of the Bougainville Conflict', *The Journal of Pacific History*, 33(3), 1998, pp. 269-285.
- ¹¹⁴ PNUE, 'Environmental Assessment of Ogoniland', PNUE, Nairobi, 2011.
- ¹¹⁵ V. Shiva, *Water Wars: Privatization, Pollution and Profit*, South End Press, Cambridge, 2002.
- ¹¹⁶ PBS, 'Timeline: Cochabamba Water Revolt', 2012, Accessed April 2012 from www.pbs.org/frontlineworld/stories/bolivia/timeline.html.
- ¹¹⁷ UNESCO, 'L'eau, une responsabilité partagée – Deuxième rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau', UNESCO, Paris, 2006.
- ¹¹⁸ J. Shultz, 'The Water is Ours, Damnit!', in Shultz, J., *We Are Everywhere: The Irresistible Rise of Global Anticapitalism*, Verso Press, Royaume-Uni.
- ¹¹⁹ V. Shiva, 2002.
- ¹²⁰ Ibid.
- ¹²¹ M. Giordano et A. Wolf, 'The World's International Freshwater Agreements' dans PNUE, 'Atlas of International Freshwater Agreements', UNEP, Nairobi, 2002.
- ¹²² Ibid.
- ¹²³ PNUE, 'Haiti – Dominican Republic: Cooperation and Conflict over Natural Resources', PNUE, Genève, (sous presse).
- ¹²⁴ PNUE, 'Risks and Opportunities from Natural Resources and the Environment for Peacebuilding in the Central African Republic', Rapport de mission (projet), 2009. Dernier accès : avril 2012 à http://www.unep.org/disastersandconflicts/Portals/155/dnc/docs/UNEP_car_mission_Report_August_2009_draft_rev_1.pdf.
- ¹²⁵ PNUE, 'Confrontation or Cooperation? Environmental Diplomacy for Conflict Prevention, Conflict Management and Peacebuilding', PNUE, Genève, (sous presse).
- ¹²⁶ PNUD, 'Conflict-Related Development Analysis', PNUD, New-York, 2003.
- ¹²⁷ PNUE, 'Mainstreaming Gender in Environmental Assessment and Early Warning', PNUE, Nairobi, 2003.
- ¹²⁸ S. Khagram, W.C. Clark et D. Firas Raad, 'From the Environment and Human Security to Sustainable Security and Development', *Journal of Human Development*, 4(2), 2003, pp. 289-313.
- ¹²⁹ T. Homer-Dixon, 1994.
- ¹³⁰ S. Ruckstuhl, 'Renewable Natural Resources: Practical Lessons for Conflict-Sensitive Development', Banque mondiale, Washington, 2009.
- ¹³¹ S. Pavanello et S. Levine, 'Rules of the Range: Natural Resources Management in Kenya-Ethiopia Border Areas', HPG Working Paper, Overseas Development Institute, Londres, 2011.
- ¹³² Par exemple, le PNUE, la FAO, le PNUD, l'OIT et ONU-HABITAT font tous référence aux moyens de subsistance durables dans leurs documents de programmation au niveau du pays.
- ¹³³ Par exemple, les organisations DFID, SIDA, GTZ, USAID, AUSAID, CIDA font tous référence aux moyens de subsistance durables dans leurs documents de programmation du niveau du pays.
- ¹³⁴ Overseas Development Institute, 'Humanitarian Policy Group Report: Power, Livelihoods and Conflict: Case Studies in Political Economy Analysis for Humanitarian Action', Overseas Development Institute, Londres, 2003.
- ¹³⁵ Agence suédoise de coopération au développement international, 'Livelihood Conflicts: Linking Poverty and Environment as Causes of Conflict', Swedish International Development Cooperation Agency, Stockholm, 2000.

- ¹³⁶ Fonds international pour le développement agricole, 'The Sustainable Livelihoods Approach', 2012, dernier accès : avril 2012 à <http://www.ifad.org/sla/index.htm>.
- ¹³⁷ U.S. Agency for International Development, 'Livelihoods and Conflict', U.S. Agency for International Development, Washington, DC, 2005.
- ¹³⁸ R. Chambers et G.R. Conway, 'Sustainable Rural Livelihoods: Practical Concepts for the 21st Century', Discussion Paper 296, Institute of Development Studies, Brighton, 1992.
- ¹³⁹ FAO, 'Livelihood Diversification and Natural Resource Access', FAO, Rome, 2005.
- ¹⁴⁰ FAO, 'Agro-Industries for Development', FAO, Rome, 2009.
- ¹⁴¹ FAO, 'Adaptation to Climate Change in Agriculture, Forestry and Fisheries: Perspective, Framework and Priorities', FAO, Rome, 2007.
- ¹⁴² FAO, 'Implications of Economic Policy for Food Security: A Training Manual', FAO, Rome, 1998.
- ¹⁴³ Field Exchange, 'Livelihoods Analysis and Identifying Appropriate Interventions: Special Supplement 3', 2006, Accès en avril 2012 à <http://fex.ennonline.net/103/chapter3.aspx>.
- ¹⁴⁴ Groupe interagences des Nations Unies pour l'action préventive, 'Environmental scarcity and conflict - Guidance Note for Practitioners (projet)', 2010, dernier accès : avril 2012 à www.unep.org/conflictsanddisasters/Portals/6/ECP/GN_Scarcity_Consultation.pdf.
- ¹⁴⁵ PNUE, 2011a.
- ¹⁴⁶ Ibid.
- ¹⁴⁷ PNUE, 'Vers une économie verte', PNUE, Genève, 2011.
- ¹⁴⁸ T. Medovarzki, 'Cooperation through Water Management', In Focus: Revue des Affaires Internationales, 1(1), 2010, pp. 25-28.
- ¹⁴⁹ F. Roudi-Fahimi, L. Creel et R.M. De Souza, 'Finding the Balance: Population and Water Scarcity in the Middle East and North Africa', Population Reference Bureau, Washington D.C., 2002.
- ¹⁵⁰ Banque mondiale, 'Making the Most of Scarcity - Accountability for Better Water Management Results in the Middle East and North Africa', Banque mondiale, Washington D.C., 2007.
- ¹⁵¹ Ibid.
- ¹⁵² PNUE, 'Iraqi Marshlands Observation System - Technical Report', PNUE, Nairobi, 2001.
- ¹⁵³ FAO, 'Le Cadre stratégique pour la FAO 2000-2015 - Un résumé', FAO, Rome, 2000.
- ¹⁵⁴ Ibid.
- ¹⁵⁵ Environmental Protection Agency, 'Toolkit for Assessing Potential Allegations of Environmental Injustice', Environmental Protection Agency, Washington D.C., 2004.
- ¹⁵⁶ FAO (2005).
- ¹⁵⁷ Ibid.
- ¹⁵⁸ REDD, 'Grievance Redress Mechanism', 2011, dernier accès : avril 2012 à [www.forestcarbonpartnership.org/fcp/sites/forestcarbonpartnership.org/files/Documents/PDF/Jun2011/Guidelines for grievance redress mechanism_05232011.pdf](http://www.forestcarbonpartnership.org/fcp/sites/forestcarbonpartnership.org/files/Documents/PDF/Jun2011/Guidelines%20for%20grievance%20redress%20mechanism_05232011.pdf)
- ¹⁵⁹ Ibid.
- ¹⁶⁰ Office of the Compliance Advisor/Ombudsman, 'A Guide to Designing and Implementing Grievance Mechanisms for Development Projects', Office of the Compliance Advisor/ Ombudsman, Washington D.C., 2008.
- ¹⁶¹ Pour plus de précisions, consulter : <http://www.naturalresourcecharter.org/fr/precepts>
- ¹⁶² FAO, 'Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, à la pêche et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale', 2012, dernier accès : avril 2012 à http://www.fao.org/fileadmin/user_upload/nr/land_tenure/pdf/VG_en_Final_March_2012.pdf
- ¹⁶³ Secrétaire général des Nations Unies, Rapport du Représentant spécial du Secrétaire général chargé de la question des droits de l'homme et de sociétés transnationales et autres entreprises, John Ruggie. 'Addendum: Piloting Principles for Effective Company/Stakeholder Grievance Mechanisms: A Report of Lessons Learned', Assemblée générale des Nations Unies, A/HRC/17/31/Add.1. Dernier accès : mars 2012 à <http://www.unhcr.org/refworld/docid/4ad5e6380.html> www.ohchr.org/Documents/Issues/Business/A-HRC-17-31-Add1.pdf.
- ¹⁶⁴ PNUE, 'UNEP in Afghanistan: Laying the Foundation for Sustainable Development', PNUE, Kaboul, 2009.
- ¹⁶⁵ Pour plus de précisions consulter : <http://www.unep.org/sierraleone>

- ¹⁶⁶ Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie occidentale, 'Enhancing Civil Society Participation in Public Policy Processes', Document de travail, 2009. Dernier accès : avril 2012 à <http://pdwa.escwa.org.lb/uploads/nv2253789.pdf>
- ¹⁶⁷ J. Court, E. Mendizabal, D. Osborne, et J. Young, 'Policy Engagement How Civil Society Can be More Effective', Overseas Development Institute, Londres, 2006.
- ¹⁶⁸ Ibid.
- ¹⁶⁹ Ibid.
- ¹⁷⁰ Ibid.
- ¹⁷¹ Ibid.
- ¹⁷² D. Kovic et C. Rees, 'International Support for Effective Dispute Resolution Between Companies and Their Stakeholders: Assessing Needs, Interests, and Models', Corporate Social Responsibility Initiative Working Paper No. 63, Université de Harvard, Cambridge, 2011.
- ¹⁷³ FAO, 2005.
- ¹⁷⁴ J. Court, E. Mendizabal, D. Osborne et J. Young, 2006.
- ¹⁷⁵ Ibid.
- ¹⁷⁶ H. van der Linde, T. Oglethorpe, T. Sandwith, D. Snelson et Y. Tessma, 'Beyond Boundaries: Transboundary Natural Resource Management in Sub-Saharan Africa', Biodiversity Support Program, Washington D.C., 2001.
- ¹⁷⁷ PNUD, 'Guidelines on the Joint Management of Transboundary Water Resources in the Arab World', 2010. Dernier accès : avril 2012 à <http://www.wgpas-undp.org/Reports/Guidelines%20on%20the%20Joint%20Management%20of%20Transboundary%20Water%20Resources%20in%20the%20Arab%20World.pdf>.
- ¹⁷⁸ Ibid.
- ¹⁷⁹ S.A. Hajost et Q.J. Shea, 'An Overview of Enforcement and Compliance Mechanisms in International Environmental Agreements', 2009. Accès en avril 2012 à www.inece.org/1stvol1/hajost.htm.
- ¹⁸⁰ UNESCO, 'Renforcement des capacités pour la gestion des eaux transfrontalières', UNESCO, Paris, 2009.
- ¹⁸¹ Conflict Sensitivity Consortium, 'Conflict-Sensitive Approaches to Development, Humanitarian Assistance and Peacebuilding: A Resource Pack', International Alert, Londres, 2004.
- ¹⁸² S. Ruckstuhl, 2009.
- ¹⁸³ PNUE, 'Sécurité alimentaire : Le changement climatique, les migrations et les conflits dans le Sahel', PNUE, Genève, 2011.
- ¹⁸⁴ L'étude a été réalisée par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) en collaboration avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), le Bureau de coordination des affaires humanitaires (BCAH) et l'Université des Nations Unies (UNU) ainsi qu'avec le Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS)
- ¹⁸⁵ PNUE, 2011c.

Remerciements

Équipe de développement

David Jensen, Service post-conflit et gestion des catastrophes, PNUE, (coordonnateur)

Jenny Clover, Bureau régional du PNUE pour l'Afrique

Steve Lonergan, Department of Geography, Université de Victoria

Marc Levy, Center for International Earth Science Information Network, Université de Columbia

Belinda Bowling, PNUE Afghanistan

Brendan Bromwich, PNUE Soudan

Silja Halle, Service post-conflit et de gestion des catastrophes, PNUE

Natalie Barefoot, Service post-conflit et de gestion des catastrophes, PNUE

Dennis Hamro-Drotz, Service post-conflit et de gestion des catastrophes, PNUE

Bessma Mourad, Service post-conflit et de gestion des catastrophes, PNUE

Renard Sexton, Service post-conflit et de gestion des catastrophes, PNUE

Éditeur

Josie Lianna Kaye, Consultant indépendant, New York

Contributeurs additionnels

Lucas De Muelenaere, Service post-conflit et gestion des catastrophes, PNUE

Kathryn Chelminski, Service post-conflit et gestion des catastrophes, PNUE

Daniele Senzanonna, Service européen de l'UE pour l'action extérieure

Alex Fischer, Center for International Earth Science Information Network, Université de Columbia

David Woods, Service post-conflit et de gestion des catastrophes, PNUE

Divya Sama, Service post-conflit et de gestion des catastrophes, PNUE

Hannah Moosa, Service post-conflit et de gestion des catastrophes, PNUE

Examineurs externes

Florian Bruyas, Groupe interagences des Nations Unies pour les actions préventives

Adrienne Stork, Initiative commune PNUE/PNUD pour la DDR et la GRN

Alec Crawford, Institut International du développement durable

Alex Grzybowski, Département des affaires politiques des Nations Unies

Andrew Morton, Service post-conflit et gestion des catastrophes, PNUE

Andrew Scanlon, PNUE Afghanistan

Anne-Cécile Vialle, Service post-conflit et de gestion des catastrophes, PNUE

Asif Zaidi, Service post-conflit et de gestion des catastrophes, PNUE

Cecilia Morales, Bureau de liaison du PNUE, Bruxelles

Matti Lehtonen, Service post-conflit et de gestion des catastrophes, PNUE

Mike Beevers, Université du Maryland

Mirko Puig, Commission européenne

Mohamed Yahya, Groupe interagences des Nations Unies pour les actions préventives

Muralee Thummarukudy, Service post-conflit et de gestion des catastrophes, PNUE

Oli Brown, Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix, Sierra Leone

Robin Bovey, PNUE Soudan

Salih A. Majid El Douma, SOS Sahel International, Royaume-Uni

Szilard Friczka, ONU-HABITAT



Le Département des affaires économiques et sociales (DAES)



Département des Affaires Politiques (DAP)



Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)



Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)

UN HABITAT

Le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-HABITAT)



Bureau d'appui à la consolidation de la paix (BACP)



avec le financement et le soutien de l'Union européenne



Groupe interagences
des Nations Unies pour les actions préventives

Groupe interagences des Nations Unies pour les actions préventives

PNUD, Bureau de prévention des crises et du relèvement

One United Nations Plaza, suite 2084, New York, NY 10017, États-Unis

Tél. : +1-212-906-5422, E-mail : framework.team@undp.org